3 1761 04410 3299

to the
LIBRARY of the
UNIVERSITY OF TORONTO
by

MRS. MAURICE DUPRÉ

DU MÊME AUTEUR :

L'ARSENAL DE LA DÉVOTION

NOTES POUR SERVIR A L'HISTOIRE DES SUPERSTITIONS.

Septième édition. Un volume in-18, 3 fr.

Paris. — Alcan-Lévy, imprimeur breveté, 61, rue de Lafayette.

LE DOSSIER

DES

PÈLERINAGES

followed after

SUITE DE

L'ARSENAL DE LA DÉVOTION

PAR

PAUL PARFAIT

3e ÉDITION

PARIS

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

—

1877

Tous droits réservés.

LIBRARY
NOV 17 1970
UNIVERSITY OF TORONTO
BX
2320
P3
1877

Ce volume peut se passer de préface.

*La pensée qui l'a inspiré est la même qui nous inspirait l'an dernier l'*Arsenal de la Dévotion. *Dresser le bilan du cléricalisme, mettre en garde les gens de bonne foi contre cette marée montante de superstitions qui menace moins la philosophie que le catholicisme lui-même, telle est l'œuvre que nous avons voulu poursuivre. Tous les sérieux esprits qui tiennent à séparer d'un grossier fétichisme la religion dans laquelle ils placent un espoir de régénération morale et de suprême*

consolation ne peuvent que nous savoir gré de l'avoir entreprise.

Ajoutons que les éléments de ce travail sont, comme ceux de notre précédent volume, empruntés aux auteurs les plus orthodoxes. Nous n'avons fait, pour ainsi dire, que classer et relier par un fil les documents qu'eux-mêmes voulaient bien nous fournir. Il en résulte qu'avant de s'indigner contre nous, les meneurs du cléricalisme devront d'abord briser leurs miroirs.

Avril 1877.

LE DOSSIER

DES

PÈLERINAGES

I

COMMENT SE FONDE UN SANCTUAIRE PRIVILÉGIÉ

Sanctuaires naturels et sanctuaires factices. — Les lieux privilégiés. — Comment on les connaît. — Statuettes indicatrices. — Système moderne des apparitions. — La Salette et Lourdes. — Imitateurs et parodistes : Saint-Palais, Saint-Bauzille, la Voyante de Fontet, le Pontmain. — Les Sanctuaires par reproduction : Simili-Lourdes; la grotte d'Oostakker. — Choix d'un vocable. — La Vierge accordant sous un titre ce qu'elle refuse sous un autre. — De la pluralité des vierges. — Le Saint-Siége créant lui-même une hiérarchie parmi elles. — Flot d'indulgences variées; les autels privilégiés; les couronnements. — Grandeur et décadence des Vierges.

Tous les centres de piété, grands ou petits, englobés sous la dénomination générale de sanctuaires, peuvent,

je dirai mieux, doivent être partagés en deux classes bien distinctes.

Les uns, ceux que j'appellerai les *sanctuaires naturels,* nés des besoins d'une localité, se sont élevés sans bruit, par la seule force des choses nécessaires, pour répondre aux aspirations d'un groupe d'individus. C'est l'humble clocher se dressant, en même temps que la maison de ville et la maison de justice, en même temps que la bibliothèque et l'école, partout où se développe un nouveau centre d'activité humaine. Respect à ces demeures de paix, où les croyants peuvent s'agenouiller dans l'ombre et le silence.

Mais il est d'autres sanctuaires, aussi turbulents que ceux-ci sont calmes, aussi superflus que sont justifiés ceux-ci. Nous les appellerons, si l'on veut, les *sanctuaires factices.* Leur trait distinctif est de répondre beaucoup moins aux besoins du public qu'aux besoins de leurs fondateurs ou de leurs gérants. Ce sont des enfants du hasard nés de l'occasion et servis par elle. On ne saurait mieux les comparer qu'à ces plantes parasites qu'un peu d'humidité fait éclore, et qui, envahissantes de leur nature, accapareraient tout le sol si l'on n'y prenait garde. Tant pis pour l'humble fleurette qui poussait sur leur chemin : elle sera bientôt étouffée. Ainsi de la pauvre petite église locale, partout où s'élève un de ces temples tapageurs. Foin du sanctuaire ignoré, place au sanctuaire qui fera parler de lui ! C'est une œuvre de superfétation, qu'importe ; elle n'a d'autre utilité sensible que d'enrichir telle ou telle

congrégation, bravo ! Et pour elle la Réclame embouche toutes ses trompettes, pour elle le Saint-Siége ouvre l'inépuisable trésor de ses faveurs.

Devant une inégalité qui choque, n'a-t-on pas le droit de rechercher en quoi ces sanctuaires favorisés justifient le bruit qui se fait autour d'eux, d'où ils viennent, où ils vont, quel rôle ils accordent à la religion vraie ? Pour que des voix autorisées les recommandent au public avec tant d'instances, les prières sont-elles donc chez eux de meilleure qualité qu'ailleurs ? Sans hésiter, tout bon clérical répondra : « Oui. »

C'est une théorie maintes fois développée dans les écrits ultramontains, que le ciel se plaît à nous exaucer plutôt dans certaines localités que dans d'autres :

« La sainte Église, sans doute, lisons-nous dans l'*Univers* [1], sous la signature d'un chapelain d'honneur du Saint-Père, sait et enseigne que Dieu est esprit, qu'il est présent partout et partout également près de nous, que par conséquent nous pouvons le trouver, le prier et en être exaucé dans un endroit comme dans un autre. Elle reconnaît cependant aussi qu'il y a certains lieux privilégiés où Dieu et ses saints se plaisent à répandre leurs faveurs avec une libéralité plus grande. L'expérience en donne chaque jour des preuves irrécusables. »

« De tout temps, dit encore *un grand auteur ecclésiastique* cité dans une notice sur Notre-Dame de

1. Numéro du 10 août 1875.

Chartres [1], Dieu a marqué certains lieux spécialement destinés à recevoir les vœux des hommes. Il faudrait avoir pour l'histoire de l'Église une incrédulité qu'on n'a pour aucune autre, pour ne pas croire que Dieu a voulu que ses saints fussent honorés plus spécialement en certains endroits, et que, pour attirer les peuples, il n'y fasse des grâces qu'il ne fait pas ailleurs. »

Donc, les naïfs seuls s'imaginent qu'on peut prier Dieu avec autant de fruit partout. C'est un fait acquis pour les dévots qu'il y a des lieux privilégiés. Reste à savoir où ils se trouvent. On pourrait éprouver quelque embarras à le déterminer, si fort heureusement la Vierge ne mettait une attention singulière à les faire connaître. Je cite la Vierge, parce qu'il n'y en a pas qui s'occupe plus qu'elle de se faire glorifier et honorer. Quant au bon Dieu, tout le monde sait qu'il n'en est plus question. Grâce au système de l'intercession, on peut se dispenser d'avoir affaire à lui ; on implore la Vierge, qui sollicite son fils, qui obtient de Dieu. Telle est la filière la plus recommandée, en dépit du vieux proverbe : « Mieux vaut s'adresser à Dieu qu'à ses saints. »

Il est à remarquer, du reste, que cette idée de désigner soi-même les endroits où l'on veut se voir dresser des autels, n'appartient pas en propre à la Vierge. Elle

1. *Notice sur Notre-Dame de Chartres et son antique pèlerinage.* Chartres, publication de l'œuvre des Clercs, in-32, page 32.

l'aura empruntée au paganisme, par inadvertance sans doute. J'ouvre l'opuscule de Lucien *Sur la déesse syrienne* et je lis :

« Stratonice eut un songe dans lequel Junon lui ordonnait de lui élever un temple à Hiérapolis et la menaçait des plus grands malheurs en cas de désobéissance. La reine n'a d'abord aucun égard à ce songe. Mais ensuite, étant tombée gravement malade, elle le raconte à son mari, apaise Junon et lui promet de lui bâtir un temple. Dès qu'elle fut revenue à la santé, le roi l'envoie à Hiéropolis avec une forte somme d'argent, etc... [1] »

Remplacez « Junon » par « la Vierge, » et vous croirez lire le récit de la fondation d'un de nos sanctuaires à succès. Le songe, toutefois, est un procédé un peu antique qui, par cette raison même, a dû être remplacé. Au moyen âge, il a généralement cédé le pas aux statuettes indicatrices.

Dans un endroit sauvage, le plus souvent derrière un buisson, un berger découvrait, sur l'indication de ses bêtes, une statuette miraculeuse. Emportée au prochain village, la statuette se retrouvait le lendemain, ô miracle! au même endroit que la veille. On la reportait à l'église, dont on fermait avec soin les portes. Vaine précaution! On pouvait constater le matin que la statuette était retournée à son lieu de prédilection. Quand ce jeu de passe-passe s'était renouvelé

1. *Lucien*, trad. Talbot, t. II, p. 449.

deux ou trois fois, alors il n'était plus douteux que la Vierge ne voulût positivement qu'on lui construisît un sanctuaire à l'endroit indiqué, et le clergé se mettait à l'œuvre.

En variant les détails, ce thème peut servir à l'histoire d'un bon nombre de nos lieux de pèlerinage les plus fameux. Ici, c'est une brebis, là, un bœuf que le berger trouve « à genoux » devant la statuette avec l'attitude du plus profond respect ; ailleurs, une voix se fait entendre à la cantonade. Sur l'emplacement de Notre-Dame des Vertus, dans le Périgord, les brebis engraissent à vue d'œil tant qu'elles paissent sur le tertre aride où la statuette est cachée. Quand on croit avoir compris l'intention de la Vierge, une expérience décisive est tentée. Au lieu de reporter pour la dernière fois la statuette au village, on la dirige sur une autre localité, dans un sens diamétralement opposé. Le lendemain, la statuette se retrouvait dans ses ronces, l'épreuve était concluante.

A Besse, en Auvergne, la Vierge, après s'être esquivée deux fois, finit par se rendre aux supplications des citadins avides de la conserver.

« Les habitants désolés, dit Mgr Guérin, emploient la prière pour la retenir et s'engagent à faire dire à perpétuité une messe au maître-autel tous les mercredis de l'année. Leur vœu plut à la sainte Vierge et son image resta parmi eux [1]. »

1. *Les Petits Bollandistes*, vies de saints, par Mgr Paul Guérin, camérier de Sa Sainteté Pie IX. 7e édit. Bar-le-Duc et Paris, 1876, gr. in-8°, t VII, p. 633.

Depuis, il y a eu compromis. L'image de Notre-Dame de Vassivière reste les neuf mois d'hiver à Besse et va faire la saison d'été, de juillet à octobre, sur la montagne.

A l'église de Laeken, près Bruxelles, on a montré longtemps un cordeau dont la Vierge s'était servi, disait-on, pour marquer elle-même les mesures du temple qu'elle exigeait [1].

Quand Marie ne se fait pas architecte, elle a des moyens persuasifs pour activer la maçonnerie. Tandis que la peste ravageait Marciac, elle fait savoir à une femme du peuple que le fléau cessera si on lui élève, au lieu qu'elle indique, une chapelle. On hésite ; l'épidémie augmente. Enfin,

« On va en procession au lieu désigné par elle ; on le bénit ; et, à peine a-t-on posé la première pierre, que le fléau diminue d'intensité. A mesure que les murs s'élèvent, il diminue encore, jusqu'à ce qu'enfin l'état sanitaire ait repris son cours normal [2]. »

Le sanctuaire de Fourvières offre, d'après le *Mois des Pèlerins*, un très-curieux exemple de l'influence anti-épidémique d'une chapelle à la Vierge :

« En 1564 et 1581, Lyon, privée de son sanctuaire, fut ravagée par la peste. En 1586, enfin l'autel

1. *Petits Bollandistes*, t. IX, p. 396.
2. *Petits Bollandistes*, t. V, p. 146.

de Marie fut relevé sur la montagne et consacré le 21 août. Dès ce moment, la source des prodiges, qui semblait interrompue, se rouvrit, et depuis elle n'a cessé de couler sur cette cité privilégiée. » (P. 83.)

Ainsi, suivant que le sanctuaire de Fourvières est démoli ou reconstruit, voici la ville protégée ou non. N'est-il pas fort singulier de voir le sort d'une ville subordonné à l'adoration de la Vierge sur un point désigné ? Il ne manque pas à Lyon d'autres églises où les mêmes fidèles vénèrent la Mère du Christ et probablement dans les mêmes termes ; mais partout ailleurs qu'à Fourvières, leurs prières sont, à ce qu'il paraît, d'un effet nul ou à peu près.

La question d'emplacement est parfois traitée par la Vierge avec la minutie la plus étrange. En demandant, au Laus, un temple à une petite bergère, Marie précise d'une façon remarquable que ce n'est pas au lieu même où elle apparaît, mais un peu plus loin, qu'il faudra lui construire une église. « Mon fils, dit-elle, veut que je sois honorée dans cette paroisse, mais non pas dans ce lieu. » Puis elle indique à l'enfant l'autre côté de la vallée. Et, comme deux impies se permettent de railler des discours aussi invraisemblables, la Vierge, ressemblant de plus en plus à Junon, leur envoie « un châtiment rigoureux et exemplaire ».

Au Guyaudet, diocèse de Saint-Brieuc, le curé, se montrant de même incrédule aux paroles d'un paysan qui lui communique les intentions de la Vierge, est frappé de cécité. Mais je vous demande un peu ce que

vous auriez pensé, à la place de ce brave homme de curé, si l'on fût venu vous raconter que la Vierge, voulant être honorée dans un lieu voisin, en avait donné la preuve en fournissant, avec une cuillerée de farine, des crêpes pendant plusieurs jours à toute une famille [1].

Les procédés un peu raides de la Vierge sont, en même temps que son système d'injonctions, adoptés par les autres bienheureux. L'archange saint Michel, voulant manifester au futur saint Aubert le désir d'avoir une église au sommet du mont Tombe, lui apparaît jusqu'à trois fois sans le persuader. Alors l'archange se fâche, et il envoie à son futur collègue un tel coup de pouce dans la tête, qu'au sortir de sa vision saint Aubert se trouve avoir « un creux profond à l'endroit touché [2] ». On montre encore à Avranches, sur le crâne du saint, la dépression qu'y a laissée le doigt irrité de l'archange.

1. « En passant près de la fontaine du Guyaudet, il lui semble entendre une voix; il regarde et voit sur le bord de la fontaine une petite statue de Marie. Il en conclut que la Mère de Dieu veut qu'on lui bâtisse une chapelle en ce lieu; et la sainte Vierge, pour lui prouver que telle est en effet sa volonté, lui ordonne de dire à sa femme de ne prendre qu'une cuillerée de farine pour faire des crêpes à toute sa famille. La femme obéit, et cette petite quantité de farine fournit abondamment de la nourriture à tous pendant plusieurs jours. » *Petits Bollandistes*, V, 151.

2. *Mois des Pèlerins*, par le père Antoine. Paris, Périsse, in-32, p. 300.

Autres temps, autres modes de persuasion. Le procédé un peu naïf des statues qui reviennent sur leurs pas pendant la nuit pour marquer l'endroit précis où elles entendent qu'on les honore, est depuis longtemps complétement abandonné. Aujourd'hui, tout sanctuaire ayant la prétention d'attirer les foules, ne saurait devoir son origine à autre chose qu'une apparition. Est-ce un progrès ? C'est au moins un changement. Quant au niveau de la crédulité humaine, on peut se convaincre, par l'historique de nos lieux de pèlerinage les plus achalandés, qu'il n'en a pas été sensiblement modifié.

Le fait de la Salette est assez connu pour que je puisse me borner à le rappeler en quelques mots.

Deux enfants : le berger Maximin, âgé de onze ans, et la bergère Mélanie, âgée de quatorze ans, rencontrent sur la montagne solitaire de la Salette une « belle dame » en larmes, revêtue du plus singulier accoutrement : bonnet pointu recourbé en avant, tablier jaune, fichu blanc bordé d'une couronne de roses, autres roses aux chaussures, tenaille et marteau pendus sur l'estomac. Cette dame leur tient un étonnant discours, mi-patois, mi-français, qu'elle interrompt pour leur confier à chacun séparément un secret, qu'ils ne diront à personne, après quoi elle disparaît en leur recommandant de faire connaître leur entrevue à tout le monde.

Cette aventure est colportée dans le pays par les deux enfants qu'on mène le dimanche matin au curé. Au lieu de donner une semonce à ces galopins pour leur apprendre à compromettre, par leurs propos, la

personnalité respectable de la Vierge, le curé lève les bras au ciel, s'attendrit, et, sans perdre une minute, monte en chaire pour apprendre à tous, aussi clairement que l'émotion le lui permet, la grande nouvelle.

« Les sanglots entrecoupèrent sa voix, raconte le père Berthier[1], et il ne fut pas entendu de tous ses paroissiens ; mais chacun de se demander après la messe ce qui était arrivé. »

C'est ainsi que la première sanction religieuse fut donnée au fait devenu fameux de la Salette. On loue beaucoup l'excessive prudence de l'évêque de Grenoble, qui a attendu cinq ans avant de se prononcer officiellement sur le cas ; mais, si la donnée d'une apparition a trouvé dans le clergé beaucoup d'adhérents aussi chauds et surtout aussi prompts que M. le curé de la Salette, l'excessive prudence de monseigneur a dû être plus d'une fois mise à cruelle épreuve.

Somme toute, quand a paru le mandement doctrinal qui reconnaissait la Vierge elle-même dans l'interlocutrice des deux enfants, la dévotion nouvelle était déjà parfaitement établie. Ce mandement coupait court, on nous le fait remarquer, à toute réclamation future :

« Désormais, dit le père Berthier en enregistrant

1. *Notre-Dame de la Salette*, son apparition, son culte, par le P. Berthier, missionnaire de Notre-Dame de la Salette. Paris et Grenoble, in-18, p. 26.

l'acte épicopal, la mission des enfants est finie, celle de l'Église commence. Si à l'avenir ces enfants étaient infidèles aux grâces qu'ils ont reçues (vulgairement, s'ils se démentaient), le fait de la Salette n'en saurait être ébranlé. » (P. 42.)

Le père Berthier ne hasarde pas cette supposition sans motifs. Le jeune Maximin passe, en effet, pour s'être rétracté près du curé d'Ars, dans un interrog que cet ecclésiastique lui fit subir. L'enfant a e depuis, que le curé était sourd et ne l'avait pas pris. Or, le curé d'Ars était si peu sourd, qu'au d'un de ses biographes, l'abbé Monnin, il devait, pendant la nuit, envelopper sa montre dont le tic tac l'empêchait de dormir. Quelques esprits conciliants, en convenant que le curé n'était pas sourd, insinuent qu'il a pu bredouiller. Quoi qu'il en soit, ce qui ne fait aucun doute, c'est que le curé d'Ars, malgré sa nature visionnaire, a tenu le fait de la Salette en fort mince estime.

« Que s'est-il passé, demande l'abbé Monnin, entre le curé d'Ars et Maximin ? Ce qu'il y a d'avéré pour nous, c'est qu'après cette entrevue, M. Vianney refusa de signer les images de la Salette et d'en donner des médailles; c'est comme cela qu'on apprit qu'il ne croyait plus au miracle. Quand on lui demandait des explications, il répondait invariablement : « Si ce que l'enfant m'a dit est vrai, on ne peut pas y croire [1]. »

1. *Le curé d'Ars*, vie de M. Jean-Baptiste-Marie Vianney,

D'autre part, il est constant qu'une demoiselle de Lamerlière s'est donnée plusieurs fois pour l'héroïne de la Salette, et que les antécédents excentriques de cette personne, d'une dévotion exaltée, rendent le fait très vraisemblable [1]. Nous ne voulons pas rechercher laquelle des deux hypothèses est la plus probable, ou d'un mensonge des enfants, ou de la comédie

1. [illegible]

[illegible] A. Monnin, 12e édit. Paris, Douniol, 1874, gr. in-18, [illegible] 203.

[illegible] Mademoiselle de Lamerlière a poursuivi l'abbé Déléon et [illegible] curé Cartellier pour l'avoir dénoncée dans leurs écrits comme ayant joué le rôle de la Vierge à la Salette. Les considérants du jugement qui déboute cette demoiselle de sa plainte, jugement confirmé en appel, sont absolument écrasants pour l'affaire de la Salette :

« Attendu qu'il ne saurait y avoir faute de la part des auteurs pour avoir écrit ce qui se trouve dans leurs livres touchant la demoiselle de Lamerlière, alors que celle-ci l'a rendu vraisemblable par ses actes, ses propos, suffisamment constatés dès à présent...

» Qu'il faut bien, en effet, sous peine de rendre l'histoire impossible, leur reconnaître le droit de rendre compte des paroles et des actions de ceux qui se sont trouvés mêlés aux événements qu'ils racontent; que tout ce qu'on peut exiger d'eux, c'est qu'ils n'abusent pas de ce droit, qu'ils n'accueillent pas avec légèreté des rumeurs vagues, sans en vérifier l'origine et la valeur;

» Que, dans l'espèce, on ne saurait faire un semblable reproche aux auteurs, car l'ensemble des faits qu'ils énoncent relativement à la demoiselle de Lamerlière prouve jusqu'à l'évidence qu'ils ne les ont accueillis qu'avec une entière bonne foi, après un examen réfléchi, sans imprudence ni légèreté, et qu'ils ont puisé dans des documents sérieux et des témoignages respectables, etc. » *Affaire de la Salette*, recueillie et publiée par J. Sabbatier. Paris, Borrani, 1857, gr. in-18, p. 14.

d'une excentrique. L'un et l'autre fait se concilient d'ailleurs parfaitement. Une enquête de l'autorité civile eût pu seule éclairer la prétendue apparition d'une complète lumière. Mais la solution que nous refuse un contrôle insuffisant, le bon sens heureusement nous la donne. Portant le cas tout droit au tribunal de la raison, il est bien simple de se demander : « Une manifestation divine peut-elle être absurde ? Assurément non. Donc la manifestation de la Salette, étant absurde, ne saurait être divine. » Cet argument, qui rend superflu tous les autres, a de plus cela de commode qu'il convient aussi bien aux événements de Lourdes et d'ailleurs qu'à ceux de la Salette.

Est-il possible d'imaginer sérieusement que la Vierge, voulant se révéler d'une manière éclatante à la terre, choisisse précisément pour se montrer un endroit où il ne passe personne; et qu'en possession d'un secret que nul ne doit connaître, elle en vienne faire, à chacun par moitié, la confidence à deux enfants d'une intelligence bornée ?

Sur les vives instances de Mgr. de Grenoble, les petits pâtres se sont décidés, du reste, malgré la recommandation expresse de la belle dame, à coucher ce secret par écrit sur deux papiers, aussitôt scellés, qui ont pris mystérieusement le chemin du Vatican. Les apologistes rapportent même que Pie IX, après avoir lu la version d'un des pastoureaux, s'est écrié : « Il y a ici la candeur et la simplicité d'un enfant, » ce qui est tout juste flatteur pour les propos attribués à

la Vierge. D'après M. de Geslin, aumônier du château Saint-Ange, le souverain pontife aurait été beaucoup plus explicite. Une lettre adressée par cet ecclésiastique à l'abbé Déléon, dit en propres termes :

« Le Saint-Père m'a répété deux fois de suite que le prétendu secret des enfants n'en était pas un, que c'était un *mondo di stupidita*... Ce n'est pas à moi seul que Sa Sainteté a fait cette confidence; mais elle l'a répété à plusieurs évêques français et prélats romains et étrangers [1]. »

On pourra s'étonner après cela que Pie IX ait reconnu le miracle implicitement, sinon d'une manière officielle, du moins par les faveurs dont il a comblé le sanctuaire de la Salette; mais il est si commode d'accepter une dévotion que le succès consacre !

Au reste, le secret a cela pour lui que nul, en dehors de Pie IX, ne le connaît. Il n'en est malheureusement pas de même du discours que la Vierge commence en français, jusqu'au moment où, s'apercevant que les enfants n'y comprennent rien, elle le continue en patois... pour le finir en français, par inadvertance j'imagine.

Il faut une foi à toute épreuve pour admettre que la reine du ciel, résolue à produire ici-bas un grand effet, n'a rien trouvé de mieux à dire que :

« Je vous ai donné six jours pour travailler, je me suis

1. *Affaire de la Salette*, p. 182.

réservé le septième, et on ne veut pas me l'accorder; c'est ça qui appesantit tant le bras de mon Fils.

» Ceux qui conduisent les charrettes ne savent pas jurer sans y mettre le nom de mon Fils. Ce sont les deux choses qui appesantissent tant le bras de mon Fils.

» Si la récolte se gâte, ce n'est rien que pour vous autres. Je vous l'ai fait voir, l'année dernière, par la récolte des pommes de terre, vous n'en avez pas fait cas. C'est, au contraire, quand vous en trouviez de gâtées, vous juriez, vous mettiez le nom de mon Fils. Elles vont continuer à pourrir, et à Noël il n'y en aura plus...

» Si vous avez du blé, il ne faut pas le semer. Tout ce que vous sèmerez, les bêtes le mangeront; ce qui viendra, tombera en poussière quand vous le battrez.

» Il viendra une grande famine. Avant que la famine vienne, les enfants au-dessous de sept ans prendront un tremblement et mourront entre les bras des personnes qui les tiendront; les autres feront pénitence par la famine. Les noix deviendront mauvaises, les raisins pourriront...

» Il ne va que quelques femmes âgées à la messe. Les autres travaillent le dimanche tout l'été; et l'hiver quand ils ne savent que faire, ils ne vont à la messe que pour se moquer de la religion. Le carême, ils vont à la boucherie, comme des chiens...[1] »

On fait bien d'insister sur l'ignorance crasse des

1. *Notre-Dame de la Salette*, p. 13.

deux enfants qui entendent sans sourciller ces choses [1]; on s'étonnerait autrement qu'ils n'eussent pas demandé à la belle Dame si elle se moquait d'eux. Mais comment d'ignorants enfants se fussent-ils récriés devant ce langage, quand il s'est trouvé des membres éminents du clergé pour le déclarer merveilleux! On a été jusqu'à écrire des volumes à seule fin de montrer l'étonnante exactitude des prédictions de la Salette. Tels ont noté, par exemple, avec un sérieux imperturbable, qu'en 1852 les noix avaient été en effet malades dans le Dauphiné, sans se préoccuper si, avant ou après cette époque, les récoltes n'y avaient pas été d'une richesse exceptionnelle. Les mêmes font observer triomphalement que la maladie de la vigne s'est, depuis 1851, répandue en France et dans toute l'Europe. Ce n'est plus seulement le Dauphiné, c'est l'Europe entière que viseraient alors les prédictions de la Salette; mais, en ce cas, il importerait de remarquer que l'année où les Dauphinois n'avaient que de mauvaises noix, beaucoup d'autres Européens, dont pas mal de Français, se régalaient de noix excellentes...

1. « A onze ans, dit de Maximin le P. Berthier, cet enfant était d'une grande ignorance. C'est à peine si son père avait réussi à lui apprendre le *Pater* et l'*Ave*, qu'il lui avait fait cependant répéter pendant trois années. » *Notre-Dame de la Salette*, p. 7. D'autre part, la supérieure des religieuses de Corps, à qui Mélanie avait été confiée, disait d'elle : « Depuis un an, Mélanie n'a encore pu apprendre à réciter par cœur les actes de Foi, d'Espérance et de Charité, quoique je les lui aie fait dire deux fois par jour. » *La Salette à tout le monde*. Toulouse, Resplandy, in-32, p. 17.

Je m'arrête; car la plume répugne à relever de semblables niaiseries.

Et non-seulement le discours de la Vierge est carrément traité d'admirable, mais, dans sa profondeur même, on n'hésite pas à reconnaître un signe manifeste de la réalité de la divine présence :

« La manière admirable, dit le père Berthier, dont le discours de la divine Messagère révèle les plaies de notre siècle, a paru à un illustre prélat, et paraîtra aux esprits sérieux, une des preuves les plus péremptoires de la vérité de l'apparition [1]. »

L'illustre prélat en question est Mgr de Ginouilhac, archevêque de Lyon. Hâtons-nous d'ajouter, à l'honneur de l'épiscopat français, que le prédécesseur de ce prélat a fait un tout autre accueil au miracle de la Salette. Au mandement doctrinal de son suffragant qui déclarait l'apparition « indubitable, » le métropolitain, Mgr de Bonald répondait par cette sévère admonition aux curés de son diocèse :

« Nous défendons de publier en chaire, sans notre permission, le recit d'un fait miraculeux, quand bien même l'authenticité en serait attestée par un évêque étranger. Dans deux ou trois de nos paroisses, messieurs les curés ont cru pouvoir lire en chaire le mandement d'un évêque d'un autre diocèse, au sujet

1. *Notre-Dame de la Salette*, p. 20.

d'un miracle, sans nous avoir consulté; c'était là un acte irrégulier.

» Vous aurez soin, mes chers coopérateurs, de mettre les fidèles en garde contre ces publications journalières de miracles, de prophéties, d'images, de prières, qui peuvent être pour les marchands cupides une source de profits illicites, mais qui sont pour la religion un sujet de douleur et de crainte [1]. »

Ne semble-t-il pas qu'à travers ces lignes indignées on entende résonner l'écho de ce fouet vengeur dont le divin Maître cinglait le dos des vendeurs du temple?

Déjà l'eau de la Salette se débitait en flacons, car à l'apparition de la Vierge s'était jointe l'apparition d'une fontaine, non pas tout à fait miraculeuse, attendu qu'elle existait auparavant; seulement, d'intermittent, son débit est devenu continu. L'*Affaire de la Salette* nous apprend que des travaux ont été faits « pour en augmenter le volume. » (P. 327.)

Aujourd'hui Mélanie est en Angleterre, au fond d'un couvent; Maximin, plus rebelle à entrer dans les ordres, est mort après une existence que *le Pèlerin*, lui-même, qualifie d'un peu déclassée. Il a fait assez obscurément de la médecine, et, avec un éclat passager, il a produit une liqueur de table, la *Liqueur de la Salette*, dont s'est un moment amusée la galerie. Depuis sa mort, on commence à entourer son nom

1. *Affaire de la Salette*, p. 328.

d'une auréole, et je ne serais pas étonné que ce fût un des saints de l'avenir. Les pèlerins, venus à Corps en 1876, ont tenu à visiter sa tombe et, sur la proposition du père Bailly, leur conducteur, ils lui ont souscrit, d'enthousiasme, une croix de pierre. Avant qu'ils tressent à sa mémoire d'autres couronnes, je me permettrai de leur rappeler, avec un écrivain religieux, M. Jean Darche, l'opinion de Mgr Dupanloup sur le confident de la Vierge :

« D'après des données certaines et la juste appréciation de Mgr Dupanloup, Maximin n'avait rien en son extérieur qui pût porter à faire croire que la Vierge Immaculée lui était apparue, tout en lui repoussait : manières dures, impolies, légèreté, finesse, étourderie, méchanceté même, tels sont quelques-uns des défauts de Maximin qui ont donné lieu au très savant évêque d'Orléans de déclarer que, de tous les enfants qu'il avait vus en sa vie, il en avait vu peu ou point qui lui aient laissé une aussi triste impression [1]. »

Le portrait n'est pas long, mais il est suffisant.

L'héroïne de Lourdes, Bernadette, est encore une enfant. On nous la peint de même comme assez bornée, mais de plus comme faible de constitution, maladive, « et peut-être un peu plus portée à la dévotion que les enfants de son âge. »

1. *Vie nouvelle du curé d'Ars et de sainte Philomène*, par Jean Darche. Paris, Palmé, 1865, gr. in-18, p. 203.

Elle avait quatorze ans lorsqu'un jour, le jeudi gras de l'année 1858, ayant été ramasser du bois mort sur les bords du Gave, avec deux autres fillettes, elle entrevit tout à coup ou crut entrevoir, dans le creux d'une roche, une Dame vêtue de blanc et la taille ceinte d'une écharpe bleue. Que Bernadette eût été le jouet d'une illusion ou qu'elle eût vu réellement la Dame en chair et en os de certaines chroniques, il importe peu. Toujours est-il que l'enfant rentre chez elle l'esprit frappé et ne pense plus qu'à la Dame mystérieuse qui a échappé aux regards de ses compagnes. Elle veut la revoir à toute force; elle le veut tant, que, lors d'une seconde visite aux roches Massabielles, elle la revoit en effet, tandis que les enfants qui l'ont suivie ouvrent inutilement de grands yeux.

Quel prestige y a-t-il là-dessous? Bernadette a lancé de l'eau bénite contre la roche pour faire fuir l'apparition, si elle était l'œuvre du Malin, et l'apparition n'a point fui. Une troisième fois, elle se rend à la roche avec une dame et une demoiselle qui, précaution charmante! ont emporté du papier, de l'encre et des plumes pour prier l'apparition de se faire connaître; mais la Dame, que Bernadette continue seule à voir, refuse l'autographe demandé. C'est fâcheux pour les collectionneurs; cet autographe eût fait prime à la salle des Bons-Enfants. La Dame aime mieux faire prendre à Bernadette l'engagement de revenir la trouver dans ce lieu écarté pendant quinze jours, non pas seule, mais en compagnie, car elle désire « y voir du monde. » Et, dans le même temps, l'enfant remarque

que le regard de l'inconnue se repose avec complaisance sur celle de ses deux compagnes « qui n'était pas mariée [1]. »

A dater de ce moment, la petite ville de Lourdes assiste tous les jours au spectacle le plus bizarre et le plus affolant. Chaque matin, la fillette se rend à la grotte, et, devant un cercle de plus en plus considérable d'hébétés et de curieux, elle se livre à des colloques qu'on n'entend pas avec une personne qu'on doit se borner à deviner. Tantôt immobile, l'œil fixe, elle semble ravie dans une contemplation mystérieuse, tantôt se traînant à terre, baisant le sol, se suspendant aux roches, elle étonne par les exercices les plus inattendus; et le Gave, peu familier jusque-là avec les badauderies humaines, peut contempler ceci : des gens qui viennent voir une enfant qui croit voir quelque chose.

Dans ses entretiens avec la Dame, Bernadette en reçoit bientôt trois secrets, deux de plus à elle seule que les bergers de la Salette ensemble! Et la dame, heureusement pour les hôteliers de Lourdes, ne se borne pas à ces confidences que personne ne doit connaître : « Allez dire aux prêtres que je veux que l'on m'élève ici une chapelle. » Voilà le grand mot lâché. Bernadette va transmettre les ordres de la Vierge à M. le curé. M. le curé hoche la tête comme un homme

1. « — Elle te regarde en ce moment, dit la Voyante à Antoinette.

» Celle ci fut toute saisie de cette parole, et depuis cette époque elle vit de ce souvenir. » *Notre-Dame de Lourdes*, par Henri Lasserre. 90e édit. Paris, Palmé, 1877, gr. in-18, p. 43.

qui ne voudrait pas s'engager à la légère dans une affaire délicate. « Si c'est vraiment la Vierge qui te parle, prie-la donc, en témoignage de son pouvoir, de faire fleurir le rosier fané qui se trouve au pied du rocher. » L'enfant transmet la demande de son curé et le rosier reste fané comme devant. Un autre que l'abbé Peyramale en eût été démonté; mais l'enfant rapporte que la Dame a souri.

« Ce sourire est en ma faveur, dit l'abbé Peyramale, la sainte Vierge n'est pas moqueuse. Si j'avais mal parlé, elle n'aurait pas souri ; elle se serait apitoyée sur mes raisons. Elle a souri; donc elle approuve[1]. »

On n'a pas plus de philosophie que ce bon curé!

A quelque temps de là, l'enfant, dans le cours d'une de ses extases, va, au fond de la grotte, gratter le sol, d'où s'échappe, nous dit-on, une eau bourbeuse. Elle boit cette eau mêlée de terre, se lave (?) avec, et mange un peu de l'herbe qui pousse auprès, le tout sur l'invitation de la Dame, qui ménage, paraît-il, à ses élus d'étranges récréations. Vous voyez poindre la fameuse source. Les curieux se précipitent; ils fouillent le trou, l'élargissent, et s'étonnent que l'eau arrive plus abondante. Le merveilleux, si j'en crois le narrateur officiel, c'est que cette eau surgisse dans « un coin desséché. » Or, si l'on se reporte au propre récit de M. Lasserre (p. 121), on y voit que l'herbe qui tapissait cette partie desséchée de la grotte

1. Henri Lasserre, p. 111.

et que mangea l'enfant, n'était autre que « cette herbe, de la famille des saxifragées, que l'on nomme *la Dorine* ». Imprudent narrateur, que ne consultait-il un naturaliste avant d'écrire ! Ce naturaliste lui eût appris que la Dorine, autrement *cresson doré*, *cresson de rocher*, et dans la langue savante : *chrysosplenium*, est une plante exclusive aux terrains humides.

M. Lasserre peut s'en convaincre en ouvrant toutes nos flores françaises, et notamment celles des Pyrénées. Philippe donne pour *habitat* de la Dorine :

« Lieux humides de toutes les basses vallées [1]. »

Et Picot de La Peyrousse :

« Près des sources sous-Alpines [2]. »

Près des sources, il me semble que cela est significatif [3].

Pour le coup, le curé, qui a le droit d'ignorer s'il existait préalablement quelque écoulement d'eau dans la grotte, ne doute plus de l'apparition. Songez donc ! On demande de sa part une chose à la Vierge et il en arrive une autre. Comment ne serait-il pas convaincu ! Il aurait d'autant moins de raisons de ne pas l'être que la Dame répète à plusieurs reprises qu'elle veut

1. *Flore des Pyrénées*, par Philippe. Bagnères-de-Bigorre, 1859, in-8°, t. I, p. 360.

2. *Histoire abrégée des plantes des Pyrénées*, par Picot de La Peyrousse. Toulouse, 1813, in-8°, p. 223.

3. Dans le cas où M. Lasserre ne se tiendrait pas encore pour convaincu, il pourra consulter comme nous le très-consciencieux chef de l'École de botanique au Jardin des Plantes, M. Verlot, qui lui affirmera par expérience que, privée d'humidité, la Dorine périt infailliblement.

là une église. Et pour que l'aventure soit ridicule jusqu'au bout, la Dame, tenant à ce qu'on ne se trompe pas sur sa personnalité, termine sa dernière entrevue avec Bernadette, par un aveu aussi bizarre que malséant. « Je suis l'Immaculée-Conception, » lui dit-elle. L'enfant a déclaré qu'elle n'avait pas compris cette locution barbare : c'est fort heureux. J'espère qu'on aura respecté assez sa candeur pour ne pas la lui expliquer.

Apprenons à ceux qui s'étonneraient de voir baptiser une personne du nom d'un fait, que la consécration divine du dogme de l'Immaculée-Conception, promulgé depuis peu, était impatiemment attendue par le parti catholique :

« On attendait, dit le comte Lafond, qu'un miracle répondît à la voix de Pie IX. » La Vierge n'aura pas pensé pouvoir faire mieux pour son vicaire que de s'affubler du sobriquet de Conception immaculée. Pie IX lui a répondu depuis par une couronne. Juste échange de bons procédés.

M. Lasserre, qui connaît la maxime *Is fecit cui prodest*, s'efforce de montrer que le clergé a été tout à fait en dehors de cette aventure. Je le crois d'autant plus volontiers, en ce qui concerne les personnages en vue, qu'ils ont coutume d'attendre, avant de recommander une dévotion, qu'elle ait déjà fait son chemin toute seule. C'est ce qu'on nomme « leur excessive prudence. »

« L'évêque, Mgr Laurence, homme de Dieu, avancé

en âge, dit M. Louis Veuillot, attendait, étudiait et ne disait pas sa pensée. »

Pour tous les lecteurs impartiaux des dix-huit entrevues de Bernadette avec la Dame invisible, l'état cérébral de l'enfant ne peut faire aucun doute. Il faudrait se fermer volontairement les yeux pour ne pas reconnaître dans cette fillette maladive, qui voit ce que personne ne voit, qui entend ce que personne n'entend, une véritable hallucinée. Tous les spécialistes vous diront que les deux illusions de l'ouïe et de la vue sont les plus fréquemment accouplées. Un fait donné comme merveilleux vient en quelque sorte transformer en certitude ce qui pouvait n'être jusque-là qu'une supposition. Dans une de ses extases devant la grotte, Bernadette laissa, sans s'en apercevoir, ses mains jointes s'arrêter quelque temps sur la flamme d'un cierge. On cria : « Au miracle ! » Et les hommes de science s'écrieront : « Réalité, tu m'apparais ! » car aucun d'eux n'ignore l'effet d'insensibilité, autrement dit d'anesthésie dont l'extase est le plus souvent accompagnée. Il n'est personne qui n'ait été plus ou moins à même d'en faire l'expérience sur les somnambules, qu'on peut impunément flamber ou larder d'épingles.

Faut-il, pour convaincre le lecteur qui douterait encore, insister sur l'état de santé de Bernadette, asthmatique dans sa jeunesse [1], aujourd'hui malade en

1. Même quand l'asthme n'est pas de sa nature essentiellement nerveux, il s'accompagne encore d'accidents nerveux et en occasionne.

permanence au couvent des Ursulines de Nevers, où on l'a fait entrer. Il est malheureusement constant que cette pauvre fille — à qui l'on doit l'eau de Lourdes qui guérit les autres — est presque perpétuellement en proie à d'effrayantes crises de nerfs. Le bruit de sa mort ayant couru l'an dernier, *la Semaine religieuse* de Grenoble démentit la nouvelle dans un article où l'on peut lire :

« Depuis une année bientôt, Bernadette, en religion sœur Marie-Bernard, est dans un état de santé déplorable. Les organes de la digestion ne fonctionnent que par intermittence. Pendant des mois entiers, elle est en proie à des crises douloureuses qui se succèdent presque sans relâche, suivies fréquemment de vomissements de sang. Malgré sa résignation chrétienne et son courage, il lui est impossible de maîtriser les cris que la douleur lui arrache. En temps normal, des hoquets stridents, continuels, s'entendant à plus de cinquante pas du lieu où elle est couchée, s'échappent de sa frêle poitrine [1]. »

Sur ces renseignements, que *la Semaine religieuse* de Grenoble tient assurément de bonne source, il est impossible qu'un seul médecin hésite à reconnaître les signes les plus manifestes de l'hystérie, dont l'hallucination est une des compagnes ordinaires.

Confier cette malade aux soins des médecins était

1. *Le Pèlerin*, 4e année, p. 270.

une conduite toute indiquée. Comment donc le maire de Lourdes ne put-il, en dépit du désir que lui avait manifesté le préfet, diriger la jeune hallucinée sur l'hospice de Tarbes? C'est qu'il rencontra devant lui l'opposition implacable du curé de Lourdes. M. Henri Lasserre, le naïf historiographe du fait pyrénéen, nous raconte lui-même comment l'abbé Peyramale déclara vertement « qu'on lui passerait sur le corps, qu'on le foulerait aux pieds » (p. 225), avant d'emmener Bernadette. Pour éviter un scandale, l'autorité s'abstint.

Ce qui ne laisse pas d'être curieux, c'est que le même historiographe, venant à parler un peu plus loin d'enfants qui prétendaient à leur tour avoir des visions comme Bernadette, nous montre l'énergique curé faisant cesser en un clin d'œil ces visions intempestives.

« M. le curé de Lourdes se hâta, dit M. Lasserre, de chasser honteusement du catéchisme les enfants visionnaires, en déclarant que, si de pareils faits se renouvelaient une seule fois, il saurait faire lui-même une enquête sévère et découvrir les véritables instigateurs.

» L'attitude et la menace du curé produisirent, continue M. Lasserre, un effet subit et radical. Les prétendues visions cessèrent net et il n'en fut plus question. » (P. 305.)

Il est impossible de ne pas être frappé de la diffé-

rence d'attitude de M. le curé de Lourdes, suivant qu'il croit le miracle local menacé par la disparition de Bernadette ou par l'excès de zèle de ses jeunes compatriotes.

M. Lasserre prend soin d'insinuer, à vrai dire, que les visions des enfants pourraient bien leur avoir été inspirées par la police locale, qui prisait peu l'aventure ; mais cette insinuation, des moins vraisemblables, n'est étayée par aucune preuve. En revanche, nous remarquons qu'à propos d'autres visions inspirées dans le même temps « à quelques filles de Lourdes d'une haute vertu, parmi lesquelles une sainte servante vénérée de tous » (p. 200), M. Lasserre ne songe plus à mettre la police en cause.

Pour parler franc, les visions des saintes filles pouvaient, aussi bien que celles des enfants du catéchisme, être fort réelles. Ce n'est pas impunément que les nerfs d'une population sont secoués pendant deux ou trois semaines par le spectacle que lui donne publiquement une hallucinée. La science a maintes fois consigné cette observation, non-seulement que les crises de nature nerveuse sont aisément contagieuses, mais encore qu'on peut en avoir raison par la menace. Zimmermann rapporte ce cas très-caractéristique d'enfants qui, par imitation, se transmettaient de l'un à l'autre des attaques spasmodiques. Pensant avec raison que c'était à l'imagination, seule cause du mal, qu'il fallait s'attaquer, Boerhave eut l'idée de faire amener les enfants dans une salle où des fers étaient au feu, annonçant que le premier qui serait attaqué tendrait

son bras nu au fer rouge. Inutile d'ajouter que l'épidémie nerveuse cessa aussitôt [1].

M. Lasserre, lui, ne s'étonnerait pas que le diable, jaloux des su ccès de Bernadette, ne fût pour quelque chose dans les pseudo-visions qui tentèrent de faire concurrence à la sienne. Du reste, il n'insiste pas.

« Ces divers faits, assez mal observés à l'époque, dit-il négligemment, n'ont point (maintenant surtout que la mémoire en a oublié certains détails) une précision assez rigoureuse pour que nous leur ouvrions les portes de l'Histoire. »

Voyez la coupable négligence de ceux qui, observant si minutieusement le cas de Bernadette, oublient d'observer les cas analogues qui se produisent dans le pays. Il en résulte que M. Lasserre n'ouvrira pas aux faits mal observés les portes de l'Histoire, et cela est triste. Il eût été curieux de savoir quelle part précise revenait en cette affaire au diable, quelle part à la Vierge ; j'hésiterais à ajouter : et quelle part aux hommes, si M. Louis Veuillot ne m'y autorisait un peu dans les lignes suivantes :

« Nous savons tout ce que disent dans leurs feuilles Chopin, Falempin, Galvaudin et Meurt-de-Faim. Ils broutent encore Guéroult épuisé, ils font rage, ils disent toujours qu'il n'y a pas de miracle. Intérieu-

1. *Essai critique sur le merveilleux en médecine*, par le docteur Lamouroux. Paris, 1865, in-4°, p. 25.

rement pourtant, ils doivent convenir que Lourdes est une affaire bien montée[1]. »

Une affaire bien montée! j'en conviens. Je suis même enchanté de me trouver là-dessus, une fois par hasard, d'accord avec M. Louis Veuillot.

Après l'immense succès de Lourdes, succès qui a presque compromis celui de la Salette, il semblait, qu'en matière d'apparition, on pût tout oser; aussi avons-nous vu de nombreuses rivalités se produire. Mais il n'y a rien de capricieux comme la chance. Avec les mêmes éléments, on obtient des millions en deçà du Gave et des pommes cuites au delà. L'évènement de Saint-Palais l'a bien montré.

Saint-Palais est un gros bourg situé sur le chemin de Bayonne à Mauléon. Les scènes bizarres qui attirèrent un moment l'attention du public sur cette localité perdue ne sauraient être sorties de toutes les mémoires. On racontait qu'un enfant de douze ans, Jean Lamerenx, avait rencontré deux fois de suite dans la campagne une « belle dame » — naturellement! — laquelle lui demanda, lors de leur seconde entrevue, de réciter les litanies de la sainte Vierge et une dizaine de chapelet; après quoi, elle lui confia un secret qu'il ne devait révéler à quiconque, — de plus en plus naturellement! — puis lui recommanda de venir au même lieu dix ou quinze jours de suite. Sur quoi l'enfant

1. *Univers*, juillet 1876.

lui ayant demandé qui elle était, la belle dame répondit d'abord en français, comme à Bernadette : « Je suis l'Immaculée-Conception » ; puis en basque, afin que cette fois l'enfant comprît : « Je suis la Mère Vierge. » On ne pouvait pasticher Lourdes avec plus de décision.

« A partir de ce jour, dit *le Français*, dont nous suivons scrupuleusement la narration[1], le doyen de Saint-Palais et ses vicaires, avertis, accompagnèrent l'enfant dans ses visites. »

Ici, nous devons relever l'erreur du *Français*. C'est à tort que ce journal met en scène M. le curé de Saint-Palais, lequel, il faut le dire à sa louange, s'est toujours montré hostile à l'apparition. Le curé qui, par sa présence, a approuvé ces jongleries, est celui de Béhasque, commune limitrophe qui fut le théâtre des prétendues apparitions. L'affaire de Saint-Palais s'appellerait donc plus exactement l'affaire de Béhasque, et mieux encore de Sardace, du nom de la lande que le fait a rendue célèbre dans le pays.

Les détails dont s'est le plus amusée la galerie sont ceux qui suivent. Je continue de citer *le Français*, organe actuel du catholicisme libéral. Il est curieux d'apprendre, par le sérieux avec lequel il accueille de telles billevesées, où le catholicisme libéral est tombé.

« Non loin du lieu de l'apparition coule un petit filet d'eau. Après la seconde apparition, l'enfant, sur

1. Numéro du 20 juin 1876.

la recommandation de la Dame, y courut, prit trois petits cailloux, qu'il avala, et but de l'eau, recommandant aussi d'en boire. La dame avait dit : *Ce ruisseau ne changera pas, mais il fera du bien.* Une autre fois, la Dame a béni un cierge que la foule, au témoignage de l'enfant, fut invitée par elle à baiser. Enfin, l'enfant l'ayant priée un jour de glorifier son nom et le nom de son divin Fils par un miracle éclatant, la Dame, avec un sourire, répondit : *Le dernier, dernier jour, je dirai oui ou non.* »

Pour le coup, ce n'est plus seulement un pastiche de Lourdes, c'en est la charge complète !

Ajoutons, d'après un récit local[1], qu'à Sardace comme à Lourdes, c'est à la suggestion du curé que l'enfant réclamait un miracle qui n'eut pas lieu ; et aussi qu'au cours des apparitions, auxquelles, comme à Lourdes, une foule nombreuse assistait, l'œil dans le vide (« Tu viendras si tu veux avec des compagnons, lui avait dit la Vierge, mais toi seul me verras »), le jeune Lamerenx reçut de son interlocutrice un deuxième secret.

La même narration spécifie encore que l'enfant prodige engloutit non pas seulement trois cailloux, mais quatre, qui passèrent « comme de l'eau ». Nous laissons à la grave Histoire, celle dont M. Lasserre garde

1. *Les Apparitions de Saint-Palais,* avec trois gravures des nouvelles apparitions. Seul dépositaire, A. Barthabure, négociant à Saint-Palais. In-32.

les portes, à élucider le chiffre exact. Aussi bien ignore-t-on le nombre de pousses de cresson qu'avala Bernadette. Un point plus curieux, c'est qu'à diverses reprises la Vierge nous est montrée récitant son chapelet concurremment avec le gamin, lequel en portait un « dont M. le curé de la paroisse l'avait prié de se servir. » Que vous semble de la Vierge se récitant à elle-même force : « Je vous salue Marie, pleine de grâces ? »

A la dernière apparition, le 11 septembre — ces plaisanteries, commencées le 10 avril, ont pu durer cinq mois ! — la Vierge, avisant une personne qui porte un flacon d'eau bénite, demande à l'enfant de lui en donner.

« L'enfant se retourne vers la personne, prend le flacon, et verse une partie du contenu sur le doigt que la Dame a placé à l'extrémité du goulot. L'assistance voit cette eau sortir du flacon et tomber perpendiculairement par terre. Tous l'ont suivi des yeux jusqu'au même point, dans un trajet de trente-cinq centimètres environ; mais là, à quinze centimètres du sol, ils ont en même temps cessé de voir l'eau dont il n'a pas été d'ailleurs trouvé trace par terre. Jean, entendant faire cette observation après la disparition de la vision, s'est écrié naïvement :

» — Arrivée à ce point, l'eau est rentrée dans le flacon. »

Pendant qu'on récite des litanies, la Vierge fait le

signe de la croix; puis M. le curé interpelle l'enfant : « Donne-lui maintenant de l'eau bénite. — Non, non, » répond le petit. Jean attend que la Vierge en redemande, ce qui ne manque pas. La belle dame approche encore une fois son doigt du goulot, et, pour clôturer ses séances, fait un nouveau signe de croix « avec une majestueuse lenteur. »

Revenons à l'eau du ruisseau.

« Tous les jours, raconte une autre brochure [1], des groupes nombreux de pèlerins traversent Saint-Palais pour aller boire de l'eau miraculeuse. « L'opinion publique attribue en effet à cette eau de nombreuses guérisons... Un épileptique, un sourd, un paralytique, un hydropique, une femme atteinte d'un cancer et plusieurs autres malades doivent, dit-on, à la fontaine de la sainte Vierge un rétablissement complet et subit. »

Le Français n'énumère pas les malades, mais il constate le fait :

« On parle de cinq ou six guérisons instantanément opérées par l'eau du ruisseau voisin du lieu de l'apparition, de ce ruisseau qui, *sans changer*, *fera du bien*. »

Et quand il parle du ruisseau qui, « sans changer, fera du bien », n'allez pas croire que *le Français*

1. *Les Apparitions de Saint-Palais*. Pau, impr. veuve Vignancour, 1876, pet. in-8°.

plaisante. Oh ! que non pas ! son sérieux est imperturbable.

« Les personnes graves, dit-il, suspendent leur jugement, les unes avec une grande confiance dans la réalité d'une apparition de la sainte Vierge, les autres avec une réserve où l'étonnement domine ; toutes avec l'impression que ces faits méritent autre chose qu'une indifférence dédaigneuse. »

Quant à l'évêque, il se tient coi comme à l'ordinaire, tandis que certains prêtres ne dédaignent pas d'apporter aux prétendues apparitions le concours de leur présence.

« Le clergé, dit *le Français*, observe, constate, recueille les faits et prépare en silence les éléments d'une décision ultérieure. »

En attendant la décision, le pèlerinage s'organisait comme nous venons de voir, et les publications du cru nommaient déjà la Vierge « Celle qui sera peut-être appelée un jour Notre-Dame de Saint-Palais », lorsqu'un incident fâcheux est venu renverser trop tôt les espérances de « certaines personnes graves. » Le curé de Béhasque, ne se bornant pas à familiariser ses jeunes catéchumènes avec la digestion des cailloux, dut mettre précipitamment la frontière d'Espagne entre la gendarmerie et lui. C'est un coup dont le pèlerinage aura de la peine à se relever. Mais aussi comment la Vierge, qui a le choix, marque-t-elle

sa prédilection pour une paroisse aussi tristement gérée !

Je ne sais où en est l'affaire de Saint-Bauzille, mais celle-là non plus ne me paraît pas appelée à un grand avenir, bien qu'elle ait pour réussir une dose suffisante de ridicule. Par extraordinaire, le héros de Saint-Bauzille n'est pas un enfant, c'est un petit cultivateur ayant passé la trentaine. Le 8 juin 1873, il bourrait prosaïquement une pipe dans sa vigne, lorsqu'une figure blanche lui apparaît, debout sur une souche, l'entretient de la maladie de la vigne, se plaint de ce qu'on ne suit pas assez les pèlerinages locaux et termine ainsi : « Vous planterez dans la vigne une croix avec une Vierge. Dans un mois, je viendrai vous remercier [1]. » La Vierge n'aurait pas commencé par se nommer, qu'à cette seule préoccupation de se faire mettre en évidence, on l'eût devinée.

Le vigneron plante la croix demandée et attend. Le mois suivant, jour pour jour, heure pour heure, le public averti s'est rendu en foule à proximité de la vigne pour s'assurer de la fidélité de la Vierge au rendez-vous. Ce que voit le public, vous le devinez. Il voit le brave garçon qui, de très bonne foi, je veux le croire, s'imagine contempler la Vierge. Tout à coup, un des curieux ayant dit : « Voilà sept heures et demie et rien ne paraît ! » — je suis pas à pas la narration officielle — le vigneron qui travaillait s'élance les bras

1. *Apparition de la sainte Vierge à Saint-Bauzille-de-la-Silve* (Hérault). Récit authentique, suivi de la Neuvaine du Pèlerin. Popian, 1873, in-8°.

étendus vers la croix, où il reste trois ou quatre minutes « dans une agitation extatique ». Là-dessus, transports du public.

« On saisit le pauvre cultivateur, on l'enlève d'enthousiasme, on le presse, on l'étouffe ; il faut qu'un riche négociant de Gignac, pour le ravir à ce délire de la foule, le jette dans sa voiture et le conduise à Saint-Bauzille. »

C'est dans l'Hérault, à quelques lieues de Gignac, que ces scènes fantastiques se passaient. Les caravanes de pèlerins arrivèrent bientôt avec des malades, des aveugles, des paralytiques. « Déjà, dit la notice, on rapporte des guérisons surprenantes. » A défaut d'eau, la Vierge, ayant oublié de faire apparaître une source, on emporte de la terre ou des feuilles ramassées à l'endroit que l'apparition passe pour avoir effleuré.

« Les feuilles et les ceps de cette vigne bénie sont déjà répandus dans toute la contrée ; la terre enlevée autour de la croix s'en va au loin servir à des applications pieuses sur des membres difformes ou des organes douloureux. »

D'après un autre récit, dont je renonce avec peine à vous faire savourer le côté lyrique [1], voici les propos transcendants de la Vierge à sa seconde apparition :

1. C'est un récit en vers intitulé : *Apparition de la sainte Vierge à Auguste Arnaud de Saint-Bauzille-de-la-Silve*, par L. Vaur. Montpellier, 1873, in-8°.

« Qu'on chante. — Il ne faut pas travailler le dimanche. — Heureux ceux qui croiront ! — Malheureux ceux qui ne croiront pas ! — Vous serez heureux, vous et votre famille. »

Les derniers mots de la Vierge au vigneron, lors de leur première entrevue, avaient été ceux-ci :

« — Allez trouver M. Coste, le curé, et lui faire part de ce que je vous ai dit. »

Il s'agissait d'organiser le pèlerinage. M. Coste, le curé, paraît avoir fait ce qu'il a pu pour se rendre au vœu divin. Il a organisé des processions, ouvert des listes de souscriptions pour l'érection d'une chapelle. Je m'étonnerais fort que la brochure à laquelle nous avons emprunté le récit de l'apparition, et qui contient en outre une neuvaine à l'usage du pèlerin, n'eût pas son approbation.

« Chaque jour de nouveaux pèlerins affluent, dit l'auteur anonyme... N'allez pas dire à ces fidèles croyants que les miracles sont impossibles, qu'Arnaud est un halluciné, que la science explique aujourd'hui tous les prodiges, vous perdriez le temps et la peine. D'ailleurs, qu'en savez-vous? Qui vous a dit que le Ciel ne veut pas doter notre pays d'un pèlerinage célèbre, comme ceux de Lourdes et de la Salette, *dont l'origine est certainement plus modeste, plus obscure, moins environnée de témoins sérieux* que l'apparition de

Saint-Bauzille ? Qui vous a dit que la sainte Vierge n'a pas choisi ce lieu de préférence pour réveiller le sentiment religieux engourdi dans ces riches contrées vinicoles ? Qui vous a dit qu'à l'heure où nous sommes menacés de perdre la vigne, Dieu n'a pas voulu montrer que le grand médecin de nos maux, le grand inventeur des remèdes est au Ciel, et que la prière est plus efficace que tous les essais de la science humaine ? »

Dans ce chaleureux appel en faveur de la Vierge de Saint-Bauzille — la Vierge au phylloxera, — on remarquera le coup de patte à Lourdes et à la Salette. Quoi ! ces deux sanctuaires devraient-ils vraiment baisser pavillon devant la simple croix de Saint-Bauzille ? Faudrait-il admettre que leur origine fut « plus modeste », que les témoignages relatifs aux apparitions qu'ils consacrent furent « moins sérieux » ? Dieu me garde, pour ma part, de ne pas accepter tous ces lieux de pèlerinages pour aussi sérieux les uns que les autres. Je ne veux voir, dans l'insinuation du narrateur anonyme de l'apparition de Saint-Bauzille, qu'un trait échappé à l'envie. Ah ! c'est que détrôner Lourdes ou, tout au moins, s'y rattacher par quelque point commun, est pour tous le suprême objectif.

Il y a à Fontet, dans la Gironde, une visionnaire, la femme Berguille, qui reçoit depuis plusieurs années les visites de la Vierge, visites où, par parenthèse, il est un peu trop souvent question du retour d'Henri V[1].

1. En mai 1873, la Vierge, mal informée sans doute sur les résultats prochains de la fusion, disait à Berguille : « Un chan-

Marie n'a pas manqué, là aussi, d'exprimer à son interlocutrice le désir de voir ériger sur le lieu de ses apparitions une église. On rapporte même, à ce sujet, les paroles suivantes de la Vierge : « Lourdes est pour la guérison des corps, Fontet sera pour la guérison des âmes et la conversion des pécheurs [1]. » De cette manière, Fontet se trouvait d'avance mis au niveau de Lourdes, dont il devenait, en quelque sorte, le pendant obligatoire.

Malheureusement, un avis récent de l'archevêque de Bordeaux aux ecclésiastiques et aux fidèles de son diocèse, leur interdit dorénavant la demeure de la Voyante, qui était, depuis quatre ans, le but de ridicules pèlerinages. Ce qui étonne, c'est que monseigneur de Bordeaux ait mis si longtemps à s'apercevoir que les célestes communications de la Voyante n'étaient qu'un incroyable ramassis de sottises ; mais il ne faut pas trop chicaner sur un fait louable, même quand il arrive un

gement dans le gouvernement va s'opérer sous peu et ce sera en bien. Bientôt vous aurez un roi. »

En octobre, elle lui disait encore : « Henri V viendra et sauvera la France. Il n'arrivera point par le vote et les combinaisons des hommes. Les hommes ne le connaissent pas. Il viendra par la main de Dieu. On le croit très éloigné du trône, et il en est très rapproché. »

En décembre, la Vierge répétait : « Que l'on prie beaucoup : Henri V arrivera bientôt. » Et, comme on demandait à Berguille d'expliquer ce *bientôt*, elle répondit : « La Vierge m'a dit que son Fils l'avait décidé; que lui seul savait l'époque. » *Almanach illustré du surnaturel*, pour l'année 1875. Palmé, in-16, p. 24.

1. *Almanach du surnaturel*, p. 29.

peu tard. Il serait encore à souhaiter que tous nos évêques sussent, comme leur collègue de Bordeaux, écarter à temps les malades ou les farceurs qui compromettent, par leurs écarts d'imagination, la dignité de la religion catholique.

Je craindrais de fatiguer le lecteur en poussant plus loin la revue de nos modernes apparitions ; mais comment ne pas consacrer encore quelques pages au fait du Pontmain, dont le sanctuaire de fraîche date paraît, à la suite de la Salette et de Lourdes, s'engager dans la voie du succès.

Le Pontmain (Mayenne), diocèse de Laval, huit cents habitants. Il est difficile de citer aucun de ces lieux privilégiés sans quelques détails géographiques indispensables, tant la Vierge affectionne pour s'y manifester les endroits perdus. Au Pontmain, ce sont quatre petits paysans, comme toujours, — tous quatre élèves des sœurs, — qui sont les uniques témoins de l'apparition. La scène se passe le soir, par une belle nuit étoilée, devant la plaine blanche de neige. La date, 17 janvier 1871, dit assez quel doit être l'état de surexcitation des esprits. Les Prussiens sont dans la Mayenne et la dévote bourgade se confond en génuflexions et en prières.

C'est l'aîné des enfants, âgé de douze ans, qui voit le premier la Vierge en l'air au-dessus du toit d'en face. Il communique le fait à une voisine qui ne voit rien. Le père de l'enfant arrive, écarquille les yeux et ne voit rien. Cet homme appelle sa femme, qui met ses lunettes et ne voit rien. La mère fait venir sa bonne,

qui ne voit pas davantage. On va chercher l'une des sœurs *adoratrices de la justice de Dieu* qui dirigent intellectuellement la jeunesse du pays; la sœur déclare ne rien voir. Cependant, le jeune frère du gamin assure jouir de la même vision que lui. Les sœurs ont l'idée d'aller chercher trois petites pensionnaires et de les amener. Il y en a deux qui voient la Vierge au-dessus du toit; la troisième est dans le cas de tout le monde : elle ne voit rien. On a expliqué depuis que c'était parce que son père se conduisait mal[1]. Cependant le curé accourt avec un certain nombre de ses paroissiens. Il prend langue et se met en observation. Rien! Tous les yeux, sauf ceux des quatre enfants, sondent inutilement les pâles ténèbres de la nuit. Et l'on ne saurait trop admirer, à ce propos, combien profonds sont les desseins de la Vierge, qui, pouvant convaincre une centaine d'individus par sa présence, aime mieux ouvrir le champ aux doutes et aux contradictions, en ne se laissant voir que de quelques bambins.

Cependant le curé ne trouve rien de mieux que de faire mettre tout le monde à genoux : « Prions, mes enfants ! » Et, pendant que les prières succèdent aux prières, les quatre gamins et gamines racontent le spectacle auquel ils assistent. C'est une véritable scène de fantasmagorie avec modifications de poses et changements d'accessoires. Un cercle ovale est venu entourer la vision qui, coïncidence singulière, avait justement

1. *Apparition miraculeuse au Pontmain*, par M. le curé de Bagneux. Paris, 1871, in-32, p. 6.

la pose de la Vierge sur la médaille miraculeuse; puis, dans l'intérieur du cercle, ont paru quatre bougies, deux de chaque côté. A un moment donné, l'apparition double de taille, « comme si elle subissait, dit Mgr. Guérin, la force dilatrice de la prière[1] »; puis un immense écriteau blanc se déroule sous ses pieds, et les privilégiés peuvent y lire en lettres d'or : « Mais priez, mes enfants, Dieu vous exaucera en peu de temps. Mon fils se laisse toucher. »

Parmi les commentaires originaux auxquels a donné lieu le singulier *mais* qui commence la phrase, il est impossible de ne pas citer celui-ci : qu'au Pontmain, en 1871, la Vierge pourrait bien avoir voulu donner la suite du discours commencé par elle à la Salette en 1846.

« Il y a dans ce *mais* qui commence les paroles de la Vierge, quelque chose de très-remarquable, dit Mgr Guérin. Ne serait-ce pas la continuation des paroles de la Salette? la promesse après les menaces; le pardon après les malheurs et le châtiment..., comme la suite en un mot d'une phrase interrompue ! ! ![2] »

Quelque charme qu'ait ce commentaire, je lui préfère la naïve explication d'une des petites filles. On lui disait :

« La sainte Vierge sait le français; elle n'a pu com-

1. *Petits Bollandistes*, t. I, p. 447.
2. *Petits Bollandistes*, t. I, p. 448.

mencer une phrase par ce mot *mais*. — Sœur Vitaline sait pourtant bien le français, repartit vivement Jeanne-Marie Lebossé ; eh bien, quand elle est lassée e voir qu'on ne travaille pas, elle frappe un grand coup sur l'estrade en disant : *Mais* étudiez donc, *mais* travaillez donc[1] ! »

Quoi qu'il en soit du fameux *mais*, sur ces mots, une des religieuses entonne un cantique. Alors la Vierge qui avait eu jusqu'alors les mains abaissées, les lève et « bat la mesure[2]. » Peu après, une étoile quitte les pieds de la Vierge, et, faisant le tour intérieur du cercle, allume les quatre bougies. Un ecclésiastique, qui a écrit une brochure rien que pour expliquer le symbolisme merveilleux de l'apparition du Pontmain[3], démontre que l'étoile en question ne saurait être que l'archange Gabriel. Je serais, ma foi, bien embarrassé de lui prouver le contraire.

Il était déjà curieux de constater que la Vierge avait apparu aux enfants dans la pose assurément très-familière pour eux de la médaille miraculeuse, et que de plus cette Vierge employait les locutions de sœur Vitaline. J'ajouterai, d'après les récits approuvés, cet autre détail, que la robe de l'apparition, toute bleue et

1. *Apparition du Pontmain*. Antécédents, apparition, pèlerinage et faveurs obtenues, par J. M. de Gaulle. Paris et Lille, Lefort, in-18, p. 94.

2. *Petits Bollandistes*, I, 448.

3. *Signification des symboles constatés à Pontmain*, par l'abbé Boullan. Pontmain et Paris, 1871, in-8°.

semée d'étoiles à cinq pointes rappelait, par un singulier hasard, le plafond de l'église ; et encore que le curé du Pontmain, très-dévot à la Vierge, faisait toujours brûler devant son autel, pendant les prières du soir, quatre bougies disposées devant l'image de la même façon que les enfants devaient les voir dans la prétendue apparition, deux à la hauteur des genoux, deux à la hauteur des épaules [1]. Tous les récits sont d'accord sur ce fait où l'on aime mieux voir une délicatesse d'en haut qu'une preuve de la mémoire des enfants.

Du reste, il ne fait pas bon douter de l'apparition du Pontmain. Pour s'être permis d'en rire, un meunier fut trouvé mort dans sa voiture ; et un autre incrédule, « qui avait traité les pèlerins d'aveugles, perdit tout à coup l'usage d'un de ses yeux en retournant à sa maison » [2]. Il ne serait donc pas impossible que l'évêque de Laval fût sous le coup d'une certaine intimidation lorsque, l'année suivante, Sa Grandeur crut devoir consacrer, par un jugement, la réalité de l'apparition. Même pour un membre du clergé, il ne laisse pas d'être dangereux, nous l'avons déjà vu, d'émettre des doutes sur les manifestations d'en haut. Sans aller bien loin du Pontmain, à Auray, la légende nous apprend que le régent de Pluneret, ayant envoyé son vicaire renverser le plateau aux offrandes installé sur un escabeau, par le paysan auquel sainte Anne avait marqué la place de son temple futur, vicaire et régent furent châtiés, cha-

1. *Apparition du Pontmain*, p. 71.
2. *Apparition du Pontmain*, p. 87.

cun selon leurs mérites, l'un de maladie et l'autre de mort. Avis aux renverseurs de plateaux !

Le même mandement, qui consacrait l'apparition du Pontmain, annonçait naturellement aux fidèles « le dessein d'élever un sanctuaire en l'honneur de Marie sur le terrain même au-dessus duquel Elle avait daigné apparaître ». Ainsi, la Vierge n'a même plus besoin de parler pour se faire entendre. Elle apparaît ; tout le monde a compris : elle veut un temple.

Grâce au chaleureux concours de la presse religieuse, le temple demandé est aujourd'hui construit. Il n'est pas seulement construit, il est classé. Dans les réclames de pèlerinages, le nom du Pontmain vient en troisième. A la remorque de Lourdes et de la Salette, le nouveau sanctuaire privilégié ne peut manquer de faire florès. Dès le début, d'ailleurs, ses miracles ont été productifs :

« Dans le courant de l'été 1871, se mourait, dans les environs de Saint-James, petite ville du diocèse de Coutances, un digne père de famille, atteint de cette affreuse maladie appelée communément la petite vérole, qui exerçait alors ses ravages dans ce pays. On attendait sa mort d'un moment à l'autre... »

Que faire ? se vouer à Notre-Dame du Pontmain, c'était une idée ; mais était-elle suffisante ? Le malade comprend que non ; aussi :

« Il fit encore vœu de donner une somme d'argent,

500 francs, je crois, pour aider à l'érection du sanctuaire qu'on avait déjà le projet d'ériger en l'honneur de Notre-Dame. Immédiatement après cette promesse, un mieux sensible se manifesta dans l'état du malade, et, quelques jours après, il était complétement rétabli [1]. »

Guérison instantanée, le pied retiré du tombeau moyennant cinq cents francs, c'est pour rien. Il ne me semble pas moins que, lorsqu'une manifestation céleste aboutit à des résultats aussi prosaïques, pour tous les esprits sains elle est jugée.

Les sanctuaires privilégiés se multiplient non pas seulement par voie d'imitation, mais aussi par voie de reproduction. Quelques-uns d'entre eux comptent de nombreuses succursales. Dans un endroit quelconque, on installe la statue-type ou, mieux encore, on établit un simulacre de l'emplacement où la Vierge a manifesté qu'elle voulait être honorée, et cet endroit quelconque devient, par transmission, privilégié lui-même. Les faveurs dont jouit l'Église mère lui sont, à peu de chose près, dévolues.

C'est surtout depuis le succès de Lourdes que ces fac-simile sont devenus abondants. Quelques rocailles, un peu de mousse, une statue, des robinets, et... un tronc sont des éléments très faciles à réunir, et qui ne demandent pas, pour être combinés, de grands efforts d'architecture. Tout le monde a pu voir de ces réduc-

1. *Apparition du Pontmain*, p. 105.

tions de Lourdes, rappelant les travaux savants de certains pâtissiers. A Sèvres, dans le jardin de l'hospice Saint-Jean, nous en avons une que Mgr l'évêque de Versailles a daigné inaugurer lui-même. Une flaque d'eau croupissante, qu'on passe sur des cailloux, y représente le Gave, — ô nature! — tandis que quelques zigzags, à travers la motte de terre où s'appuie le rocher, figurent les lacets de la montagne. Au sommet de cette côte pour rire, le visiteur trouve un réservoir. C'est là que, les jours de cérémonie, quelques Auvergnats robustes montent, après les avoir pompées, les voies d'eau nécessaires pour fournir au débit des robinets d'en bas. Les jours ordinaires, on ne boit et on ne s'humecte que d'intention, le système de transport étant considéré comme trop coûteux. Quand le réservoir est plein, on le bénit, et les robinets de la simili-grotte laissent échapper une simili-eau de Lourdes qui fait obtenir de simili-faveurs. Dans certaines localités, les réservoirs renferment de véritable eau de la source [1], expédiée de Lourdes en fûts ou en bouteilles; mais alors on la ménage.

« L'eau miraculeuse elle-même, dit le *Pèlerin* décrivant le fac-simile de Pavie, près d'Auch, est là, dans

1. La petite grotte imitée de celle de Lourdes, que « le captif du Vatican » a fait établir au milieu de ses jardins, est dans ce cas. Quelques tonneaux d'eau de Lourdes destinés à l'alimenter ont figuré parmi les dons déposés, l'an dernier, aux pieds de Pie IX par des pèlerins français.

un bassin *fermé à clef* et qui s'ouvre pour satisfaire à la dévotion des fidèles[1]. »

La grotte d'Huos, bâtie nouvellement sur les bords de la Garonne, est un des simulacres qui ont prêté aux descriptions les plus enchanteresses :

« Cette grotte, cette montagne de pierres qui a été faite avec un goût exquis, est décorée maintenant, non-seulement de toutes les délicatesses de l'art, mais aussi de tous les charmes de la nature : fleurs, gazon, arbres touffus, jet d'eau, rien n'y manque. C'est un des monuments les plus pittoresques que l'on puisse voir. »

Et le narrateur, enthousiaste, termine par ce cri du cœur :

« Gloire à Notre-Dame de Lourdes, dont notre grotte est la fille[2] ! »

De toutes les filles de Notre-Dame de Lourdes, la préférée, celle de ses petites grottes qu'elle doit voir de l'œil le plus satisfait, est certainement le fac-simile d'Oostakker, près de Gand. Profitant des leçons maternelles, la jeune grotte fait gaillardement son chemin en Belgique, provoquant la publicité, récoltant les offrandes, battant la caisse sur le dos de prétendus miraculés, enfin se livrant à toutes les excentricités qui

1. *Le Pèlerin*, 4e année, p. 435.
2. *Le Pèlerin*, 3e année, p. 38.

forcent l'attention. La fondation de ce sanctuaire, qui menace d'éclipser bientôt tous les sanctuaires belges les plus solidement établis, fut tout accidentelle. Si le doigt de Dieu s'est montré là, il s'y est montré dans des conditions bien originales.

Une noble dame voulait se faire construire un aquarium... Mais vous allez penser que je plaisante. Je laisse donc la parole à l'abbé Scheerlinck, auteur d'un gros volume : *Lourdes en Flandre ou la Dévotion de la Vierge Immaculée à la grotte d'Oostakker*[1].

« C'était en 1870. Le goût des aquariums s'était intróduit dans les grandes et riches familles. La marquise de Courtebourne voulut en construire un dans l'intérieur de son château. On lui fit observer que l'aquarium placé dans une grotte serait d'un effet plus pittoresque et, à certain point de vue, beaucoup plus intéressant. Cette idée lui sourit ; et, à sa prière, le révérend curé d'Oostakker, M. Moreels, chargea un architecte de Gand, M. Van Hoecke-Peeters, de faire le plan d'une grotte de ce genre. Le 18 janvier 1870, on mit la main à l'œuvre, et bientôt on vit les premiers fondements de la grotte surgir de terre[2]. »

Jusqu'à présent, malgré l'ingérence du curé, il n'est question que d'un aquarium, et quand on lit un peu plus haut :

1. Gand, Société de Saint-Charles-Borromée, 1876, petit in-8°.
2. *Lourdes en Flandre*, p. 93.

« C'est Dieu qui inspira à la généreuse marquise de construire une grotte. »

Il faut rétablir ainsi l'exacte vérité :

« C'est Dieu qui inspira à la généreuse marquise de construire un aquarium. »

Mais attendez, le curé n'est pas là pour rien.

« Un jour, M. Moreels dit à la marquise, en lui montrant un dessin de la grotte de Lourdes : « Madame, » voici un plan tracé tout naturellement ; mettez dans » la grotte l'image de Notre-Dame de Lourdes, et *rien* » *ne vous empêche d'y ajouter l'aquarium.* » Le conseil, si bien en harmonie avec les sentiments chrétiens de la marquise, lui plut extrêmement. L'architecte fut chargé de mettre la statue de l'Immaculée-Conception dans l'ouverture de la grotte ; et ainsi le vénérable curé de cette paroisse, sans la moindre arrière-pensée, mais peut-être poussé par un secret pressentiment des desseins de Dieu, fit naître le premier sanctuaire élevé à Notre-Dame de Lourdes sur un sol étranger. » (P. 94.)

Cette idée d'accoupler la piété et les poissons rouges, qui ne semble que singulière au premier abord, était, à ce qu'il paraît, triomphante. C'est le cas de remarquer que les desseins de Dieu sont impénétrables.

Bientôt la noble dame « se rappelant les émouvantes prières que l'Église met dans la bouche de ses prêtres pour consacrer les images, et convaincue que cette bénédiction leur donne une vertu spéciale, désira voir

accomplir cette solennité devant la statue placée dans la grotte [1] ». Cette bénédiction, qu'on ne manqua pas de rendre solennelle, apprit au public le chemin du nouveau sanctuaire. Le clergé y amena bientôt en masses pressées tout le personnel des congrégations et des écoles ; et la riche propriétaire dut abandonner au pèlerinage une partie de son parc. L'aquarium faisait fortune.

« On commençait à se laver avec confiance, à boire même de l'eau qui s'échappait en murmurant de l'aquarium dans le bassin ; il est vrai qu'à cette eau on mêlait chaque jour quelques gouttes de l'eau miraculeuse qui avait jailli à Lourdes et qui pouvait ainsi lui communiquer un vertu surnaturelle. » (P. 102.)

Tous les matins encore, on verse un peu d'eau de Lourdes dans le bassin où se déverse le trop plein de l'aquarium. A la faveur de ce mélange qui rappelle les dilutions homœopathiques, il s'obtient au Lourdes belge des guérisons merveilleuses relatées tout au long dans le volume qui nous sert de guide. La plus convaincante est, au dire de l'auteur, celle d'une enfant atteinte de méningite. Écoutez-le s'écrier victorieusement :

« Le ricanement des impies et les moqueries des incrédules attaquaient notre sanctuaire et osaient attribuer les guérisons consolantes aux supercheries et aux

1. *Lourdes en Flandre*, p. 96.

mystifications. Mais voilà que Marie, voulant confondre ces prétendus philosophes, daigne guérir une jeune enfant, et toutes les ridicules objections de supercherie, d'imagination, de système nerveux s'écroulent. »

Ceux qui brûlent de voir confondre les philosophes, tournent la page avec avidité et ils apprennent que, la mère de la malade ayant fait vœu de pèlerinage et de présent à Notre-Dame de Lourdes-lez-Gand, l'enfant *confiée aux soins de plusieurs médecins* s'est trouvée mieux :

« Ma plus intime conviction me dit, écrit la mère, que je dois la vie de ma chère fille non aux soins et à la science des hommes de l'art, mais à la toute-puissance de Marie. Ne pouvant obtenir le certificat des médecins, je m'abstiendrai aussi de vous citer les noms de ces messieurs [1]. »

On ne confond pas plus gaiement les philosophes !

Quelquefois, je dois l'avouer, les médecins ont donné des certificats. Parmi ces certificats, il y en a même de très bouffons :

« Le docteur traitant soussigné a l'intime persuasion que les moyens médicaux ont été particulièrement bénis par la divine Providence. »

Signé : J. Schramme, Dr [2].

1. *Lourdes en Flandre*, p, 495.
2. *Lourdes en Flandre*, p. 524.

La grotte d'Oostakker n'a dans l'aspect rien de commun avec la grotte de Lourdes ; il n'y a en réalité d'analogie entre elles que la multiplicité des offrandes qui y affluent. Les ex-voto dont la grotte belge est surchargée lui donnent la physionomie la plus bizarre. En face de l'entrée est un simulacre de Bernadette agenouillée. On ne sait pas au juste si elle est à genoux devant la statue de la Vierge ou devant l'aquarium. Les pèlerins d'Oostakker font ordinairement trois fois le tour de la grotte ; dans l'intérieur obscur et enfumé, ils allument des cierges « dont la flamme se reflète dans les glaces de l'aquarium. » On ne dit pas si les poissons y sont toujours, ni ce qu'ils en pensent s'ils y sont encore.

Autre détail singulier, commun, paraît-il, aux deux sanctuaires :

« A Oostakker, comme à Lourdes, on glisse sa carte de visite dans les fentes du rocher [1]. » Une carte cornée sans doute.

Il n'y a pas de bon pèlerinage sans une chapelle ; l'abbé Scheerlinck aurait pu se dispenser de le rappeler. La Vierge de Lourdes n'a-t-elle pas dit à Bernadette : « Va mon enfant, dis aux prêtres qu'on doit bâtir ici une église. »

« Marie, dit l'abbé, n'a pas émis formellement le même vœu pour Oostakker ; mais... » etc. (P. 116.)

1. *Lourdes en Flandre*, p. 110.

Pas formellement est adorable !

Le fait est qu'au grand pèlerinage de 1875, où le clergé belge a pu diriger vingt mille Xavériens sur la grotte d'Oostakker, on lisait sur un poteau « avec une vive émotion », dit le narrateur : « Je veux que beaucoup de monde vienne ici. — Va dire aux prêtres qu'on doit bâtir ici une église et y venir en procession. »

L'idée de ces poteaux qui permettent de transporter le « ici » de la Vierge, de Lourdes à Oostakker et d'Oostakker où il plaira, me paraît une véritable trouvaille.

En somme, le Lourdes belge a aujourd'hui son église ; et, comme il n'y a pas de bonne église sans un couvent tout auprès, les pères jésuites se sont fait installer à côté une habitation commode et spacieuse. Les voilà dans le parc. Je ne serais pas étonné que la Vierge ne se dérangeât au premier jour pour leur faire connaître qu'elle les verrait, avec plus de plaisir encore, installés dans le château.

Tous les sanctuaires nouveaux ne peuvent pourtant pas s'ériger en succursales de Lourdes et de la Salette. Il leur importe donc de se créer une personnalité par l'adoption d'un vocable. Grave question que le choix d'un vocable ! surtout si l'on ne veut pas être banal. Tous ceux qui impliquaient une idée d'assistance, de protection, ont été pris et repris à satiété. Combien de Notre-Dame de Bon-Secours, de Bonne-Garde, de Bonne-Espérance, des Vertus, des Prodiges, des Mira-

cles! On a broché encore sur ces vocables déjà si séduisants. A Notre-Dame des Aides on a opposé Notre-Dame de Toutes-Aides; à Notre-Dame du Remède, Notre-Dame de Tous-Remèdes; à Notre-Dame des Grâces, Notre-Dame de Toutes-Grâces; à Notre-Dame de Bon-Secours, Notre-Dame de Prompt-Secours, de Tout-Secours et mieux encore de Perpétuel-Secours. Un secours perpétuel, y a-t-il rien de supérieur à cela?

« Que puis-je craindre de mes ennemis, remarque très excellemment un des rédacteurs de la *Semaine religieuse* de Paris [1], si j'ai pour moi *Notre-Dame du Perpétuel-Secours*?

» *Notre-Dame des Victoires* me convertira : mais Notre-Dame du Perpétuel-Secours me prémunira contre la rechute et me fera persévérer. Suis-je pêcheur opiniâtre? Dieu peut-être va m'abandonner, mais Notre-Dame du Perpétuel-Secours, jamais : elle me doit, si je la prie, une miséricorde opiniâtre et perpétuelle. Lorsque j'invoque *Notre-Dame de Bon-Secours*, je me sens plein d'espoir; mais, comme cet espoir grandit, quand je vois que ce bon secours sera perpétuel! *Notre-Dame des Malades* me guérira : mais avec quel abandon je confie ma santé pour le présent et pour l'avenir à la mère puissante qui veillera toujours sur moi parce qu'elle est mon perpétuel secours. Dans mes angoisses de la vie et de la mort, j'invoquerai *Notre-Dame de Consolation* : mais avec quelles délices j'entends Marie me dire : « Ne crains pas mon

1. Septembre 1867.

» enfant : dans tes peines, dans tes épreuves, surtout à » la mort, je serai là toujours pour te tendre la main, » pour sécher tes pleurs, pour fortifier ton âme. Je suis » ton perpétuel secours !

» On le voit, ce titre magnifique résume toutes les prérogatives de Marie, et y ajoute quelque chose de ravissant, *la perpétuité de cet universel secours.* »

Ce n'est certes pas un titre ordinaire que celui qui vient en réduire tant d'autres à néant. L'auteur de ce vocable peut se flatter d'avoir touché juste.

D'autres vocables, sans paraître transcendants au premier abord, n'en ont pas moins une valeur exceptionnelle. Tel par exemple, celui de *Notre-Dame de la Providence*, que M. le curé de Digoin nous recommande comme aussi neuf qu'opportun [1]. Tel encore celui de *Notre-Dame du Sacré-Cœur*, qui nous est donné pour une véritable inspiration en ce qu'il a « l'avantage de réunir en une même pensée les deux grandes dévotions qui ont, maintenant surtout, *plus d'actualité.* » Lisez : la dévotion à Marie et celle au Sacré-Cœur.

« Jusqu'ici, dit une brochure spéciale, on a pu

1. « Il est un titre sous lequel la sainte Vierge n'avait pas encore été honorée et priée, un nom qui ne lui avait pas encore été donné, celui de *Notre-Dame de la Providence.* Sous ce titre si beau, si opportun en nos temps si troublés, j'ai été amené par les circonstances et par un vœu... » etc. *Circulaire de M. le curé de Digoin*, 1872, in-8°.

l'offrir (la Vierge) aux pêcheurs, aux mourants, aux faibles, aux malheureux, à la France, au monde, sous les noms si doux de Notre-Dame de Grâce, de Bon-Secours, de Bon-Remède, de Bon-Conseil, de la Paix, etc.; mais *rien n'égale son nouveau titre*. Elle n'est tout ce qu'on vient de dire que parce qu'elle est en réalité Notre-Dame du Sacré-Cœur, c'est-à-dire souveraine maîtresse du cœur de Jésus, qui est la source de toutes les grâces qui s'épanchent sur l'humanité[1]. »

« On disait bien jusqu'à cette heure, écrit un autre panégyriste : « Cœur sacré de Jésus, ayez pitié de » nous ! Cœur immaculé de Marie, priez pour nous ! » Mais le trait d'union manquait, et ce trait d'union est devenu un trait de lumière lorsqu'on a pu dire : « Notre-Dame du Sacré-Cœur, priez pour nous ![2] »

Et le même auteur ajoute, comme un argument décisif :

« En implorant Notre-Dame du Sacré-Cœur, nous attirons sur nous ses faveurs les plus spéciales et les plus signalées. »

1. *Notice sur l'association en l'honneur de Notre-Dame du Sacré-Cœur*, par le P. Chevalier. 11e édit. Tours, 1865, in-18, p. 11.

2. *De la dévotion à Notre-Dame du Sacré-Cœur*, par l'abbé X. Deidier. Chez les missionnaires du Sacré-Cœur, à Issoudun (Indre), gr. in-18, p. 120.

Les faveurs de Notre-Dame du Sacré-Cœur, entendons-nous bien : faveurs qu'il ne faut pas confondre avec celles que toute autre Notre-Dame a le droit de répandre. Il n'est pas rare, en effet, qu'on nous montre la Vierge accordant, quand on l'implore sous un certain vocable, une grâce qu'elle avait refusée tant qu'on l'invoquait sous une autre. « Sa malheureuse femme, dit Mgr. de Ségur racontant la guérison d'un ivrogne, avait tout fait pour obtenir sa conversion : prières continuelles, neuvaines à Notre-Dame des Victoires, neuvaines à Notre-Dame de Fourvières. » — Elle n'obtient un résultat qu'en s'adressant à sainte Anne d'Auray [1].

Rien ne serait plus préjudiciable aux sanctuaires mis en cause que des anecdotes de cette nature, si fort heureusement le client n'ignorait d'avance quel sera celui des saints ou celle des vierges sollicités qui ne l'exaucera pas.

Une femme trouve, à Bétharram, la fin de maux d'entrailles pour lesquels elle avait inutilement imploré Notre-Dame de Lourdes [2]. Une jeune fille, atteinte de la danse de saint Guy, obtient de Notre-Dame du Pontmain la guérison que Notre-Dame du Chêne lui avait refusée [3]. Là-dessus, rien de plus naturel que de

1. *Les Merveilles de sainte Anne d'Auray*, par Mgr de Ségur. Paris, Tolra, 1876, in-18, p. 90.

2. *Manuel du Pèlerin à Notre-Dame et au calvaire de Bétharram*, par un prêtre de Bétharram, 3e édit. Paris, 1874, in-18, p. 55,

3. *Apparition du Pontmain*, p. 108.

se demander si Notre-Dame de Lourdes et Notre-Dame de Bétharram, Notre-Dame du Pontmain et Notre-Dame du Chêne sont bien la même Vierge. Les distinctions que le clergé s'attache à établir entre les vocables, aussi bien qu'entre les degrés de pouvoir de toutes les Notre-Dame, sont assurément faites pour inspirer l'idée de personnalités diverses.

« Notre-Dame de Rodez, lisons-nous dans un mandement de Mgr l'évêque de Rodez, va faire sa visitation à Notre-Dame de Lourdes ; la Vierge du Rouergue veut quitter ses montagnes pour aller rendre honneur à la Vierge des Pyrénées. »

D'après cet amphigouri épiscopal, comment ne pas croire à deux Vierges ; et, si l'une doit hommage à l'autre, à deux Vierges de catégorie différente ?

Une histoire du *Pèlerin*, qui n'est pas parmi ses plus ridicules, nous montre une domestique donnant à sa maîtresse mourante une commission pour le paradis. Elle a quelque chose à rappeler à la Vierge. Or, ce n'est pas du mot Vierge que cette fille se sert, c'est du terme « Notre-Dame de Lourdes ». Celle à qui elle a affaire, même au delà du tombeau, c'est encore la Notre-Dame à succès [1].

1. « Si notre horizon politique est noir, Dieu nous montre qu'il veille sur nous.

» Une vieille dame, infirme depuis très longtemps, après avoir supporté ses souffrances avec une grande patience chrétienne pendant plus de dix ans, voyait sans crainte arriver le moment

Il est impossible que, de la mise en regard de ces Vierges, qui font tant parler d'elles, avec celles dont on ne dit rien, il ne résulte pas un certain trouble dans l'esprit des fidèles. Ce trouble, le Saint-Siége ne contribue pas peu à l'augmenter par les faveurs qu'il répand, dans des conditions très variables, entre les différents sanctuaires et sur les Notre-Dame elles-mêmes. Ici, c'est une église à laquelle le pape octroie le titre de basilique, qui la classe, du coup, dans l'aristocratie des sanctuaires ; là, c'en est une autre à laquelle il accorde l'insigne faveur de l'autel privilégié, ce qui permet d'y délivrer, à chaque messe, une âme du purgatoire, ou à peu près [1]. Quant aux indulgences atta-

de paraître devant Notre-Seigneur. Cette bonne dame avait à son service une domestique moins infirme qu'elle, mais ayant un bras paralysé... Voici un petit dialogue qui eut lieu avant la mort de la maîtresse :

» — Ma pauvre fille, dit la dame, vous souffrez beaucoup. Moi, je meurs; j'espère entrer au ciel tout de suite, parce que j'ai fait mon purgatoire sur la terre. Je demanderai au bon Dieu une grâce pour vous.

» — Quelle grâce, madame ? dit la domestique.

» — La grâce, reprit la mourante, de venir avec moi, vous êtes trop malheureuse sur la terre.

» — Ah! ah! si j'étais sûre d'avoir fait mon purgatoire, je ne dis pas... Plutôt vous verrez Notre-Dame de Lourdes, car elle est par là, dites-lui donc que je lui ai fait plus de quinze neuvaines et qu'elle ne m'a pas exaucée.

» — Eh bien, je lui dirai cela.

» La maîtresse mourut. Quand la domestique fut sur le point d'ensevelir le cadavre, elle ressentit dans son bras et dans sa main un grand bien-être... elle était guérie... La bonne dame avait fait la commission. » *Le Pèlerin*, 2e année, p. 322.

1. « Un autel est privilégié quand le Souverain Pontife atta-

chées à la visite de tel ou tel sanctuaire, elles témoignent d'une extrême fantaisie : ici partielles, là plénières ; celles-ci à temps, celles-là à perpétuité ; bonnes seulement à jour fixe, ou pour un jour au choix ; valables une fois par mois, ou toute l'année, ou à certaines fêtes désignées : telles fêtes pour les uns, telles fêtes pour les autres. Sept ans, sept quarantaines à quiconque ira visiter Notre-Dame d'Avenière un vendredi. Pour conquérir la même faveur à Notre-Dame des Doms, il faut choisir un samedi. Toute autre visite à Notre-Dame des Doms, le dimanche : indulgence plénière, et le reste de la semaine, trois cents jours. Toute visite, un jour quelconque, à Notre-Dame de Soubs-Terre, à Chartres : trois ans, trois quarantaines. Explique ces nuances qui pourra ! Notre-Dame de Roc-Amadour jouit seule du privilége insigne d'un jubilé solennel, dit *grand pardon*, chaque année où la Fête-Dieu coïncide avec la Nativité de saint Jean-Baptiste ; et, seule aussi, Notre-Dame du Puy jouit d'un privilége analogue, chaque fois que l'Annonciation coïncide avec le vendredi saint. Pourquoi ? Mys-

che à chaque messe qui s'y célèbre une indulgence tellement abondante, qu'elle suffise pour délivrer du Purgatoire l'âme en faveur de laquelle on l'a dite.

» Toutefois, comme cette indulgence ne peut être appliquée à cette âme que par voie de suffrage, Dieu seul connaît la mesure de l'efficacité qu'il juge à propos de donner à ces sortes de secours : c'est là la raison pour laquelle on célèbre plusieurs messes, même à un autel privilégié, pour le même défunt. » *Manuel des Indulgences authentiques*, par un docteur en théologie. 2e édit. Paris, 1869, r. in-18, p, 237.

tère ! A Notre-Dame des Doms, déjà si bien gratifiée, toute messe entendue rapporte au fidèle, de par décret pontifical, cinq cents jours d'indulgence. Il y a donc des endroits où l'on a beaucoup plus d'avantages à entendre la messe que dans d'autres.

Parmi les indulgences connues, il en est deux de premier ordre : l'*indulgence de la Portioncule*, « obtenue par saint François d'Assise de Notre-Seigneur lui-même, par l'intermédiaire de la très sainte Vierge[1] » ; et l'*indulgence de Lorette*, résumant en elle seule les priviléges des sept basiliques romaines, priviléges tellement nombreux, que personne n'en connaît la liste entière. Ces deux indulgences, très prisées, sont au nombre des faveurs dont le pape se plaît à rehausser l'éclat de certains sanctuaires. La jouissance d'une des deux n'exclut pas l'autre. Tandis que tel sanctuaire n'obtient que l'indulgence de Lorette, et tel autre que l'indulgence de la Portioncule, un troisième obtiendra très bien les deux à la fois. Il en est de même, au reste, de toutes les autres grâces accordées chichement aux uns, prodiguées aux autres, sans qu'il soit possible de comprendre pourquoi. Tout ce que l'on peut dire, c'est que le zèle des évêques influe beaucoup sur la répartition. Un prélat actif ne doit pas craindre de pousser, en personne, jusqu'à Rome, pour solliciter, en faveur du sanctuaire de prédilection, de celui qu'il faut classer ou dont le succès est à entretenir, soit le nouveau titre, soit le bagage d'indulgences après lequel

1. *Manuel des Indulgences authentiques*, p. 236.

on aspire. Il est rare que ces petites demandes se refusent lors d'une présentation au Vatican, dans le moment d'effusion qui suit les protestations de dévouement et la remise de la bourse qui contient le denier de saint Pierre. Au moins, est-ce dans ces conditions qu'on les voit généralement accordées.

La maîtresse faveur consiste aujourd'hui à obtenir de couronner officiellement telle ou telle Notre-Dame. Je ne sache pas qu'on ait décerné à aucune de nos Vierges les honneurs du couronnement avant 1853. Cette cérémonie me paraît donc faire partie des innovations dont le catholicisme actuel est si friand. Quoi qu'il en soit, renouvelée ou naissante, l'idée n'en est pas moins bizarre de poser gravement sur la tête de la Vierge, comme si elle devait être sensible à cette flatterie, le cercle doré qui est le summum de la pauvre ambition humaine. Que dis-je, sur la tête de la Vierge : sur la tête de certaines vierges, de celles dont on croit avoir à se louer. N'est-ce pas un peu se moquer d'elles, que de leur décerner ce prosaïque témoignage de satisfaction ? Pour les abaisser tout à fait au niveau de nos puérilités, que ne les décore-t-on au Vatican de l'ordre de Saint-Grégoire ?

Des Vierges, la faveur insigne des couronnements s'est étendue à quelques saints et saintes de première grandeur. C'est ainsi que, chez nous, sainte Anne d'Auray, puis le saint Michel du mont Tombe ont successivement reçu la nouvelle du « royal honneur » qui leur était concédé. Du reste, ils n'ont reçu que cela du Saint-Père. A part de très rares exceptions, le pape

abandonne la fourniture de la couronne au clergé, local qui s'en rapporte à son tour sur ce point à la générosité des fidèles.

« Nous remercions d'avance, disait l'évêque de Vannes, en terminant son mandement sur le couronnement de sainte Anne, les personnes qui auraient la générosité de nous adresser quelque offrande pour les frais que nécessitera ce couronnement. Celles qui désirent contribuer particulièrement à l'acquisition des couronnes, y consacrer des pierres fines ou autres bijoux, sont priées de nous le faire savoir dans le plus bre délai [1]. »

Les demandes de bijoux pour la couronne de saint Michel n'ont pas été moins pressantes. Dans le morceau officiel suivant on remarquera cette intéressante théorie qu'en nous dépouillant pour saint Michel, nous nous assurons, à nous et aux nôtres, la protection du Tout-Puissant, protection qui sera proportionnée à l'étendue de nos dons :

« Ames chrétiennes, qui voulez participer selon vos moyens aux grâces attachées à cette manifestation de confiance, donnez donc des bijoux ! Les uns seront de précieux souvenirs que vous offrirez à Dieu ; les autres appelleront ses bénédictions sur tous ceux qui

1. *Les Gloires de sainte Anne d'Auray*, par l'abbé Bernard, Paris, Douniol et Lecoffre, 1869, in-18, p. 163.

vous sont chers et sur ceux que vous avez perdus. De cette manière, ces objets précieux qui servaient au luxe, pourront ainsi devenir les causes de généreux actes de piété et de sacrifices *d'autant plus méritoires, que les souvenirs sont plus précieux*. En agissant ainsi, en vous dépouillant librement, volontairement, généreusement de vos joyaux pour en revêtir le Chef de la Milice céleste, vous attirerez les regards de Notre-Seigneur sur vous, sur vos familles et sur ceux pour qui vous priez. Par là vous obtiendrez, avec la puissante et continuelle protection de saint Michel, que vos pierres précieuses et vos joyaux soient changés en joyaux immortels qui seront les reflets de Jésus en vous, et que les mérites de votre sacrifice soient mesurés et comptés devant Dieu.

» Donnez donc à saint Michel, donnez de l'or et des bijoux pour sa couronne... [1]»

Donnez! donnez! c'est le refrain consacré. La cérémonie du couronnement ayant été remise, on profite de ce délai « pour perfectionner, » nous dit-on, la couronne de saint Michel. De là ce dernier appel :

« Pour compléter les pierreries de cette couronne, il manque environ trois cents petites aigues-marines et autant de petits diamants. On peut se rendre compte des ornements en souffrance dans la maison Mellerio, 25, quai Voltaire, où l'on peut déposer son offrande en pierreries ou en espèces [2]. »

1. *Le Pèlerin*, 3e année, p. 540.
2. *Le Pèlerin*, 4e année, p. 8.

Le saint Michel du mont Tombe, qui n'est pas encore couronné à l'heure où nous écrivons ces lignes (on annonce pour bientôt cet « événement national »), n'a encore pu exprimer sa satisfaction de l'honneur que lui octroyait le Saint-Siége; mais l'évêque de Vannes nous a fait entendre les remercîments émus de sainte Anne.

« Mes enfants, dit-elle, votre ardeur à travailler à ma maison me cause une grande joie. J'accepte avec attendrissement la couronne que m'a décernée l'auguste représentant de Jésus-Christ [1].»

Que sainte Anne d'Auray soit attendrie de joie, je le veux bien ; mais les autres Anne que ce couronnement repousse aux plans éloignés, de quel œil doivent-elles voir l'insigne faveur ? Il est certain que les couronnements sont faits pour exciter bien des petites jalousies. Quelque soin que l'on prenne de cacher ce sentiment mesquin, il se laisse encore deviner quelquefois. Que penser de Mgr l'archevêque de Grenoble, partant, l'année même du couronnement de Notre-Dame de Lourdes, pour demander à Rome... le couronnement de Notre-Dame de la Salette ? Non pas seulement cela; mais la bénédiction de la couronne qu'il emporte dans sa malle, l'ayant fait faire à l'avance.

1. *Les Gloires de Sainte-Anne d'Auray*, p. 179.

« Mgr l'évêque de Grenoble, dit *le Pèlerin* du 23 décembre dernier, se prépare à faire le voyage de Rome dans le dessein entre autres d'obtenir du Souverain Pontife le couronnement de Notre-Dame de la Salette. Il apportera avec lui la couronne pour la faire bénir par le pape ; cette magnifique couronne contient pour 45,000 francs de pierres précieuses. »

La précaution d'avoir fait fabriquer la couronne avant de solliciter le couronnement ne vous semble-t-elle pas adorable ?

— Mais, Saint-Père, ma couronne est prête. Il y a dessus pour 45,000 francs de pierres précieuses. Dans quelle situation me mettez-vous vis-à-vis des fidèles, si vous m'obligez à les leur rendre !

C'est ce qu'on pourrait appeler, sauf le respect dû à un prélat, le tour de la couronne forcée. Je n'attends pas sans un certain intérêt le résultat du voyage.

En somme, on voit qu'il n'y a pas seulement des lieux privilégiés, qu'il y a encore des Notre-Dame privilégiées. « Il était bien juste, dit Mgr Guérin de Notre-Dame de Liesse, qu'une Vierge *aussi célèbre* reçût les honneurs du couronnement. » Que penseraient de ces Vierges, qui sont plus célèbres que d'autres, une personne étrangère à nos mœurs ? Il serait fort malaisé de lui faire entendre que toutes ces Vierges, diversement appréciées, sont la même.

Nulle part peut-être l'idée de la pluralité des Vierges n'apparait plus frappante qu'à Chartres, où la cathédrale possède à elle seule deux Vierges sous deux vocables

différents, l'une dans sa nef : Notre-Dame du Pilier ; l'autre dans sa crypte : Notre-Dame de Soubs-Terre ; celle-ci blanche, celle-là noire ; la noire étant couronnée, la blanche ne l'étant pas ; enfin chacune d'elles ayant ses clients spéciaux, ainsi qu'en témoigne la création de deux archiconfréries distinctes. Heureux qui se reconnaît là dedans !

Encore faudrait-il que les Vierges, une fois admises comme privilégiées, gardassent leur situation ; malheureusement nous pouvons constater qu'elles ne sont pas plus que les simples mortels à l'abri d'un revers de fortune. Telle Vierge, illustre jadis, se tient encore pour satisfaite de figurer aujourd'hui parmi les comparses. Dans le Dauphiné, Notre-Dame du Laus, qui avait détrôné Notre-Dame d'Embrun, a été détrônée à son tour par Notre-Dame de la Salette ; au pied des Pyrénées, Notre-Dame de Bétharram avait repris la clientèle de Notre-Dame de Garaison, quand Notre-Dame de Lourdes l'a tout entière accaparée. Ce qu'il y a de curieux, c'est qu'à Garaison comme à Bétharram et qu'à Bétharram comme à Lourdes, la Vierge a de vive voix manifesté le désir que les foules prissent le chemin du lieu qu'elle adoptait. Faut-il conclure de ces changements de lieu d'adoption que la sainte Vierge a l'esprit versatile ou seulement qu'on la rend responsable de faits auxquels elle est singulièrement étrangère? Le lecteur choisira. Quant à l'opinion locale, elle paraît très nettement formulée dans cette réplique d'une Béarnaise, que rapporte le comte Lafond dans son volume *La Salette*, *Lourdes*, etc.

« — Et Lourdes, lui demandai-je, qu'en dites-vous ?

» A ce nom, la belle Béarnaise fit une moue dédaigneuse et s'écria avec un geste montagnard :

» — Ce sont les Bigourdans et les Bigourdines (gens du Bigorre) qui ont fait apparaître sainte Marie chez eux pour nous couper l'herbe sous le pied. » (P. 139.)

II

COMMENT FONCTIONNE UN SANCTUAIRE PRIVILÉGIÉ

Du rôle des confréries ou archiconfréries. — Zélateurs et zélatrices. — Les enrôlements. — Leçons de propagande. — Grand mouvement d'affaires. — Les confrères sans le savoir. — Le chapitre des offrandes. — Prospectus. — Les appels à l'amour-propre. — Messes et miracles en prime. — Les faveurs obtenues contre argent comptant. — Encore les messes. — De l'intérêt qu'on peut avoir à adresser préférablement ses commandes à certains sanctuaires. — Trois classes de miracles. — Les protections régionales. — Le choléra et la guerre, sources de fortune.

Quelque accessibles que puissent être les faveurs du Saint-Siége, on conçoit que nul sanctuaire, si ambitieux qu'il soit, ne saurait prétendre du premier coup à ces grands priviléges qui le mettront hors de pair. Il y a commencement à tout. Rien ne sert mieux les débuts d'un futur lieu de pèlerinage que la création

d'une confrérie. Aussi n'y a-t-il pas un sanctuaire, en passe de devenir fameux, qui n'ait la sienne.

A toute réunion d'individus disposés à conjurer la colère céleste (le Dieu des dévots est connu pour un Dieu fort grondeur) sous un nouveau vocable et avec des formules plus ou moins neuves, il est bien rare que le pape n'accorde pas aussitôt un certain lot d'indulgences partielles et plénières que couronnera la transformation définitive de la confrérie en archi-confrérie. Des actes improductifs pour le reste des fidèles deviennent gros d'intérêts pour les associés : tant pour une messe ou un sermon entendus, tant pour un corbillard suivi, tant pour un acte de présence aux réunions. C'est ainsi que se recrute un premier public. L'attrait des faveurs temporelles s'ajoute bientôt à celui des faveurs spirituelles. Aux membres de la confrérie du Mont-Saint-Michel, on donne l'espoir d'être préservé de mort subite; à ceux de l'association de Saint-Joseph d'Aizanville, on promet le succès des causes difficiles; et les organisateurs de l'archiconfrérie de Notre-Dame du Sacré-Cœur joignent victorieusement aux causes difficiles les causes désespérées. Les confrères de Notre-Dame de Bon-Secours sont assurés que le choléra n'aura pas prise sur eux :

« Une chose est surtout remarquable dans cette période de terreur, c'est qu'aucun membre de la confrérie de Notre-Dame de Bon-Secours n'a succombé aux atteintes de l'épidémie. Le choléra a frappé de mort

plusieurs membres de la famille dont quelques autres étaient affiliés à la confrérie : ceux-ci en ont été préservés [1]. »

Ces spécialités ne doivent pas être prises trop à la lettre. Il en est un peu, de toutes les confréries, comme de celle de Sainte-Anne, qui, s'adressant aux mères de famille en général, vise tout le monde en particulier :

« Cette confrérie a *pour but spécial* d'attirer les faveurs de sainte Anne sur les mères de famille.... On y admet *néanmoins* tous ceux qui désirent se mettre sous la protection de cette grande sainte [2]. »

Répandre l'œuvre, persuader à chacun qu'il doit en faire partie, c'est la grande occupation. Une confrérie ne saurait être sérieuse si elle reste confinée dans le cercle étroit d'une localité. Elle devra, pour devenir puissante, étendre au loin le champ de ses opérations, se ramifier en tous sens et aller chercher les adhérents jusqu'aux extrémités du monde.

« Faites connaître cette association, écrit le curé d'Aizanville, cherchez-lui des associés ; vous remplirez ainsi une belle mission qui vous méritera la protection

1. *Histoire de Notre-Dame de Bon-Secours* et des principaux miracles opérés par son intercession, par l'abbé Petit. Tournai, Casterman, 1853, in-32, p. 159,

2. *Notice concernant l'histoire et le culte de l'insigne relique de sainte Anne*, vénérée en l'église de Chiry-Ourscamp, près Noyon, par l'abbé Lavechin. Paris, Le Clère, 1873, in-18, p. 25.

spéciale du bienheureux saint Joseph pour le temps *et une riche couronne pour l'éternité.*[1] »

C'est presque le ciel que le curé d'Aizanville assure à ceux qui lui recruteront des associés.

La « belle mission » qu'il exalte est celle que remplissent régulièrement dans les confréries les chefs de section désignés sous le nom de zélateurs et de zélatrices. Ces agents volontaires se chargent de propager et d'entretenir dans le cercle de leurs relations le genre de dévotion auquel ils daignent consacrer leur zèle, distribuant des images, des notices ou des médailles, correspondant avec le siége principal de l'œuvre, sollicitant les conseils du directeur, lui adressant, avec les offrandes, les « recommandations », autrement dit le détail des grâces sollicitées.

En échange de l'activité déployée, on leur concède ordinairement la faveur d'une messe périodique, le titre officiel de zélateur ou de zélatrice, et les plus beaux espoirs de récompense en cette vie et dans l'autre. Un des petits volumes de propagande de la dévotion à Notre-Dame du Sacré-Cœur fait très clairement entendre que la céleste récompense pourra être en proportion directe avec le chiffre des adhérents récoltés :

« La zélatrice recevra une récompense proportion-

1. *Notice sur l'association en l'honneur de saint Joseph,* à Aizanville, par l'abbé Roy, directeur de l'Association. Aizanville (Haute-Marne), 1872, in-32, p. 62.

née au nombre, à la valeur et aux œuvres de cette moisson d'apôtres dont elle aura été l'occasion [1]. »

Dans tous les cas, l'auteur est persuadé que Notre Dame du Sacré-Cœur, « liée par la reconnaissance », comblera ceux qui lui auront fait de la propagande « de ses faveurs et de ses dons ». Quant à l'étendue de ces dons, il aime mieux rester dans un vague discret que de préciser :

« Qui pourra faire comprendre ce que Notre-Dame du Sacré-Cœur, si prodigue envers tous, réserve de grâces de choix à ses zélatrices et à ses zélateurs dévoués ? C'est là un secret intime, dont nous pourrions dire quelque chose ; mais l'expérience seule a droit de le révéler. » (P. 12.)

La petite brochure d'où je détache ces lignes est un manuel fort curieux du zélateur et surtout de la zélatrice. Le père missionnaire qui en est l'auteur paraît un habile homme. Les fidèles de toutes les classes sont enrôlés par lui en qualité de courtiers. Religieux et laïques, riches et pauvres, hommes, femmes, enfants, vieillards, tous se voueront à la propagande de Notre-Dame du Sacré-Cœur ; et, afin d'être assuré du zèle intelligent de ces auxiliaires, le bon père leur trace la marche à suivre. Après la lecture de son petit livre, il n'est personne qui ne se trouve en état, quels que soient

1. *La Zélatrice de Notre-Dame du Sacré-Cœur*, par un missionnaire du Sacré-Cœur de Jésus. Avec l'approbation de Mgr l'archevêque de Bourges. Issoudun, 1871, in-18, p. 10.

son âge ou sa position, de tirer parti des circonstances pour amener à l'œuvre beaucoup d'associés, partant beaucoup de cotisations.

« Chaque famille, dit le missionnaire, est un centre d'action dans le monde; elle a ses connaissances, ses amis, ses visites, ses relations de tous les jours, ses correspondances, ses affaires, selon son état et selon les incidents de la vie; elle peut donc devenir aussi un centre d'action pour répandre l'archiconfrérie de Notre-Dame du Sacré-Cœur...

» Quelle que soit l'influence que sa position lui procure au dehors, la zélatrice sait mettre à profit, avec ce tact que donne l'esprit de Dieu, les divers moyens qui sont en son pouvoir. Une parole dite à propos sur l'Association; son image, sa médaille ou ses livrées, données à un enfant, les *Annales* prêtées à une jeune fille, un tableau de Notre-Dame du Sacré-Cœur offert en présent, quelques livres de l'œuvre mis à la disposition de tous, une action de grâces racontée dans la conversation; la facilité proposée à certaines personnes de les inscrire comme associées, de faire arriver à Issoudun leurs recommandations, et mille autres ressources ingénieuses comme les âmes dévouées à Marie savent en inventer, voilà les habitudes journalières d'une fervente zélatrice. » (P. 25.)

La fervente zélatrice n'oubliera sa mission ni près des domestiques de sa maison, ni près des pauvres qui s'y présentent, ni près des malades qu'elle peut être

amenée à visiter. Elle glissera une petite feuille de propagande à l'un, une médaille à l'autre : ce sera toujours autant de fait. Un subalterne ou un obligé ne sauraient lui répondre par un refus blessant. Si pourtant le malade repoussait la médaille, « attachez-la, à son insu, dit le révérend père, au chevet de son lit; suspendez-la à sa muraille, cachez-la dans ses vêtements ».

Les sœurs sont désignées, par leur situation, pour faire des zélatrices de premier ordre. Le père missionnaire le sait de reste.

« Que de crèches, d'asiles, d'orphelinats, d'établissements divers, d'hospices, d'ambulances, de missions étrangères sont confiés à leurs soins !... Que de familles de toutes les conditions sont, par cela même, en relation avec elles ! » (P. 34.)

Autant d'endroits où elles peuvent recommander la dévotion à Notre-Dame du Sacré-Cœur.

Dans les ateliers, l'ouvrière, en passe de devenir zélatrice, devra agir avec une certaine circonspection :

« On montre à une compagne, que l'on a su discerner, l'image de Notre-Dame du Sacré-Cœur. C'est une occasion d'en parler et d'en expliquer la signification. Cette gracieuse image est de celles qu'il est difficile de regarder en vain, ou d'oublier quand on l'a vue une fois... Si cette première compagne se laisse gagner à l'association et en prend le goût, elle saura en at-

tirer d'autres ; on se trouvera bientôt un certain nombre. »

Il ne reste plus qu'à placer en évidence une statue de Notre-Dame du Sacré-Cœur, avec une lampe devant, pour que les bénédictions pleuvent sur l'atelier. En pareil cas, « plus d'une fois, dans la morte saison, la céleste Patronne de ce saint asile montre sa reconnaissance en envoyant de l'ouvrage inattendu et des secours inespérés ». (P. 23.)

Dans les pensionnats de jeunes filles, le révérend père recommande la formation de petites congrégations de Notre-Dame du Sacré-Cœur, avec une présidente, une ou deux assistantes, une trésorière, une secrétaire, des congréganistes et des aspirantes. La présidente, seule zélatrice titulaire, se tient en communication permanente avec le sanctuaire d'Issoudun. Aux réunions, « les aspirantes portent les livrées de Notre-Dame du Sacré-Cœur, avec un ruban vert, les congréganistes avec un ruban bleu. » Sur demande apostillée de leur aumônier ou de leur maîtresse de pension, ces dernières peuvent obtenir un diplôme de zélatrices, « pour exercer les jours de sortie par leurs relations extérieures, et les autres jours par leurs correspondances ou le parloir, leur petit apostolat en dehors de la pension. » (P. 19.)

Mais ce n'est pas assez, pour le père missionnaire, d'enrôler les jeunes filles dans son service de propa-

gande, il entend y enrôler jusqu'aux enfants du premier âge :

« Dès que sa main saura écrire lisiblement, on lui donnera (à l'enfant) le désir d'avoir, lui aussi, sa liste d'associés (le jeu de l'apostolat !). Il a déjà ses jeunes amis, sa petite parenté, qui viennent le voir et auxquels il rend fidèlement sa visite : il leur proposera l'association. Quel est le petit garçon ou la petite fille qui refuserait d'ajouter à sa prière du matin et du soir : « Notre-Dame du Sacré-Cœur, priez pour nous ! » c'est si court ! on acceptera. Notre jeune zélateur ou zélatrice écrira de sa main, ou de la main de sa mère, les nouveaux associés, les grâces qu'ils implorent de Notre-Dame du Sacré-Cœur pour leur famille et pour eux. Ceux-ci n'auront rien de plus pressé, de retour à la maison, que de raconter ce qu'ils ont promis et ce qu'ils ont demandé à la Vierge. On prêtera l'oreille à leur récit, on réclamera des explications. L'image de Notre-Dame du Sacré-Cœur, que notre jeune apôtre aura distribuée à ses amis, sera examinée ; on lira ses feuilles de propagande, la grâce du bon Dieu agira, et de grandes personnes bien avancées dans l'amour de Marie devront néanmoins à un enfant le bonheur de connaître cette nouvelle dévotion si touchante, et d'être reçues, par son entremise, dans la confrérie.

» Quand la liste contiendra au moins douze noms, en l'honneur des douze ans que l'enfant Jésus semble avoir, tel qu'il est représenté devant sa mère, le zélateur ou la zélatrice fera sa petite lettre qui sera envoyée

à Issoudun ; ce sera sa première correspondance avec la reine du Ciel ; elle arrivera, en son nom, en compagnie d'une multitude d'autres de tous pays, au pèlerinage de Notre-Dame du Sacré-Cœur où elle sera la bienvenue. On n'oubliera pas de demander instamment dans la lettre la grâce d'être inscrite comme aspirante à un diplôme de zélatrice. » (P. 17.)

Ainsi, tous les âges, toutes les conditions, tous les pays sont appelés à fournir leur contingent à l'association. C'est toute la terre que le père missionnaire voudrait affilier à son œuvre, et il ne le cache pas :

« C'est le monde entier que nous voulons conquérir ! Le monde entier ! Nous n'arrêterons l'extension de notre zèle que le jour où, dans la plus humble hutte, perdue sur les dernières plages de la terre, comme dans les centres les plus fréquentés du monde, nous aurons établi le règne de Notre-Dame du Sacré-Cœur. » (P. 49.)

Pour obtenir le fameux diplôme, il faut notamment :

« Promettre de propager avec zèle, selon son état et selon les circonstances, la dévotion à Notre-Dame du Sacré-Cœur ;

» Avoir procuré au moins, à l'association, cent associés et un abonnement aux *Annales de Notre-Dame du Sacré-Cœur...* »

« Ces diplômes, revêtus, dit notre père missionnaire,

de la signature du directeur général de l'association, et posés un moment aux pieds de la statue couronnée de Notre-Dame du Sacré-Cœur, communiqueront de précieux avantages aux personnes qui en auront rempli les conditions. » (P. 43.)

En présence d'une semblable organisation, il n'est pas difficile de comprendre l'importance que peut avoir une confrérie sur les destinées du sanctuaire où on l'établit. Nous avons, du reste, sur ce point la confidence de saint Joseph en personne.

On allait se résoudre à abandonner, faute de fonds, l'idée d'élever un sanctuaire au dit saint à Beauvais :

« Ce fut à cette heure de grandes anxiétés, nous raconte l'aumônier d'une école des frères, que notre saint protecteur daigna manifester sa volonté. Alors que nous étions en prières dans sa chapelle provisoire, il nous sembla que saint Joseph nous reprochait la voie dans laquelle nous étions entrés, et nous disait au cœur :

» Vous ne réussirez jamais par les moyens que vous employez ; il faut une œuvre plus digne de la gloire de Dieu et de mon nom que la simple construction d'une église. Il faut établir, en mon honneur, une archiconfrérie qui soit générale à toute la France. Le but de cette archiconfrérie sera de développer mon culte, d'appeler ma protection sur le Souverain Pontife, sur la France et sur les royaumes catholiques, sur les congrégations religieuses et les familles chrétiennes ; de solliciter la conversion des persécuteurs de l'Église

et des pays infidèles, et de demander pour les associés, ainsi que pour les membres de leur famille, la bénédiction de leurs intérêts tant spirituels que temporels, avec la grâce d'une bonne mort.

» Présentez ces intentions à la piété des fidèles qui me sont dévoués ; n'imposez aucune souscription comme obligatoire, afin de ne priver personne des grâces de l'archiconfrérie, et bornez-vous à proposer aux associés de faire un don pleinement libre pour élever l'église, centre de l'archiconfrérie, comme hommage de la piété du XIXe siècle pour mon culte. Quand l'heure sera venue, je vous faciliterai les moyens de trouver des souscripteurs, et d'obtenir de Rome la concession de mon archiconfrérie [1]. »

Ne trouvez-vous pas que la marche à suivre est admirablement indiquée : Donner comme but à l'association, qu'on répandra sur toute la France, la bénédiction « des intérêts tant spirituels que temporels » des associés, et abandonner à la générosité de ceux-ci le chiffre des sommes par lesquelles ils voudront bien reconnaître les faveurs qu'on leur prodigue. C'est l'application aux choses d'en haut de la méthode, si embarrassante pour le client, du « Ce sera, monsieur, ce que vous voudrez. » Très habile, ce saint-Joseph. Il n'y a vraiment rien de tel que l'intérêt personnel pour ouvrir l'imaginative.

1. *Almanach de l'Archiconfrérie de saint Joseph de Beauvais*, Beauvais, 1872. in-18, p. 142.

La plupart des organisateurs de confréries croient bon de faire savoir qu'ils ne refusent pas les offrandes « les plus minimes ». Sur les actes de piété ils ne se montrent pas beaucoup plus difficiles. Après avoir tracé aux associés certaines conditions à remplir, ils prennent généralement soin d'ajouter que ces conditions ne sont nullement obligatoires. « Rien n'oblige sous peine de péché » est une de leurs formules courantes.

« Prière, dit le rédacteur d'un des petits livres du sanctuaire d'Issoudun, de communiquer cette notice et de recueillir des noms pour l'Association de Notre-Dame du Sacré-Cœur, dont les avantages sont si précieux et l'obligation nulle, pour ainsi dire, puisqu'elle se réduit à réciter simplement, une fois le matin et une fois le soir, cette invocation : Notre-Dame du Sacré-Cœur, priez pour nous [1]. »

Ainsi presque rien à faire et des avantages considérables ; comment ne racolerait-on pas facilement des associés dans des conditions aussi engageantes ? Or ce premier groupe d'associés auxquels on prêche un prosélytisme ardent en amènera d'autres. Il serait bien étonnant qu'il n'y en eût pas de généreux dans le nombre. La propagande faite avec les fonds qu'ils apporteront permettra de répandre le nom du sanc-

1. *Notice sur l'Association en l'honneur de Notre-Dame du Sacré-Cœur*, p. 27.

tuaire. Plus on y adressera de sollicitations à la Vierge, plus on aura de chances pour qu'un certain nombre d'entre elles paraissent exaucées. De là des narrations de miracles qui impressionneront favorablement la masse des esprits portés à se payer de chimères. Encore quelques coups de tam-tam frappés à propos, un journal, des notices spéciales montrant le doigt de Dieu sur la dévotion nouvelle et dans cette dévotion le salut du pays : voilà un sanctuaire fondé.

Au point de vue des moyens employés pour la propagande, le sanctuaire d'Issoudun est un sanctuaire-type. Rien de ce qui peut favoriser le recrutement intelligent d'une clientèle n'a été négligé par les pères missionnaires qui se sont donné pour mission de le lancer.

Au nom de leur Notre-Dame, ils font lithographier des images, mouler des statuettes, frapper des médaillons et des médailles [1] ; ils publient des brochures, des litanies, des cantiques, des neuvaines, et jusqu'à des prières dites « efficaces », ce qui n'est qu'à demi flatteur pour les prières des autres. Leurs petites feuilles de propagande, imprimées avec de l'encre azurée, sont répandues avec une folle prodigalité non pas seulement en France, mais encore à l'étranger. Elles sont traduites, nous apprennent-ils eux-mêmes,

1. « Le nombre qui s'en est écoulé est incalculable. On a pensé que dans les maladies de l'âme et dans celles du corps le meilleur remède était l'application de la médaille de Notre-Dame du Sacré-Cœur. » *De la dévotion à Notre-Dame du Sacré-Cœur*, p. 138.

« en anglais, en italien, en hollandais, en portugais, en allemand, en tamoul, en malgache, en thibétain, en espagnol, en arabe, etc. [1] ». Leur journal, — car ils en ont un, nécessairement, — ne se contente pas non plus de paraître en français : il a des éditions italienne, espagnole, hollandaise et allemande. De célestes faveurs paraissent attendre ceux qui, non contents de s'y abonner, y abonneront encore les autres :

« Abonner les pauvres et les enfants à cette petite publication et leur procurer la joie de recevoir, eux aussi, les Annales de la Vierge, est un apostolat que Dieu bénit[2]. »

On apprend dans ces publications toute sorte de choses fort intéressantes. Et d'abord, que l'association a pour but *spécial* « de confier à Notre-Dame du Sacré-Cœur le succès de toutes les causes difficiles, extrêmes ou désespérées, » par exemple : « les agonisants dont le salut est en péril, les tentations *les plus fortes et les plus persévérantes*, les épreuves *les plus sensibles*, les besoins *les plus pressants*, les dangers *les plus imminents* et les maladies *les plus graves*, etc., etc. »

C'est par des pratiques de dévotion à Notre-Dame du Sacré-Cœur, messes, neuvaines, chapelets, litanies, que ces périls sont ordinairement écartés.

1. *Notre-Dame du Sacré-Cœur mieux connue*, par le R. P. Chevalier. Avec l'approbation de Mgr l'archevêque de Bourges. Nouvelle édition. Issoudun, 1871, in-18, p. 40.
2. *Notre-Dame du Sacré-Cœur mieux connue*, p. 39.

A côté de leur neuvaine courante, les missionnaires sont en état d'offrir une réduction de neuvaine : la « petite » neuvaine qui s'accompagne volontiers d'une communion.

« Nous conseillons aux personnes qui font une neuvaine à Notre-Dame du Sacré-Cœur de la terminer par la sainte communion, *afin d'obtenir plus sûrement ce qu'elles désirent* [1]. »

Pour ceux qui trouvent la petite neuvaine encore trop longue, les bons pères ont imaginé *la Semaine de Notre-Dame du Sacré-Cœur* : sept jours de prières au lieu de neuf. Ils sont en outre inventeurs d'un chapelet spécial : le chapelet de Notre-Dame du Sacré-Cœur. Ils se chargent de dire les messes, de faire les neuvaines et aussi les neuvaines de messes (neuf messes consécutives) pour ceux qui ne craignent pas la dépense. C'est également à eux qu'on s'adresse pour les cierges à faire brûler, les lampes à entretenir, de même que pour l'envoi de toute espèce d'objets relatifs à la dévotion dont ils ont la gérance.

« Nous n'avons fait chez aucun marchand de dépôt de nos images ni autres objets de l'association. Nous prions nos associés qui voudraient s'en procurer, de s'adresser directement à nous. » (Couverture des *Annales*.)

1. *Petite Neuvaine à Notre-Dame du Sacré-Cœur*. Bourges, impr. Pigelet, in-32.

Enfin, il n'est pas jusqu'aux plaques des ex-voto qu'ils ne soient jaloux de fournir eux-mêmes. Ils sont, en même que temps missionnaires, libraires, bimbelotiers, journalistes, marbriers, lampistes. Tous les dimanches, les demandes de faveur adressées par les associés pendant la semaine sont soumises à la Vierge, qui juge si elle doit ou non les exaucer. Il paraît qu'il en arrive de tous les points du globe cent mille par mois, plus d'un million dans l'année, chiffre officiel, ce qui doit singulièrement réjouir l'administration des postes. S'il vous plaît de comparer au chiffre des demandes celui des faveurs accordées, sachez que les missionnaires déclaraient en 1875 n'avoir pas reçu moins de 170,000 actions de grâces depuis onze ans à peu près qu'était fondée leur maison. Nous abandonons à d'autres cette mine pleine de filons joyeux. Sur l'efficacité du recours à Notre-Dame du Sacré-Cœur, les pères missionnaires produisent un témoignage qui nous suffit, celui du diable.

« Dans une des plus grandes villes de France où cette dévotion était complétement inconnue, le démon, interrogé par un saint prêtre sur le moyen à prendre pour obtenir une conversion, fut obligé de répondre : « Adresse-toi à ta souveraine et prie-la surtout sous le » nom de Notre-Dame du Sacré-Cœur ; c'est un » moyen infaillible de débarrasser cette femme de » l'esprit satanique qui l'obsède et de l'orgueil effréné » qui la domine [1]. »

1. *De la Dévotion à Notre-Dame du Sacré-Cœur*, p. 141.

Le témoignage de Satan est formel ; celui d'un grand nombre d'évêques ne l'est pas moins. Quatre cents prélats, si j'en crois les missionnaires, ont encouragé leur œuvre. Quant au pape, il a voulu s'inscrire « lui-même, de sa main, » parmi les associés. Les pères missionnaires n'ont pas obtenu de lui que cette faveur. Sur leur demande, il a décerné à Notre-Dame du Sacré-Cœur l'honneur insigne du couronnement, accordé cent jours d'indulgence à quiconque prierait devant l'image dont la composition leur est propre[1], et multiplié aux confrères, devenus de par lui des archiconfrères, les félicitations et les bénédictions.

1. Dans l'entrevue où les missionnaires obtinrent du pape cette faveur, ils venaient en même temps solliciter de lui l'approbation définitive de leur congrégation. Parmi les dons qu'ils déposèrent à cette occasion aux pieds du Saint-Père, les *Annales* signalent une statue du Sacré-Cœur, en bronze argenté, d'une conception charmante :

« Entre le socle d'onyx et la statue de bronze était cachée une petite cassette renfermant 8,000 francs en pièces d'or, nouvelle offrande des missionnaires du Cœur de Jésus et des associés de Notre-Dame du Sacré-Cœur. Un ressort invisible, adroitement ménagé, devait faire sortir ces rouleaux d'or au moment où le Saint-Père aurait les regards attachés sur le Sacré-Cœur... Le Pape fit déposer la statue sur son bureau, il a contempla avec beaucoup de plaisir et d'attention : au moment où il regardait la tiare placée sous la protection du Sacré-Cœur de Jésus, le socle dont nous avons parlé s'ouvrit tout d'un coup et fit sortir la cassette pleine de pièces d'or. Étonnement du Pape; il nous remercie avec affection et nous dit les plus charmantes paroles. A ses yeux, c'était le Sacré-Cœur qui méprisait les richesses de ce monde, puisqu'il les jetait ainsi loin de lui. » *Annales de Notre-Dame du Sacré-Cœur*. Issoudun, in-18. Juillet 1874, pp. 147, 153.

Parmi les archiconfrères, il en est un certain nombre qui reçoivent ces bénédictions sans s'en douter : ce sont ceux qu'on inscrit sur les registres de l'association *à leur insu*. Dans beaucoup de confréries, aussi bien que dans celle de Notre-Dame du Sacré-Cœur, un ami ou un parent trop zélé peut, d'après le réglement, vous faire cette mauvaise plaisanterie de vous affilier sans que vous le sachiez. Il ne lui en coûte qu'un timbre-poste et l'offrande... facultative.

A leur insu également, les défunts peuvent figurer dans l'association, pourvu que quelqu'un remplisse à leur égard les formalités requises, si bien qu'il ne serait pas impossible que Voltaire lui-même en fît partie. Il paraît d'ailleurs que certaines âmes se trouvent très bien de cette précaution :

« Plusieurs grâces remarquables obtenues en faveur des âmes du Purgatoire ont été, dit le père Chevalier, l'objet de divers témoignages de reconnaissance à Notre-Dame du Sacré-Cœur [1]. »

On voit par là que les missionnaires sont tenus au courant même des faveurs qu'ils obtiennent aux âmes du Purgatoire. Il n'est pas possible d'être mieux informé [2] !

1. *Notre-Dame du Sacré-Cœur mieux connue*, p. 25.

2. « Si le fait suivant paraît extraordinaire et merveilleux, la foi éclairée de nos associés n'aura pas de peine à l'admettre, surtout en considérant qu'il est appuyé du témoignage de deux hommes graves, dont on ne saurait suspecter ni la bonne foi ni l'intelligence, un docteur en médecine et un greffier de juge de paix.

Tout en restant facultative, l'offrande ne laisse pas que d'être encouragée. Ainsi, sur la couverture d'une des notices de Notre-Dame du Sacré-Cœur, nous lisons que l'offrande de « 20 centimes au moins par personne une fois donnés » procure entre autres avantages une messe par semaine à perpétuité et l'insertion des noms des donateurs dans un registre particulier, ainsi que « en un cœur de vermeil suspendu dans la nouvelle chapelle ».

« On peut, dit un *nota bene*, faire participer à tous

» Il s'agissait d'une personne impossible à désigner, une âme en peine sans doute, manifestant sa présence à la manière des esprits frappeurs, par certains actes tout à fait en dehors des lois du monde physique, comme bruits, apparitions, etc., dans la maison du docteur M..., à L...

» Pendant la grande tourmente révolutionnaire, une victime de la Terreur était morte dans cette maison; c'était un membre de la famille du docteur. Peu après cette époque, le phénomène se manifesta. On essaya tous les moyens pour découvrir la cause de ces bruits, de ces manifestations, et pour les faire cesser; mais tout ayant été inutile, on finit par croire à une apparition du pauvre défunt.

» Cela durait depuis soixante ans environ lorsque, en 1864, le docteur, entendant parler du nouveau titre donné à Marie et des merveilles opérées par Notre-Dame du Sacré-Cœur, voulut en faire l'expérience par lui-même... Les bruits et les choses extraordinaires qui depuis 1807 troublaient le repos de sa demeure, ont complétement cessé. Le docteur est si émerveillé de ce fait qu'il m'en parle chaque fois qu'il me voit.

» ... Il semble que la justice divine ait réservé cette victime pour servir, après tant d'années, à glorifier Notre-Dame du Sacré-Cœur. » *Le Pouvoir de Notre-Dame du Sacré-Cœur prouvé par des faits*, par un missionnaire du Sacré-Cœur. Approuvé par Mgr l'archevêque de Bourges. Tours, 1866, in-18, p. 170.

ces avantages une personne vivante ou défunte à laquelle on s'intéresse en faisant pour elle l'offrande si modique de 20 centimes. »

Assurément l'offrande est du dernier modique et il ne faudrait pas avoir sur soi vingt centimes « au moins » pour refuser sa cotisation aux bons pères.

Autres lieux, autres tarifs. Les pères oblats qui sollicitent, eux aussi, des fonds pour la construction d'une chapelle : la succursale de la Salette à Saint-Andelin, n'offrent à leurs souscripteurs qu'une messe par mois contre l'envoi d'un franc « au moins ». Il faut dire qu'ils y joignent le don d'une image et l'espérance que « Notre-Dame de la Salette comblera de ses faveurs toutes les personnes qui voudront bien leur venir en aide[1]. »

Au petit séminaire de Séez, « la plus légère aumône » suffit pour vous assurer une messe quotidienne à perpétuité.

« Une messe par jour ! s'écrie le rédacteur du prospectus enthousiasmé. Il y a dans cette faveur si rare des avantages incalculables. C'est en quelque sorte le bonheur rendu certain ! »

Et, pour faire apprécier d'une manière sensible comment le bonheur peut découler d'une messe à perpétuité, le petit séminaire publie en tête d'une de ses feuilles de propagande une gravure d'une composition ingénieuse. On y voit à gauche un prêtre qui dit la messe, la fameuse messe à perpétuité, et à droite,

1. *Le Pèlerin*, 2e année, p. 579.

séparée de lui par un nuage, une famille dans un salon : le père à son bureau, la mère à sa couture, les enfants à leurs jeux, sur lesquels deux anges répandent les faveurs sous forme de couronnes. On a ainsi sous les yeux, se faisant vis-à-vis, la cause et l'effet : cela est saisissant [1].

Le curé d'Aizanville offre, lui aussi, à ses souscripteurs une messe par jour à perpétuité; mais il en fixe le prix : 50 francs pour une personne seule ou une famille indifféremment, grandes facilités pour le versement, qui peut se faire en deux ou trois annuités. Les donateurs ont de plus, sans augmentation de prix, leur nom inscrit sur un registre et dans un cœur en vermeil. « Dieu veuille, ajoute l'excellent curé, qu'ils soient également inscrits sur le livre de vie », autrement dit : « Dieu veuille que cela leur serve à quelque chose ! »

Ce qui frappe le plus, style à part, dans ces appels de fonds dont je pourrais multiplier les citations à l'infini, — car chaque année les voit éclore par centaines [1]. — c'est le singulier rôle qu'on y donne au saint sacrifice, soit qu'on l'offre en prime, soit qu'on

1. Prospectus in-8°. Paris, impr. W. Remquet et C°.]

2. Il est même certains lieux qui les gardent affichés en permanence. Ainsi on peut lire au-dessus d'un des troncs de l'église de Notre-Dame de Nazareth, à Paris :

« Le dernier mercredi de chaque mois une messe est dite aux intentions des personnes qui, dans le courant du mois, ont versé dans ce tronc la somme de *50 centimes*.

» En outre, deux messes par mois sont dites aux intentions des personnes qui, dans le courant de l'année, ont fait à cette chapelle une aumône ou un don de la *valeur de 20 francs*. »

en fasse l'objet d'une sorte de marché, comme dans la pièce suivante qui vaut la peine d'être citée à titre d'échantillon :

✝

POUR UNE AUMONE DE 5 SOUS

SOIXANTE MESSES

OU DOUZE MESSES PAR AN PENDANT 5 ANS

L'aumône sera employée sous la surveillance de Mgr l'évêque de Laval à l'achèvement et à l'ameublement de l'église paroissiale de Notre-Dame de l'Immaculée-Conception d'Andouillé (Mayenne).

Les soixante messes seront célébrées en ladite église à partir du 1er mai 1861, aux jours et aux intentions ci-dessous, et en l'honneur de Marie Immaculée et de saint Prosper, martyr.

INTENTIONS ET JOURS DES MESSES :

I. *Intentions particulières des donateurs :* 1° Le jour saint Étienne, premier martyr ; 2° le mercredi des Cendres ; 3° le jour saint Joseph.

II. *Pour les enfants, parents et amis des donateurs :* Le jour saint Marc ; 2° le jeudi saint ; 3° le jour saint Louis de Gonzague.

III. *Pour la conservation des biens des donateurs :* 1° le lundi des Rogations ; 2° le mardi des Rogations ; 3° le mercredi des Rogations.

IV. *Pour la paix et le triomphe de l'Église :* 1° Le jour de l'Octave de l'Assomption ; 2° le jour saint Michel Archange ; 3° la nuit de Noël.

Et ainsi pendant cinq ans, 5 sous seulement donnent droit au fruit de soixante messes !

Le curé d'Andouillé, J.-B. HESLOT.

Laval. — Imp. Mary-Bauchêne.

Ici les messes reviennent à un sou la douzaine. Les sœurs Augustines de Chinon en offrent juste le double : deux douzaines, pour un sou (une messe par mois pendant quarante ans contre un franc). Elles y ajoutent même quatre images, sans doute pour ceux que la seule perspective des messes ne tenterait pas assez.

Le curé de Graçay, qui a une chapelle à construire, dépasse encore les sœurs Augustines en générosité. Contre une aumône de vingt-cinq centimes, il promet douze messes par an pendant six ans, plus une messe à perpétuité et une image. Pour le souscripteur qui verse un franc, les douze messes deviennent perpétuelles; il participe aux prières de la confrérie du Saint-Sacrement, au service annuel que cette confrérie fait dire pour ses défunts, à ses huit messes solennelles de l'Octave de la Fête-Dieu, et, après sa mort, à une neuvaine de messes célébrées chaque année pour les bienfaiteurs défunts; enfin il reçoit par-dessus tout cela « la photographie de la Vierge ».

M. le curé profite de l'occasion pour rappeler qu'il se charge des commissions pour le Ciel :

« On est prié, dit le prospectus, d'écrire ses intentions sur une petite bande de papier détachée de la lettre, si l'on tient à ce qu'elles soient déposées dans un des neuf cœurs en vermeil rangés sous les regards de Notre-Dame de Graçay. Les intentions qui arrivent le même jour sont confiées au même cœur, et, après avoir prié sur elle neuf jours, elles en sont extraites et

placées aux pieds de Marie, dans l'intérieur de l'autel soigneusement fermé, et protégées pendant de longues années contre l'humiditié[1]. »

Ah çà! penseront les incrédules, pour que les demandes adressées à la Vierge aient besoin d'être protégées pendant tant d'années contre l'humidité, le Ciel est donc bien long à les exaucer !

Ce n'est qu'après qu'il aura reçu votre « généreuse offrande » que M. le curé de Fréty se réserve de vous faire connaître le détail des faveurs spirituelles qui vous reviennent; mais, en attendant, il vous promet une image en couleur bien tentante, le triomphe de la chromo-lithographie :

« Remarquez qu'aucune œuvre ne vous apporte d'aussi précieux avantages que je ne puis vous développer que dans ma lettre de remercîments : messes, prières, sacrifices, bénédiction du Saint-Père, etc., et la plus belle chromo-lithographie du Sacré-Cœur qui ait encore paru, je ne crains pas de l'affirmer avec connaissance de cause. Mon acte de remerciement sera accompagné d'un fidèle et nouveau portrait de Sa Sainteté Pie IX qui vous apportera sa bénédiction. Ces images artistiques seront sanctifiées au contact des reliques de la bienheureuse Marguerite-Marie[2]. »

Au lieu d'une image du Sacré-Cœur, eût-elle reposé

1. Prospectus in-8° autographié.
2. Prospectus in-4°. Rennes, imp. Hamon.

sur les reliques de la bienheureuse Alacoque, préférez-vous des livres, des médaillons, des cantiques, voire même des billets de loterie, M. le curé de Digoin vous offrira tout cela et bien autre chose encore. Dans un prospectus où il demande « à butiner de nouvelles ressources auprès des bons cœurs, comme la patiente abeille butine son miel auprès des fleurs » :

« Pouvez-vous, demande *aux vrais amis de la patrie* l'inventeur de Notre-Dame de la Providence, ne pas désirer : — ou bien d'enrichir votre bibliothèque d'un beau et bon livre, la vie de la bienheureuse Marguerite-Marie, apôtre privilégiée et choisie de la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus; — ou bien de décorer un de vos appartements d'une belle et artistique lithographie, vrai tableau de famille dans un foyer chrétien, la lithographie de Notre-Dame de la Providence; — ou bien de vous procurer, soit pour vous-mêmes, soit pour cadeaux, des objets religieux, tels que médailles, médaillons, etc., de Notre-Dame de la Providence, pieux objets que le vrai chrétien aime à sentir battre sur sa poitrine; — ou bien de courir, soit par récréation, soit par charité, *soit même par intérêt*, les chances d'une loterie remarquable par le nombre et la variété de ses lots, loterie autorisée dont le premier tirage a été accueilli partout avec faveur; — ou bien enfin de posséder, pour le chanter ou pour le propager, un chant magnifique déjà goûté en beaucoup de lieux ? »

Les chances mêmes d'une loterie n'auraient-elles

rien de séduisant pour vous, M. le curé ne vous lâche pas :

« Mais, si aucune de mes offres ne vous est agréable, ne vous plairait-il pas, du moins, de me donner une obole, ce sou que l'on ne refuse à personne ? Le Lazare de l'Évangile se serait contenté des miettes qui tombaient d'une table. Oh ! que, volontiers, je me contenterais des miettes de vos aumômes : 50, 80 centimes, 1 ou 2 francs, voilà tout ce qu'il faut pour me venir efficacement en aide. Quelques centimes qui ne seront pour vous qu'une privation peut-être légère, seront pour moi un trésor. *Les grains de sable ne forment-ils pas les montagnes, et les gouttes d'eau, réunies une à une, les rivières et les fleuves ?* »

Je serais tenté de m'arrêter sur ces dernières lignes si caractéristiques; mais comment ne pas ajouter que, même si vous lui refusez 50 centimes, M. le curé ne se tient pas pour battu. Vous avez bien des vieux journaux, des vieux cartons, des vieilles cartes de visite, des brochures sans valeur, des livres usés, des timbres maculés de toute couleur, de toute date et de toute nationalité. Il ne vous demande pas de lui abandonner autre chose. Et ce n'est pas même vous qui aurez à prendre la peine de les ramasser :

« Puissez-vous me découvrir des personnes dévouées, une pieuse domestique, une enfant de Marie, de jeunes enfants à qui l'on voudrait enseigner l'ordre et la pra-

tique de la charité, et qui me recueilleraient quelques milliers de ces vieux timbres, ou quelques kilogrammes (50 à 100 kilogr. à la fois) de tant d'objets qui semblent de nulle valeur et qui se perdent [1] ! »

A Brouzet-lez-Alais, on fait vibrer une autre corde.

« Voulez-vous que mille fois par jour votre nom soit béni dans un cercle de 600 kilomètres de diamètre ? »

Tiens, parbleu ! qui ne voudrait que son nom fût béni mille fois par jour dans un pareil cercle ! Et que faut-il pour cela ?

« Ah ! donnez, et donnez largement pour la statue monumentale de Mater-Admirabilis du Bouquet. *Ne craignez pas de vous imposer quelques privations : au contraire;* faites un petit trésor à votre mère [2]. »

Et, rappelant que l'œuvre a commencé avec des gros sous, le prospectus fait savoir qu'on peut adresser à M. le curé des billets de banque. Mais saurait-on trop payer la satisfaction d'être béni mille fois par jour sur une étendue circulaire de 600 kilomètres de diamètre !

Evidemment la corde qu'on a voulu faire vibrer ici

1. Prospectus in-8° Impr. Dardelet.

2. *Manuel des Pèlerins de Mater admirabilis de Brouzet et de Bouquet.* Paris, Douniol, 1865, in-18, p. 35.

est celle de l'amour-propre. Il est rare qu'on la néglige dans les prospectus de ce genre. Nous avons déjà rencontré des promesses d'insérer les noms des souscripteurs dans un cœur de vermeil, de les inscrire sur un registre. Ce registre prend à l'occasion un nom pompeux : le *Livre d'Or*, le *Livre des Élus*. Souvent on établit une sorte de classement honorifique entre les souscripteurs.

Au-dessus de ses zélateurs, qu'elle compare à des rameaux, l'œuvre d'Issoudun place ses fondateurs, qu'elle qualifie de petites branches, puis ses bienfaiteurs, qu'elle traite de branches mères. Fondateurs et bienfaiteurs reçoivent comme les zélateurs un diplôme. Pour mériter celui de fondateur, il faut avoir fait pénétrer la dévotion nouvelle dans une localité où elle n'existait pas, avoir érigé en l'honneur de Notre-Dame du Sacré-Cœur une statue, un monument, un oratoire. On engage les fondateurs à « s'encourager les uns les autres », à « rivaliser à qui fera le mieux ». On leur rappelle qu'il ne suffit pas de créer, qu'il faut encore entretenir :

« Celui qui a allumé du feu avec peine tâche de ne pas le laisser s'éteindre, il l'entretient. Celui qui a bâti une maison s'occupe de la meubler, de l'embellir, de la faire habiter... Il en est de même des œuvres de l'Association. On y entretient le feu sacré, on les fait vivre d'une vie active, on organise des cérémonies pieuses, des réunions, des fêtes ; on multiplie les associés, et l'on envoie le compte rendu de toutes ces diverses

œuvres au sanctuaire d'Issoudun, afin qu'il y ait un lien toujours plus étroit entre le pèlerinage de toute l'association et les sanctuaires qui en sont les rejetons.

» On fait plus encore. Pour affermir davantage la fondation que l'on a faite et que l'on soigne avec tant de sollicitude, on cherche une âme fervente à qui l'on puisse laisser après soi, en observant toutes les convenances voulues en pareil cas, la continuation de l'œuvre, et qui s'en occupe avec zèle. On prévoit, on dispose toute chose pour qu'elle hérite du titre de fondatrice et en exerce toute la charge [1]. »

Aux fondateurs timides, la congrégation d'Issoudun offre le pseudonymat :

« Le nom du fondateur ou de la fondatrice, *ou celui qui aura été pris si l'on ne veut pas être connu*, sera inscrit pour être conservé dans les archives de l'Association de Notre-Dame du Sacré-Cœur. »

Ajoutons que le titre de fondateur de l'Association procure l'insigne faveur d'être dépositaire de marchandises :

« Les fondateurs ou fondatrices pourront obtenir d'Issoudun un dépôt des divers objets de l'Association avec une remise de dix pour cent et franco [2]. »

1. *La Zélatrice de Notre-Dame du Sacré-Cœur*, p. 39.
2. *La Zélatrice*, p. 45.

Le diplôme plus élevé de bienfaiteur appartient à ceux qui « favorisent *de quelque manière que ce soit* le centre de l'œuvre ». (P. 40.) Cependant on remarque un peu plus loin qu'il faut pour le mériter « avoir rendu ou procuré *un service sérieux* au centre de l'Association, avoir fait *une offrande importante,* donné quelque ornement ou avoir contribué à l'ornementation du sanctuaire d'Issoudun. » (P. 46.)

Le tarif du petit séminaire de Felletin (Creuse) proportionne le titre au chiffre de l'offrande. Pour 2,000 francs « au moins », vous pouvez être *fondateur insigne;* pour 1,000 francs, toujours « au moins », *fondateur principal;* pour 500 francs, de plus en plus « au moins », *fondateur* tout court. Au-dessous de cette somme, il n'y a plus que de vulgaires souscripteurs.

A Plainville (Oise), on est moins exigeant :

« Pour une offrande de cinquante francs au moins, vous aurez droit au titre de fondateur. Votre nom sera gravé sur le marbre et placé sous les pieds de la statue de Saint-Michel [1]. »

Avoir son nom gravé sur le marbre, ni plus ni moins qu'un triomphateur, qui pourrait être insensible à une telle perspective ?

M. le curé de Longpont, qui paraît connaître, lui aussi, les attractions de la plaque de marbre, invite les

1. Prospectus in-4°. Paris, impr. H. Carion.

fidèles à apporter chacun sa pierre pour la reconstruction de son église. Et il ne s'agit pas ici d'une pierre métaphorique, mais d'un véritable cube de calcaire :

« 1° Les familles, établissements ou particuliers qui donneront une pierre (chaque pierre, d'après l'estimation d'un habile architecte, reviendra à vingt francs), seront inscrits sur le registre des donateurs.

» 2° Les paroisses, particuliers, associations qui feront un don de 100 francs, auront le titre de bienfaiteurs et leurs noms seront inscrits sur un tableau de marbre, placé à l'intérieur de l'église.

» 3° Les paroisses, particuliers, associations qui donneront un pilier ou une partie de construction équivalente, auront le titre de fondateurs, et leurs noms seront inscrits sur la partie de l'édifice donnée et sur le tableau de marbre [1]. »

Je ne connais de plus attrayant, pour un personnage dont l'importance n'est pas à la hauteur de ses désirs, que le prospectus de l'*Auxiliaire des églises* [2], où l'on peut lire :

1. Prospectus, in-8°, Saint-Denis, impr. Lambert.

2. *L'Auxiliaire des églises* est une société anonyme fondée par actions à Toulouse, il y a quelques années, au capital de huit millions « dans un but tout à la fois religieux et commercial », dit son prospectus. L'œuvre était religieuse en ce qu'elle devait faciliter aux églises, par l'extrême bon marché, l'acquisition des objets nécessaires au culte; commerciale, en ce qu'elle ne comptait pas moins faire prospérer grassement l'argent de ses actionnaires. En dehors d'un intérêt de 6 o/o servi aux por-

« Les personnes pieuses qui en prendront (des actions) pour 5,000 francs, jouiront en outre: 1° du titre de bienfaitrices de l'œuvre; 2° leur nom figurera en tête des affiches et des prospectus parmi ceux des bienfaiteurs et bienfaitrices de l'œuvre; 3° dans les réunions générales des places particulières leur seront réservées immédiatement après celle des fondateurs de la société.

» Celles qui en prendront pour 10,000 francs et au-

teurs d'actions, le surplus des bénéfices devait être ainsi réparti : 10 o/o en bonnes œuvres, 10 o/o à la direction, 10 o/o à chacun des quatre principaux fondateurs, 40 o/o aux actionnaires.

« Réfléchissant naguère, disaient les fondateurs, sur la véritable cause des malheurs que la Providence venait de nous infliger, nous avons été maintes fois douloureusement émus en voyant qu'alors que l'on s'empressait partout en France, avec le plus louable dévouement, à ouvrir des souscriptions pour délivrer notre malheureuse patrie de l'ennemi du dehors, personne ne songeait et ne songe encore à la délivrer de l'ennemi du dedans, *ennemi d'autant plus dangereux qu'il est invisible.* »

On voit que l'œuvre devait avoir son petit côté politique. Cette préoccupation se trahit par l'idée assez singulière d'avoir mis à sa tête, tandis que quelques abbés prennent le titre modeste de coadjuteurs, une réunion d'officiers supérieurs dont quelques-uns, se trouvant encore en activité de service, sont désignés sur le prospectus par de prudentes étoiles.

« Pour suppléer, nous dit-on, à l'incompétence de ces messieurs en matière commerciale, nous avons eu soin de placer à côté d'eux, sous les ordres de la direction, un homme d'une intelligence supérieure et d'une loyauté bien connue, spécialement chargé de cette partie, et dont l'expérience sera pour nous une garantie certaine de succès. »

Nous ignorons ce que cette œuvre clérico-militaire est devenue.

dessus, jouiront, en outre des avantages ci-dessus mentionnés : 1° de la faculté de faire exécuter pour leur paroisse et aux frais de la société, un tableau de grande dimension, pour chaque dix actions souscrites en sus de 5,000 francs; 2° elles auront également le droit de faire faire, aux frais de la société, une mission dans leur paroisse à la demande de M. le Curé; 3° *leur portrait peint à l'huile, et de grandeur naturelle, sera placé dans la grande salle des réunions*[1] ».

Que peut-on offrir de plus réussi que ce portrait « peint à l'huile » et « de grandeur naturelle » aux petites vanités en mal d'éclosion, à moins d'y ajouter encore un ruban à la boutonnière? Il est vrai que dix mille francs sont une somme.

Le petit appel à l'amour-propre n'a pas été négligé par Mgr l'évêque de Tarbes lorsqu'il a convié le public à élever un temple à Notre-Dame de Lourdes. Les souscripteurs de 20 francs « et au-dessus » allaient acquérir le titre de *bienfaiteurs principaux*, les souscripteurs de 500 francs « et au-dessus » celui de *fondateurs du sanctuaire de la grotte de Lourdes*. Les noms des uns et des autres devaient être précieusement conservés sur le registre et dans le fameux cœur de vermeil. Des messes aussi leur étaient promises : une par semaine à perpétuité. Mais ce qui ressortait de plus piquant du programme épiscopal, était cette adroite insinuation :

1. Prospectus in-4°. Toulouse, impr. Pailhès.

« Nul doute que les personnes qui contribueront par leurs largesses à la construction de ce monument ne reçoivent en échange quelque faveur signalée soit dans l'ordre spirituel, soit dans l'ordre temporel [1]. »

Est-ce à l'influence d'une belle promesse qu'il faut attribuer le remarquable empressement des fidèles? Quoi qu'il en soit et quelques succès qu'aient obtenus les appels réitérés du prélat, soyez persuadé que jamais l'empressement ne lui paraîtra suffisant. Il nous souvient de la lettre pleine d'une belle indignation qu'adressait l'année dernière au *Monde* le vicaire général de l'évêché de Tarbes. *Le Monde* s'était avisé d'écrire innocemment qu'à la grotte Massabielle « tout était complet, moins certains détails qui ne demandaient qu'une discrète intelligence et des ressources restreintes ». Des ressources restreintes, qu'est-ce à dire? Et le vicaire général, taillant sa plume en toute hâte, se plaint vertement que cette affirmation, « complétement erronée, et qu'*on* travaille d'ailleurs à répandre (on, qui cela? des concurrents sans doute), tende à arrêter ou du moins à restreindre les offrandes des fidèles ».

« Il a été beaucoup fait pour le sanctuaire de Notre-Dame de Lourdes; mais il reste beaucoup à faire... [2] »

Il reste d'autant plus à faire, que Mgr Peyramale,

1. *Annales de Notre-Dame de Lourdes*, juin 1869, in-8°.
2. *Le Monde*. Septembre 1876.

le curé de Lourdes [1], imagine maintenant de solliciter la générosité des fidèles en faveur de la vieille église de Lourdes. Il pourrait donner tout bonnement comme raison que l'éclat du nouveau temple fait honte à la vétusté de l'ancien; mais il a trouvé un bien meilleur motif d'embellir l'église paroissiale :

« En prenant le nom, dit-il, non-pas de Notre-Dame de la Grotte, mais bien de Notre-Dame de Lourdes, la Vierge divine a marqué *sa volonté* d'avoir aussi à Lourdes même un temple digne d'Elle. »

En prenant le nom est un chef-d'œuvre !

« Pour exécuter cette volonté, poursuit avec sérénité Monseigneur, je vais donc mettre encore une fois la main à l'œuvre. »

Et, fournissant aux souscripteurs l'occasion de faire un placement exceptionnel :

« Les offrandes qu'elle recevra, Marie les rendra au centuple. »

Dans le même ordre d'idées, la phrase suivante est caractéristique :

« Quiconque a une grâce à demander à Notre-Dame

1. La dignité de protonotaire apostolique, à laquelle il a été promu par le Saint-Siége, lui confère le titre de monseigneur.

de Lourdes voudra apporter une pierre à ce monument[1]. »

Ne pourrait-on conclure de là, que la Vierge de Lourdes fait marché de ses faveurs ? Quant à sainte Anne d'Auray, il ne saurait, semble-t-il, y avoir doute sur ce point, après la lecture du prospectus, revêtu de l'approbation de l'évêque de Vannes, où on lit :

« Tous les jours, des grâces extraordinaires sont obtenues, dans ce sanctuaire vénéré, par la puissante intercession de sainte Anne... *Vous pourrez donc, monsieur, en faisant votre offrande, demander avec confiance* à l'auguste Mère de la très sainte Vierge, que l'on n'invoque jamais en vain, *quelque grâce particulière :* une conversion, la santé ou la réussite d'une affaire[2]. »

Ce ne sont plus seulement des messes, ce sont bel et bien des miracles qui sont offerts ici en prime aux souscripteurs.

Je remarque, d'ailleurs, dans toutes les petites publications destinées à faire mousser tel ou tel sanctuaire de choix, une tendance singulière à mettre en relief la vénalité des saints. Par l'intermédiaire de la même sainte Anne d'Auray, un paysan obtient la guérison de son enfant dès qu'il lui a promis le prix du meilleur

1. *Le Pèlerin*, 3e année, p, 79.
2. Prospectus in-8°. Impr. Pr l'homme.

de ses bœufs, 225 francs [1]. L'*Almanach du Surnaturel* nous montre [2] une malade débarrassée de la paralysie dont elle souffrait, au moment où elle passe au cou d'une statue de la Vierge la chaîne qu'elle lui avait promise.

« Florence, poussée par une main invisible, fait un léger effort, se lève, s'approche de la statue, prend la chaîne et la lui met au cou. En même temps, elle tombe à genoux, et, au milieu des larmes, des sanglots, on l'entend remercier avec effusion Notre-Dame du Sacré-Cœur : elle était complétement guérie. »

C'est encore dans l'*Almanach du Surnaturel* qu'on trouve cette relation d'un miracle opéré à Notre-Dame du Chêne :

« Au moment où elle se penchait pour déposer son obole dans le tronc, elle se sentit subitement guérie. Plus de tumeur ! etc. [3]. »

Miracle dont l'analogue figure à l'actif du Pontmain :

« Une jeune enfant de Quelaines, attaquée d'un tremblement nerveux, est venue avec sa mère au Pontmain. Celle-ci prie avec sa fille au pied de la colonne

1. *Les Merveilles de Sainte-Anne d'Auray*, p. 83.
2. 1875, p. 123
3. 1875, p. 110.

où est placée la statue, dépose une aumône dans le tronc, et voilà que tout à coup l'agitation cesse[1]. »

Une des publications les plus curieuses à consulter, sur le point que nous touchons, est le bulletin par l'intermédiaire duquel l'administration du petit séminaire de Séez porte périodiquement à la connaissance du public les grâces obtenues dans son sanctuaire. D'innombrables faveurs s'y ajoutent sans cesse, les unes au bout des autres, numérotées de chiffres accablants, comme dans les prospectus de la « Délicieuse Révalescière », et rédigées le plus souvent dans ce style :

« 3,608. Les deux petites filles que je vous ai recommandées le 2 octobre, en vous envoyant une offrande de dix francs, et qui étaient alors à toute extrémité, sont aujourd'hui parfaitement guéries. »

« Dès que j'eus formé le vœu de vous envoyer une offrande, j'eus la vive satisfaction de voir s'améliorer l'état de mon enfant. »

« J'avais un frère avec sa femme et ses enfants bien malades, et à peine j'ai eu promis d'envoyer mon offrande à Séez[1] que la maladie a cessé. »

« Une jeune personne, atteinte d'une folie très dan-

1. *Apparition du Pontmain*, p. 107.

gereuse, n'avait de repos ni le jour ni la nuit... Je parlai de Notre-Dame de Séez à une de ses parentes qui s'engagea à faire une offrande. Bientôt après, la jeune fille a recouvré l'usage de sa raison. »

« Jeanne L..., malade depuis quatre ans, désespérée de voir sa maladie si longue, a envoyé son offrande à Notre-Dame de Séez. Aussitôt l'offrande arrivée, elle a été guérie tout à fait [1]. »

Si la maladie fait un peu de résistance, il paraît bon de réitérer son envoi :

« Je vous fais parvenir un second envoi pour demander la guérison de madame P..., dont la maladie est un squirre dans l'estomac. Depuis le premier envoi, elle va mieux. » (5e bull.)

Quelques habiles ne financent qu'après avoir été satisfaits :

« Je vous fais passer un franc en timbres-poste que j'ai promis si ma nièce guérissait promptement. » (10e bull.)

« Je vous ferai passer, par la première occasion, dix francs venant de cette dame, qui promet de donner

1. Bulletins 16, 5, 6, 8, 15. Les « Bulletins ou compte rendus des grâces obtenus par les bienfaiteurs » de 1856 à 1873 ont été réunis en un volume, sous le titre : *Recueil des pièces relatives à l'œuvre de Notre-Dame de Séez*. In-32.

deux cents francs si son fils lui est conservé. » (7e bull.)

« A peine avais-je reçu votre cinquième compte-rendu, que je me dis : « Je donnerai vingt sous, et, si Blanche guérit, j'enverrai davantage... A peine avais-je formé mon vœu, que l'amélioration s'est fait sentir. » (6e bull.)

Une autre correspondante écrit avec une douce confiance :

« Monsieur, je vous envoie cinq timbres-poste, parce que j'espère que la Sainte Vierge m'en récompensera en attirant sur moi la bénédiction du Ciel. » (3e bull.)

La bénédiction du Ciel contre cinq timbres-poste, ce n'est pas cher. Et la correspondante espère que le marché sera ratifié là-haut !

« J'ai promis d'envoyer cinq francs pour son sanctuaire, si elle m'accordait la vie de mon frère. . Mon frère est en voie de convalescence. Je resterai toute ma vie convaincue que c'est l'offrande faite à Notre-Dame de Séez qui nous a obtenu ce double bonheur. » (10e bull.)

Ici, il ne s'agit plus seulement d'une espérance. La correspondante est sûre, on ne le lui retirera pas de l'idée, que la Vierge est sensible au son des espèces. C'est à

son offrande qu'elle doit d'avoir obtenu la guérison de son frère.

Le premier mouvement de celui qui lit de telles choses est de penser : « Evidemment, le supérieur du petit séminaire ne publie ces correspondances que pour leur infliger un blâme sévère. » On cherche le blâme du clergé et on lit dans la correspondance envoyée par un bon prêtre :

« Vers midi, la malade se trouva un peu mieux : c'était l'heure, je pense, où tu as porté la petite offrande. »

Ce à quoi l'abbé *** ajoute en forme de témoignage :

« Le fait est que l'offrande fut dépsée le jeudi 11 mai, vers onze heures du matin. » (30e bull.)

Ce n'est pas encore cela qui retirera de l'idée du public que les guérisons sont le résultat direct et naturel des offrandes. Cherchons ailleurs.

Une demoiselle, momentanément privée de la parole et ne croyant pas encore envoyée l'offrande qu'elle adresse à Notre-Dame de Séez, raconte :

« Je dis à ma mère : « Mais je ne sais pas ce que cela » veut dire, je parle très facilement ce matin, tandis » que les autres jours je ne pouvais rien dire... » Elle me dit aussitôt que l'offrande était faite de la veille, et nous avons compris que notre *remède* faisait son effet comme cela arrive toujours. » (14e bull.)

Comment ! notre remède ? Pour le coup, le supérieur

va se récrier. Justement le voici qui prend la parole. Il va relever doucement, tout au moins, l'erreur des bonnes dames qui croient la Vierge toujours prête à les secourir, du moment qu'elles auront la bourse à la main. Mais non, ce n'est pas ce point que le supérieur veut toucher.

« C'est principalement par la correspondance, les neuvaines et les messes, écrit-il, que Notre-Dame de Sécz envoie jusqu'aux extrémités de la France et du monde ses bénédictions et ses faveurs. *Les personnes qui demandent une neuvaine ou qui remercient pour une grâce obtenue, font ordinairement une offrande* pour l'ornementation du sanctuaire. Depuis le commencement de l'œuvre, nous avons toujours accueilli le denier de la veuve, le centime du pauvre avec la même reconnaissance que l'aumône plus considérable du riche, et, sans établir de catégories de bienfaiteurs, nous avons accordé à tous les mêmes avantages spirituels. » (32e bull.)

Le supérieur voulait seulement rappeler qu'on envoie « ordinairement » une offrande quand on demande une grâce, et une autre quand on l'a obtenue. C'est à merveille, et l'on admire combien sa voix est entendue quand on lit :

« Pour remercier la Sainte Vierge de ses immenses bienfaits, je vous envoie trois francs cinquante.

Ou encore :

« Le pauvre malade, que je vous recommandais il y a quelques jours, va beaucoup mieux depuis sa petite offrande à Notre-Dame de Séez... En reconnaissance de cette grâce, il m'a prié de vous faire passer une nouvelle offrande de trois francs. »

Quand les guérisons n'y coûtent pas davantage, le sanctuaire privilégié doit faire un tort bien considérable aux médecins. Il est vrai que ceux qui envoient de si minces témoignages de gratitude s'en excusent souvent. Ils disent « combien leur cœur souffre de donner si peu ».

« Je voudrais, dit celui-ci, vous envoyer une plus forte offrande. Il faut me borner à cinq francs : puisse Marie les agréer et m'accorder l'entretien honorable de mon petit commerce avec la santé de ma famille. » (9e bull.)

« Il paraît, monsieur, observe un autre, qu'en faisant son offrande on peut se réserver des intentions particulières. Si la modicité de mon offrande n'est pas un obstacle, voici ce que je demande... » (3e bull.)

« Si la modicité de mon offrande n'est pas un obstacle », c'est une consultation que le correspondant demande au père supérieur. Celui-ci est interpellé directement. Il va prendre la parole pour déclarer que l'offrande, grosse ou petite, n'a rien de commun avec les faveurs accordées. Je feuillette, je feuillette encore, et

tout ce que je trouve, c'est l'espérance émise par le supérieur de recueillir, grâce au dévouement de MM. les ecclésiastiques, « une ample moisson de fleurs nouvelles ». Partout se révèlent les traces d'une active propagande. Les zélateurs et les zélatrices envoient les sommes qu'ils ont pu récolter autour d'eux. Quelques-uns ne désespèrent pas de se rendre dignes du Ciel par ce petit travail :

« Ayant fait déjà une offrande au mois de février dernier, écrit une zélatrice, j'en ai éprouvé tant de consolation, que je vous prie de recevoir une nouvelle petite collecte .. Puisse Marie me recevoir dans le Ciel pour me récompenser du léger travail que je m'impose pour elle. » (4e bull.)

Les ecclésiastiques auxquels on a fait appel lisent en chaire les cures merveilleuses relatées dans les bulletins. Les religieuses agissent de même dans les écoles soumises à leur direction. Paroissiens et enfants se prennent d'un beau zèle. C'est à qui enverra son obole. Pour apporter la leur, de pauvres servantes économisent sou à sou, des écolières vendent leurs boucles d'oreilles, se privent d'une partie préméditée.

« Ce matin, écrit une fillette de neuf ans, notre chère sœur nous a lu en classe la belle lettre que vous lui avez envoyée et elle nous a expliqué tous les avantages que cela procure aux bienfaiteurs. J'ai couru le dire chez nous et j'ai obtenu une pièce de vingt sous » (3e bull.)

« J'ai appris, dit une autre, que plusieurs de mes compagnes avaient envoyé leur offrande... J'en ai parlé à maman... C'est pourquoi maman m'a donné trois francs pour vous envoyer quinze timbres-poste. Voici d'abord les grâces que maman désire obtenir : c'est une bonne et abondante récolte, puis la conservation de nos bestiaux, car il en meurt beaucoup ; ensuite, moi, je vais vous prier de demander la conversion de papa. »

On voit par là que les offrandes ne servent pas seulement à obtenir des guérisons, mais aussi toute sorte de faveurs de l'ordre le plus varié. Pour trois francs on peut demander à la Vierge une bonne et abondante récolte, la conservation de ses bestiaux et la conversion d'un père. C'est au moins l'idée de ceux qui sollicitent le divin concours. Contre cette idée révoltante, nul doute que le supérieur ne s'indigne. Je cherche ; mais, s'il s'indigne, il paraît que ce n'est qu'en dedans, car il continue d'enregistrer avec tranquillité :

« Dans un grand dés agrément de famille, je voyais une partie de mon avoir compromis. Aussitôt je fis une neuvaine à Notre-Dame de Séez, lui promettant une offrande de 10 francs si l'arrangement que je demandais se réalisait. Malgré les plus grands obstacles, j'obtins, comme par enchantement, ce que je désirais. » (31e bull.)

« Un jeune homme sans position cherchait depuis

longtemps à se placer. On fit à Séez une neuvaine à son intention... Dès le jour même où la neuvaine a commencé, on est venu proposer à ce jeune homme une place avantageuse. » (24e bull.)

« Dernièrement, monsieur, j'eus l'honneur de vous adresser une petite offrande de la part de mes parents pour un de mes frères qui est en pension et qui ne s'appliquait pas à ses études .. Quelques jours après mon envoi, il a eu des succès dans sa classe. » (5e bull.)

Disons, pour abréger, que tout, absolument tout peut être demandé à Notre-Dame de Séez. Le correspondant n° 6,768 s'en porte garant :

« Je dois déclarer ici en toute sincérité que je n'ai jamais invoqué en vain Notre-Dame de Séez, quelque nombreuses qu'aient été mes demandes et quelque extraordinaires qu'aient pu être les grâces sollicitées par son intercession. » (24e bull.)

Il convient d'ajouter qu'au don d'universalité la Vierge de Séez joint une extrême célérité d'exécution. Le père supérieur du petit séminaire, qui renonce décidément à blâmer ses correspondants, nous révèle dans un de ses bulletins ce qu'on pourrait appeler le miracle télégraphique.

« La Sainte Vierge semble, dit-il, vouloir employer

pour le bien de ses enfants les nouveaux moyens qui, de nos jours, abrégent les distances, car, de tous les points de l'horizon, chaque convoi lui apporte soir et matin la prière, les offrandes et l'action de grâces. Cent lieues, deux cents lieues ne sont rien pour ceux qui s'adressent à Notre-Dame de Séez; on lui écrit, on commence une neuvaine devant son image, et souvent, avant que nous ayons eu le temps d'accuser réception de la lettre, la réponse est déjà arrivée. C'est Marie elle-même qui l'a faite. Le malade est guéri, la consolation et le secours sont venus, la tristesse a fait place à la joie. » (15e bull.)

Comment les recommandations n'afflueraient-elles pas dans un tel sanctuaire? Elles y affluent si bien, que, pour suffire à la tâche, l'évêché de Séez a cru devoir doter récemment le petit séminaire de cinq chapelains, qui n'ont d'autre mission que de pourvoir à la récitation des messes et d'appeler les bénédictions du Ciel sur les souscripteurs.

Telle est la surabondance des inscriptions de messes dans certains sanctuaires à miracles, que, de l'aveu même de leurs administrateurs, il est impossible de les réciter toutes sur place. En pareil cas, il serait assez naturel d'engager le public à se reporter ailleurs; mais on s'en garde. Au contraire, on engage les fidèles à ne pas s'inquiéter où leurs messes seront dites, pourvu qu'ils continuent d'en verser le montant au bureau privilégié.

Un curieux prospectus adressé « à tous les fidèles

qui ont la dévotion de faire dire des messes à Notre-Dame des Victoires », fait savoir en ces termes ce qu'il advient des innombrables messes qu'on y fait journellement inscrire :

« Chaque jour, nous célébrons, à l'autel de Notre-Dame des Victoires et aux autres autels de l'Église, autant de messes que nous le pouvons. Quant à celles *qui, à cause du grand nombre des demandes, ne peuvent pas être acquittées à Notre-Dame des Victoires*, nos règlements, approuvés par Son Em. Mgr Morlot et par Notre Saint-Père le Pape, *leur accordent de précieux avantages*. En vertu de la seule inscription d'une messe dans les registres de l'Archiconfrérie, l'intention indiquée jouit des privilèges suivants : 1° Elle a immédiatement part à toutes les prières qui se font dans le sanctuaire, et aux saints sacrifices qui, chaque jour, sont offerts à l'autel de l'Archiconfrérie ; à neuf heures, un *Memento* spécial est offert pour toutes les messes demandées. 2° *Chaque jour*, une messe est célébrée, autant que possible, à l'autel de l'Archiconfrérie, pour les personnes dont les messes ne sont pas encore acquittées, ou qui seraient acquittées en dehors du sanctuaire, et plus spécialement *pour toutes les messes inscrites la veille dans nos registres*. 3° Tous les dimanches soir, à la réunion des Associés, on prie pour les *intentions des personnes qui ont demandé des messes durant la semaine*[1]. »

1. Prospectus in-8° Paris, impr. Soye.

Il suit de là qu'il y a intérêt pour le client à s'adresser de préférence au sanctuaire à succès, même lorsque les messes demandées n'y pourront pas êtres dites. Récitées ailleurs, elles seront encore privilégiées. Etrange théorie, émise sous le couvert des approbations les plus hautes, et qui ne tendrait pas à moins qu'à faire passer par les bureaux de Notre-Dame des Victoires toutes les messes que les fidèles de France, voire même ceux de l'étranger, peuvent avoir idée de faire réciter.

Je m'en rapporte heureusement au zèle de certains curés de province pour ne pas le souffrir. M. l'abbé Mingassou, curé de Foëcy (Cher) et fondateur de l'œuvre de Saint-Joseph, ami du cœur de Jésus, fait savoir aux fidèles que, lui aussi, « reçoit avec reconnaissance » les intentions de messe, « et les acquitte ou les fait acquitter par des confrères pieux. » Après quoi il ajoute :

« Jamais ces intentions n'entreront dans *le trafic des messes* (oh! oh!) *dont quelques maisons de Paris ont donné le scandale.* » (Oh! oh! oh!)

Ce qui ne contribue pas peu à multiplier les inscriptions de messes, c'est la coutume générale d'implorer le Ciel par une messe, chaque fois qu'on a une faveur à solliciter et de le remercier par une autre messe chaque fois qu'on croit l'avoir obtenue. Les messes d'actions de grâces sont en quelque sorte consacrées. Le sanctuaire met encore à la disposition des solliciteurs

des cierges, des lampes, des neuvaines. Ceux qui veulent multiplier les chances de réussite emploient tout à la fois. Une correspondante écrit à *la Voix de Notre-Dame de Chartres :*

« J'avais recommandé à Notre-Dame de Chartres mon mari très dangereusement malade; à cette intention, j'avais demandé *une lampe*, *un cierge*, *une neuvaine de prières*, *deux messes*. Dès le lendemain, un peu de mieux survint dans son état; cette amélioration a continué ; je l'attribue à Notre-Dame de Chartres... [1] »

Je n'insiste pas sur les neuvaines, auxquelles un chapitre spécial a été consacré dans le volume qui a précédé celui-ci. La recommandation adressée d'ordinaire à ceux qui en usent est de ne jamais se lasser. Quand une neuvaine n'a pas réussi, on en recommence une autre. C'est, du reste, un principe reconnu en matière de miracles, qu'on ne saurait trop patienter pour les obtenir. Une miraculée du Lourdes belge implorait en vain sa guérison de toutes les Notre-Dame imaginables « depuis dix-neuf ans ».

« Ah ! que cette humble et pieuse fille, dit l'auteur de *Lourdes en Flandre,* a bien compris la divine vertu de la prière obstinée et ardente ! Rien ne l'a rebutée ;

1. *La Voix de Notre-Dame de Chartres*. Février 1874, in-8, p. 45.

pendant dix-neuf ans elle a frappé à tous les sanctuaires de Marie. L'insuccès ne la lassa point, et enfin le cœur de Marie s'est ouvert pour elle dans notre sanctuaire si jeune encore et déjà si vénérable. » (P. 485.)

« Sa confiance, loin de diminuer, dit admirablement le *Pélerin* d'une miraculée de notre Lourdes à nous, s'était *accrue* de tout le retard que la Vierge apportait à sa guérison. »

Obtenir du malade que plus sa guérison tarde, plus sa confiance augmente, c'est assurément le suprême triomphe.

De petites brochures composées en vue de chaque sanctuaire entremêlent de frappants exemples de protection la suite de prières propre aux neuf jours de la neuvaine. Les miracles dont nous bombardent ces petits livres, ainsi que les feuilles périodiques de sacristie, peuvent se diviser en trois grandes classes : 1° Les miracles faux ; 2° les miracles imaginaires ; 3° ceux que, faute de renseignements suffisants, on hésite à ranger dans l'une de ces deux classes plutôt que dans l'autre.

Les miracles imaginaires sont incontestablement les plus abondants. Ils ne demandent pour voir le jour qu'un concours de circonstances accompagné d'une foi robuste. Le public pieux est d'autant mieux disposé à les bien accueillir qu'ils sont le plus souvent les enfants de son propre cerveau. Le point caractéris-

tique de ces miracles est qu'ils ne dérangent en rien le cours des lois naturelles. Par exemple, je fais un vœu pour obtenir un emploi au moment où part la lettre qui m'apporte ma nomination : mon vœu est exaucé. Une maladie doit me retenir une semaine au lit : je fais une neuvaine, et, au bout de cette neuvaine, on peut me voir avec admiration sur mes deux pieds. Dans un accident de chemin de fer, j'invoque saint Joseph, et, au lieu d'avoir le crâne fracassé comme mon voisin, je n'ai que deux côtes enfoncées. Je remercie chaleureusement saint Joseph de son évidente protection.

Loin qu'on puisse nous accuser d'exagérer ici la confiance du public ordinaire des sanctuaires privilégiés, on doit plutôt nous rendre cette justice que nous l'atténuons. Voulez-vous rouvrir un des petits bulletins du séminaire de Séez, cette mine inépuisable, vous y lirez :

« J'ai mis hier à la poste une lettre à votre adresse, contenant un bon de vingt francs, don de reconnaissance pour l'église de Notre-Dame de Séez. Ma fille va beaucoup mieux ; les remèdes ont eu un excellent effet. » (9e bull.)

Ainsi, une dame, qui a sa fille malade, fait dire des prières pour elle en même temps qu'elle lui administre des remèdes ; et, quand les remèdes ont produit leur effet, elle est persuadée que ce sont les prières qui l'ont guérie. On ne discute pas ces convic-

tions-là ; on s'étonne seulement de les voir offrir au public comme un modèle et un encouragement.

Dans un des mêmes petits bulletins, on nous montre un enfant aveugle recouvrant la vue après qu'il a porté à ses lèvres une image de Notre-Dame de Séez :

« Je vous aurais fait connaître plus tôt ce prodige, si quelques esprits forts ne l'eussent attribué uniquement à la nature. » (22e bull.)

Il me paraît manquer à cet envoi un complément de quelque importance : la preuve que les esprits forts se trompaient.

Les miracles imaginaires sont d'une éclosion si facile, et il est tellement aisé d'en tirer parti, que les miracles de pure invention doivent être, j'en suis persuadé, très rares. Cependant, lorsque certains miracles, quoique ayant pour eux la justification du hasard, sont une offense, par trop publique, à la raison, ce n'est peut-être pas assez de les traiter d'imaginaires. Au fronton du temple de Fourvières, on peut lire :

A NOTRE-DAME DE FOURVIÈRES
LYON RECONNAISSANT D'AVOIR ÉTÉ PAR SON INTERCESSION
PRÉSERVÉ DU CHOLÉRA EN MDCCCXXXII ET MDCCCXXXV.

Il n'est pas douteux qu'en 1832 et en 1835 Lyon n'ait été préservé du choléra ; mais c'est le cas de beaucoup d'autres localités qui n'ont pas cru pour cela être l'objet d'une protection particulière de la Vierge. Lyon

lui-même a été atteint par le choléra en 1849 et en 1850, ce qui montre que la protection de Notre-Dame de Fourvières est très aléatoire. Il est vrai que les auteurs pieux démontrent ingénieusement qu'à cette époque encore les Lyonnais ont été privilégiés. L'un d'eux raconte :

« 1849-1850. — Le choléra apparaît de nouveau à Lyon et Lyon est encore préservé. Deux cents personnes sont atteintes du fléau, *mais on a remarqué qu'elles étaient étrangères à la ville* [1]. »

Etonnante, cette Vierge qui fait des habitants de Lyon deux parts : ceux qui ont vu le jour à Lyon, ceux qui sont nés ailleurs. Sur les premiers, elle ne souffre pas que le choléra porte ses coups ; quant aux autres, elle les lui abandonne. Ils ne sont pas de Lyon, que lui importe qu'ils expirent dans les convulsions !

La peste ravageait la ville, en 1643, lorsque les autorités consulaires eurent l'idée de mettre Lyon sous la protection de Notre-Dame de Fourvières. L'espèce de traité, passé avec la Vierge locale, stipulait, entre autres conventions, une procession annuelle. Aussitôt après la procession, dit la légende, la peste cessa. Ce qui retire à ce miracle beaucoup de son instantanéité, c'est qu'entre la procession et le vœu six mois s'étaient écoulés.

« Ayant mis en considération, dit l'acte authen-

1. *La Sainte Colline de Fourvières*, histoire de son sanctuaire, par Bécontet. Lyon, 1867, in-18, p. 134.

tique, que le plus grand bien et avantage qu'ils pouvaient procurer à cette ville était de la mettre sous la protection toute-puissante de la très sainte et immaculée Vierge Marie..., etc. »

Il est indubitable qu'il s'agissait ici d'une protection pleine et entière et nullement limitée à certains cas. Pourquoi la Vierge de Fourvières, qui protégea Lyon contre le choléra — quelquefois, — ne l'a-t-elle donc protégé ni contre la guerre civile, ni contre les inondations, ni contre les incendies, ni contre les fléaux de tout genre auxquels est malheureusement soumise la pauvre humanité? Le clergé ne se le demande pas, il ne veut pas le savoir; il a deux dates, il les inscrit triomphalement : 1832, 1835. Voilà un sanctuaire posé.

On juge, par ce modeste exemple, combien le système des grands miracles de protection est simple. Toutes les dates néfastes, on les met de côté; pourvu qu'il reste une ou deux concordances heureuses, cela suffit. On s'en empare et l'on s'écrie avec aplomb : « Voyez-vous l'admirable protection! » Or, il est curieux de voir combien le hasard s'en tire le plus souvent à bon compte :

« Quand, le 15 juillet 1854, le choléra éclata à Saint-Affrique, raconte Mgr Guérin, on courut se jeter aux pieds de Notre-Dame de Miséricorde, dont on possède depuis longtemps, dans cette ville, une statue miraculeuse. Le fléau, *ne cédant point à ces prières*, on fit, le dimanche, 6 août (trois semaines après), une

procession générale où des ecclésiastiques, en habit de chœur, portaient la statue de la Vierge sur un brancard surmonté d'un pavillon gracieusement décoré. Depuis ce moment, le fléau décrut rapidement et *finit par disparaître*[1]. »

« En 1849, rapporte ailleurs le même prélat, comme le choléra menaçait d'envahir la Franche-Comté, Mgr Matthieu, archevêque de Besançon, recommanda son troupeau à Notre-Dame de Gray et aux saints Ferréol et Ferjeux. La ville de Gray fut atteinte par le fléau, mais le reste du diocèse fut épargné. Pour témoigner sa reconnaissance envers Marie et nos saints patrons, Mgr l'archevêque, aidé des offrandes des fidèles, a offert à Notre-Dame de Gray une statue en argent ornée de pierreries[2]. »

Ce précieux témoignage de reconnaissance, figurant dans la ville même de Gray, la seule du diocèse atteinte par le choléra, est tout bonnement stupéfiant.

Le choléra ! toujours le choléra ! On n'imagine pas à quel point ce fléau a été profitable, en France, au plus grand nombre de nos sanctuaires privilégiés. Plusieurs lui doivent d'être sortis de l'ombre où ils étaient plongés depuis longtemps. C'est, du reste, le cas de tous les malheurs publics de contribuer singulièrement à la fortune des fabriques de miracles. Dans l'égarement qui en résulte, on se précipite vers elles

1. *Petits Bollandistes*, t. IX, p. 341.
2. *Petits Bollandistes*, t. VII, p. 71.

avec l'espoir d'obtenir en sa faveur une dérogation aux lois de la nature. Le malheur passé, ceux qu'il a épargnés, tout à leur satisfaction personnelle, ne font nulle difficulté de témoigner hautement d'une protection extraordinaire. Les victimes, généralement absentes, gardent sur ce point leur opinion pour elles.

Il n'est pas douteux que les désastres accumulés par la guerre de 1870-1871 n'aient prodigieusement servi le mouvement clérical dont la France offre aujourd'hui l'étonnant spectacle. Quand on sait combien de saints et de Notre-Dame ont été solennellement remerciés pour avoir couvert de leur protection notre malheureux pays pendant l'époque sinistre de l'invasion prussienne, on en reste confondu, et peu s'en faut qu'on ne vienne à se demander qui, des Prussiens ou de nous, a réellement triomphé. Si la Bretagne n'a pas été envahie, ne doutez pas qu'elle ne le doive à sainte Anne d'Auray, et, si l'ennemi s'est arrêté sur les confins du Poitou, que sainte Radegonde n'en soit la cause. Les Prussiens auraient d'ailleurs incendié, pillé, ravagé la Bretagne et le Poitou, que le clergé local ne serait pas davantage embarrassé de déclarer la protection évidente. Si meurtrier que soit un combat, il faut toujours qu'il cesse à un moment donné. C'est le moment où la protection se sera manifestée. Le 15 janvier 1871, on se battait d'une furieuse manière à Alençon :

« Inutile, dit *le Pèlerin*, de décrire la terreur apportée par les sons retentissants des canons et des

mitrailleuses, par l'incendie qu'alimentait le pétrole, par le feu nourri, serré, de la fusillade étendant sur le sol rougi nos malheureux soldats. La consternation était générale. Tous les cœurs étaient navrés. L'ennemi avait résolu le bombardement de la ville, et il l'exécutait si bien que dans la paroisse principale, située à un kilomètre du lieu du combat, on ne put continuer sous les bombes et les projectiles enflammés une inhumation commencée.

» Quelle puissance détourna les ravages des obus qui tout à coup devinrent inoffensifs ! Quelle voix commanda à l'ennemi de s'arrêter lorsqu'il avait la volonté bien ferme de continuer ? Quelle main s'étendit sur la ville pour la bénir et la préserver des affreux malheurs qui la menaçaient ? »

Ne cherchez pas. Cette main était évidemment celle de Notre-Dame de Lorette. Pourquoi la Notre-Dame d'un sanctuaire suburbain plutôt que la Notre-Dame de la cathédrale, patronne naturelle de la ville ? Ne cherchez pas.

« Le duc de Mecklembourg, entrant à la préfecture, (c'est *le Pèlerin* qui reprend la parole), déclarait ne pas s'expliquer lui-même pourquoi le bombardement avait cessé. »

C'était cependant assez facile à comprendre. Après une journée de combat, les francs tireurs de Lipowski, et quatre mille mobilisés de l'Orne et de la Mayenne

qui tenaient Alençon avec lui, désespérant de défendre la place plus longtemps, s'étaient retirés sur Saint-Denis pendant la nuit[1]. Et le duc de Mecklembourg ne pouvait pas comprendre comment il entrait dans Alençon sans coup férir au matin !

Mais ce qui surpassait le duc de Mecklembourg était tout simple pour un certain nombre d'Alençonnais. L'auteur de la cessation des hostilités avait nom pour eux Notre-Dame de Lorette. Aussi *le Pèlerin* ne s'étonne-t-il pas qu'on songe à la remercier :

« Nous étonnerons-nous si, deux ans après, le 15 août 1873, la ville entière, dans une éclatante manifestation, accourait se consacrer à Marie dans son sanctuaire restauré avec goût, rendu à une vénération croissante, ouvert aux pélerins qui y viennent déposer, avec leurs ex-voto, leurs ferventes prières[2]. »

C'est à merveille. Avouez pourtant que, si Notre-Dame de Lorette avait empêché tout d'abord « le pétrole d'alimenter l'incendie » et « le feu nourri de la fusillade d'étendre sur le sol rougi nos malheureux soldats », la protection eût été autrement manifeste. Mais il ne faut pas trop demander au ciel à la fois. Le clergé, qui le sait, se montre d'une rare composition

1. « Le général Lipowski, dit le général Chanzy, *ne voulant pas exposer Alençon aux conséquences d'une lutte dans la ville*, se décida à se mettre en retraite par la route de Prez-en-Pail. » *La Deuxième Armée de la Loire*, in-8°, p. 363.

2. *Le Pèlerin*, 1re année, p. 708.

en matière de faveurs publiques. On n'est pas moins exigeant que lui. Une pierre épargnée, un pan de mur resté debout sont à ses yeux un signe suffisant de céleste attention. Qui croirait que Drancy, un des villages des environs de Paris les plus cruellement éprouvés en 1870, a été l'objet d'une éclatante protection. Tel est pourtant le fait dont témoigne officiellement un diadème envoyé par Pie IX à la Notre-Dame de l'endroit.

« Pris et repris plusieurs fois pendant la guerre autour de Paris, raconte *le Pèlerin*, le bourg de Drançy fut saccagé, le magnifique château fut complétement incendié, l'église ruinée. Cependant la statue de Notre-Dame Auxiliatrice resta intacte, et, sous sa protection, une tombe chérie ne fut pas profanée. Comme témoignage de reconnaissance, l'église vient d'être luxueusement rebâtie, et un diadème apporté de Rome, et enrichi de la bénédiction de Notre Saint-Père le Pape, repose maintenant sur la tête de la Vierge[1]. »

A Fontaine-lez-Dijon, autre cas de protection non moins remarquable. Il s'agit de la chambre de saint Bernard, dépendante de l'ancien château, que les Prussiens ont canonné pendant trois jours, « accidentellement » nous dit-on, c'est-à-dire sans qu'il y eût nécessité pour cela, ce qui donne à penser que la Providence avait en ce moment fort à faire autre part.

1. *Le Pèlerin*, 2e année, p. 303.

« Le premier jour, presque tous les obus de l'ennemi tombèrent, des hauteurs de Daix, sur la toiture de la chambre natale de saint Bernard, et en brisèrent en plusieurs endroits la charpente. Une mansarde, située au-dessus de ce sanctuaire, fut presque entièrement découverte, et les obus qui la criblèrent y broyèrent une armoire renfermant les garnitures d'autel en tulle et les fleurs artificielles. Mais, par la protection visible de saint Bernard, la flamme de toutes ces explosions n'alluma pas une parcelle de ces bouquets de fleurs, qui auraient indubitablement communiqué le feu à des débris de bois sapin hachés par des éclats d'obus. »

Que vous semble de cette protection visible qui empêche les fleurs artificielles de brûler, mais qui laisse hacher les armoires et effondrer les toitures?

Et la protection aussi visible que conséquente ne s'en tient pas là.

« Deux obus seulement pénétrèrent par une fenêtre dans le bas de la chapelle, et y éclaterent en brisant un monument de Notre-Dame des Sept-Douleurs. Mais le sanctuaire, c'est-à-dire la chambre natale de saint Bernard, ne reçut pas la plus légère atteinte, ni à l'intérieur ni à l'extérieur, comme si saint Bernard eût voulu montrer qu'il avait le pouvoir de protéger son berceau contre les obus des batteries allemandes[1]. »

1. *Le Pèlerin*, 3e année, p. 64.

Je ne sais si ce fait vaudra la couronne à saint Bernard, mais il y a certes autant de droits que Notre-Dame de Drancy. En attendant cet acte de justice, il était bon de montrer comment se forment les légendes cléricales. Un peu d'à-propos, beaucoup d'aplomb suffisent à ériger tel saint qu'on voudra en protecteur attitré d'une localité. De ces protecteurs locaux, il y en a même beaucoup moins de célèbres par leur protection effective que par celle qu'ils laissent espérer. Telle la patronne de Toulouse, sainte Germaine, canonisée de fraîche date, à qui Mgr. Donnet prédisait en 1867 les plus hautes destinées.

« Comme sa devancière (sainte Geneviève), disait ce prélat, elle écartera du pays qui fut son berceau les fléaux dévastateurs[1]. »

On sait par quels effroyables désastres, la Garonne s'est malheureusement chargée de répondre, peu d'années après, à cette assertion aventurée; mais je connais trop le public pieux pour douter que sa confiance en ait été un seul moment ébranlée; car ce qui stupéfie plus encore que la hardiesse des prôneurs de miracles, c'est l'imperturbable sérénité de ceux qui les croient.

1. *Vie pratique de sainte Germaine*. Toulouse, Resplandy, in-32, p. 79.

III

LES SAINTS SPÉCIALISTES

Les saints protecteurs des récoltes. — Le secret pour obtenir à coup sûr de la pluie. — Dieu père de tous nos maux. — Les saints protecteurs des bestiaux. — Les saints protecteurs des enfants. — Le vouement. — Les saints protecteurs des femmes en couche. - Les saints guérisseurs des fièvres. — Ruisseaux et fontaines miraculeuses. — Spécialités pour les maux d'yeux, les maux d'oreilles, les maux de tête, les maux de bouche, les maux de dents, les maux de gorge, les maux de rate, les maux de ventre, le coryza, les hernies, la gravelle et la pierre. — Les saints guérisseurs des maladies de peau, de la folie, de la possession et de l'épilepsie. — La protection du soldat. — Saints qui font retrouver les objets volés ou perdus ; qui empêchent de se noyer ; qui protégent contre l'incendie, contre les démangeaisons et les brûlures ; contre les serpents. — Les saints cumulards. — Autres spécialités bizarres : les mal mariés, le délire des aboyeurs, la danse de Saint-Guy, la rage. — L'Étole du grand saint Hubert. — Curieux cérémonial de la *taille*. — Ce que c'est que le *répit*.

La protection, forcément passagère, que les saints et les Notre-Dame daignent accorder en cas de guerre

ou d'épidémie peut devenir très favorable à leur gloire, mais ne saurait suffire à entretenir autour d'eux une dévotion continue. Les bienheureux qui tiennent à recevoir sans cesse l'hommage des fidèles prosternés prennent soin de leur offrir un secours contre des fléaux d'une moindre importance, mais d'une répétition plus certaine. Tous les sanctuaires où l'on peut aller demander de confiance la préservation des biens de la terre en gros et en détail sont assurés du suffrage de nos populations rurales ; aussi le nombre en est-il considérable. Il n'est presque pas de région qui n'ait encore sa Notre-Dame ou son saint protecteur des récoltes qu'on implore par les moyens accoutumés.

« Pendant tout le printemps, non-seulement la paroisse, mais presque tous les villages des environs, écrit M. le curé de Montsalvy (Cantal), demandent des messes en l'honneur de saint Bernard pour la conservation des récoltes[1]. »

Généralement les statues ou les châsses des saints protecteurs sont promenés en solennité pour faire changer le temps. A ceux-ci on demande le soleil, à ceux-là la pluie. Le sanctuaire de Notre-Dame de Chartres, richement pourvu, possède à la fois dans une de ses chapelles la châsse de saint Taurin recommandée contre les temps secs, et celle de saint Piat infaillible contre les temps humides[2]. Dans certaines

1. *Petits Bollandistes*, t. XII, p. 181.
2. « La châsse contenant les reliques de saint Piat, prêtre et

contrées, le même saint protége alternativement dans les deux cas. Ainsi en est-il de sainte Godeberte, que Noyon a toujours invoquée d'une façon spéciale « aux époques de pluie trop abondante ou de sécheresse continue ». La protection est aussi sûre que rapide.

« Toutes les fois, nous dit-on, que, dans les sécheresses ou les pluies excessives, sa châsse a été exposée, on a vu, *avant la fin de la neuvaine*, les effets de la protection de la sainte[1]. »

On ne saurait trop restaurer ces pratiques dans les localités qui en ont perdu l'habitude. Près de l'église de saint Fromond (Manche) coule une fontaine où, par les temps de sécheresse, on allait autrefois en procession plonger une croix par l'extrémité de la hampe.

« Cette cérémonie, dit Mgr Guérin, a été renouvelée en 1840, en présence de cinq paroisses des environs: la pluie demandée fut obtenue miraculeusement[2]. »

Le plus merveilleux est que la pluie ne dépasse pas les limites précises de la commune qui s'est mise en

martyr, et celle qui renferme les ossements de saint Taurin, évêque d'Évreux, sont conservées dans cette chapelle. On expose la première pour demander du beau temps dans les années pluvieuses, et la deuxième pour obtenir de la pluie dans les années où la sécheresse compromet les recoltes. » *Guide du touriste et du pèlerin à Notre-Dame de Chartres*. Nouv. édit. Chartres, 1867, in-12, p. 33.

1. *Petits Bollandistes*, t. IV, p. 341.
2. *Petits Bollandistes*, t. XII, p. 575.

frais pour la demander. Le fait a été observé : il en valait la peine :

« En 1867, une sécheresse effrayante menaçait nos récoltes, le blé mourait et tout ce qui était dans nos champs. *Des prières publiques eurent lieu; le Ciel resta sourd;* le peuple d'Hyères demanda à grands cris à notre pasteur de descendre la Vierge de Notre-Dame de Consolation à notre église paroissiale d'Hyères. Le 3 mai, jour de dimanche, nous montons en procession pour descendre la statue; un soleil de plomb nous brûlait, les hommes se disputaient l'honneur de porter la statue ; plus de deux mille personnes suivaient. On déposa la statue dans la paroisse saint Louis. Le lundi 4 mai, le temps se couvrit, et, dans la nuit, une pluie douce et fine vint ressusciter nos récoltes, et, chose remarquable, *la pluie s'arrêta aux limites de la commune* [1]. »

Avant de s'étonner outre mesure de la rapidité que mettent la Vierge et les saints à procurer le temps qu'on leur demande, il n'est pas inutile de remarquer comment les choses se passent à l'ordinaire. Dans le cas merveilleux que nous venons de citer, il est constaté assez naïvement que le ciel était depuis longtemps sourd aux prières publiques, lorsque Notre-Dame de Consolation finit par triompher de sa résistance. « Patience » est le mot de la situation. Lorsque le

1. *Le Pèlerin*, 3e année, p. 65.

soleil ou la pluie se sont prolongés assez longtemps pour inspirer des craintes sérieuses, M. le curé branle la tête et dit en consultant son baromètre : « Il faudra que nous finissions par implorer notre saint. » Une huitaine s'écoule. L'inquiétude est devenue vive. M. le curé n'hésite pas : il fixe le recours solennel au saint... à la semaine suivante. Si pendant ce nouveau délai on a la chance d'un changement de temps, c'est déjà le saint qui en bénéficie. Il aura généreusement devancé l'heure fixée et on lui en rendra grâces. Le recours solennel passe-t-il au contraire sans effet, c'est qu'on n'a pas prié avec assez d'entrain : il faudra recommencer. Et, pour le dimanche suivant, M. le curé décide... le commencement d'une neuvaine ; quinze jours de gagnés pour le moins. Ce mode d'opération se trouve révélé avec une entière franchise dans les instructions suivantes, adressées en 1870 par Mgr de Verdun aux curés de son diocèse :

« Verdun, 23 mai 1870.

» La sécheresse désole nos campagnes ; elle menace nos fruits et nos récoltes. Il est temps d'ajouter aux prières privées le cri puissant de la prière publique. Appelez donc au pied des autels vos chers paroissiens ; qu'ils fassent violence au Ciel par d'unanimes supplications. Seulement n'oublions pas que l'efficacité de nos prières tient à l'ardeur de notre foi. En proclamant le domaine de Dieu sur nos personnes, n'hésitons pas à lui dire que nous n'attendons que de lui la fécondité de nos champs, puisqu'seul il dispose de la pluie, de la

rosée, de l'air, de la chaleur, de la lumière, c'est-à-dire de tous les agents qui font fructifier le travail.

» N'oublions pas non plus que nos iniquités, *et en particulier la profanation du saint jour du dimanche*, déchaînent sur la terre les intempéries, la stérilité, les maladies, les fléaux de toute nature. Joignons donc à la prière l'observation sérieuse de la loi de Dieu, afin que, touché de notre repentir, de notre soumission, de nos supplications sincères, le Père des miséricordes daigne verser sur nos campagnes une pluie de choix et de bénédiction.

» A cet effet :

» 1° A partir de jeudi prochain, fête de l'Ascension, il sera célébré, dans toutes les églises et chapelles de notre diocèse un *Triduum* de prières pour demander la pluie. *Ce Triduum pourra être continué si MM. les curés le jugent à propos.*

» 2° Le soir, il sera célébré un Salut, etc...

» 3° Nous autorisons les églises qui possèdent des reliques authentiques à les exposer pendant la durée des prières. Dans ce cas, on ajoutera au Salut l'Antienne et l'Oraison du saint dont les reliques seront exposées.

» 4° *Jusqu'à la cessation de la sécheresse*, tous les prêtres diront à la messe, les collecte, secrète et postcommunion *Ad petendam pluviam...*

» ✠ Augustus, évêque de Verdun[1]. »

1. *Semaine religieuse de Lorraine*, 1870, p. 445.

Donc, « si MM. les curés le jugent à propos, » c'est-à-dire si la sécheresse continue en dépit de leur *Triduum*, ils pourront le recommencer. Chaque *Triduum* comportant, comme son nom l'indique, trois jours suivis de prières, quelques *Triduum* escamoteront déjà une bonne partie du mois. Et, comme si l'excellent évêque craignait de n'avoir pas encore été assez clair, il ajoute que la prière *Ad petendam pluviam* devra être récitée « jusqu'à la cessation de la sécheresse ». C'est certainement le moyen le moins douteux d'en assurer l'effet.

On aura remarqué l'étrange théorie du prélat d'après laquelle il faudrait attribuer les maux et les intempéries qui nous affligent à ce qu'un trop grand nombre de négociants ouvrent leurs volets le dimanche. Que ce soit précisément cette cause ou une autre qui fâche l'irascible Divinité, il ne faut pas douter que tous nos malheurs ne nous viennent en droite ligne de Celui qu'on nous apprend tout petits à appeler le bon Dieu— sans doute par antiphrase. Ceux qu'éclaire un rayon d'en haut sont d'accord là-dessus. Il n'y a pas si longtemps qu'à propos du débordement de la Garonne, la *Semaine religieuse* de Montpellier, s'empressait de montrer l'œuvre divine se poursuivant par l'inondation, après avoir préludé par l'invasion et la famine :

« La cause de tant de maux, pour qui ne refuse pas de voir, c'est la juste colère de Dieu, lassé de nous ; c'est la vengeance à la fois terrible et paternelle visitant une à une nos provinces coupables, livrant celles-

là au glaive exterminateur, dans d'autres semant la stérilité et la misère, déchaînant contre celles-ci les cataractes du ciel [1]. »

Dans le même temps, Mgr de Toulouse, décrivant les horribles scènes dont il était le témoin, écrivait sérieusement — on ne peut croire qu'il songeât à plaisanter dans un pareil moment :

« C'est Dieu qui vient de passer parmi vous. Vous l'avez reconnu sans doute. »

Il paraît qu'a la vigueur des coups administrés, monseigneur, lui, n'hésitait pas à reconnaître le passage de son Dieu. Or, le journal de l'évêché faisait suivre presque immédiatement cette singulière affirmation de forces nouvelles comme celles-ci :

« Dans tout le faubourg Saint-Cyprien, toutes les églises et chapelles ont été envahies par les eaux ; celle des Carmes seule a été détruite ; mais toutes sont gravement détériorées...

» La maison de charité, tenue à Roques-sur-Garonne, par les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, a été complétement rasée par les eaux, etc... [2] »

Dans le célèbre cri du sac de Béziers : « Tuez-les tous, Dieu reconnaîtra les siens, » il y avait du moins

1. *Semaine religieuse de Montpellier*, 1875, in-8°, p. 776.
2. *Semaine catholique de Toulouse*, 1875 in-8°, pp. 643, 644.

une consolation. Cette consolation, les faits qui précèdent nous la retirent : Dieu lui-même ne reconnaît pas les siens !

Il existe un certain nombre de saints protecteurs contre les orages. Sainte Barbe marche à leur tête. Dans le diocèse de Limoges, Notre-Dame du Crocq semble avoir droit à une mention. On écrit au *Pèlerin :*

« Nous devons dire que, si nous avons fait quelque chose pour l'honneur de notre bonne Mère, elle nous a bien payés ; car les orages ont dévasté autour de nous des paroisses, des cantons même entiers, et la paroisse et le canton de Crocq n'ont pas eu un grain de grêle, mais des pluies bienfaisantes et réparatrices[1]. »

Toujours la théorie du chacun pour soi ! Notre-Dame du Crocq n'éprouve pas le moindre intérêt pour le sort des populations, en dehors du canton où figure son autel.

Au diocèse de Tarbes, saint Exupère est invoqué contre la grêle :

« De tous les pays environnants, on fait dire dans l'église qui lui est dédiée, à Arreau, des messes pour la conservation des fruits de la terre et surtout pour les préserver de la grêle[2]. »

1. *Le Pèlerin*, 2e année, p. 420.
2. *Petits Bollandistes*, t. XI, p. 466.

« En plusieurs endroits on invoque saint Urbain pour la prospérité de la vigne [1]. »

Contre le phylloxéra peut-être les viticulteurs pourraient-ils s'adresser également avec confiance à saint Magnus :

« On invoque saint Magnus pour obtenir la destruction des vers, des chenilles et de tous les insectes et animaux nuisibles aux moissons, aux arbres et aux prés [2]. »

Le paysan n'a pas seulement à se défendre contre les animaux nuisibles ; il aime à entourer de ses soins les animaux qui le servent. Les saints protecteurs du bétail abondent. Contre l'épizootie, on recourt à sainte Saturnine, dans l'Artois ; à saint Siméon, dans l'Orne ; à saint Sébastien, dans l'Anjou ; à saint Guérin, dans la Savoie ; à Saint-Viance, dans le Limousin, etc.

« Le dimanche de l'Assomption, à Saint-Viance, les habitants amènent leurs bestiaux devant la porte de l'église et on les bénit avec les reliques du saint [3]. »

Saint Éloi est le patron des chevaux [4]. Pour les

1. *Petits Bollandistes*, t. VI, p. 174.
2. *Vie et Culte de saint Gilles*, l'un des quatorze saints les plus secourables du paradis, par de Kerval. Le Mans, Leguicheux-Gallienne, 1875, in-18, p. 213.
3. *Petits Bollandistes*, t. I, p. 83.
4. *Petits Bollandistes*, t. XIV, p. 15.

vaches, on invoque, en Bretagne, saint Corneille dit Cornéli [1], et dans le Nord, sainte Brigide :

« A Bus, au diocèse d'Amiens, on célèbre la fête solennelle de sainte Brigide, le premier dimanche de mai avec neuvaine. Le but du pèlerinage est d'attirer la bénédiction du Ciel sur les vaches [2]. »

Il ne faut pas confondre sainte Brigide avec sainte Brigitte, à laquelle on fait en Belgique des pèlerinages dans le même but :

« Près de Fosses, dans le diocèse de Namur, dit Mgr Guérin, les paysannes font bénir, le 1er février, des baguettes avec lesquelles on touche les vaches malades pour les guérir [3]. »

A Estaing, diocèse de Rodez, c'est saint Fleuret que l'on va invoquer concurremment pour les bestiaux, les épidémies de tout genre et la préservation des biens de la terre :

« Les nombreux pèlerins qui se rendent à son tombeau pour demander à Dieu ces grâces par son intercession, ont coutume de faire bénir du pain et du sel qu'ils emportent pour en faire un saint usage chez eux [4]. »

1. *Petits Bollandistes*, t. XI, p. 132.
2. *Petits Bollandistes*, t. VIII, p. 277.
3. *Petits Bollandistes*, t. II, p. 187.
4. *Petits Bollandistes*, t. VII, p. 599.

Au pèlerinage de sainte Camelle, diocèse de Carcassonne, on vient non plus pour les bestiaux, mais pour les enfants.

« C'est à ce béni sanctuaire, dédié à sainte Camelle, dont nous possédons les précieuses reliques avec son glorieux tombeau, dit un prospectus de souscription, que toutes les familles chrétiennes s'empressent de recommander leurs enfants aussitôt après leurs naissance, afin que notre bienheureuse sainte veille sur leur précieuse existence. La conservation des enfants, tel est donc l'unique but de cette dévotion qui répond si bien aux ardents désirs du cœur maternel. »

Les sanctuaires qui se sont fait une spécialité de la protection des enfants sont entre tous les plus nombreux. Cette ardeur s'explique par l'intérêt qu'ont les sanctuaires à préparer leur clientèle dès le berceau. Si l'on songe, de plus, aux faciles terreurs des mères, à toutes les espérances attachées à la frêle existence de tant de petits êtres, on comprendra sans peine qu'aucune spécialité ne saurait être plus courue, partant plus lucrative.

Un sanctuaire récemment fondé dans le Cher a pris le vocable significatif de Notre-Dame des Enfants. « Toutes les familles qui pourront y amener leurs enfants, de près ou de loin, sont invités, par un prospectus de pèlerinage, à venir grossir la foule. » Il est du reste peu de Notre-Dame au sanctuaire desquelles on ne recommande, par voie d'imprimés, de conduire les enfants.

« Depuis l'origine de l'Association, dit une petite feuille spéciale des missionnaires d'Issoudun, les lecteurs des *Annales* ont pu s'apercevoir que Notre-Dame du Sacré-Cœur se plait à couvrir d'une protection toute particulière les petits enfants. Que de fois, en effet, nous l'avons vue les préserver d'un danger imminent, les guérir subitement lorsque tout espoir était perdu, leur conserver miraculeusement l'innocence ou la santé, etc.

» La vue de ces bienfaits journaliers et si multipliés a inspiré à un grand nombre de mères chrétiennes la pensée de vouer, de consacrer leurs chers petits anges à Notre-Dame du Sacré-Cœur. Plusieurs nous ont manifesté ce désir. Nous l'avons accueilli comme une inspiration du Ciel; il a été confié à notre bonne Mère le jour de sa fête; elle le bénira, nous en avons la conviction.

» Comme signe de la consécration des enfants à Notre-Dame du Sacré-Cœur, nous tenons à la disposition des parents qui nous en feront la demande, un gracieux emblème aux couleurs de Marie, que nous pourrons bénir et faire toucher à la statue couronnée. Quant aux chers petits enfants qui nous seront présentés, nous les bénirons nous-mêmes et les consacrerons par une formule spéciale à Notre-Dame du Sacré-Cœur [1]. »

A défaut d'un « gracieux emblème » fourni par

1. *Consécration des enfants à Notre-Dame du Sacré-Cœur.* Prospectus in-32. Bourges, impr. Pigolet.

l'administration du sanctuaire, les parents font porter à leurs enfants les livrées de Marie en les habillant exclusivement de vêtements bleus ou blancs.

D'après Mgr Guérin, l'usage en question, longtemps oublié « et presque méconnu », serait de restauration récente. Un pieux écrivain en aurait dit :

« Ce vœu porte bonheur ; la Vierge Marie est comme intéressée à ne pas laisser périr ceux qui ont pris ses couleurs. De certains droits au Ciel restent toujours à ceux qui ont revêtu, dans leur enfance, des vêtements blancs comme la chasteté et bleus comme le ciel[1]. »

Voilà donc le salut des enfants en ce monde et dans l'autre, la santé et le droit au ciel, subordonnés à l'adoption singulière d'une couleur[2]. Quoiqu'il n'y ait pas de règles précises quant au temps qu'on devra les garder pour être assuré du résultat, on peut dire cependant qu'en général le port des livrées est de sept ans.

« Quelquefois, dit un bulletin de Notre-Dame de Chartres, pour des raisons particulières, on voue

1. *Petits Bollandistes*, t, V, p. 582.

2. Ceux qui seraient curieux de chercher la relation qui peut exister entre la protection du Ciel et l'usage de certaines nuances apprendront, sans doute, avec intérêt, qu'en Italie les épileptiques recommandés à saint Gérard, doivent revêtir « un habit de dévotion de couleur vert-clair ». *Petits Bollandistes*, t. VI, p. 147.

l'enfant sans s'obliger aux vêtements blancs et bleus[1]. »

Il est sage, en effet — les inventeurs du « gracieux emblème » l'avaient déjà compris — de ne pas décourager les parents par de trop coûteuses perspectives. En tout cas, on spécifie que l'enfant devra porter une médaille, un cordon et un petit scapulaire bleu. Il convient de l'amener au sanctuaire de Chartres aux principales fêtes, de lui faire dire l'Évangile[2] et de brûler un cierge devant l'image de la Vierge.

« Plusieurs, ajoute le bulletin, font célébrer une messe aux principales fêtes de la bonne Notre-Dame.
» Chaque année on fait une offrande d'un franc. »

On ne se contente pas toujours de promettre aux enfants voués la protection de la Vierge. Afin de rendre la promesse plus frappante on la met en action :

« Eugène Dubosctaret, de Garlin, fut atteint, à l'âge de deux ans, d'une méningite des plus violentes.

1. *Consécration des petits enfants à Notre-Dame de Chartres.* Prospectus in-32. Bar-le-Duc, impr. Guérin.

2. Se faire dire un évangile est un acte fréquent dans les lieux de pèlerinage. Pendant qu'il récite, non précisément l'évangile, mais un court fragment d'évangile, le chapelain délégué pour cette besogne vous pose sur la tête le bas de son étole.

« En faisant lire sur nous des évangiles, dit l'auteur du *Pèlerin sanctifiant sa dévotion*, nous nous prémunissons contre le démon, puisque les saints évangiles sont employés dans les exorcismes. » (P. 19.)

Déjà tout espoir de le sauver était perdu. Tout à coup il vint à la pensée de ses parents de le vouer à Notre-Dame de Bétharram ; aussitôt l'enfant revint comme de la mort à la vie et fut guéri en peu de jours[1]. »

Il serait difficile de trouver contre la méningite un remède plus simple que celui-là.

Les petites pratiques qui accompagnent les visites d'enfants aux sanctuaires se compliquent ou varient suivant les localités. Ici c'est une image, une relique qu'ils doivent baiser, là des linges ou des vêtements qu'on fait toucher ou bénir à leur intention.

Les parents qui s'adressent pour leurs enfants malades à Notre-Dame de Sainte-Langueur, diocèse de Troyes, « font bénir les linges ou les vêtements qu'ils leur destinent et demandent pour ces petits êtres souffreteux une neuvaine à *Sainte-Langueur*[2] ».

Ailleurs, on trempe les linges destinés aux enfants malades dans quelque fontaine que le saint local honore de son patronage :

« Les mères de famille de Saint-Aubin (Aisne) assurent que généralement leurs enfants malades éprouvent une agitation extraordinaire, prélude de leur guérison, au moment où l'on trempe leurs langes dans la fontaine[3]. »

1. *Manuel du Pèlerin à Notre-Dame et au calvaire de Bétharram*, par un prêtre de Bétharram. Pau, 1874, in-16, p. 49.
2. *Petits Bollandistes*, t. VI, p. 358.
3. *Petits Bollandistes*, t. III, p. 87.

Souvent encore ce sont les enfants eux-mêmes qu'on plonge dans l'onde miraculeuse.

Dans le Poitou, Mgr Guérin signale une fontaine de saint Macout, dénomination poitevine de saint Malo, « à laquelle on vient de fort loin en pèlerinage pour y plonger les enfants *macouins* ». C'est le nom qu'on donne aux enfants noués [1].

Près d'Auray, sainte Avoye a, nous apprend le même auteur, « sanctifié par son attouchement et sa bénédiction une pierre et une fontaine sur le bord de la mer. Depuis, par son intercession, les enfants que l'on met sur cette pierre, qui est creusée par le milieu, ou que l'on plonge dans cette fontaine, y obtiennent le pouvoir de marcher » [2].

On voit que non seulement certains sanctuaires se font une spécialité des infirmités d'enfants en général, mais encore de certaines infirmités particulières d'enfants. Ceux où l'on conduit les enfants « tardifs à marcher » sont les plus nombreux. Saint Léonard paraît être le saint qui fait prime dans cette spécialité. A Courcy (Calvados), on applique sur les membres malades des enfants, voire même des grandes personnes, pour en accélérer le mouvement, une chaîne dite *chaîne de saint Léonard*. Le même genre de superstition, de dévotion si l'on préfère, existe à Chartres, où la chapelle de l'Hôtel-Dieu possède, sous le nom de *fers*

1. *Petits Bollandistes*, t. XIII, p. 418.
2. *Petits Bollandistes*, t. V, p. 364.

de saint Léonard quatre anneaux enfilés dans une tringle qu'on passe le jour de la fête du saint dans les jambes et les bras des enfants pour lesquels on vient l'implorer. Dans quelques localités, on invoque aussi saint Léonard pour les enfants « tardifs à parler ».

En Bretagne, c'est Notre-Dame de Lambader qui s'est attribué cette spécialité. Les mères inquiètes font dire une messe dans son sanctuaire pour leurs enfants quand ils tardent à parler, et, par la même occasion, « y présentent à bénir du pain qu'elle leur font manger » ; après quoi, elles se retirent « pleines de confiance », nous dit Mgr Guérin [1].

Dans la Franche-Comté, on invoque saint Hymetière pour les enfants « de faible constitution » [2]; dans le diocèse de Châlons, saint Clotaire pour ceux « qui sont attaqués du catarrhe » [3]. Les fidèles des environs d'Avesnes vont tremper dans la fontaine de saint Ursmar « les enfants dont les reins sont faibles » [4]; ceux du Nord vont faire toucher aux reliques de saint Ghislain les jeunes citoyens et les citoyennes du premier âge que la dentition tourmente.

« Le prêtre récite sur eux l'évangile, leur fait toucher les reliques du saint, et souvent, après ce pieux voyage, les hideuses convulsions et les frayeurs natu-

1. *Petits Bollandistes*, t. V, p. 151.
2. *Petits Bollandistes*, t. IX, p. 130.
3. *Petits Bollandistes*, t. XI, p. 459.
4. *Petits Bollandistes*, t. IV, p. 487.

relles aux jeunes enfants, surtout à l'époque de la première dentition, se trouvent apaisées [1]. »

Saint Leu a une autre spécialité : celle des douleurs d'entrailles, que l'on calme à Paris chez les enfants en leur faisant baiser la petite châsse qui contient quelques reliques du saint [2]. A la préservation des douleurs d'entrailles, saint Gilles ajoute la préservation de la peur :

« Dans beaucoup de contrées, on fait toucher à la statue de saint Gilles les langes et les vêtements des petits enfants sur lesquels on veut appeler sa bénédiction [3]. »

En Bretagne, plusieurs sanctuaires dédiés à Saint-Gilles, attirent, à la date du 1er septembre, une affluence de pélerins considérable.

« On y amène de loin des masses de jeunes enfants que l'on évangélise, selon l'expression locale, en récitant sur eux l'évangile de Saint-Jean pour les préserver de la peur, de la folie et du mal caduc [4]. »

Saint Ours a une spécialité bien délicate. Il parait qu'on recourt à lui « pour demander en faveur des

1. *Petits Bollandistes*, t. XII, p. 213.
2. *Petits Bollandistes*, t. X, p. 400.
3. *Vie et Culte de saint Gilles*, p. 64.
4. *Histoire de l'invention du tombeau de Saint-Gilles*, par l'abbé Trichaud. Nîmes, Giraud, 1868, in-8°, p. 186.

enfants morts sans baptême un petit retour à la vie[1]», le temps seulement de les entendre crier sous l'aspersion sainte et d'offrir des dragées au curé. On ne dit malheureusement pas si le recours est agréé. Notre-Dame de Beaune et Notre-Dame de Nièvre, qui avaient autrefois la même spécialité, paraissent y avoir renoncé. Il n'y a rien de stable ici bas.

C'est « aux enfants rachitiques, à ceux qui n'ont pas une bonne croissance ou qui dépérissent tout à coup », que Notre-Dame des Vertus, diocèse de Périgueux, réserve ses faveurs.

« On les consacre à Marie devant son autel, lorsqu'ils sont malades, en faisant lire sur eux l'Évangile de la messe de la sainte Vierge. Les parents les mettent sur l'autel même; là, ils les revêtent de nouveaux habits et abandonnent les anciens comme un témoignage assuré que le mal aura disparu[2]. »

Un usage analogue a lieu, le lundi de Pâques, à Domfront, dans le sanctuaire de Notre-Dame de l'Habit, avec cette différence qu'il ne s'agit plus des enfants seulement :

« On y apporte des vêtements ou des linges qu'on dépose sur un petit autel dressé au pied de la statue de Marie ; on prie avec religion et on les remporte, avec la confiance que si on s'en revêt pieusement, il en sor-

1. *Petits Bollandistes*, t. VII, p. 119.
2. *Petits Bollandistes*, t. X, p. 585.

tira une vertu secrète qui guérira les malades, préservera les soldats sur le champ de bataille, sauvera les hommes en péril, ou obtiendra d'heureuses couches aux femmes enceintes [1]. »

Toute une série de sanctuaires offrent, comme celui-ci, leurs services aux femmes enceintes. Souvent le même sanctuaire, par une relation naturelle, protége la mère et l'enfant. Les pèlerins se rendent à Notre-Dame de Pitié, dans le diocèse de Blois, pour lui recommander à la fois les nouveau-nés sujets aux convulsions et « les enfants près de naître [2] ». Il est à remarquer qu'il y a bien plus de saints que de saintes à qui les femmes ont recours dans la période délicate de l'accouchement. Encore parmi les rares saintes en question figure-t-il une Vierge à barbe : sainte Livrade, qui a plusieurs chapelles dans le midi de la France [3].

1. *Petits Bollandistes,* t. IV, p. 101.
2. *Petits Bollandistes,* t. X, p. 565.
3. Sainte Livrade ou Libérate est une sainte assez problématique « à laquelle, écrit M. l'abbé Barrère, le Ciel aurait envoyé subitement une longue barbe pour l'aider à conserver sa virginité ». Ceci veut une explication.

Livrade, fille, dit-on, d'un roi mal servi par le Dieu des batailles, fut offerte comme gage de paix par le monarque battu à son vainqueur. La jeune fille, frémissant à l'idée du mariage qui va s'accomplir, supplie le Ciel de lui venir en aide. Le Ciel a entendu sa voix. Une barbe de sapeur garnit tout à coup son doux menton. Stupeur du prétendu. « Tout est rompu, beau-père! » Sur ce, fureur du chef de famille, qui, ne trouvant plus d'autre moyen de se débarrasser de sa fille, la fait crucifier. Que ne se mettait-il en quête d'une pâte épilatoire! *Petits Bollandistes,* t. II, p. 95.

Un des saints sur lesquels les femmes paraissent pouvoir compter, dans l'état dit intéressant, est saint Udault :

« La protection la plus manifeste du saint martyr s'éprouve dans les accouchements difficiles. Il n'est pas alors de femme qui ne le trouve propice, si elle l'invoque avec ferveur[1]. »

A la collégiale de Saint-Ours, dans la vallée d'Aoste, un calice, qui passe pour avoir appartenu au saint, joue un rôle inattendu dans les délivrances difficiles :

« On a coutume de présenter ce calice aux femmes dont l'accouchement laborieux expose la vie et celle des enfants[2]. »

« Les femmes enceintes, écrit à Mgr Guérin le curé de Montsalvy (Cantal), se recommandent à saint Bernard, et, dans leurs couches, elles sont très heureuses d'avoir quelques parcelles de ses reliques, ce qui leur est facile, vu que : 1° vers 1844 ou 1845, Mgr Jalabert, vicaire-général, ouvrit l'ancienne châsse pour prendre un os destiné à la cathédrale de Saint-Flour, et donna de petits os au curé d'alors; et 2° en 1865, lorsqu'il s'agit de remplacer l'ancienne châsse, Mgr l'évêque m'autorisa à retirer, pour les dis-

1. *Petits Bollandistes*, t. V, p. 424.
2. *Petits Bollandistes*, t. VII, p. 120.

tribuer, de petits fragments que le temps ou le frottement avait détachés[1]. »

Contre la stérilité, les livres pieux nous recommandent saint André de Berthsaïde et sainte Colette.

« Elle obtient, nous dit-on de cette dernière, une postérité aux époux stériles[2]. »

Quand on est absolument fixé pour un garçon, c'est à sainte Félicité qu'on s'adresse :

« Comme sainte Félicie n'eut que des garçons, on l'invoque pour en obtenir[3]. »

C'est au moins fort logique.

Dans l'Ardèche, on sollicite volontiers de saint François Régis les douceurs de la maternité, mais sans avoir, je crois, de vues spéciales sur le résultat. Le tombeau du saint, à la Louvesc, est un célèbre but de pèlerinages.

« Vous entendez au fond de l'église, dit *le Pèlerin,* les vagissements importuns d'un nouveau-né. Ils troublent les offices publics, dérangent le prédicateur et l'auditoire. Toutefois, ne vous hâtez pas de vous impatienter et d'accuser d'imprudence ceux qui l'ont

1. *Petits Bollandistes*, t. XII, p. 181.
2. *Petits Bollandistes,* t. III, p. 213.
3. *Petits Bollandistes*, t. VIII, p 229.

apporté dans le lieu saint. Ce petit importun, c'est l'enfant du miracle. C'est un des nombreux petits Samuels du temple de la Louvesc ; c'est le fruit des prières *et des largesses de sa mère* au tombeau du grand thaumaturge[1]. »

De tous les malades, il n'en est pas de mieux servis que les fiévreux. On trouverait difficilement une région qui n'ait pas son saint guérisseur des fièvres. Pour nous en tenir à quelques cérémonies originales, je citerai celle qui se pratique au cercueil de saint Germain, dans l'église de Saint-Germain-sur-Bresle. Ce cercueil est placé sous l'autel :

« Le couvercle en dos d'âne est percé latéralement de deux trous circulaires, par où les pèlerins passent leurs bras et prennent de la terre qu'ils appliquent sur le corps des malades atteints de la fièvre[2]. »

Le tombeau de sainte Vergue ou Verge, dans les Deux-Sèvres, n'est pas l'objet de scènes moins bizarres :

« Ce qui reste de son tombeau dans l'église de sainte Verge se réduit peu à peu en poussière, les fidèles la raclant pour en mêler les débris à l'eau d'une fontaine qui porte le nom de la sainte dans le parc du château voisin. Ce breuvage est donné contre la fièvre[3]. »

1. 4e année, p. 130.
2. *Petits Bollandistes*, t. V, p. 264.
3. *Petits Bollandistes*, t. II, p. 155.

A la fontaine de Notre-Dame du Cros, diocèse d'Évreux, l'onde fébrifuge est puisée par le malade dans une écuelle d'une origine quasi divine. Selon la tradition, rapportée par Mgr Guérin, « une bergère, femme très dévouée au culte de la sainte Vierge, ayant vu surgir une fontaine du plus beau cristal, se sentit pressée de boire de cette eau; mais, n'osant la toucher de ses mains de peur de la salir, ni se courber pour ne pas boire à la façon des brebis, elle éprouva un moment de perplexité. Elle contemplait et priait, lorsqu'une belle coupe parut sur l'eau. *Elle comprit de quelle main lui venait cette délicate attention...* » Un enfant atteint de fièvre intermittente ayant bu de cette eau, guérit instantanément.

« Depuis lors, on attribue, *non sans de grands fondements*, — c'est Mgr Guérin qui parle, — une vertu fébrifuge à l'eau du Cros puisée dans l'écuelle. Cette écuelle ou coupe est d'une matière rouge *inconnue jusqu'ici* et portant au dos des caractères que *nul n'a pu déchiffrer* [1]. »

J'ignore ce que messieurs les archéologues en pensent.

On aura déjà remarqué dans toutes ces pratiques superstitieuses le rôle important des ruisseaux et des fontaines. C'est le cas d'observer qu'il est peu de sanctuaire privilégié qui n'ait son cours d'eau miraculeux

1. *Petits Bollandistes*, t. VI, p. 468.

à proximité du temple, sinon dans le temple même. Les pèlerins, après leurs pieux exercices, manquent rarement d'y aller faire des ablutions, tremper des linges et remplir des bouteilles.

A Notre-Dame de la Gorge, diocèse d'Annecy, c'est près de l'autel que tombe goutte à goutte dans un petit réservoir, une eau limpide « bénite, nous dit-on, par sa source même », et dont les pèlerins « boivent par dévotion, car on lui attribue des vertus bienfaisantes[1] ».

La fontaine qui donne son nom au pèlerinage de Notre-Dame du Font-Romeu, fameuse dans le diocèse de Perpignan, prend sa source derrière le maître-autel, « coule sous le pavé de l'église, et va verser ses eaux à l'extérieur dans une piscine où se lavent les malades pour obtenir la guérison de leurs infirmités[2] ».

Rien qu'en France, les eaux miraculeuses se comptent par centaines. La Salette et Lourdes se sont donc beaucoup moins distinguées par leurs sources que par la manière de les exploiter. Loin que l'idée soit récente d'attribuer à certaines eaux, soi-disant sanctifiées, des propriétés merveilleuses, cette idée n'est pas même postérieure au christianisme. Les païens n'imploraient-ils pas avant lui, avec des procédés analogues, les divinités des fontaines? Combien d'endroits où le nom d'un saint n'a fait que remplacer celui de quelque dieu ou de quelque déesse de l'Olympe antique!

1. *Petits Bollandistes*, t. IX, p. 587.
2. *Petits Bollandistes*, t. X, p. 566.

Beaucoup de ces eaux passent pour rendre la vue aux yeux malades. Tel est le cas de la fontaine de Fresneau, dont la Notre-Dame a été promue récemment à l'honneur du couronnement pour la plus grande gloire du diocèse de Valence.

« On vient surtout chercher à Fresneau la guérison des aveugles, et une fontaine qui jaillit en ces lieux est fréquentée depuis longtemps par ceux qui demandent à Marie le bienfait de la vue[1]. »

Dans quelques localités, le traitement des yeux prend des formes originales.

A Notre-Dame de Coupiac, c'est le voile de la Mère de Dieu « qu'on vénère comme un remède contre les maladies qui affectent les yeux[2] ». Dans celui de Notre-Dame de Ceignac, au diocèse de Rodez, comme le précédent, c'est une statuette de la Vierge en argent « ayant à sa base un verre arrondi qu'on applique sur les yeux malades[3] ». L'anneau de saint Loup, conservé dans la cathédrale de Melun, s'emploie de la même façon :

« Ceux qui ont mal aux yeux se l'y font appliquer et en reçoivent des soulagements considérables et même une entière guérison[4]. »

1. *Le Pèlerin*, 2e année, p. 1333.
2. *Petits Bollandistes*, t. IX, p. 514.
3. *Petits Bollandistes*, t. VII, p. 523.
4. *Petits Bollandistes*, t. X, p. 400.

C'est encore par apposition d'une relique qu'à la cathédrale de Saint-Flour on vient à bout des maux d'oreilles. La relique employée est la partie inférieure d'un cor d'ivoire dont le saint passe pour avoir fait usage.

« Plusieurs personnes, dit Mgr Guérin, ont été guéries du mal d'oreilles par l'appplication de cette relique[1]. »

Autre moyen de faire entendre les sourds usité à la chapelle de saint Mériadec, près de Pontivy. On y sonne sur la tête de ceux qui sont affligés de surdité une cloche conique en cuivre qu'on croit avoir appartenu au saint[2].

Contre les maux de tête, un à-propos, d'assez mauvais goût semble-t-il, fait, entre autres saints, invoquer saint Denis[3]. Contre les maux de bouche en général, les fidèles du diocèse de Vannes ont la fontaine de Notre-Dame de Becquerel :

« A l'intérieur du mur oriental de la chapelle jaillit une fontaine très abondante, dont l'eau a la propriété de guérir les maladies de la bouche[4]. »

Contre les maux de dents, la protection de sainte

1. *Petits Bollandistes*, t. XIII, p. 154.
2. *Petits Bollandistes*, t. VI, p. 514.
3. *Vie et culte de saint Gilles*, p. 195.
4. *Petits Bollandistes*, t. IX, p. 543.

Apolline est consacrée par un long usage. Près des fidèles Rémois, saint Rigobert réclame l'honneur d'apaiser les élancements de leurs molaires.

« Un religieux, qui avait une fluxion à la joue, envoya un cierge pour brûler devant les reliques du saint, et aussitôt il fut soulagé et se trouva en état d'aller rendre ses hommages à un si puissant médecin [1] »

Pour les maux de gorge, la palme revient à saint Blaise. La coutume existe, à Metz, de temps immémorial, de bénir, le jour de la fête du saint, des pains dits *pains de saint Blaise* qu'on serre soigneusement chez soi. A Rome, le même jour, on oint, dans plusieurs églises, la gorge des fidèles avec l'huile bénite de saint Blaise. Les cierges de saint Blaise sont plus généralement adoptés. Dans certaines localités, on fait bénir deux cierges le jour de la Chandeleur, qui est la veille de la fête du saint :

« Ceux qui veulent être délivrés de leurs maux de gorge pour lesquels on l'invoque spécialement, s'approchent du prêtre qui tient à la main les deux cierges bénits la veille, les approche du cou des malades et prie sur eux en invoquant le saint. C'est par assimilation des maladies qu'on lui recommande l'espèce porcine très sujette à l'esquinancie [2]. »

1. *Petits Bollandistes*, t. I, p. 120.
2. *Petits Bollandistes*, t. II, p. 229.

Grand merci du rapprochement.

Dans le Limousin, c'est saint Goussaud qu'on invoque de préférence contre l'esquinancie[1]. Contre le mal de rate, la même région adresse ses vœux à saint Phallier[2]. Dans la Touraine et le Morvan, saint Brice préside à la guérison des maux de ventre[3]. En Normandie, on invoque avec succès saint Malo contre l'hydropisie[4]. C'est saint Eutrope qu'à Saintes on invoque dans le même cas[5]. Je voudrais abréger, je n'y réussis pas. Comment taire que nous avons jusqu'à un saint contre le coryza : saint Maur[6], et un saint contre les hernies et la pierre : saint Florent[7]. Encore allais-je oublier saint Druon, dont l'oraison est ainsi conçue :

« Dieu éternel... faites, par l'entremise de saint Druon, que nous soyons préservés ou guéris de la pierre, gravelle, rupture et autres accidents corporels[8]. »

Je laisse de côté les écrouelles, que nous devons retrouver plus tard ; mais la fatalité me rejette sur les

1. *Petits Bollandistes*, t. XIII, p. 199.
2. *Petits Bollandistes*, t. XIII, p. 563.
3. *Petits Bollandistes*, t. XIII, p. 396.
4. *Petits Bollandistes*, t. XIII, p. 417.
5. *Petits Bollandistes*, t. V, p. 91.
6. *Petits Bollandistes*, t. I, p. 358.
7. *Petits Bollandistes*, t. XIII, p. 241.
8. *Abrégé de la vie et des miracles de l'illustre confesseur de Jésus-Christ, saint Druon*. Tournai, Casterman, in-32, p. 54.

maladies de peau. Il est inquiétant de penser qu'atteints d'affections contagieuses des malheureux peuvent se borner à aller en pèlerinage à sainte Reine, recommandée pour la gale et la teigne, ou à sainte Radegonde, souveraine pour la guérison de la gale, de la lèpre et des ulcères.

« Ceux qui sont atteints de ces sortes de maux ont la dévotion de se laver dans l'eau de la fontaine de sainte Radegonde. Leur foi a été plus d'une fois récompensée, nous dit-on, par de véritables miracles[1]. »

Plus d'une fois, c'est tout juste rassurant.

Le curé de Notre-Dame d'Aynes, Avignon, fait savoir à Mgr Guérin que saint Brandan, dont il a la joie de posséder « un os assez considérable », obtient la guérison « de toute espèce de maladies cutanées, mais principalement du mal que le paysan désigne sous le nom de *mal de saint Brandan*[2] ».

Sur la liste des saints protecteurs contre les maladies contagieuses, il suffit de signaler encore saint Roch, saint Sébastien, saint Adrien, saint Antoine. Les saints guérisseurs d'épileptiques assistent souvent du même coup les fous et les possédés. Telle sainte Dympna, qu'on invoque « pour les possédés, les aliénés et les épileptiques[3] ». C'est avouer assez

1. *Petits Bollandistes*, t. IX, p. 565.
2. *Petits Bollandistes*, t. XIII, p. 664.
3. *Petits Bollandistes*, t. V. p. 554.

ingénuement l'intime parenté des aliénés et des épileptiques avec les prétendus possédés.

Quant à la guérison de la folie, les saints spécialistes s'en tirent à leur honneur, si j'en juge par l'assurance avec laquelle Mgr Guérin enregistre au sujet du sanctuaire de saint Grat, dans le diocèse de Rodez :

« Ce saint est invoqué, et avec succès, pour la guérison de la folie [1]. »

Et à propos du sanctuaire de Sainte-Restitute, au diocèse de Soissons :

« Ceux qui ont l'esprit aliéné y sont souvent remis dans leur bon sens et en reviennent avec un parfait usage de la raison [2] ».

Un prospectus du curé de Fréty (Ardennes) nous révèle saint Gorgon comme le « céleste et puissant médecin des maladies de nerfs [3] ». Dans la Brie, on demande à saint Caprais, en même temps que la guérison des maladies nerveuses, celle des rhumatismes [4].

Depuis le service obligatoire, les saints qui avaient pour spécialité « d'exempter de la milice, » ont beaucoup perdu. Ils pourront se rabattre, comme Notre-Dame de Cléry, sur la protection du troupier sous les drapeaux :

1. *Petits Bollandistes*, t. XII, p. 406.
2. *Petits Bollandistes*, t. VI, p. 291.
3. Prospectus in-4°. Rennes, impr. Hamon.
4. *Petits Bollandistes*, t. VI, p. 366.

« C'est la protectrice du soldat, dit *le Pèlerin*, et jamais un jeune homme du pays ne meurt sur le champ de bataille[1]. »

Ne parlez pas à Notre-Dame de Cléry des jeunes gens d'à côté!

« Pour recouvrer les choses perdues ou dérobées, » on invoque saint Gatien, saint Vincent et surtout saint Antoine de Padoue :

« Il en est bien peu, parmi nos lecteurs, dit l'auteur de *Saint Joseph, avocat des causes désespérées,* qui ne se soient pas trouvés, un jour ou l'autre, dans un grand embarras pour avoir perdu un objet dont ils avaient besoin ou auquel ils attachaient un pieux souvenir. Tantôt c'est la clef d'un meuble de prix très difficile à ouvrir; d'autres fois c'est un papier nécessaire pour éviter un procès fâcheux; c'est un portefeuille plein de billets de banque et de lettres intimes; c'est un bijou d'une valeur considérable; une médaille, un reliquaire, un chapelet reçu des mains d'une bonne mère sur son lit de mort, etc., etc. Voilà pourquoi Dieu, qui est infiniment bon, nous a donné des saints qui paraissent spécialement destinés à venir à notre secours dans ces circonstances fâcheuses. Personne n'ignore qu'on invoque principalement saint Antoine de Padoue pour retrouver les objets perdus[2]. »

1. *Le Pèlerin,* 1re année, p. 1050.

2. *Saint Joseph avocat des causes désespérées,* par le R. P. Huguet. Lyon, 1874, gr. in-18. p. 111.

Saint Antoine de Padoue est encore invoqué « dans le danger de faire naufrage[1] », de même que sainte Agnès « contre les périls de la mer[2] » et saint Adjuteur « pour ne pas se noyer[3] ».

Contre les incendies, le pays messin invoque saint Arnoul[4]; le diocèse de Clermont, saint Artème[5]; celui de Cambrai, saint Wasnon[6]; le Soissonnais, saint Voué. On a conservé longtemps au monastère de Notre-Dame de Soissons le bâton de voyage du saint, qui, sous le nom de *crossillon de saint Voué*, passait pour jouir de la vertu d'éteindre le feu :

« Quand quelque incendie éclatait dans la ville, on l'y promenait et il s'éteignait aussitôt[7]. »

On ne saurait trop déplorer la perte de ce précieux bâton.

Par une facétie analogue à celle qui fait implorer saint Denis contre les maux de tête, on invoque saint Laurent, non-seulement contre le feu, mais contre les brûlures et aussi les démangeaisons, probablement parce qu'elles cuisent.

« On se rend en pèlerinage à Forestmoutiers (dan

1. *Petits Bollandistes*, t. VI, p. 634.
2. *Petits Bollandistes*, t. I, p. 513.
3. *Petits Bollandistes*, t. V, p. 139.
4. *Petits Bollandistes*, t. VIII, p. 420.
5. *Petits Bollandistes*, t. I, p. 597.
6. *Petits Bollandistes*, t. XII, p. 285.
7. *Petits Bollandistes*, t. II, p. 312.

ı Somme) pour lui demander la guérison des brûlures t des irritations de peau qu'on appelle *mal de saint .aurent*[1]. »

Contre les serpents et notamment les vipères, le Poitou invoque saint Hilaire ; l'Auvergne et l'Amiénois, saint Amable ; le Maine, saint Lifard, le Nivernais, saint Pèlerin. Une partie des reliques du saint sont conservées dans l'église de Bouhy. Le curé de cette paroisse écrivait, en 1857, à Mgr Crosnier :

« On est tellement persuadé dans notre contrée que *la terre de saint Pèlerin,* c'est-à-dire de Bouhy, est mortelle aux serpents, que nous voyons chaque jour les fidèles, étrangers à notre paroisse, venir de loin prendre, *dans un trou ménagé exprès dans la chapelle de notre église* dédiée à saint Pèlerin, de la terre pour préserver leurs habitations de ces reptiles et s'en servir au besoin contre leur morsure. Plusieurs personnes dignes de foi assurent qu'elles ont employé ce moyen avec succès[2]. »

Tandis que, selon les régions, nous voyons des saints différents invoqués dans un même but, il n'est pas moins curieux de trouver, d'autre part, le même saint changeant de spécialité à mesure qu'il change de

1. *Petits Bollandistes*, t. IX, p. 436.
2. *Hagiologie nivernaise,* ou vie des saints et autres pieux personnages qui ont illustré le diocèse de Nevers par leurs vertus, par Mgr Crosnier. Nevers, in-8°, 1858, p. 140.

pays. Ainsi de saint Firmin qu'on vient implorer en pèlerinage :

« A Tully (Somme), pour se préserver des clous ; à Saint-Pierre-du-Chastel (Eure), contre les picotements désignés sous le nom de fourmilière ; à Morbecque (Nord), où l'on va boire de l'eau du puits de saint Firmin, pour se préserver de la fièvre, des crampes et des rhumatismes ; à Cormeilles (Eure), pour faire marcher les enfants ; à Saint-Firmin-sur-Loire (Loiret), pour les douleurs en général ; dans diverses églises de Normandie contre les tremblements [1], etc. »

Peu de saints cumulent à eux seuls un aussi grand nombre de spécialités. Cependant nous en voyons offrir leurs services aux fidèles pour des cas aussi originaux que variés.

Tels saint Jean Népomucène qu'on invoque « contre les inondations, pour le passage des ponts et des rivières, pour la bonne confession, contre les indiscrétions et la calomnie [2] ; »

Saint Marc « contre l'impénitence finale et la gale [3] ; »

Saint Benoît « contre les maléfices, les inflammations, les érysipèles, le poison, la pierre et la gravelle [4] ; »

1. *Petits Bollandistes*, t. XI, p. 385.
2. *Petits Bollandistes*, t. V, p. 601.
3. *Petits Bollandistes*, t. V, p. 23.
4. *Petits Bollandistes*, t. III, p. 585.

Saint Bond « pour réunir les familles divisées, calmer les coliques et le mal de dents, et guérir les animaux [1]; »

Sainte Gertrude « contre les rats et les souris, contre la folie, pour les chats, pour un bon gîte en voyage, contre la fièvre [2]. »

Mais nous n'en finirions pas à énumérer les maux plus au moins sérieux que ces cumulards se font forts d'écarter. Pour nous en tenir à des spécialités plus précises, contentons-nous de signaler encore — car il faut savoir se borner :

Saint Honoré, invoqué surtout, paraît-il, « quand il s'agit de contracter mariage [3]. »

A ceux qui ont oublié de l'invoquer, il reste le recours de saint Gengoul, « spécialement invoqué, nous apprend Mgr Guérin, par les *mal mariés* [4]. »

Saint Macre est la patronne de Fère en Tardenois :

« Le pèlerinage y est fort célèbre aussi bien qu'à Fismes et on en reçoit souvent de grands soulagements, principalement pour les chancres et les autres maux qui viennent aux mamelles [5]. »

Notre-Dame du Roncier, dont le pèlerinage est un des plus courus du diocèse de Vannes, offre son secours

1. *Petits Bollandistes*, t. XIII, p. 20.
2. *Petits Bollandistes*, t. III, p. 481.
3. *Petits Bollandistes*, t. I, p. 253.
4. *Petits Bollandistes*, t. V, p. 459.
5. *Petits Bollandistes*, t. VI, p. 567.

aux individus, heureusement rares, atteints du délire des aboyeurs :

« On y remarque surtout plusieurs personnes atteintes de convulsions héréditaires qui les font aboyer comme les chiens et dont les accès ne cessent qu'après qu'elles ont baisé la statue [1]. »

La vallée de la Zorn (Alsace) possède une grotte célèbre où l'on va invoquer saint Vit ou saint Guy contre le mal dit *danse de saint Guy :*

« Cette grotte continue d'être fréquentée par de nombreux pèlerins, et surtout le 1er de mai. On porte en offrande au saint des crapauds de fer, parce qu'on prétend que la forme de cet animal hideux ressemble à la partie du corps où siége le mal dont on implore la guérison [2]. »

Contre la rage, la Gascogne a sainte Quitère ou Quitterie, et le Soissonnais, saint Hubert de Bretigny, qu'il ne faut pas confondre avec son patron, le grand saint Hubert des Ardennes.

Ah! le grand saint Hubert, celui-là vaut qu'on s'y arrête un instant. Nous avons eu occasion de signaler, au cours de ce chapitre, mais un peu sommairement, bien des pratiques bizarres particulières aux pèlerinages. Un volume écrit pour les pèlerins de saint

1. *Petits Bollandistes*, t. V, p. 151.
2. *Petits Bollandistes*, t. III, p. 30.

Hubert, par un ancien membre du clergé de l'endroit, M. l'abbé Bertrand — je n'ai pas besoin de dire que ce volume est revêtu de toutes les approbations désirables [1] — nous fournit précisément l'occasion d'observer dans le détail certaines de ces pratiques.

Et tout d'abord, il faut savoir que l'instrument de grâces de l'endroit n'est pas le corps de saint Hubert, mais son étole.

« Le corps, nous dit l'abbé, n'est pas à nos yeux la relique principale. La relique principale, selon nous, c'est la sainte Etole. »

Si j'ajoute que le clergé de Saint-Hubert ne possède rien du corps de son saint patron, tandis que son étole lui est restée, vous aurez aussitôt le secret de cette préférence.

Cette étole passe pour avoir été apportée du ciel au saint évêque par un ange. Du reste, on nous prévient charitablement que le fait n'est pas un article de foi « proprement dit ». Pourvu que nous admettions les rares propriétés de l'étole, on ne nous en demande pas davantage.

« Les auteurs catholiques qui ne croient pas à sa

1. *Pèlerinage de saint Hubert en Ardennes*, ou particularités sur la vie de saint Hubert, l'abbaye d'Andage, l'église de saint Hubert et l'usage de la sainte Étole contre l'hydrophobie, par l'abbé C.-J. Bertrand. 2e édit. revue, augmentée et approuvée par Mgr l'évêque de Namur. Tournai, Paris et Leipzig, Casterman. gr. in-18.

descente du ciel reconnaissent son authenticité et sa vertu miraculeuse. » (P. 152.)

Pour ce qui est de l'authenticité, les archéologues ne paraissent pas aussi accommodants que les auteurs catholiques.

« Des antiquaires habiles, qui ont examiné cette relique, nous ont souvent dit que l'on ne travaillait pas ainsi la soie avant le XIe siècle. » (P. 113.)

Si l'on veut bien se souvenir que saint Hubert vivait au VIIIe siècle, l'assertion des habiles antiquaires ne laisse pas que d'être embarrassante, à moins que les habiles antiquaires, plus coulants sur l'origine céleste, n'admettent volontiers que le travail de la soie peut être au paradis de deux siècles en avance sur le travail de la soie ici-bas.

Il serait superflu d'approfondir cette question. La vertu miraculeuse de l'étole, qui seule a droit de nous intéresser, se manifeste de deux façons. Elle transforme d'abord tous les menus objets qu'on en approche : croix, bagues, chapelets, médailles, en autant de préservatifs contre la rage.

De plus elle guérit, par le rôle qu'elle est appelée à jouer dans la singulière opération de la *taille*, les gens déjà sous le coup de ce mal funeste.

« La médecine, s'empresse de constater l'auteur qui nous sert de guide, n'a aucun remède certain contre la

rage ; elle doit se borner à indiquer des précautions préventives pour empêcher que le virus rabique ne soit absorbé et porté dans la circulation du sang... On y va plus simplement à Saint-Hubert pour accorder infailliblement la guérison de la rage, quelle que soit la manière dont le virus soit absorbé. Voici comment s'obtient cette guérison.

» Dès qu'une personne se croit infectée du venin de la rage, elle se rend à Saint-Hubert ; si elle a été mordue *à sang*, par un animal enragé, elle subit l'opération qu'on appelle la *taille;* si elle n'a pas été mordue *à sang*, elle reçoit le *répit.* Après quoi la personne retourne chez elle, accomplit une neuvaine. Elle est assurée de sa guérison. »

Nous verrons tout à l'heure ce que c'est que le *répit.* Pour procéder par ordre, disons d'abord en quoi consiste la *taille.*

« L'aumônier fait une petite incision au front de la personne qui a été mordue ; l'épiderme étant légèrement soulevé à l'aide d'un poinçon, il introduit dans l'incision une parcelle exiguë de l'étoffe de la sainte Etole, et l'y maintient à l'aide d'un étroit bandeau de toile noire, qui doit être porté pendant neuf jours ; c'est-à-dire pendant une neuvaine qui est prescrite à saint Hubert. » (P. 160.)

Si infime que soit la parcelle introduite dans le front du patient, on peut être surpris que l'étole, qui n'a

après tout que la largeur d'un modeste ruban, quatre centimètres et demi, mesure encore un mètre seize centimètres après plus de huit siècles d'un service actif. Mais, en matière de dévotion, plus une chose étonne, plus elle a droit à notre vénération.

« Le père Roberti, nous dit-on, avait fait, en 1621, le calcul des parcelles qu'on pouvait avoir détachées de l'étole pendant huit cents ans, c'est-à-dire depuis l'époque de la translation du corps de saint Hubert ; et il trouva que ces parcelles réunies formeraient une étendue de dix-sept pieds et demi d'étoffe, ayant la même largeur que l'étole de la Trésorerie. Si à cette longueur on ajoute la longueur dans laquelle se trouve actuellement l'étole de saint Hubert, on aura, dit-il, une longueur totale de plus de vingt pieds. Cependant l'étole ecclésiastique la plus longue a à peine dix pieds. »

Notez que ce calcul date de 1621, qu'il faut donc ajouter au total un assez bon nombre de pieds sans doute pour le porter au chiffre actuel.

N'allez pas croire que le savant jésuite conclue de là que l'étole de saint Hubert ne diminue pas. Dieu le garde d'une pareille hardiesse.

« Il avoue même qu'au temps où il écrivait, elle était diminuée (sachons-lui gré de cet aveu). Mais si l'on considère : 1° le grand nombre de parcelles qu'on en détache depuis tant de siècles ; 2° que plusieurs églises

et même plusieurs particuliers en ont des morceaux considérables en leur possession, on sera étonné, ou plutôt on ne comprendra pas comment elle a conservé l'étendue qu'elle a encore aujourd'hui. » (P. 113.)

Enfin, est-ce un miracle, n'en est-ce pas un? Le prudent abbé évite de se prononcer. Nous ne serons pas plus téméraire que lui.

Une neuvaine doit forcément accompagner l'insertion de la parcelle d'étole dans le front. En voici les prescriptions fantastiques :

« La personne à qui on a inséré dans le front une parcelle de la sainte Etole doit observer les articles suivants :

» 1° Elle doit se confesser et communier sous la conduite et le bon avis d'un sage et prudent confesseur qui peut en dispenser ;

» 2° Elle doit coucher seule en draps blancs et nets, ou bien toute vêtue lorsque les draps ne sont pas blancs ;

» 3° Elle doit boire dans un verre ou autre vaisseau particulier ; et ne doit point baisser sa tête pour boire aux fontaines ou rivières, sans cependant s'inquiéter, encore qu'elle regarderait ou se verrait dans les rivières ou miroirs ;

» 4° Elle peut boire du vin rouge, clairet et blanc mêlé avec de l'eau, ou boire de l'eau pure;

» 5° Elle peut manger du pain blanc ou autre, de la chair d'un porc mâle d'un an ou plus, des chapons ou

poules aussi d'un an ou plus, des poissons portant écailles, comme harengs, saurets, carpes, etc.; des œufs cuits durs; toutes ces choses doivent être mangées froides, le sel n'est point défendu;

» 6° Elle peut laver ses mains et se frotter le visage avec un linge frais : l'usage est de ne pas faire sa barbe pendant les neuf jours;

» 7° Il ne faut pas peigner ses cheveux pendant quarante jours, la neuvaine y comprise;

» 8° Le dixième jour, il faut faire délier son bandeau par un prêtre, le faire brûler et en mettre les cendres dans la piscine;

» 9° Il faut garder tous les ans la fête de saint Hubert qui est le troisième jour de novembre;

» 10° Et si la personne recevait de quelques animaux enragés la blessure ou morsure qui allât jusqu'au sang, elle doit faire la même abstinence l'espace de trois jours, sans qu'il soit besoin de revenir à Saint-Hubert;

» 11° Elle pourra enfin donner répit ou délai de quarante jours à toutes personnes qui sont blessées ou mordues à sang ou autrement infectées par quelques animaux enragés. » (P. 161.)

Ces prescriptions sont suivies d'une approbation épiscopale. On y apprend que « les effets merveilleux que l'on a vu arriver depuis tant de siècles à Saint-
« Hu[illegible]bert ne doivent aucunement être attribués à la su-
diminuée. »
considère : [illegible] sans doute l'avis de Roberti, le « savant
détache depuis la [illegible]mmé.

« Il examine d'après les règles de la plus sévère critique si les cérémonies qui s'observent à Saint-Hubert renferment quelque chose de superstitieux, et il décide, avec beaucoup d'auteurs savants, qu'elles ne contiennent rien de semblable. » (P. 168.)

Ceci à seule fin de rassurer les esprits timorés, attendu que la confiance est, paraît-il, une des conditions indispensables du succès.

Les individus taillés n'ont « plus rien à redouter des atteintes de la rage »; ils peuvent « arrêter les animaux hydrophobes, calmer leurs accès pour un temps et les faire périr ». (P. 169.) Ils jouissent en outre, concurremment avec les aumôniers de Saint-Hubert, du privilége de donner le répit à d'autres.

Par le répit, on garantit momentanément contre les effets de la rage ceux qui n'ont pas le temps ou la faculté de faire le voyage des Ardennes. C'est un délai que leur accorde par procuration, soit l'aumônier, soit le pèlerin qui est devenu, grâce à la taille, un des favorisés de saint Hubert. Tandis que les aumôniers donnent le répit à vie, les taillés ne peuvent, eux, donner le répit que pour quarante jours; mais ils peuvent, par une faveur originale, le renouveler indéfiniment de quarante en quarante jours.

« Nous avons vu, raconte l'abbé Bertrand, des personnes mordues à sang se contenter d'aller demander le répit tous les quarante jours, pendant trente-huit

ans, à une personne taillée demeurant à plusieurs lieues de leur endroit, et venir après cette époque se faire tailler à Saint-Hubert... Jamais, affirme l'abbé un peu plus loin, la confiance au répit n'a été trompée. » (P. 178.)

Cette confiance aurait d'autant moins de raison d'être trompée que le répit ne se donne qu'aux gens « qui n'ont pas été mordus à sang », c'est-à-dire que le fatal virus n'a pas pénétrés :

« On accorde le répit aux personnes mordues par un animal qui ne donne que des indices douteux d'hydrophie, ou auxquelles la morsure n'a pas été jusqu'à faire couler le sang, ou encore aux personnes qui se croient infectées du venin de la rage de quelque manière que ce soit. » (P. 178.)

En somme, le répit se donne moins aux gens atteints qu'à ceux qui ont à tort la crainte de l'être.

Pour ce qui est des gens mordus à sang, on ne les blâme pas de se faire cautériser avant de venir à Saint-Hubert :

« Nous sommes loin de désapprouver la cautérisation ; et, à Saint-Hubert, on ne blâme pas les personnes mordues d'avoir fait brûler leur plaie ou d'avoir employé quelque autre moyen naturel, au contraire ! » (P. 185.)

Les braves aumôniers auraient d'autant plus tort de blâmer le recours aux procédés humains qu'ils reconnaissent naïvement comme nul leur système de médication si le mal est *déclaré*.

« Nous avouerons ne reconnaître aucun cas où la sainte Étole ait guéri des personnes, une fois qu'elles sont tombées dans des accès déclarés de la maladie ; et cela ne nous surprend pas, puisque ces personnes sont dans l'impuissance de remplir les prescriptions qui accompagnent la taille ; mais la meilleure raison, c'est que Dieu l'a voulu ainsi, comme dit d'Alembert. »

Je pense que le rédacteur veut rire.

« Ce fait prouve donc encore ce que nous avons dit de l'observance de la neuvaine, et il confirme aussi la confiance dans la vertu de la sainte Etole (Hum !). Cependant il est faux de dire que la sainte Étole ne produise aucun effet dans le cas de maladie déclarée; il est reconnu, au contraire, que les personnes qui portent au front ou sur elles une parcelle de la sainte Étole peuvent, *sinon guérir*, au moins calmer les accès de fureur du moins pour un temps. »

On ne guérit donc pas, dans ce cas-là, mais on meurt mieux.

« Des personnes, ayant été taillées après la rage déclarée, sont mortes dans un grand calme, bienfait procuré par la sainte Étole. » (P. 194.)

Quant aux pèlerins qui, venus à Saint-Hubert dans de bonnes conditions, ne guériraient pas, c'est qu'ils n'ont pas eu confiance ou qu'ils n'ont pas bien accompli les prescriptions de la neuvaine :

« Depuis dix ans, dix personnes seulement sont mortes après avoir été taillées, parce qu'elles n'ont pas observé la neuvaine et n'avaient pas confiance en saint Hubert, comme l'ont attesté leurs propres parents et curés respectifs. » (P. 170.)

Quelle singulière fantaisie de venir se faire tailler à Saint-Hubert quand on n'a pas confiance !

Mais l'abbé Bertrand émet, au sujet des taillés que la taille ne guérit pas, une idée que je me reprocherais de ne pas consigner.

La morsure, se demande-t-il, ne pourrait-elle pas communiquer un venin mortel autre que celui de la rage ? Cette supposition admise, les gens mourraient, non pas de la rage, mais du venin d'une autre espèce que la morsure leur aurait transmis. Or, saint Hubert ne se chargeant d'écarter que le venin rabique, se trouverait de la sorte excusé de se croiser les bras pendant que vous rendez l'âme.

Enfin, au bout de tout cela, on ne serait pas fâché d'avoir au moins connaissance d'un cas de guérison, un seul, ayant une apparence d'authenticité. Malheureusement notre volume, tout en consignant le prodigieux concours des visiteurs, « ces milliers de personnes de tous les rangs de la société : des savants, des

docteurs en médecine, des soldats, de grands politiques et surtout ceux qui, après s'être moqués de la taille et du répit, n'ont rien eu de plus pressé que d'y recourir dans le danger », oublie de nous donner le nom de tant de personnages éminents. On serait curieux de savoir qui sont ces individus anonymes qui s'inclinent devant le pouvoir thérapeutique de la sainte Étole, notamment celui qui, après avoir longtemps discuté, finit par avouer en souriant :

« — C'est pour éprouver votre patience que j'argumente, mais j'étais convaincu avant la discussion, et je vous avoue que, si j'étais mordu par un animal enragé, j'irais aussitôt à Saint-Hubert. » (P. 187.)

Il est vrai que l'abbé Bertrand a une bien bonne raison pour ne pas livrer à la publicité le nom de certains visiteurs de Saint-Hubert ; ils l'ont supplié de le taire :

« Nous avons vu nous-même de ces hommes à esprit fortement trempé, de ces hommes qui se disent éclairés et supérieurs aux faiblesses de la gent crédule, héros avant le danger, méprisant le répit en renvoyant cette pratique à la superstition des simples, mais qui, menacés du danger, venaient se mettre à l'abri de son influence salutaire et recevoir avec larmes ce répit qu'ils étaient heureux d'honorer de leur confiance, alors que la nécessité les forçait d'y recourir ; et dans leur agréable surprise de voir leurs inquiétudes sitôt

calmées par un moyen si simple à leurs yeux, il leur restait à peine assez de présence d'esprit pour nous recommander, à nous, dépositaire de leurs frayeurs et ministre de leur délivrance, de ne pas faire connaître leur nom; qu'ils cessent de trembler devant ce nouveau danger, leur confiance ne sera pas déçue. » (P. 179.)

Le curieux est que la discrétion de M. l'abbé s'étende à tous les visiteurs. En faut-il tirer cette conclusion qu'on ne guérit à Saint-Hubert que des libres penseurs ?

IV

LES RELIQUES

Division des reliques. — La partie réputée pour le tout. — Vérification difficile. — Les prétendues « reconnaissances ». — Le chapitre des méprises. — Reliques mêlées. — Reliques en double. — Les ossements disputés. — Transactions à l'amiable. — Singuliers partages. — Les échanges. — Entraînements du fanatisme. — Les faux en matière de reliques. — La ferveur poussée jusqu'au vol. — Difficulté d'enlever les reliques qui s'y refusent. — Reliques marquant leurs lieux d'élection; — se livrant à la pantomime. — Châtiments publics pour des reliques changées de place. — Les images et statues miraculeuses. — Aperçu de leurs faits et gestes. — Les Vierges noires. — Notre-Dame qui pleurent et qui transpirent. — Les attouchements.

Plusieurs fois déjà, nous avons été amené à parler accidentellement de reliques ; il est temps de consacrer un chapitre à cet accessoire obligé de tout sanctuaire à miracles. Si le mystique Sacré-Cœur et l'envahissant

saint Joseph ont pris le premier plan dans nos temples, les reliques n'en jouent pas moins dans la dévotion moderne un rôle considérable. Nous venons de voir, dans le chapitre qui précède, Mgr de Verdun recommander lui-même à son clergé l'usage des châsses contre la sécheresse, et M. le curé de Montsalvy nous apprendre comment il tient de petits fragments de saint Bernard à la disposition des femmes enceintes. On nous a recommandé le cor de saint Flour pour la guérison des sourds, l'anneau de saint Loup pour rendre la vue aux aveugles, etc. Nos sanctuaires regorgent de ces menus talismans et plus encore de toute sorte de fragments de défunts dont on s'est partagé les morceaux. L'un a pris la tête, l'autre une jambe, l'autre un bras. Quand il ne reste plus qu'une côte pour les derniers, ils se la partagent encore. Une dévotion plus ardente que respectueuse fait fendre, briser, voire scier tous ces débris. Un vieil inventaire des reliques de Notre-Dame de Chartres, dit, en mentionnant un chef de saint Matthieu :

« On a *scié* au bas du crâne, par derrière, plusieurs morceaux pour donner à des personnes de grande qualité. »

On ne soupçonne pas ce qu'un os, dûment concassé, peut arriver à donner de morceaux. Un dé à coudre renfermera assez de *parcelles* pour servir cinquante amateurs ; si les parcelles sont un peu plus fortes, elles prendront le titre de *parcelles considérables*. En

suivant la gradation, un morceau gros comme une noix se qualifiera déjà de *belle relique*. Du reste, tête, omoplate, fémur, clavicule, vertèbre, et même parcelle, ont comme amulette une puissance égale. Le clergé reconnaît à tout fragment de relique, quelle qu'en soit la taille, la même valeur qui pouvait être attribuée à la relique entière. C'est un excellent système pour que les reliques dont un morceau viendrait à être distrait ne perdent rien de leur efficacité.

« De même que le saint des saints, nous dit Mgr Gaume, est tout entier dans chaque parcelle de l'hostie consacrée, de même la vertu du martyr réside tout entière dans la moindre portion de ses reliques [1]. »

Cette théorie explique, dans certains cas au moins, la multiplication extrême des reliques du même saint, et l'Église n'a pas toujours tort quand elle se défend de vénérer dans douze ou quinze endroits la même partie désignée d'un saint corps. La vérité est que les sanctuaires, désireux de donner plus de relief à la relique qu'ils possédaient, ou voyant cette relique à travers les verres grossissants de l'enthousiasme, ont fort contribué à donner prise aux railleries des incrédules. Tel qui n'avait d'un saint qu'une phalange, se targuait d'en posséder le doigt; tel qui en possédait le doigt disait qu'il en avait la main, et tel qui en gardait la main la baptisait orgueilleusement de bras,

1. *Les Trois Rome*, par Mgr Gaume, protonotaire apostolique. Paris, Gaume et Duprey, 1864, gr. in-18, t. IV, p. 426.

si même il n'en faisait pas, par excès de zèle, un corps entier[1]. De là un immense tohu-bohu qui, se compliquant d'innombrables reliques supposées ou inventées, rend toute restauration de personnage complet, partant de vérification impossible.

Pour établir un relevé approximatif, il faudrait que tous les sanctuaires qui possèdent ou ont possédé des reliques eussent eu la précaution d'en dresser le bilan avec le même soin qu'y a apporté l'église de Nolay au diocèse de Nevers :

« Un os frontal de saint Jean-Baptiste pouvant avoir cinq ou six centimètres de long.

» Un os du bras de saint Jacques, apôtre, cinq centimètres.

» Une partie d'os de la jambe de sainte Juliette, dix centimètres.

» Une côte de saint Apollinaire, évêque et martyr, huit centimètres.

» Une rotule du bras de saint Trohé, abbé, quatre centimètres, etc.[2]. »

1. « Ces expressions : telle église possède, honore le corps, le bras, la tête de tel saint, de tel martyr ne signifie pas que cette église possède réellement le corps, la tête, le bras entier du saint ou du martyr. Pour l'ordinaire, elles indiquent seulement qu'elle en possède une partie. En usage dans les premiers siècles, ces manières de parler, où l'on prend la partie pour le tout, sont pleines d'un sens profond : elles montrent que la vertu du saint est tout entière dans la moindre partie de ses reliques. » Gaume.

2. *Hagiologie nivernaise*, p. 440.

Lorsqu'on trouverait, grâce à ces relevés minutieux, un total de douze ou quinze mètres carrés d'étendue superficielle pour l'ensemble du crâne d'un même saint, on pourrait du moins évaluer à peu près de combien de morceaux en trop nos églises sont dépositaires. Quant à démêler les faux d'avec les vrais, il n'y faudrait pas encore songer. Autant vaudrait rechercher dans le sable broyé des plages les débris assurés d'une même coquille. Tâche à faire frémir ! Rien que d'y penser, le vertige vous prend !

On accepterait en bloc tout ce bric-à-brac pour authentique, que ses vertus miraculeuses n'en seraient pas prouvées davantage ; il n'est cependant pas sans intérêt de montrer que la plupart de ces prétendus instruments de prodiges n'ont même pas la provenance qu'on leur attribue. C'est une œuvre que nous rendent facile les aveux des écrivains catholiques.

Après avoir mentionné les chefs des trois saints Fusien, Victoric et Gentien, qui, d'après lui, sont « aujourd'hui l'objet d'une grande vénération à l'église Notre-Dame de Beaugency », Mgr Guérin observe :

« Il y a évidemment erreur dans l'attribution de ces reliques, en ce qui concerne saint Gentien, dont le chef fut conservé jusqu'à la Révolution à l'abbaye de Corbie ; et aussi en ce qui concerne saint Victoric, dont le chef est encore aujourd'hui vénéré à l'église de Saint-Quentin[1]. »

1. *Petits Bollandistes*, t. XIV, p. 196.

On voit que les auteurs les plus orthodoxes traitent eux-mêmes, à l'occasion, la question des reliques avec une certaine désinvolture.

« On ne peut méconnaître, dit le Dictionnaire théologique de Wetzer et Welte, que les croisades et surtout la conquête de Constantinople firent arriver en Occident un grand nombre de reliques peu authentiques; que la dévotion des fidèles fut maintes fois trompée; mais l'Église intervint toujours pour arrêter les abus[1]. »

Au dernier membre de phrase près, rien n'est plus exact.

L'intervention la plus importante de l'Église date du Concile de Trente, et il n'y en a pas de moins sérieuse.

Le Sacré-Concile statua alors « qu'aucunes reliques nouvelles ne seraient admises que l'évêque ne les eût examinées et approuvées. » *Nouvelles*, entendez bien. Sur les anciennes, le décret du Concile passait condamnation, si bien que les innombrables reliques de fantaisie dont nous inondait l'Orient depuis plus de trois siècles, ces reliques mêmes à l'aide desquelles « on trompait, selon l'expression du Dictionnaire de Théologie, la dévotion des fidèles, » et qui font encore

1. *Dictionnaire encyclopédique de la théologie catholique*, par Wetzer et Welte, traduit par Goschler. Approbation de l'archevêque de Fribourg. Paris, Gaume, 1863, in-8°.

le plus bel ornement de nos temples, échappaient à toute investigation.

Quant à l'examen et à l'approbation des reliques par les évêques, c'est une des meilleures plaisanteries que je connaisse. La cérémonie dite « de reconnaissance » consiste le plus souvent à reconnaître, non pas que les reliques ont bien la provenance qu'on leur attribue — l'absence totale de documents ne le permettrait pas — mais seulement qu'elles sont bien celles qu'on donne comme vraies depuis un nombre d'années plus ou moins considérable.

Cette manière d'authentiquer les reliques donne lieu, naturellement, aux plus lourdes méprises.

Un jour, le chapitre de la cathédrale de Soissons, qui a pour patrons saint Gervais et saint Protais, songe à se procurer quelques débris de leurs restes. On sait que la viile de Brisach (duché de Bade) a reçu de Frédéric Barberousse les saints corps par lui rapportés de Milan en même temps que la dépouille des Trois Mages. C'est donc à cette ville qu'on s'adresse pour obtenir une partie des saintes reliques. A cette occasion, les « reconnaissances » eurent beau jeu.

« Les procès-verbaux des magistrats de Brisach et autres pièces attestèrent, dit Mgr Guérin, l'authenticité que reconnut aussi l'évêque Charles de Bourlon. »

On ne saurait trop regretter que ces reliques, revêtues d'attestations si probantes, aient disparu dans la tourmente révolutionnaire ; il eût été piquant de voir la

figure du chapitre de Soissons, lorsque, en 1864, des réparations exécutées dans l'église saint Ambroise, à Milan, y firent découvrir les corps intacts des saints Gervais et Protais, qui, depuis le quatrième siècle, n'avaient jamais quitté ce lieu [1].

Ceci ne veut pas dire bien entendu que les reliques de Milan fussent plus authentiques que celles de Brisach. Si l'on songe que saint Ambroise les recueillit, à la suite d'une révélation, dans un endroit où rien ne marquait leur sépulture, on pourra difficilement se défendre de quelques doutes à leur égard. Mais ne nous perdons pas dans ces ténèbres historiques ; c'est assez de les constater.

Troyes a pour patronne sainte Hélène, dont le corps fut rapporté d'Orient par un de ses évêques qui suivait, en qualité d'aumônier, la troisième croisade. Cette patronne a cela d'original qu'on ne sait rien d'elle. Un sort facétieux fit que celui qui l'apportait n'eut pas plus tôt touché le sol natal qu'il expira sans avoir eu le temps de faire connaître qui était cette sainte Hélène et d'où il la tenait.

« Garnier, nous dit-on, était mort emportant avec lui les détails qu'il avait pu recueillir sur les lieux. Le nouvel évêque envoya en Orient pour prendre des informations ; mais cette démarche n'amena pas grande lumière [2]. »

1. *Petits Bollandistes*, t. VII, p. 148.
2. *Petits Bollandistes*, t. V. p. 325.

Il serait plus exact de dire qu'elle n'en amena aucune. Cela n'empêcha pas les reliques de la soi-disant sainte Hélène d'être « reconnues » officiellement en 1821. Reconnues comme quoi ?

« L'église de Saint-Nicolas-de-Port, en Lorraine, *croit posséder*, dit Mgr Guérin, une relique de saint Nicolas de Tolentino. C'est une première phalange d'un doigt ou un os du métacarpe. L'histoire de cette relique fit grand bruit en Lorraine de 1635 à 1652. Depuis, sa vérité a été attaquée, *peut-être avec fondement ;* car « la contexture de cet os ne paraît pas » très en rapport avec la contexture des différents os » humains [1]. »

Il serait curieux de savoir à quel animal cette relique peut bien avoir appartenu. Dans tous les cas, comme elle a été vénérée plus ou moins longtemps si elle ne l'est encore, on ne peut douter qu'elle n'ait été « reconnue » comme les autres.

En présence de pareils faits, on comprend la prudence de Mgr l'archevêque d'Aix, reconnaissant à Arles, en 1839, un lot de reliques mêlées « comme étant *probablement* les restes de saint Lucien et de saint Vincent [2]. »

A la bonne heure ! Probablement n'est pas un adverbe compromettant.

1. *Petits Bollandistes*, t. XI, p. 20.
2. *Petits Bollandistes*, t. I, p. 186.

Devant deux reliquaires en forme de pyramide qui figurent dans la cathédrale de Nevers, Mgr Crosnier avoue avec une entière franchise :

« Quoique les reliques qu'ils renferment soient considérées comme authentiques, nous n'avons pu découvrir à quels saints elles appartiennent[1]. »

Si tous les sanctuaires qui possèdent des reliques en tas prenaient ainsi le parti d'avouer leur ignorance, cela épargnerait bien des explications embarrassées.

La châsse dite de saint Gorgon, à Essey-en-Woëvre (Meurthe), s'est trouvée renfermer, quand on l'a ouverte, « plus de vingt grands ossements avec de nombreux fragments qui appartiennent à sept sujets différents dont plusieurs du sexe féminin. »

D'où Mgr Guérin conclut :

« Ainsi cette châsse contient *non-seulement* quelques reliques de saint Gorgon, mais d'autres reliques vénérées dans l'église de Gorze, et toutes sont confondues et vénérées sous le même nom. »

« Non-seulement » est très joli, mais il faudrait d'abord prouver que les restes de saint Gorgon font partie de ce singulier fouillis d'ossements; or, ils inspirent à Mgr Guérin lui-même si peu de confiance, qu'au sujet d'un fragment de crâne tiré de ladite châsse et vénéré dans l'église de Feys-en-Haye, il se demande :

1. *Hagiologie nivernaise*, p. 439.

« Est-il plus certainement du saint martyr que le plus grand nombre des ossements de la châsse d'Essey, nous n'oserions le dire[1]. »

Je ne sais jusqu'à quel point je dois recommander à ceux qui sont dans l'embarras pour distinguer d'un corps de sainte un corps de saint, le procédé employé jadis pour démêler les reliques de saint Benoit d'avec celles de sainte Scholastique, sa sœur, qu'on avait un peu légèrement confondues.

« On sépara les grands que l'on s'imagina être ceux de saint Benoit d'avec les plus petits que l'on crut être ceux de la sainte; et Dieu fit connaître la vérité par ce miracle : Il arriva que l'on portait deux corps en terre, l'un d'un garçon et l'autre d'une fille, et, dans le doute, on approcha le corps de la fille des plus grands ossements et il ne ressuscita point; mais il ressuscita aussitôt qu'il toucha les petits, et réciproquement, celui du garçon en touchant les petits ne donna aucun signe de vie ; au contraire, dès l'instant qu'on lui appliqua les grands, il ressuscita[2]. »

Ce procédé de vérification est peut-être moins sûr que bizarre ; mais, du moins, il donne une solution, ce qu'on obtient rarement quand on s'avise de demander au Saint-Siége de prononcer.

1. *Petits Bollandistes*, t. X, p. 600.
2. *Petits Bollandistes*, t. II, p. 419.

Les reliques de saint Germain, conservées à l'église Saint-Eusèbe d'Auxerre, reliques que Mgr Guérin qualifie lui-même de « douteuses », paraissent destinées à ne se voir jamais nettement classées :

« Le procès de vérification, comemncé, laissé, repris, laissé encore, est toujours pendant devant la cour épiscopale, et ne sera probablement jamais terminé[1]. »

Les religieux de Saint-Hubert attaquèrent autrefois leurs collègues de l'abbaye d'Autray, lesquels se permettaient d'exhiber un os de leur patron, « objet d'un pèlerinage considérable », ce qui explique de reste l'indignation des bons pères. Le débat, porté jusqu'en cour de Rome, après avoir été successivement plaidé devant l'évêque de Bâle, puis devant l'évêque de Toul, « ne fut point jugé, nous dit-on, quant au fond[2] ». Après avoir essuyé toutes les injures des religieux de Saint-Hubert et les hochements de tête indécis des personnages les plus considérables, l'os en question continue de figurer assez tranquille dans l'église paroissiale de Rambervillers.

Parmi les saints dont les reliques sont multipliées avec une surabondance inquiétante, on ne saurait passer sous silence saint Jean, saint Roch, saint Panracce. Baillet disait, au siècle dernier, des reliques de saint Pancrace :

1. *Petits Bollandistes*. t. IX, p. 144.
2. *Petits Bollandistes*, t. XIII, p. 139.

« On ne peut nombrer tous les lieux du royaume qui se vantent d'en avoir, *mais la plupart sans titre.* »

Et encore :

« La plupart des églises qui gardent des reliques sous le nom de saint Pancrace se réunissent à solenniser la fête de son martyre au 12 mai, *quoiqu'elles ne soient pas toutes persuadées que ce qu'elles ont soit véritablement de lui.* »

Il semble qu'après cet aveu il n'y ait plus qu'à abandonner les reliques de saint Pancrace à leur fâcheux destin. Point. Baillet les défend encore :

« Comme il est, dit-il, assez ordinaire de voir que, lorsqu'on a quelque ossement considérable d'un saint, on se vante d'avoir son corps, on doit être moins surpris d'entendre dire que le corps de saint Pancrace se trouve en quinze ou vingt endroits différents (c'est en cent endroits que Baillet devrait dire), *sans être obligé de recourir au mystère de la reproduction* [1]. »

Hé, là ! qu'est-ce que ce mystère de la reproduction ? demanderez-vous. C'est un mystère assez curieux par lequel Dieu manifesterait son goût pour les amulettes en multipliant à plaisir les reliques d'un même saint pour la plus grande édification des fidèles. Au

1. *Petits Bollandistes*, t. V, p. 488.

temps du jésuite Ferrand (*Disquisitio reliquiaria*), c'était une explication suffisante des fractions de saints en double et en triple. On est devenu plus difficile aujourd'hui.

Au nombre des pièces provenant de l'ancien chapitre de la cathédrale, les archives de la préfecture de Chartres conservent une correspondance originale échangée, en 1699, entre le chanoine Étienne, gardien du trésor de Notre-Dame et un de M. de Rotrou-Thoisy, capitaine de chevau-légers en garnison à Tournai. Le chanoine y insinue à son jeune compatriote que, si le corps de saint Piat est vénéré en même temps à Chartres et à Tournai, ce peut bien être par un cas de *réduplication extraordinaire*; mais le capitaine de chevau-légers n'entend pas de cette oreille-là.

« Quoi qu'il arrive, répond-il un peu cavalièrement au bon chanoine, je ne conviendrai jamais que le vrai saint Piat soit celui de Chartres... Ainsi, monsieur, je ne vous passe point la réduplication extraordinaire [1]. »

Comme les personnes qui croient à la réduplication extraordinaire sont extrêmement rares, même en dehors des chevau-légers, on a dû se mettre en nouveaux frais d'imagination pour expliquer les reliques en double. Le système en vigueur aujourd'hui consiste à supposer

1. *Le Trésor de Notre-Dame de Chartres*, rapport sur les archives de l'ancien chapitre de la cathédrale de Chartres, par A. de Santeul. Chartres, Garnier, 1841, in-8°, p. 58.

que, si l'on montre plusieurs corps du même saint, c'est qu'il y aura eu probablement plusieurs saints du même nom. Ainsi Sora, en Italie, et Arcy, au diocèse de Soissons, se vantant toutes deux de posséder sainte Restitute, on conclut : « Rien de plus simple : il ne s'agit pas de la même sainte Restitute. »

De même la tête de saint Athanase conservée à Semblançay appartiendrait à un saint Athanase qui n'aurait rien de commun avec le saint Athanase dont la tête est conservée au monastère de Valvenère en Espagne.

« Ils ne peuvent la prouver, dit le père Papebroch; c'est pourquoi je me range plus volontiers à l'opinion d'Antoine Yepès, qui affirme que cette tête n'est autre que celle d'un religieux nommé Athanase qui fut cuisinier en ce couvent [1]. »

Mais il est bon de remarquer que les habitants de Semblançay, eux non plus, ne peuvent fournir en faveur de leur tête aucune preuve. Mgr Guibert, qui a reconnu l'authenticité de ce chef en 1867, dut se borner à faire valoir que la « tradition populaire » qui tient lieu de tout témoignage historique, « n'était pas dénuée de fondement ». Comme attestation, c'est faible. Du reste, le prélat s'en est tiré selon la formule ordinaire en se bornant à reconnaître non pas que la tête était précisément celle d'Anathase le Grand, mais

1. *Petits Bollandistes*, t. V, p. 256.

qu'elle était bien celle qu'on honorait autrefois sous ce nom dans la localité.

Les reliques de saint Florian pullulent en Allemagne et en Italie. Il n'eût pas suffi d'imaginer pour cela deux saint Florian ; on en a donc inventé tout un bataillon.

« Il serait un peu fort, disent les bollandistes à l'appui de cet ingénieux système, de supposer que les reliques entières d'un seul Florian se trouvent en tant d'endroits à la fois. La célébrité du plus ancien d'entre eux aura amené les Polonais, les Italiens, les Westphaliens à croire que leurs reliques respectives ne devaient pas provenir d'un autre que de celui qui avait souffert en Autriche [1]. »

Ainsi, là, c'est bien le même personnage que tous honorent, quoique les reliques soient incontestablement différentes. Abîmes profonds! fourrés impénétrables !

Toute cette haute fantaisie historique n'empêche pas qu'on ne se soit disputé de tout temps les reliques avec une ardeur singulière. Et comment en eût-il été autrement quand les sanctuaires trouvaient en eux une source d'attraction et par conséquent de revenus.

Lorsqu'aux époques de troubles, l'inquiétude des religieux les faisait recourir à des collègues pour mettre *en sûreté* — fatale confiance! — les reliques en possession desquelles ils se trouvaient, il est rare

1. *Petits Bollandistes*, t. V, p. 322.

que ces collègues peu délicats ne se soient pas refusés énergiquement à les leur rendre. Les plus accommodants en exigeaient au moins une portion.

« Les Langrois se firent payer l'hospitalité qu'ils avaient donnée à saint Bénigne en exigeant un bras du martyr [1].»

Au XVIIe siècle, le bienheureux Pierre Fourier fut, après sa mort, l'objet des plus vives compétitions. La ville de Pont-à-Mousson disputait ses restes à la ville de Gray. Pour les mettre d'accord et donner raison à La Fontaine, ce fut une troisième localité, Mattaincourt (Vosges), qui s'en empara par violence. La force armée envoyée pour s'opposer à ce rapt dut elle-même battre en retraite devant l'attitude des femmes fanatisées du pays [2]. Les reliques de Pierre Fourier durent être abandonnées à Mattaincourt; elles y sont encore.

Le cœur de sainte Chantal a été, dans le même temps, l'objet de contestations épiques entre les visitandines de Paris et celles de Moulins. La mère de Chantal étant morte au monastère de Moulins, les sœurs de Paris manifestaient la prétention d'obtenir son cœur, « assurant que déjà, en 1636, la mère de Chantal avait pris l'engagement par écrit de leur léguer son cœur après sa mort, engagement qu'elle avait renouvelé et ratifié lors de son dernier voyage [3].»

1. *Petits Bollandistes*, t. XIII, p. 84.
2. *Petits Bollandistes*, t. VIII, p. 155.
3. *Hagiologie nivernaise*, p. 327.

A cette déclaration hardie, un frémissement parcourt le monastère de Moulins. Rendre le cœur de sainte Chantal, jamais! Les sœurs se soucient bien de toutes les promesses qui ont pu être faites et même signées. Leur supérieure, madame de Montmorency, se met en campagne. Elle ira jusqu'au roi. L'évêque d'Autun vient à la rescousse. Il déclare qu'il se fera tuer à la porte du monastère plutôt que d'en laisser enlever l'objet du litige. Il fait mieux que le dire, il l'écrit; et nous avons la joie de posséder sa lettre.

« Madame, l'intérêt que je prends à la conservation du cœur de madame de Chantal dans votre maison m'oblige de vous assurer qu'à moins d'un ordre du roi, j'irai avec tous mes amis périr à votre porte avant de souffrir qu'on l'enlève; et c'est un gage qui mérite bien une bataille pour le conserver [1]. »

A cette époque déjà nous avions des évêques de combat.

De nos jours, ces pieuses ardeurs n'ont pas cessé de se produire :

« Sa Grandeur Mgr l'évêque de Fermo a cédé à la paroisse de Lunel, en 1838, dit Mgr Guérin, un des seuls ossements de saint Gérard qui existent encore. L'ossement cédé appartenait à un chanoine de

1. *Histoire de sainte Chantal et des origines de la Visitation*, par l'abbé P. Bougaud, 6e édit. Paris, Poussielgue, 1876, gr. in-18, t. II, p. 626.

Monte-Santo qui s'en servait avec succès pour bénir les épileptiques. On eût pu difficilement rien détacher de l'os qui reste dans la collégiale de Monte-Santo. La population s'y fût opposée, *même au prix d'une lutte à main armée*[1]. »

De son côté, l'évêque d'Orléans eut, en 1838, nous raconte le même prélat, « l'intention d'envoyer à l'abbaye de Solesmes, au diocèse du Mans, où se réédifiait l'œuvre de saint Benoit, les reliques du saint conservées à Fleury-sur-Loire ; mais la population, ayant eu connaissance de ce projet, *s'y opposa avec menaces*. L'évêque recula devant cette espèce d'émeute et se contenta d'envoyer à Solesmes une partie du crâne, prise par derrière[2]. »

Pour qu'on ne s'en aperçût pas, sans doute. Très adroit, Mgr d'Orléans !

Du reste, il est à remarquer que, depuis, Mgr Dupanloup a pu distribuer fort tranquillement plusieurs côtes de ce saint Benoit fort contesté à divers sanctuaires. Il paraît donc évident que les populations que l'on montre prêtes à en venir aux mains pour défendre leur fétiche sont au moins en partie calomniées. Il n'y a, pour tenir aux reliques au point d'engager des batailles autour d'elles, qu'une extrême minorité de fanatisés ou d'individus dont elles font la fortune. Si nous avons vu de nos jours deux petites villes se dis-

1. *Petits Bollandistes*, t. VI, p. 148.
2. *Petits Bollandistes* t. III, p. 586.

puter la dépouille du fameux curé d'Ars, c'est que l'une et l'autre comprenaient de quelle ressource cette dépouille pourrait être pour la localité où elle provoquerait des pèlerinages. D'une part, Dardilly, la ville natale de feu Vianney ; de l'autre, Ars, dont le hasard l'avait fait curé.

Le plus curieux est que ces contestations sur son futur cadavre se produisirent du vivant même du saint homme et qu'il dut en personne se prononcer plusieurs fois sur le cas. Quelques notables de Dardilly qui jetaient « des regards de convoitise sur le trésor possédé à Ars », étaient venus trouver M. Vianney et avaient obtenu de lui un testament qui leur assurait la possession de son corps après sa mort. Mais Dardilly ne sut pas garder le secret de sa victoire. A peine le fait est-il connu que l'alarme se répand à Ars. L'évêque de Belley s'émeut d'une donation qui porte préjudice à son diocèse. Si M. Vianney était mort, le prélat annoncerait évidemment, comme son collègue d'Autun, qu'il est prêt à se faire tuer aux portes d'Ars plutôt que d'en laisser sortir la précieuse dépouille ; mais M. Vianney est vivant, par conséquent en état de contredire à sa signature. Il n'y a qu'au delà du tombeau qu'il soit trop tard pour se rétracter. L'évêque de Belley part pour Ars ; il est pressant, éloquent, et se retire, sinon avec un second testament, du moins avec une promesse. Heureusement Ars veillait, et, quelques heures avant son décès, le curé disposa définitivement par écrit de ses restes en faveur de la paroisse. On conçoit que Dardilly ne se tint pas pour battu et

mit à combattre ce tardif codicille toute l'énergie du désespoir.

« Les notables de l'endroit firent entre eux une souscription, dit l'abbé Monnin, pour soutenir ce qu'ils appelaient leurs droits. Ils recoururent aux diverses autorités et un instant ils crurent avoir gain de cause. On eut grand'peine à leur faire entendre raison. Pendant tout ce débat, l'inquiétude à Ars était au comble. Les imaginations s'étaient-elles trop émues ? je ne sais ; mais on pensa que le tombeau du serviteur de Dieu avait besoin d'une surveillance particulière et l'on craignit que les transports de la vénération n'amenassent de fâcheuses tentatives [1]. »

Voyez pourtant à quelles extrémités fâcheuses la vénération mal dirigée peut conduire !

Une lettre du maire d'Ars à l'évêque de Belley ouvre sur le débat un jour bien amusant. Ce fonctionnaire, qui traite la prétention des gens de Dardilly « d'aussi exorbitante que déplacée », accumule contre ses adversaires les arguments les plus divers. Il invoque d'abord la volonté du curé d'Ars : mais les gens de Dardilly en ont autant à son service. Et, comme les gens de Dardilly réclament au moins un fragment de feu Vianney, il leur oppose la difficulté de rouvrir le tombeau déjà fermé. « Un jour entier n'y suffirait pas ! » Ajoutez l'opposition très sérieuse de la commune, op-

1. *Le curé d'Ars*, t. II, p. 247.

position qui pourrait « devenir inquiétante ». On a promis aux gens de Dardilly un bon morceau « quand l'occasion le permettrait ». Que s'avisent-ils de réclamer encore ?

« Ils devaient se contenter de cette promesse et ne plus produire une semblable demande, qui, dans l'état actuel des choses, est inconvenante et ne semble pas inspirée par une vraie dévotion. » (P. 252).

Attrapez, bonnes gens de Dardilly !

Et le maire de terminer par ce belliqueux appel à Mgr de Belley :

« J'ose espérer que, s'il y a lutte, vous nous soutiendrez. »

La connaissance de ce document historique fait vivement regretter qu'on n'ait pas donné la même publicité à toutes les pièces de cette plaisante affaire.

Tous les affamés de reliques n'apportent pas dans leurs relations une si implacable raideur. Souvent les débats se terminent par une transaction à l'amiable. A ceux-ci, le corps du saint; à ceux-là, sa tête. Étant donné que chaque fraction a la valeur du tout, c'est beaucoup plus simple.

« Les cérémonies terminées, dit Mgr Guérin racontant les obsèques de saint Honoré, un grand conflit s'éleva entre les gens de Buzançais et ceux de Thé-

nezay. Les premiers voulaient emporter en Berry le corps de leur compatriote, que les seconds avaient la prétention de garder comme leur appartenant par sa mort et le sang versé sur leur territoire. Alors eut lieu une scène assez semblable à celle qui se passa à Candes entre les Tourangeaux et les Poitevins après la mort du grand saint Martin. Le tumulte était à son comble et l'on allait en venir aux mains, quand une transaction fut proposée et acceptée des deux parts. Il fut convenu que le corps d'Honoré serait dévolu aux gens du Berry et son chef à ceux du Poitou [1]. »

Si l'on ne réfléchissait qu'il est toujours désagréable de fournir des armes à un concurrent, on ne comprendrait pas que tous les débats ne se terminassent pas par de sages transactions.

Y a-t-il trois sanctuaires à fournir au lieu de deux ? rien de plus aisé :

« Les reliques de saint Pierre de Tarentaise, que la Savoie et la France se disputaient, furent partagées par le pape : l'église de Tarentaise obtint la tête ; l'abbaye de Tamié le bras gauche ; celle de Citeaux le bras droit [2]. »

Le soin méticuleux qui préside à ces partages officiels de reliques est quelquefois bien original. Une

1. *Petits Bollandistes*, t. I, p. 251.
2. *Petits Bollandistes*, t. V, p. 402.

inscription qu'on peut lire à l'église Saint-Paul, sur la voie d'Ostie, à Rome, dit :

« Sous cet autel reposent les corps des apôtres Pierre et Paul, pour moitié ; l'autre moitié est déposée dans l'église de Saint-Pierre : les têtes sont à Saint-Jean-de-Latran. »

Pour diviser solennellement en trois parts les prétendus corps de saint Pierre et de saint Paul, le pape, qui opérait lui-même, poussa le scrupule jusqu'à employer une balance. La pierre qui lui servit de table en cette circonstance fut religieusement conservée, nous apprend Mgr Gaume, et désignée aux hommages éternels de la piété par ces mots :

« Sur cette table de porphyre furent divisés les ossements des saints apôtres Pierre et Paul, et *pesés* par le bienheureux Sylvestre, pape, en l'année du Seigneur CCCXIX, quand fut faite cette église [1]. »

Les relations aimables entre sanctuaires amènent aussi de temps à autre des échanges. « Donne-moi de quoi que t'as, je te donnerai de quoi que j'ai. » Avant la Révolution, l'église Saint-Merry à Paris possédait une des mamelles de sainte Agathe enchâssée dans un riche reliquaire en argent.

« Les paroissiens l'avaient eu, nous dit-on, *en*

1. *Les Trois Rome*, t. IV, p. 112.

échange du chef de leur patron qu'ils donnèrent à l'église de Chanseaux-en-Brie [1]. »

Il est permis de se demander jusqu'à quel point le saint a dû être flatté de voir sa tête échangée par ses fervents contre une mamelle.

Pour remercier l'église de Mont-Saint-Jean, au diocèse d'Autun, de l'envoi de quelques menus fragments de saint Julien, le pape Clément XI lui adressait, en 1709, une portion de la vraie croix. Le motif de cet échange vaut la peine d'être noté :

« Le pape Clément XI, souffrant depuis longtemps de la goutte, espérait obtenir quelque soulagement par l'intercession de saint Julien, spécialement invoqué dans cette maladie [2]. »

On remarquera ici la confiance publiquement manifestée par le pape Clément XI pour un de ces saints à spécialités médicales, si nombreux, que saint Julien, patron des goutteux, manque à la longue énumération de notre précédent chapitre.

« Mgr de Roquette, pour se conformer, nous dit-on, aux vœux du saint-père, se rendit à Mont-Saint-Jean, et, *malgré les murmures du peuple*, détacha un osse-

1. *Petits Bollandistes*, t. II, p. 297.
2. *Petits Bollandistes*, t. III, p. 45

ment de saint Julien qu'il envoya au souverain pontife. »

Mgr Guérin n'ajoute pas que cet ossement a guéri Clément XI, mais c'est probable.

Quant aux murmures du peuple, ils s'expliquent de reste. On a dit à ce peuple : « Le saint corps que vous avez l'heur de posséder est un spécifique merveilleux contre la goutte. » Il est dès lors naturel que le peuple s'indigne s'il s'aperçoit qu'on veut réduire son spécifique en lui en subtilisant des morceaux.

En matière de reliques, le fanatisme recule très rapidement les bornes du possible. Il n'est rien qui ne puisse devenir fétiche pour le fervent. Nous avons signalé déjà les vieux bas et les vieux bérets de Pie IX, les mèches de cheveux du père de la Salle et les draps de lit du curé Vianney, dont l'application est recherchée avec ardeur par certains malades [1]. Ce n'était qu'une faible indication des reliques que la superstition ne cesse d'enfanter. Tout le monde connaît de nom saint Labre, l'illustre crasseux canonisé de fraîche date, ce déguenillé « que sa malpropreté — pour emprunter les termes d'un docteur en théologie [2] — rendait indigne du regard et dont l'aspect repoussant était propre

1. *L'Arsenal de la Dévotion*, p. 253 et suivantes.

2. *Le vénérable Benoît-Joseph Labre, célèbre pèlerin français*, sa vie, ses vertus, ses miracles, avec l'histoire de la procédure suivie pour sa béatification, par Desnoyers, docteur en théologie. Lille, Lefort, 1856, 2 vol. in-8°. p. 204.

à rebuter la délicatesse la plus vulgaire ; » eh bien, après sa mort :

« Le mur où il s'appuyait à Sainte-Praxède fut raclé au point qu'on dut enduire de nouveau la place. Les niches où il avait dormi subirent plus d'une dégradation ; on n'épargna pas même le tuyau d'une fontaine à l'orifice duquel on l'avait vu boire et qui fut arraché et enlevé de nuit... On s'avisa de détacher le cuir du tabouret sur lequel il s'était assis, et en peu de temps furent épuisées les lanières exiguës qu'on en tira. »

C'est notre docteur en théologie qui dit cela. (P. 226.) Et il ajoute :

« Le custode Léopold était assailli de demandes; on alla jusqu'à lui demander *quelque insecte qui eût été trouvé sur le vénérable.* »

Comment s'étonner de ce goût plus que singulier des fidèles, quand on voit le clergé leur donner le ton, ainsi qu'en témoigne cet autre passage de notre docteur en théologie :

« Le respectable abbé Mélis pensa, peu après la mort du vénérable, à rechercher les savates qu'il lui avait fait quitter en échange de moins mauvaises ; il va s'informer du cordonnier si elles sont encore en sa possession : elles y étaient, en effet, et se distinguaient

des autres vétustés pareilles par les attaches dont l'une était blanche et l'autre noire. Mélis lui demanda de les lui céder, mais ne put en obtenir qu'une, qui lui parut exhaler un suave parfum, ainsi qu'au père Piccilli, auquel il en référa. » (P. 225.)

L'ardent désir de posséder une relique convoitée a souvent porté les saintes gens aux extrémités les moins louables. C'est ainsi que la paroisse de Ramerupt, jalouse des reliques de sainte Tanche, que la paroisse de Lhuître croyait posséder — je dis croyait parce qu'il paraît assez certain que depuis longtemps les Anglais les lui avaient enlevées, — imagina de raconter qu'elle venait de découvrir le vrai corps de la sainte dans son église et se mit à offrir le prétendu corps à la vénération des fidèles.

« *Ce mensonge* rapidement répandu, étant aussi préjudiciable aux intérêts de la paroisse de Lhuître qu'à ceux de sa patronne, le curé Jean Lejeune, les marguilliers et les paroissiens s'en plaignirent à l'évêque de Troyes, qui, pour mettre un terme à cette fâcheuse contestation, se rendit, avec son official et son promoteur, sur les lieux, où il reconnut officiellement la présence des reliques authentiques de sainte Tanche à la chapelle de Lhuître [1]. »

1. *Notice descriptive et historique sur l'église de Lhuître*, suivie de la légende de sainte Tanche, sa patronne. A Lhuître, chez M. l'abbé Maillot, 1875. in-8°, p. 25.

Les reliques de saint Florent, que l'on conserve encore à Haslach, ont dû être défendues de la même façon contre une création apocryphe. Les religieux du monastère de Saint-Thomas, à Strasbourg, désespérés de s'être vus enlever le corps du saint par leur évêque qui voulait en gratifier Haslach, imaginèrent de raconter « pour s'en dédommager et attirer de nouveau la foule » que le prélat avait bien tenté de leur retirer ce corps, mais qu'ils ne l'avaient pas moins conservé. L'évêque dut faire une ouverture solennelle de la châsse d'Haslach pour prouver que le saint s'y trouvait bel et bien. Vous croyez peut-être les religieux battus? Point. Ils ne sont pas démontés pour si peu; ils changent seulement de tactique. On leur a enlevé le corps, c'est vrai; mais la tête leur est restée, disent-ils, et ils l'exposent. Ce ne fut pas trop de deux mandements de l'évêque et des menaces de l'empereur Charles IV pour faire cesser « cet abus », selon l'expression de Mgr Guérin [1].

Autre fraude. Les prêtres de Saint-Étienne-de-Dijon, ayant reçu en dépôt des moines de Bèze le corps de saint Prudent, n'éprouvèrent pas de plus vif désir quand on le leur réclama que de le conserver.

« Contraints d'obéir à l'injonction de l'évêque diocésain, ils feignirent de se soumettre, et en réalité ils donnèrent le corps de saint Silvin. »

1. *Petits Bollandistes*, t. XIII, p. 241.

Le tour était adroit et fut peut-être resté longtemps ignoré si saint Prudent n'eût pris la précaution de venir le dénoncer lui-même à l'évêque.

« Saint Prudent lui apparut et lui dit : « Eh quoi ! » pieux pontife, demeurez-vous satisfait d'un tel » échange, et vous plaît-il qu'un autre soit honoré » sous mon nom ?... [1] »

L'histoire de la tête de saint Lazare n'est pas moins originale, bien que Lazare n'y ait pris aucune part personnelle. Au moment des ravages de Sarrazins, les prétendus restes de saint Lazare avaient été transportés de Marseille à Autun, qui alla jusqu'à bâtir une cathédrale pour les recevoir. Cependant le clergé marseillais, qui se résignait avec peine à être privé de son saint Lazare, réussit à s'en réserver adroitement une pièce importante.

« Marseille, raconte Mgr Guérin, garda la mâchoire et la tête de son saint apôtre. Une autre tête fut adroitement adaptée par un prêtre marseillais au corps du saint, qu'emportèrent les Bourguignons [2]. »

Le fait fut attesté par Mgr de Belsunze à l'évêque d'Autun lors des grandes fêtes organisées par celui-ci au siècle dernier, dans le but de réchauffer le culte

1. *Petits Bollandistes*, t. XII, p. 122.
2. *Petits Bollandistes*, t. XIV, p. 343.

affaibli de saint Lazare. Mais il faut rendre à l'évêque d'Autun cette justice qu'il n'en fut point démonté. Le chef « dit de saint Lazare », recueilli par une femme, à l'époque de la Révolution, figure toujours dans la cathédrale d'Autun, où « son identité » a été officiellement constatée en 1803. Pendant ce temps-là, l'église de la Major, à Marseille, continue naturellement d'exhiber le même chef tout aussi reconnu. Si j'ajoute qu'il n'y a rien de moins probable que la légende qui fait mourir en Gaule Lazare le ressuscité, l'aventure est complète.

J'ai dit de quelle ingénieuse façon les reliques de saint Benoît, conservées à Fleury-sur-Loire, furent démêlées d'avec celles de sainte Scholastique sa sœur. C'était le ciel lui-même qui se prononçait. Or, les religieux du Mont-Cassin récusent absolument ce céleste témoignage. Ils prétendent que le vrai saint Benoît est toujours entre leurs mains; et, à l'appui de leur dire, ils produisent une bulle du pape Urbain II prononçant anathème contre ceux qui nieront que le corps de saint Benoît soit au Mont-Cassin. A cela les religieux de Fleury, qui ont aussi leur bulle, répliquent que la bulle de leurs adversaires est fausse [1].

Nous renvoyons le cas devant une juridiction compétente. Quelque jugement qu'elle prononce, il reste évident qu'une des deux bulles au moins est fausse, si elles ne sont pas fausses toutes les deux. Voilà donc

1. *Petits Bollanaistes*, t. III, p. 586.

le goût immodéré des reliques poussant les âmes pieuses jusqu'au faux en écriture publique, cas prévu par le Code. Mais pourquoi les âmes pieuses en mal de reliques ne risqueraient-elles pas çà et là un petit faux, quand elles n'ont pas toujours reculé devant le vol pour s'en procurer.

Venise doit les reliques de saint Roch, dont elle est fière, « au larcin de quelques pèlerins de Tortone [1] ». Le bras gauche de saint Laurent, que Laon n'a pas cessé d'entourer de sa vénération, est le produit du vol d'un religieux du pays, qui paya l'hospitalité que des prémontrés de Hongrie lui avaient donné, en leur dérobant cette relique.

« Sa grande dévotion le pousse, dit Mgr Guérin à enlever cette relique négligée par les religieux de ce monastère [2]. »

Qui sait si les prémontrés de Hongrie ne la négligeaient pas à cause des doutes profonds que son authenticité leur inspirait. On a tant abusé des fragments de saint Laurent ! Le clergé de Laon n'en alla pas moins recevoir le voleur en grande pompe, avec le précieux échantillon qu'il leur apportait de son savoir-faire.

Pour reconquérir les reliques de saint Taurin, que le Puy-de-Dôme — où ils avaient cru les mettre en

1. *Petits Bollandistes*, t. IX, p. 622.
2. *Petits Bollandistes*, t. IX, p. 438.

sûreté, se refusait à leur rendre — les fidèles de l'Eure durent envoyer trois jeunes clercs avec mission de « s'en emparer secrètement » :

« Après avoir accompli leur *pieux larcin*, ceux-ci arrivèrent heureusement à Gigny... Les reliques furent transportées dans l'abbaye et placées sur un des autels, où elles opérèrent un grand nombre de miracles. C'est là qu'elles sont encore exposées à la vénération des fidèles [1]. »

L'histoire des reliques fourmille de ces « pieux larcins ». Le procès-verbal d'une inspection pastorale de la « main de saint Guillaume », conservée dans l'église d'Eygliers, au diocèse de Gap, constate que tous les ongles manquent, à la seule exception de celui du petit doigt. « Ils ont été enlevés, y est-il constaté, par des personnes pieuses [2]. »

Saint François de Girolamo venait à peine d'expirer :

« L'infirmier, voulant garder quelques reliques d'un si saint homme, osa, avant de le revêtir des habits sacerdotaux, lui couper un morceau de la peau qui couvrait la plante de ses pieds, si souvent sanctifiés en courant après les brebis égarées [3]. »

« On exposait autrefois cette sainte relique, nous

1. *Petits Bollandistes*, t. IX, p. 468.
2. *Petits Bollandistes*, t. IV, p. 82.
3. *Petits Bollandistes*, t. V, p. 481.

dit-on du corps de saint François-Xavier à Goa, sans avoir la précaution de la mettre dans une vitrine; une dame *trop fervente* détacha d'un coup de dent l'un des doigts du pied du saint. Depuis ce temps, on a dû prendre des précautions pour que de pareils actes ne se renouvelassent pas[1]. »

On comprend, en présence de ces frénésies pieuses, l'église de Cannes qui, pour sauver son bien, a fait tracer, sur la châsse renfermant « la majeure partie » des reliques de saint Honorat, cette inscription menaçante :

« *Quem si quis aperire præsumpserit anni finem non videbit.* Celui qui aura la hardiesse de l'ouvrir ne verra pas la fin de l'année[2]. »

Dans les précautions dont les reliques sont entourées apparaît fréquemment la crainte de se voir ravir un si inappréciable trésor.

Jusqu'à l'époque de la Révolution, l'abbesse de Notre-Dame de Soissons ne laissa sortir aux processions les reliques de saint Crépin que sur l'engagement formel pris par la municipalité de les lui restituer fidèlement. Dans le principe, l'engagement était même passé chaque fois par devant notaire. A la suite d'une tentative d'enlèvement, il y eut interruption dans les

1. *Petits Bollandistes*, t. XIV, p. 44.
2. *Petits Bollandistes*, t. I, p. 390.

promenades extérieures, et l'abbesse ne les autorisa de nouveau qu'à la condition « qu'un des échevins restât en ôtage au monastère pendant toute la durée de la procession, jusqu'à ce que la châsse fût rentrée dans l'abbaye [1]. » Le plaisant est que cette abbesse, si jalouse de son bien, détenait indûment les reliques de saint Crépin et que ceux dont elle craignait les tentatives de rapt n'étaient autres que les légitimes possesseurs des sacrés ossements. On se demande avec inquiétude quel sort les sœurs de Notre-Dame eussent ménagé à l'otage infortuné si les moines de saint Crépin eussent réussi à reconquérir leur propriété.

Paray-le-Monial ne doit qu'à une extrême vigilance de pouvoir nous montrer encore les reliques de la bienheureuse Alacoque :

« En 1817, la communauté de Moulins s'étant réunie et régulièrement reconstituée à la Charité-sur-Loire, toutes les sœurs de la Visitation, à l'exception de deux, quittèrent Paray. Celles qui s'éloignaient emportèrent leur part des saintes reliques, en proportion de leur nombre. Mais, quand elles voulurent y ajouter la châsse de la bienheureuse Marguerite-Marie, on eut recours à l'autorité civile; les sceaux de la ville y furent apposés comme à une propriété publique, et elle fut remise à la garde de M. Noiret, curé de la paroisse. *Vainement on tenta plusieurs fois de la faire enle-*

1. *Petits Bollandistes*, t. XII, p. 628.

ver, par ruse et par adresse; la piété et l'amour de la patrie veillaient autour, et le trésor fut sauvé [1]. »

D'autre part, nous voyons réussir une véritable expédition organisée par l'abbé de Corbie, frère du comte d'Amiens, dans le but de s'emparer des reliques de saint Gentien :

« Vers le soir, l'abbé arriva à Amiens, accompagné des religieux qui devaient transporter la châsse. Par mesure de précaution, il avait laissé sur la route un certain nombre d'habitants de Corbie, lesquels, au besoin, pouvaient lui prêter main forte. Les moines s'introduisent furtivement dans l'église, grâce à la connivence des gardiens; s'emparent du trésor si ardemment convoité, et rejoignent la troupe des Corbiois. Cependant l'aurore venait de paraître et les Amiénois avaient appris le rapt qu'on avait effectué. Animés d'une sainte colère, ils s'arment à la hâte et courent à la poursuite des ravisseurs. Les deux troupes se rencontrent, et le sang allait couler, quand Dieu enveloppa les deux partis d'un brouillard si épais que toute bataille devenait impossible. Les Amiénois se résignèrent alors à la volonté du Très-Haut, tandis que les Corbiois continuaient leur marche triomphale [2]. »

Il est à remarquer qu'en cette dernière circonstance,

1. *Petits Bollandistes,* t. XII, p. 435.
2. *Petits Bollandistes*, t. XIV, p. 197.

Dieu prend le parti des voleurs. Mais, si le saint avait un goût particulier pour Amiens, il n'y a rien à dire. Quand les reliques ne veulent pas se laisser prendre, elles savent très-bien se rebiffer:

« Hugues, abbé de Saint-Quentin, ayant essayé d'enlever le corps de saint Omer, pour en enrichir son monastère, ne put dépasser le village de Lisbourg; car tout à coup la bière devint si lourde qu'aucune force humaine ne put l'enlever de terre, ce qui donna le temps à Folquin, évêque de Thérouanne, de venir reprendre les reliques sacrées [1]. »

Autre moyen employé par saint Antoine de Padoue pour sauver sa langue:

« Un général de l'ordre, abusant de son pouvoir, exigea qu'on lui remit les précieuses reliques; comme on s'y était refusé, il vint les prendre. Chose merveilleuse! lorsqu'il eut en main la châsse qui les contenait et qu'il se disposa à sortir de la sacristie, il ne put en trouver la porte. Alors, tout effrayé, il cacha la sainte langue dans un calice, et vint au pied de l'autel, demander pardon à Dieu de sa tentative coupable [2]. »

On voit par là que, quand les reliques tiennent à ne pas changer de localité, elles y réussissent par-

1. *Petits Bollandistes*, t. X, p. 603.
2. *Petits Bollandistes*, t. VI, p. 635.

faitement. Les reliques ont, comme les Notre-Dame, leurs lieux d'élection qu'elles savent déterminer par des procédés divers, mais, le plus généralement, en devenant si lourdes que leurs porteurs doivent renoncer à faire un pas de plus.

Lorsque Mgr de Marcillac, évêque de Mende, voulut transférer les reliques de saint Frézal dans son église paroissiale, « ceux qui étaient chargés de ce soin éprouvèrent, à la vue de tout le peuple, une résistance si miraculeuse, lorsqu'ils furent sur le point de sortir avec le précieux fardeau, qu'on se vit obligé de renoncer à cette entreprise [1]. »

Un évêque de Rennes, se rendant à Rome, avait obtenu en passant par Reims, quelques reliques de saint Rémi :

« Une nuit qu'il se trouvait au mont Bardon, qui fait partie de l'Apennin, il suspendit ces reliques à un chêne vert. Il se leva le lendemain matin et continua sa route sans se ressouvenir du précieux gage qu'il avait laissé à l'arbre. Ne s'étant aperçu de sa perte qu'assez loin de là, il envoya assitôt un clerc nommé Wulfade prendre ces reliques ; mais celui-ci ne put venir à bout d'exécuter ce qui lui avait été ordonné. Il lui fut impossible d'y atteindre, et plus il s'en approchait, plus elles semblaient s'élever. L'évêque, ayant appris ce miracle, retourne au même lieu et y dresse sa tente ; mais il eut beau prier une partie de la nuit, il ne put

1. *Petits Bollandistes*, t. X, p. 442.

rien obtenir. Son trésor ne lui fût rendu que lorsque, disant la messe le lendemain au monastère de Berzetto, aujourd'hui petite ville du Parmesan, qui était près de là, et dédié à saint Abundius, martyr, il eut promis de laisser dans ce monastère une partie des reliques. Aussitôt elles lui furent rendues [1]. »

Si après ce fait, nos lecteurs pouvaient douter encore de l'éloquence que la pantomime peut atteindre chez une relique, je les inviterais à méditer le cas suivant.

Le corps de saint Médard vient d'être transporté de Noyon à Crouy :

« Quand on fut en ce lieu, le cercueil devint entièrement immobile sans qu'on le pût lever ni de côté ni d'autre, jusqu'à ce que le roi eut fait don de la moitié de ce bourg, qui était de la manse royale, pour l'entretien de ceux qui y célébreraient les divins offices. Mais, comme après cette donation, le cercueil se laissait lever d'un côté et restait si pesant de l'autre qu'il était impossible de le remuer, il fit le don tout entier et en fit expédier sur le champ des lettres patentes scellées de son sceau ; alors le saint corps se laissa aisément transporter où on voulut [2]. »

Les reliques parleraient, qu'en vérité, elles ne se feraient pas mieux entendre.

1. *Petits Bollandistes,* t. XII, p. 534.
2. *Petits Bollandistes*, t. VI, p. 526.

Celles de saint Pascal Baylon, dignes du titre de reliques à répétition, ont, pour rendre la locution « Vous êtes servi », un *toc toc* des plus originaux :

« Un miracle particulier à saint Pascal Baylon, et qui l'a rendu surtout célèbre après sa mort, ce sont les petits coups frappés sur sa châsse, ses reliques, ses images : ces coups annoncent à ses dévots, le succès de la prière qu'ils lui ont adressée [1]. »

D'autres savent exprimer jusqu'à la joie de se voir logées sur un emplacement qui leur est cher. Pierre, évêque de Saint-Brieuc, rapportait d'Angers, en grande pompe, quelques débris du patron de sa ville épiscopale, soit deux côtes, un bras et une vertèbre du cou :

« Ces saints ossements, dit Mgr Guérin, lorsqu'ils entrèrent dans la cathédrale qui leur était si chère, tressaillirent de joie. On remarqua qu'ils s'agitaient d'eux-mêmes [2]. »

Ce dut être un singulier spectacle que celui de ces deux côtes, de ce bras et de cette vertèbre tressautant de plaisir.

Au contraire, change-t-on les reliques de place contre leur gré, elles manifestent leur mécontentement. C'est ainsi que les reliques de saint Druon, transfé-

1. *Petits Bollandistes*, t. V. p. 620.
2. *Petits Bollandistes*, t. V, p, 196.

rées de Sebourg à Binche, cessent d'étonner les populations par leurs miracles. Reportées à Sebourg, elles reprennent au contraire le cours de leurs merveilleuses protections [1].

Les reliques de saint Martial, enlevées par Louis le Débonnaire à l'église qui les détenait, pour enrichir le monastère de saint Étienne que ce prince venait de faire bâtir, s'en vengèrent cruellement :

« Peu de temps après, nous raconte l'histoire à la mode du Vatican,ce roi fut fait prisonnier par ses trois enfants et jeté dans un cachot, ce qu'on regarda comme un châtiment de la translation qu'il avait fait opérer contre le gré du ciel. L'hiver; cette année, fut d'une rigueur extrême et les inondations désolèrent le pays; elles ne furent arrêtées que lorsque le corps de saint Martial eût été rendu à sa première demeure. »

On ne saurait trop admirer cet exemple de la justice du Dieu des dévots : un pays entier puni par des cataclysmes parce que son monarque a eu l'idée fâcheuse de changer de place les reliques de saint Martial ! Mais attendez, ce n'est pas fini.

« Le tombeau du saint apôtre fut enrichi, par la piété et la reconnaissance des fidèles, de dons très-précieux et d'ornements d'une magnificence inouïe. Ces

1. *Abrégé de la vie et des miracles de saint Druon*, p. 42.

richesses tentèrent la cupidité d'Aldeger, évêque de Limoges, à la fin du xe siècle ; il les enleva sans éprouver de résistance et mourut peu après. La peste éclata alors à Limoges et fit une multitude de victimes, ainsi que nous l'avons déjà rapporté. On attribua ce fléau à un châtiment du ciel[1]. »

La justice divine continue de faire des siennes. Un évêque ayant volé cette fois les trésors du saint, des multitudes de victimes expient dans une mort atroce le crime du prélat. Voilà ce qui se raconte encore tranquillement pour l'édification des fidèles. On se demande en vérité de quelle autre façon les dévots pourraient s'y prendre s'ils voulaient rendre leur Dieu exécrable.

Ce Dieu rageur eût bien dû prendre exemple sur sainte Angèle de Merici. Quoique froissée dans son amour-propre aussi vivement qu'on peut l'être par le propos d'un jeune imprudent, la fondatrice des Ursulines se contenta, du fond de la tombe, de lui administrer au passage, deux renfoncements :

« Un jeune étranger, lisant ces louanges (les louanges inscrites sur la tombe de la sainte), s'avisa de dire tout bas à l'ecclésiastique qui l'accompagnait : « Voilà de » pompeux éloges ; croyez-vous que tout cela soit vé- » ritable ? » A peine a-t-il laissé échapper ces paroles imprudentes qu'un bruit effroyable sort du tombeau :

1. *Petits Bollandistes*, t. VII, p. 527.

ce jeune homme reçut, dit-on, deux coups très sensibles [1] »

Vli! vlan! n'était-ce pas assez, puisque cette verte admonition décida la conversion du jeune étranger?

Au nombre des reliques méritent de figurer toutes ces statues ou ces images miraculeuses données pour de véritables talismans par les sanctuaires qui les possèdent : bonnes vierges dont l'origine se perd dans la nuit des temps, peintes d'après nature ou sculptées par le ciseau des anges; statues qui transpirent, Christs qui saignent, Notre-Dame qui pleurent et qui remuent les yeux. Il y a là tout un personnel vermoulu dont les beaux jours sont loin d'être terminés. Chacune de ces images a sa petite histoire, plus stupéfiante à elle seule que tous les miracles dont on la gratifie dans la longue suite des temps écoulés.

La statue de Notre-Dame-de-Boulogne passe pour être arrivée seule dans une barque sans voile ni rameurs; celle de Notre-Dame-des-Miracles, de Saint-Maur, s'est trouvée toute taillée au moment où le sculpteur s'apprêtait à la travailler. Les sœurs du Carmel, à Beaune, offrent à la vénération des fidèles une statue de l'Enfant-Jésus qui passe pour avoir tenu autrefois des conversations suivies avec l'une d'entre elles.

« Cette statue de bois, admirablement sculptée, a

1. *Petits Bollandistes*, t. VI. p. 334.

appartenu à une carmélite de Beaune, morte en 1648 et que le Saint-Siége vient de déclarer vénérable, sœur Marguerite du Saint-Sacrement. On sait que sœur Marguerite était en commerce intime et miraculeux avec l'Enfant-Jésus, et, si l'on en croit les traditions du monastère, c'est par l'organe de cette statue que *le petit Roi de gloire*, comme elle aimait à l'appeler, lui souriait et lui parlait[1]. »

J'ai déjà raconté les mystérieux voyages de certaines de ces statues pour marquer la place de leur futur logement. Ces voyages ne sont rien auprès de celui de la statue de Notre-Dame-de-Liesse ramenant d'Égypte en France, en une nuit, trois chevaliers prisonniers, plus la belle Ismérie, fille du Soudan, enlevée par eux à son père pour la convertir au christianisme. *Les Mille et une Nuits* ne sont que des contes d'un réalisme brutal auprès de l'histoire de toutes ces bonnes vierges dont nous ne pouvons même songer à indiquer ici les stupéfiants épisodes.

Les combinaisons auxquelles a dû se livrer la peinture bizantine vénérée à Rome sous le nom de Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours, pour arriver sur l'autel des pères rédemptoristes, laissent bien loin derrière elles celles des contes bleus les plus extravagants. Il en a cuit à plus d'un pour lui avoir servi de comparse dans cette aventure. C'est d'abord l'individu chargé d'apporter l'image à Rome qui y meurt, afin que cet infor-

1. *Le Pèlerin*, 2e année, p. 796.

tuné soit empêché de la transporter ailleurs[1]. Puis c'est l'ami auquel il l'a léguée qui, ne comprenant pas « que la sainte Vierge se trouvait à Rome, non pas pour l'avantage particulier d'une famille, mais pour le bien de la cité tout entière », prétend la conserver chez lui.

« — Pour que je puisse sortir de ta maison, s'écrie » la Vierge, furieuse de sa détention, il faudra donc que » tu en sortes le premier! » Terrible prédiction qui se réalisa bientôt. L'infortuné tomba malade et mourut peu de jours après. » (P. 24.)

Puis c'est au tour de sa femme à « tomber à la renverse agitée par d'affreuses convulsions. » Ah! quand la Vierge s'est mise en tête d'être honorée quelque part, il ne fait pas bon lui opposer résistance!

Dans le bataillon des Notre-Dame miraculeuses, apparaît l'escouade des vierges noires : Notre-Dame-du-Puy, de Chartres, de Beaune, de Roc-Amadour, de Myans, de Marceille, de Voirons, de Vassivière, etc. Le bistre de leur teint leur donne un caractère étrange des plus satisfaisants ; mais on éprouve quelque embarras à l'expliquer. Les écrivains catholiques, qui ne sont jamais à court pour trouver un texte à l'appui de toutes les fantaisies du culte, prétendent, il

1. *Notre-Dame du Perpétuel secours*, vierge miraculeuse vénérée dans l'église de Saint-Alphonse à Rome, et dans plusieurs autres églises des Pères rédemptoristes, par un Père rédemptoriste. Nouv. édit. Paris et Tournai, Casterman, 1870, in-32, p. 21.

est vrai, qu'on représente en certains lieux la Vierge noire par allusion au *Nigra sum sed formosa* des saintes Écritures[1]. Par allusion, cela est bientôt dit; mais ce passage est emprunté au *Cantique des Cantiques*, antérieur de bien de siècles à l'époque qui a vu naître la Vierge, et l'idée seule d'attribuer à celle qu'on représente comme « la plus pure entre toutes les femmes », les propos risqués de la Sulamite doit paraître souverainement offensante à ceux qui savent jusqu'à quel point la sensualité déborde dans ces strophes troublantes. Si l'on admet d'ailleurs que le teint chocolat était le vrai teint de la Vierge, il faut alors reconnaître qu'aucune des innombrables images qui la représentent blanche ne lui ressemble. Grave difficulté.

A l'époque de la Révolution, les statues de Notre-Dame pleuraient encore chez nous :

« L'époque désastreuse de la Révolution fut annoncée par les traits attristés de la figure de Notre-Dame-de-Nanteuil et par les larmes qui coulèrent de ses paupières[2]. »

En Italie, de nos jours, les Vierges continuent de faire des effets d'yeux quand les questions politiques ne vont pas au gré du parti clérical. *Le Pélerin* d'avril 1875 annonçait que dans plusieurs localités

1. *Guide du Touriste et du Pèlerin à Notre-Dame de Chartres*, p. 70. *Les Petits Bollandistes*, à propos de Notre-Dame du Port.

2. *Petits Bollandistes*, t. V, p. 156.

des environs de Viterbe, c'est-à-dire sur l'ancien territoire pontifical, des Vierges remuaient les yeux « les élevant vers le ciel dans une attitude de touchante supplication ».

En 1874, M. le curé de Notre-Dame-des-Victoires rappelait aux pèlerins de Notre-Dame-des-Vertus, à Aubervilliers, la suée célèbre de la madone locale un jour qu'on lui demandait de l'eau[1]. Nous avons encore de temps en temps des Notre-Dame qui transpirent. Je citerai notamment Notre-Dame de la Certenne, dont le pélerinage est, au dire de Mgr Guérin, un des plus courus du diocèse d'Autun. Les fidèles s'y rendent surtout à la Pentecôte. On y arrive au soleil couchant, et tandis qu'une partie des pèlerins se répand dans les bois et autour de la fontaine miraculeuse :

« Les plus dévots, dit le naïf récit du prélat, se rendent à la chapelle, y récitent des prières ou y chantent des cantiques toute la nuit; le rosaire, les litanies, les lectures se succèdent sans interruption. Tout ce monde entassé dans cet étroit sanctuaire respire à peine, les murs suintent sous le souffle de toutes les haleines, la statue suinte elle-même, et alors on crie au miracle; la Vierge pleure, chacun s'approche; on lui fait toucher les livres, les médailles, les chapelets, les vêtements des malades, ou quelque linges pour les

1. *Le Pèlerin*, 1re année, p. 974.

appliquer ensuite sur les membres malades. Rien n'est plus populaire que ce pélerinage [1]. »

Le plaisant est que le sanctuaire de Notre-Dame de la Certenne nous est donné comme ayant été substitué à un oratoire païen, dans le but de « déraciner de grossières superstitions [2] ».

Les images miraculeuses ne se divisent pas comme les pieux ossements en une infinité de morceaux. L'un n'en prend pas le bras droit, l'autre le bras gauche, le torse n'en est pas brisé, fendu, pulvérisé de façon à multiplier au profit d'une multitude de sanctuaires ou de particuliers les sources de prodiges; mais elles jouissent, concurremment avec les reliques, de la merveilleuse propriété de transformer en autant de sous-fétiches les objets qu'on en approche. Nous avons déjà signalé dans l'*Arsenal de la Dévotion* ces amulettes qui doivent toutes leurs vertus au contact avec un objet sanctifié ou passant pour tel. Ce sont des croix, des chapelets, des paroissiens, des médailles, le premier objet venu, un bijou, un ruban, une feuille de papier, un chiffon que le fidèle se trouve avoir sous la main à l'approche de l'image ou de la châsse. On

1. *Petits Bollandistes*, t. V, p. 147.

2. Ces grossières superstitions consistaient à honorer sur le même emplacement trois *dames*, fées ou déesses, dont la première passait pour guérir la fièvre, la seconde pour donner du lait aux nourrices, et la troisième pour délivrer des maux d'yeux. Il n'est pas sans intérêt de comparer ces « superstitions grossières » aux « pieuses dévotions » dont regorge notre précédent chapitre.

ne saurait douter de l'idée qui s'attache à ces fétiches quand on les voit toucher à la relique « pour les appliquer ensuite sur des membres malades ».

Le cas n'est pas particulier à Notre-Dame de la Certenne, dont le sanctuaire a été créé dans le but de déraciner de grossières superstitions. Nous l'avons mentionné plusieurs fois à propos de divers saints; nous en pourrions citer maint autre exemple.

Les religieuses des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie de la rue de Picpus ont une statue miraculeuse vénérée sous le vocable de Notre-Dame de la Paix.

« On aime, dit *le Pèlerin*, à en recevoir l'imposition sur la tête; on en baise les pieds avec dévotion, on y fait toucher des linges qu'on applique ensuite aux malades [1]. »

Notons, pour mémoire, qu'en allant frotter des objets à l'image miraculeuse, aussi bien qu'en allant la baiser par vénération, il est d'usage de lui laisser sa petite offrande. Les jours de pèlerinage au sanctuaire de Notre-Dame-des-Vertus, à Périgueux :

« On place la divine image sur un petit trône, à la portée des fidèles, afin qu'ils puissent satisfaire leur dévotion en baisant le corps du fils et les vêtements de la mère. On remarque quelques endroits où la pierre est usée par les lèvres des pèlerins. Ce témoignage de la piété populaire est très-fréquent; chacun veut passer

1. *Le Pèlerin*. 1re année, p. 1092.

à son tour pour regarder attentivement la douce image, la baiser et faire ensuite son offrande. Enfin on ne manque pas de faire toucher à la madone des objets de piété qu'on conserve avec soin [1]. »

Au point de vue des offrandes, l'image miraculeuse de Notre-dame-de-Marceille, près Limoux, paraît devoir compter parmi les privilégiées :

« Les fidèles se pressent autour de la niche pour y baiser la statue vénérée. Le riche et le pauvre y rivalisent d'offrandes. Les dons consistent d'ordinaire en pièces de monnaie d'or et d'argent. Ces scènes si touchantes ne se produisent pas seulement le jour de la nativité de la Vierge, les dimanches et tout le mois de septembre ; elles se renouvellent avec moins d'éclat sans doute, dans tout le cours de l'année... Dès sa promotion à l'évêché de Carcassonne, Mgr de la Bouillerie manifesta une dévotion particulière à ce pélerinage [2]. »

Une autre cérémonie dont les reliques et les images miraculeuses sont l'objet, consiste à passer sous le brancard qui les supporte.

« Après la messe, on se presse encore autour des reliques (celles de saint Léonard en Dunois); une foule remplace une autre foule. Chacun passe dévote-

1. *Petits Bollandistes*, t. X, p. 586.
2. *Petits Bollandistes*, t. X, p. 588.

ment sous la châsse en priant et en se recommandant à la protection du saint [1]. »

« Avant qu'elle sorte de l'église, nous dit-on de la statue de Notre-Dame-des-Vertus à Ligny, deux prêtres la soutiennent en l'air pendant que plusieurs milliers de pélerins satisfont la dévotion qu'ils ont de passer dessous [2]. »

Ne semble-t-il pas, à la tournure du récit, qu'il faille imputer l'idée de passer sous le brancard aux seuls pèlerins ? Cela est une dévotion à eux, ils la satisfont. Mais il serait si simple aux deux prêtres, au lieu d'élever obligeamment le brancard pour que ces pélerins passent dessous, de leur affirmer que cet exercice est aussi superflu qu'enfantin.

Quelquefois on ne se contente pas de frotter à la relique des linges ou d'autres menus objets, on s'y frotte soi-même.

« Cette tombe vénérée, nous dit-on de la tombe de saint Erkembode, conservée dans l'église de Notre-Dame-de-Saint-Omer, porte les marques évidentes de la pieuse dévotion de nos aïeux ; en plusieurs endroits, en effet, le grès, malgré sa dureté extrême, se trouve assez profondément usé, résultat du passage d'une longue suite de générations de fidèles, qui venaient se

1. *Petits Bollandistes*, t. XIV, p. 130.
2. *Petits Bollandistes*, t. V, p. 150.

frotter avec confiance contre cette pierre pour se délivrer de leurs maux corporels [1]. »

Après diverses neuvaines inutiles « une vertueuse fille de quarante-huit ans » qui souffrait depuis sept ans « d'un mal occulte », prend, en 1867, le parti de se rendre au tombeau de saint Gilles, voisin de Nîmes.

« Etant descendue près du tombeau, raconte-t-elle elle-même, je le baisais avec effusion, je le touchais avec une espèce d'ivresse, comme pour en extraire une grâce, tandis que, de mes yeux attendris, coulaient des larmes abondantes. Enfin, oserai-je le dire ! je m'assis sur la pierre sainte, bien que ma conscience me reprochât vivement cette irrévérence. Tout à coup je me sentis guérie. Ce fut aussi sensible qu'instantané. En même temps une ineffable consolation embauma mon âme et l'envahit de toutes parts. Et j'entendis comme une voix qui me disait : « Eh bien, vous voilà guérie ; » maintenant prenez du lait. » Je prends du lait depuis, avec un appétit presque sensuel, moi qui ne pouvais en supporter la vue. »

L'abbé Trichaud, qui publie ce récit, n'hésite pas à déclarer qu'il en trouve les détails « saisissants ». Le fait est que cette voix mystérieuse — celle du saint, sans doute — recommandant à la malade assise irrévéren-

1. *Petits Bollandistes*, t. IV, p. 354.
2. *Histoire de l'invention du tombeau de saint Gilles*, par l'abbé Trichaud. Nîmes, Giraud, 1868, in-8°, p. 117.

cieusement sur sa tombe, de boire du lait, a quelque chose qui remue l'âme.

Le Pèlerin montre une dame guérissant à Paray-le-Monial une de ses mains malades en la posant à trois reprises sur la châsse de Marie Alacoque :

« Au moment où elle touche la châsse pour la troisième fois, Ermeline ne saurait exprimer ce qui se passe en elle, seulement un sentiment intérieur lui dit de porter la main au front, ce qu'elle n'avait plus fait depuis plus de trois ans; elle était guérie [1]. ».

En mai 1875, d'après le même journal, un enfant paralysé guérit au seul contact des reliques de saint Pierre de Tarentaise :

« Au moment où elle déposa entre les mains de M. le curé de Cirey ce petit corps infirme dont les jambes pendaient inertes et sans vie pour qu'il fût mis en contact avec les saints ossements, l'enfant ressentit dans tous ses membres une vive commotion... » etc.

Notez que, lorsqu'on parle d'un contact avec les reliques c'est une manière de s'exprimer. L'attouchement n'a presque jamais lieu sur la relique même, mais sur l'objet qui la renferme, sur la vitre qui la couvre. Au tombeau de sainte Geneviève, à Saint-

1. *Le Pèlerin*, 3e année, p. 451.
2. *Le Pèlerin*, 2e année, p. 1335.

Étienne-du-Mont, où il se fait chaque année d'innombrables attouchements, le prêtre approche les objets, non pas même de la pierre du tombeau où reposent les reliques de la sainte, mais de la pierre du tombeau où elles passent pour avoir reposé.

Les carmélites de Beaune exposent la bière dans laquelle ont été autrefois inhumés les restes de la vénérable Marguerite du Saint-Sacrement.

« Un grand nombre de personnes, dit Mgr Guérin, viennent y déposer chaque jour des objets appartenant aux malades recommandés à Marguerite [1]. »

En trempant la relique ou son récipient dans de l'eau, on obtient encore des liquides doués de pouvoirs miraculeux. La fabrication de l'eau de saint Ignace nous en a déjà fourni un exemple [2]. L'immersion se compliquait dans ce cas d'une bénédiction; mais le plus souvent elle peut s'en passer.

Il s'agissait, en 1826, de conjurer l'Aveyron débordé :

« On chanta les litanies des saints et on se dirigea vers la croix des Quinze-Arbres qui domine l'Aveyron. Là, on chanta l'hymne, l'antienne et l'oraison de saint Amans, et, pendant ce chant, on députa un homme nommé Cazes, pour aller puiser, avec un seau, de

1. *Petits Bollandistes*, t. XV, p. 385.
2. *L'Arsenal de la Dévotion*, p. 35.

l'eau de la rivière débordée. On plongea le chef de saint Amans dans ce seau, et le même homme redescendit pour rejeter cette eau ainsi sanctifiée dans la rivière. Or, aussitôt que cette eau toucha la rivière, celle-ci, qui jusque-là montait de plus en plus, redescendit subitement d'un mètre environ [1]. »

Quand on pense qu'une relique plongée dans un seau d'eau suffit à transformer ce seau en un instrument de prodiges; quand on calcule ce que de fois dans un jour on peut fabriquer, — puisque cette fabrication est subordonnée à un simple mouvement du bras, — de seaux d'eau miraculeuse; ce qu'aux millions de récipients qui sont censés contenir ou seulement avoir contenu des reliques on peut dans le même temps présenter de brins de bois ou de métal, de morceaux de chiffon, de bouts de papier, propres dès lors à guérir toutes les infirmités, n'est-il pas permis de se demander comment le monde catholique n'est pas pour jamais à l'abri de tous les maux?

Cependant les dévots sont à même de constater que les pratiques bizarres dont on leur vante l'infaillibilité, ne les mettent ni plus ni moins que les autres à l'abri de la maladie ou des éléments. Le plus grand de tous les miracles à l'avoir du cléricalisme est certainement qu'ils ne songent pas à s'en étonner.

1. *Petits Bollandistes*, t. XIII, p. 161.

V

UNE MINE DE SAINTS

Le recrutement des saints. — Canonisations et béatifications. — Les postulateurs à l'œuvre. — Ce qu'il faut de temps et d'argent pour faire un saint. — La ressource des Catacombes. — Difficulté de distinguer un martyr du premier venu. — Désordre des premières fouilles. — Quelques grosses erreurs. — Prétendue distinction entre les vraies reliques et les fausses ou les douteuses. — La palme. — Le vase de sang. — Les martyrs de nom propre et les martyrs innomés. — Théorie de Benoît XIV sur les saints couverts de crimes. — La conquête de sainte Theudosie. — Ce qu'on sait de sa vie. — L'histoire par supposition. — Sainte Aurélie. — Saint Generosus. — Un innomé au cercle Montparnasse. — Philomène, type de la sainte parvenue. — Sa complaisance pour les biographes empêchés. — Le début de sa nouvelle odyssée. — Diffusion de reliques et pluie de miracles. — Les *corpo-santo*. — Caractère intéressé des actes de la sainte. — Le sang à images. — Philomène et le Sacré-Cœur.

Le personnel des saints, dont les os divisés en une infinité de morceaux iront enrichir les sanctuaires aux quatre coins du monde catholique, s'accroît de deux

manières. Il se recrute d'abord d'une façon lente mais continue par les béatifications et les canonisations. Les canonisés sont les grands-croix d'un ordre dont les béatifiés sont les officiers et les vénérables les chevaliers. Le seul fait de l'introduction officielle d'un procès de canonisation, autrement dit de son admission par la cour de Rome, confère déjà à celui qui en est l'objet le titre de vénérable. Le titre de bienheureux, qui ressort de la béatification, commence seulement à engager la responsabilité du Saint-Siége; le culte qu'il autorise est restreint soit à certains ordres, soit à certaines localités. Quant à la canonisation, résultant d'une information complémentaire, elle consacre la sainteté du sujet et admet à son égard un culte universel. Il a droit à l'auréole, et ses reliques peuvent êtres vénérées dans les temples.

Il serait assez naturel que le Saint-Siége décernât de lui-même ces honneurs suprêmes à ceux que leur passé paraît en rendre digne; or, il n'en est rien. Un saint homme peut s'être imposé, par son esprit ou par ses actes, à l'admiration générale, si quelqu'un ne porte pas sa cause devant la cour de Rome, en en acceptant les frais, le Saint-Siége ne pensera jamais à lui adjuger l'auréole. Au contraire, le dernier des tonsurés qui aura croupi toute sa vie dans l'ignorance et la crasse a beaucoup de chances d'être canonisé, s'il trouve pour engager son procès des postulateurs ardents. C'est ainsi que l'abbé de l'Epée n'est pas même vénérable, tandis que Benoît Labre figure déjà sur certains autels.

Le désir de donner du relief à une localité, d'illustrer les annales de tel ou tel ordre religieux font déployer une ardeur singulière à l'introduction des procès de canonisation. Le postulateur, qui doit avoir commencé par gagner l'évêque à sa cause, provoque les suppliques des fidèles, travaille à populariser le futur saint par d'abondantes distributions d'images et de médailles, et répand de toutes parts de menus fragments de reliques, en échange desquels il compte bien recueillir et les offrandes et les guérisons miraculeuses indispensables à la canonisation. Nous avons donné, dans *l'Arsenal de la dévotion* (p. 253), le texte d'un des petits cartons flanqués de reliques que distribuent les missionnaires qui ont pris en main la cause du curé d'Ars. Le paragraphe suivant, écrit à propos de la canonisation de Benoît Labre, pourra donner idée de la profusion avec laquelle sont répandus les petits fétiches de cette espèce :

« Les cartes portant reliques se distribuaient tous les jours par centaines pour tous les coins de l'univers. Dans le court espace de quatre mois, à dater du jour de la mort, il s'en était écoulé plus de 80,000. Un calcul minutieux, fait trois ou quatre ans plus tard, en portait le nombre à plus de 250,000. Depuis, les demandes n'ont jamais cessé, non-seulement des divers États de l'Europe, spécialement de l'Espagne et du Portugal, mais encore de l'Amérique et de la Haute Asie. Et si l'on fait le compte de ce qui a dû être distribué par les propostulateurs successifs, il est

à croire que le total n'est pas beaucoup au-dessous d'un million[1]. »

Un million de reliques à l'actif du seul Benoît Labre ! Et ses os n'y sont même pas compris ! Ce chiffre suffit pour ouvrir sur la dissémination des reliques des horizons fantastiques.

Le père Eudes, dont la cause a été introduite il y a trois ans, était mort en 1680. Pour quelques-uns, l'heure du triomphe est tardive ; pour tous, elle est lente[2]. Depuis les premières instances en faveur de Marie Alacoque jusqu'à sa béatification seulement, il s'est écoulé *cent quarante-neuf ans.* Les martyrs du Japon, dont Pie IX a signé la béatification, attendaient cet acte depuis *deux cent quarante ans.* Sainte Colette, pour laquelle on sollicitait à Rome depuis 1493, n'a reçu définitivement l'auréole qu'en 1807. On a mis à reconnaître ses mérites *trois cent quatorze ans !*

Mgr Guérin nous dit de sainte Véronique Giuliani, dont le procès de canonisation n'a demandé que *cent douze ans :*

« On commença dès l'année même de sa mort à

1. *Le Vénérable Benoît-Joseph Labre,* t. II, p. 508. Les mêmes postulateurs avaient, dans la seule année de la mort de Benoît Labre, distribué « cent trente-cinq mille médailles à son effigie ».

2. Il n'y a d'exceptions qu'en faveur de ceux qui reçoivent la *béatification équipollente.* Ce genre de béatification s'accorde à peu près sans conteste à tous les saints dont le culte remonte à une époque trop éloignée pour qu'on en puisse vérifier l'origine. Les vieux saints profitent ainsi, de même que les vieilles reliques, d'une sorte de prescription.

travailler à sa canonisation. Le procès fut continué pendant presque tout le dernier siècle. On prouva authentiquement plusieurs miracles opérés par l'intercession de Véronique. En 1796, Pie VI publia le décret qui reconnaissait l'héroïsme de ses vertus; en 1802, Pie VII publia celui qui constatait ses miracles. Le même pontife la déclara bienheureuse le 8 juin 1804. Le 22 mai 1822, la congrégation des Rites reconnut la validité des procédures faites sur les nouveaux miracles qui avaient été examinés. En 1839, le pape Grégoire XVI la mit solennellement au rang des saintes vierges [1]. »

Pour une canonisation, c'est aller encore assez rondement en besogne. On ne se fait pas idée de la complication d'enquêtes, de contre-enquêtes, de conciliabules grands et petits, de rapports, de débats, d'interrogatoires qui constituent la procédure de la béatification la plus modeste. Les avocats théologiens mettent en jeu toutes les ressources de la dialectique. Les in-folios s'ajoutent aux in-folios dans d'interminables dossiers tenus au net par des escouades de plumitifs... Tout cela pour aboutir à reconnaître la parfaite authenticité de miracles dans le goût de celui-ci, emprunté à l'acte de canonisation de sainte Germaine :

« Les filles de Notre-Dame du Bon-Pasteur dépen-

1. *Petits Bollandistes*, t. VIII, p. 225.

saient, tout calcul fait, cent cinquante mesures de farine par mois. Elles en avaient trois cents, le 4 du mois de novembre, dans leurs greniers, provision qui devait être épuisée au 4 janvier suivant ; or, dans le courant de décembre, on s'aperçut que le tas de farine n'avait pas beaucoup baissé, et, au commencement de janvier, lorsque les cent cinquante mesures devaient être naturellement consommées, il en restait quatre-vingts mesures environ. Bien plus, à la mi-janvier, les quatre-vingts mesures ajoutées miraculeusement n'avaient pas diminué et servirent encore à nourrir la communauté jusqu'à la fin du mois. Ce qui porte à cent cinquante mesures la quantité de farine fournie par la Providence, à la prière de la Bergère de Pibrac. »

« La sacrée Congrégation des Rites a examiné, nous dit-on, *toutes les hypothèses et toutes les objections imaginables* sans qu'aucune ait paru capable d'infirmer la vérité de ce miracle [1]. »

Dire que ce jugement représente à lui seul plusieurs années de méditations profondes !

La reconnaissance d'un minimum de deux miracles est indispensable à toute béatification. Un minimum de deux nouveaux miracles doit se produire après la béatification pour rendre la canonisation possible. C'est ce qui fit dire à Pie IX, auquel on racontait, à

1. *Vie pratique de sainte Germaine,* bergère de Pibrac. Toulouse, Bibliothèque de l'hôpital militaire, Resplandy, in-32, p. 43.

la suite de la béatification de sainte Germaine, de nouveaux prodiges opérés par son intercession : « Cette petite bienheureuse veut être bientôt canonisée. Eh bien, qu'elle continue ! [1] »

La lenteur même des délibérations ne contribue pas peu à multiplier les causes de retard. Tandis que les mois s'écoulent, et les années, et les lustres, et quelquefois les siècles, les théologiens délibérants, soumis au sort commun, rendent l'âme successivement. Il faut leur donner des remplaçants. Les nouveaux venus ont à faire connaissance les uns après les autres avec les montagnes de papier déjà noirci. Quand ils sont enfin armés de toutes pièces, il arrive que le pape, un beau matin, laisse la place à un successeur. Ce successeur, qui ne connaît rien de l'affaire, n'est pas plus tôt au courant que le postulateur à son tour paye son tribut à la nature. La disparition du postulateur met tout de suite une cause à deux doigts de sa perte. S'il ne laisse pas derrière lui des continuateurs zélés, c'en est fait de la canonisation sollicitée.

La canonisation du vénérable del Pas, mort en 1596, est encore pendante. On avait pourtant commencé de s'en occuper peu d'années après sa mort. Faute de quelqu'un « qui fît instance », elle a subi *cent soixante-quatre ans* d'interruption [2]. Ou le postulateur était mort, ou les fonds lui avaient manqué. Sans fonds, le postulateur le plus énergique est

1. *Vie pratique de sainte Germaine*, p. 48.
2. *Petits Bollandistes*, t. XV, p. 550.

réduit à néant. Cette sainte Germaine, dont l'activité miraculeuse excitait la verve de Pie IX, s'est vue elle-même tout près de rester en plan faute de fonds :

« Les travaux préparatoires furent bientôt arrêtés par défaut de ressources pour parer aux frais de la procédure [1]. »

C'est qu'ils sont terribles, les frais de la procédure ! Ce qu'une canonisation engloutit d'argent est incalculable. Je ne crois pas que les mieux renseignés puissent dire le chiffre exact d'aucune ; et, s'ils le pouvaient dire, je douterais qu'ils l'osassent. A peine est-il permis d'apprécier de loin, sur certains indices, la profondeur de ce gouffre où vont s'enfouir les offrandes de plusieurs générations de fidèles. Le docteur en théologie auquel nous devons une vie de Benoît Labre peint en ces termes l'empressement du public à souscrire pour la canonisation du célèbre pouilleux, dès les premières tentatives faites en sa faveur auprès du Saint-Siége :

« L'abbé Pinchetti fut celui des collecteurs qui reçut des sommes du Pérou et d'abondantes largesses des cardinaux Rezzanico, Boschi et Gerdil. On disait que le cardinal des Lances y consacrait d'assez fortes sommes. Mgr de la Porta était au nombre des souscripteurs mensuels. Le prince Doria donnait vingt écus par

1. *Petits Bollandistes*, t. VII, p. 50.

mois. Madame Louise de France carmélite envoya 15,000 livres. Une veuve laissa par testament une propriété près de Notre-Dame-des-Monts. Les employés de la banque du marquis Belloni s'étaient imposé une souscription commune. Cette banque reçut de Venise une lettre de change de quinze écus souscrite par un juif très-peu de temps après la mort, et, par la suite, elle en reçut plusieurs autres de divers côtés. C'est aussi par cette banque qu'un anonyme de Liége adressait 10,000 florins (plus de 12,000 francs) au cardinal Archinto, le 23 mai 1786. Comme on voit, le père Palma n'avait pas besoin de quêter. C'est lui qui avait reçu les offrandes de Vianna en Portugal et de la Chine. Marconi appelle prodigieuses les aumônes offertes dans les premiers temps [1]. »

L'œuvre de la canonisation de Benoît Labre, commencée en 1783 et vivement conduite à la faveur de certaines dispenses, aboutit à cette première étape, la béatification, en 1859. Il y avait à cette époque soixante-seize ans déjà que les offrandes, stimulées ou volontaires, continuaient de se centraliser entre les mains des postulateurs. On n'en vit pas moins, deux ans après, Napoléon III, puiser encore dix mille francs dans le trésor public pour parfaire la somme nécessaire à la promulgation solennelle de cette béatification.

Ce n'est pas sans stupeur qu'on lit au *Bulletin des*

1. *Le Vénérable Benoît-Joseph Labre*, t. II, p. 510.

Lois, un décret du 6 août 1861, contresigné de Forcade et Rouland, ainsi conçu :

« Napoléon, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, empereur des Français, etc.

» Avons décrété et décrétons ce qui suit :

» Art. 1er. Il est ouvert à notre ministre secrétaire d'État de l'instruction publique et des cultes sur l'exercice 1861, un crédit extraordinaire de dix mille francs (10,000 francs), pour *concourir* aux frais de la béatification du bienheureux Labre.

» Art. 2. Il sera pourvu à cette dépense au moyen des ressources accordées par la loi du budget de 1861.

» Art. 3. La régularisation de ce crédit sera proposée au Corps législatif, conformément à l'article 21 de la loi du 5 mai 1855...

» Fait au palais de Saint-Cloud, le 6 août 1861. »

Quand on pense que ces dix mille francs, versés pour la glorification suprême d'un pouilleux mystique, au nom de la patrie de Voltaire et de Rabelais, ne sont qu'une goutte d'eau dans l'abîme des canonisations romaines, on reste confondu.

L'auteur d'un Traité de la canonisation, auquel Mgr Guérin a donné asile dans ses *Petits Bollandistes*, prétend expliquer ainsi l'énormité des sommes demandées :

« Les dépenses sont grandes, il faut en convenir ; mais c'est un frein nécessaire pour réprimer mille

demandes indiscrètes dont l'Église romaine serait accablée.

Après quoi, il ajoute aussitôt :

« Loin de regarder ces contributions avec des yeux avides, on voit au contraire, depuis longtemps, la cour pontificale travailler efficacement à la réduction de ces droits, qu'elle ne peut retrancher entièrement à ses officiers. »

Or, ces deux arguments se contredisent. La cour pontificale ne saurait éprouver en même temps le besoin d'abaisser ses tarifs par désintéressement et celui de les tenir élevés pour opposer aux demandes en canonisation un frein nécessaire. Le seul frein admissible, puisqu'il en faut un, consisterait à provoquer soi-même les canonisations et à ne pas admettre de candidats payants.

« Dans les informations, continue le pieux auteur qui tient à faire valoir le désintéressement du Saint-Siége, les juges n'ont jamais aucun salaire ; ceux des notaires greffiers sont taxés pour chaque feuille de grosse, et on a réglé jusqu'au nombre de mots et de syllabes qu'elles doivent contenir. Le promoteur, pensionné par le pape, a de plus pour son honoraire, un ducat d'or par chaque séance ; les procureurs, les avocats consistoriaux et les imprimeurs sont taxés de même. Le sous-promoteur a pareillement sa rétribution fixe de trente ducats par chaque doute.

» Les cardinaux et les consulteurs ne reçoivent plus de présents ; on leur donne seulement un portrait du saint, on leur fournit en argent la chape de camelot rouge qui leur est due, comme le rochet, le surplis, et les livrées aux autres prélats, officiers et domestiques de la cour du pape.

» On donne à la sacristie du Vatican cinq cents ducats pour une béatification ; mille, pour une canonisation ; des présents aux avocats consistoriaux, aux secrétaires des brefs et à d'autres. Mais, pour éviter l'embarras inséparable de ces distributions, on en charge un homme de confiance qui sait les droits et les usages.

» Il faut payer les tapisseries, les échafauds et les peintures dont l'église est ornée le jour de la fête; les principales vertus et les miracles les plus éclatants y sont représentés. Les tableaux sont dévolus au chapitre du Vatican, de même que tous les restes d'une multitude infinie de bougies qu'il faut prodiguer pour l'embellissement de la Basilique; on fournit encore tous les ornements qui servent à la messe pontificale : ils doivent être précieux et le Saint-Père en fait présent à quelque église de Rome. Enfin, on orne splendidement la confession des saints Apôtres. La pompe d'un si beau jour exige qu'on répande l'or et l'argent à pleines mains [1]. »

La difficulté, pour le plus grand nombre, de répandre l'or et l'argent à pleines mains, explique de

1. *Petits Bollandistes*, t. XVII, p. 46.

reste pourquoi les canonisations sont rares. Afin que le personnel des nouveaux saints n'en souffre pas, le Saint-Siége a heureusement imaginé de mettre en exploitation réglée les corps que plusieurs générations de fidèles ont accumulés dans les Catacombes. De même que le Cornwall a ses mines d'étain, Charleroi ses mines de charbon, Agrigente ses mines de soufre, dont les produits vont de toutes parts alimenter l'industrie, Rome, elle, a ses mines de saints où s'approvisionne la dévotion des deux hémisphères.

Il n'est personne qui ne connaisse, de réputation au moins, les sombres labyrinthes qui, percés dans le tuf tout autour de Rome, sont arrivés à former une ceinture de quartiers souterrains à la ville des Césars. On n'a pas retrouvé moins d'une cinquantaine de ces catacombes, dont quelques-unes à plusieurs étages. Leurs voies, généralement étroites, se développent sur une étendue approximative de douze cents kilomètres, toutes tapissées du haut en bas de cases mortuaires ou *loculi*, donnant asile à quelque six millions de corps : un stock de squelettes comme il n'en existe nulle part. Deux catacombes israélites ont été également retrouvées à Rome. C'était des juifs, en effet, que les chrétiens tenaient ce mode de sépulture. Pendant fort longtemps, l'une et l'autre des deux sectes, entre lesquelles les païens faisaient peu de différence [1], y ensevelirent leurs morts dans la plus complète sécurité.

1. « Pour les païens, c'était une même secte ridicule, turbulente et digne de la haine universelle. » Gaume, *les Trois Rome*, t. IV, p. 141.

« Pendant les deux premiers siècles, dit l'auteur de *Rome souterraine*, les chrétiens creusèrent et décorèrent librement leurs catacombes. Personne ne songeait à y mettre obstacle [1]. »

Il est hors de doute que les Romains, beaucoup plus tolérants en matière religieuse que certains écrivains ne voudraient le laisser croire, n'ignorèrent ni l'existence ni l'usage des catacombes. D'après les auteurs catholiques eux-mêmes, les chrétiens y descendaient tous les jours en grand nombre pour célébrer les saints mystères. On concilierait mal avec l'idée d'une persécution continue, dans une grande ville pourvue d'une importante police, et ce mouvement quotidien de fidèles et les immenses travaux que le percement de tant de couloirs souterrains ont dû réclamer. Les catacombes étaient d'ailleurs si bien connues des païens, qu'à l'époque où l'action politique et sociale des chrétiens rendit contre eux les persécutions violentes, l'autorité leur en interdit ou leur en restitua tour à tour l'accès. C'est ainsi que par édit les catacombes furent fermées de 257 à 260 et de 303 à 311, ce qui donne à peu près en tout une période d'une dizaine d'années.

Il est assez curieux d'observer que pendant ces dix ans, qui correspondent aux seules époques de persécution sérieuse, on ne put ensevelir dans les cata-

1. *Rome souterraine*, résumé des découvertes de M. de Rossi, dans les catacombes romaines, traduction Allard, d'après Spencer Northcote et Brownlow. 2e édit. Paris, Didier, 1872, in-8°.

combes qu'avec difficulté, tandis que, pendant quatre siècles environ, avant et après le triomphe définitif du christianisme, tous les chrétiens y allaient occuper à l'envi d'innombrables *loculi*. On peut par là se faire une idée de la proportion pour laquelle figurent les martyrs dans les catacombes. Quant à donner des chiffres approximatifs sérieux, nul ne serait assez hardi pour le tenter, vu les ténèbres profondes qui obscurcissent toutes les questions historiques relatives à ces sépultures.

La science archéologique qui s'est escrimée depuis trois siècles, et souvent avec un rare succès, sur les énigmes des Catacombes ne résoudra jamais celle-ci d'une façon probante : « A quoi reconnaître le corps d'un martyr de celui du premier venu? » Il y aurait sans doute une manière bien simple d'esquiver la difficulté. Elle consisterait à n'admettre pour martyrs que les défunts que leur épitaphe dénonce comme tels ; mais ces épitaphes sont rares et l'Église romaine, très-avide de corps dont elle puisse faire des reliques, n'y trouverait point son compte.

Les tombes de vrais martyrs sont d'autant plus rares aujourd'hui que ce sont les premières sur lesquelles s'est jeté le zèle trop peu modéré des chercheurs d'ossements. L'archéologie moderne déplore les pertes irréparables que des fouilles faites au hasard par des gens sans goût pour l'art, sans souci pour l'histoire, ont causées à la Rome souterraine. L'autorité ecclésiastique concédait moyennant finances à de pieux explorateurs le droit d'y fureter dans les tombes, comme elle

leur eût concédé un droit de chasse sur des terres à elle appartenant.

« Elle laissa des mains inexpérimentées, dit l'auteur de *Rome souterraine* y entreprendre des fouilles sans ordre, sans surveillance, sans plan arrêté... Les inconvénients d'une telle exploitation frappèrent plus d'une fois les souverains pontifes; nous voyons Clément VIII, Paul V, Urbain VIII interdire à diverses reprises les excavations et révoquer toutes les concessions précédémment accordées. A partir d'Urbain VIII, on ne connaît plus d'exemples de fouilles faites dans un but pieux par des particuliers. A Clément IX remonte la règlementation aujourd'hui en vigueur. La recherche des reliques cesse d'être une entreprise particulière pour devenir le privilège et l'attribution propre de l'autorité ecclésiastique [1]. »

Le Vatican entretient aujourd'hui tout un personnel spécial tant en vue de l'extraction que de la conservation des ossements tirés des Catacombes. La haute direction appartient au cardinal-vicaire qui porte toujours le titre d'évêque de Porphyre. Il a pour premier lieutenant le prélat sacriste du palais apostolique, lequel a sous ses ordres un nombre d'ecclésiastiques égal à celui des quartiers souterrains et qu'on appelle députés des Catacombes. Ce sont eux qui dirigent et surveillent les fossoyeurs. Quand un

1. *Rome souterraine*, p. 11.

corps a été relevé en présence du haut personnel, il est déposé à la custode, où il attend que la sacrée Congrégation des Reliques ait prononcé sur son sort.

« Ce sanctuaire auguste, dit Mgr Gaume, est comme le quartier général des martyrs sortis des Catacombes. Là, ces héros, ces héroïnes de la foi primitive attendent les ordres du vicaire de Jésus-Christ pour aller porter aux églises des différentes parties du monde le triple secours de leur présence, de leurs exemples et de leurs prières. A chaque départ, on inscrit, sur des registres publics, le nom du martyr, le nom de la personne, du diocèse, de la ville, de l'église qui en est gratifiée. De cette manière, si l'authentique particulier dont on a soin d'accompagner toujours le corps du martyr vient à s'égarer, on peut infailliblement en obtenir un nouveau [1]. »

Les papes n'ont pas toujours apporté dans les fouilles qu'ils faisaient exécuter eux-mêmes autant de précautions. C'est par masses forcément un peu confuses, que certains d'entre eux ont extrait de la Rome souterraine de prétendus corps de martyrs pour en enrichir les églises.

Au VIIe siècle, Boniface IV en fait déjà transporter au Panthéon « une multitude », pour employer l'expression de Mgr Gaume. 4,300 martyrs sont récoltés d'un coup par saint Pascal, en faveur des églises de

1. *Les Trois Rome*, t. IV, p. 499.

Rome, comme le témoigne une inscription qu'on peut lire à Sainte-Praxède. De la catacombe Saint-Sébastien, on a tiré un chiffre de corps fabuleux. Tous les *loculi* y sont vides.

« La piété catholique, dit Mgr Gaume, a retiré de leur demeure souterraine ces légions immortelles de héros et d'héroïnes, la couronne et le boulevard de l'Église militante. Placées aujourd'hui dans des temples magnifiques, sur des autels étincelants d'or, de jaspe, d'albâtre et de pierres précieuses, elles attendent, au milieu des hommages de l'univers, le jour du réveil général pour aller prendre leur place d'honneur dans l'Église triomphante, dont elles seront le plus bel ornement [1]. »

Une inscription, placée au seuil de cette catacombe, porte à *cent soixante-quatorze mille* le chiffre des martyrs qui y reposaient et qui, placés aujourd'hui dans des temples magnifiques, sur des autels etincelants d'or, etc... Malheurensement, l'auteur de *Rome souterraine*, explique comme quoi c'est par suite d'une confusion que l'inscription figure en cet endroit, aussi bien qu'une autre de Guillaume, archevêque de Bourges, invitant les pélerins à vénérer la tombe de sainte Cécile.

« Ce témoignage de piété, dit-il, est aujourd'hui dé-

1. *Les Trois Rome*, t. IV, p. 168.

pouillé de toute valeur historique ; la seule lecture des anciens documents suffit à en montrer l'erreur, et les découvertes des vingt dernières années confirment de tout point le témoignage si clair et si explicite des vieux pélerins, en achevant de détruire la confusion établie au moyen âge entre le cimetière de saint Sébastien et celui de Calliste [1]. »

Veut-on une autre preuve de la légèreté qui a présidé aux premières exhumations, on la trouvera à la page 529 du même volume, qui n'est rien moins qu'hostile aux idées catholiques. Je connais peu de situations plus plaisantes que celle du père Marchi, découvrant, en 1845, dans la catacombe de saint Hermès, le corps de saint Hyacinthe, que l'église San-Giovanni, à Florence, croyait posséder depuis le XVIe siècle, en compagnie de celui de saint Protus. Si cruelle que fût l'évidence, il fallut bien s'y rendre. Des recherches les plus consciencieuses, il résulta clairement pour le père Marchi que, depuis des siècles, on vénérait à San-Giovanni un saint qui ne s'y trouvait pas. Il serait curieux, je ne dis pas étonnant, que la dépouille de saint Hyacinthe, quoique absente, eût cependant produit de nombreux miracles [2].

1. *Rome souterraine*, p. 159.

2. Les curieux pourront comparer cette aventure à celle des reliques de saint Urbain, données par les moines de Saint-Germain d'Auxerre au monastère de la Trinité, devenu de ce fait monastère de Saint-Urbain. Ces reliques, après avoir débaptisé un couvent, avaient de plus donné leur nom à un village de

Les grandes razzias opérées dans la Rome souterraine, datent du seizième siècle et Mgr Gaume n'hésite pas à voir dans le rôle des Catacombes à cette époque, une intention providentielle. N'y avait-il pas à remplacer de tous côtés par de généreux envois les reliques dispersées ou anéanties dans les troubles de la réforme. Et puis encore...

Mais il faut laisser parler Mgr Gaume :

« Et puis, tandis que l'Europe catholique perd ses protecteurs et ses guides, un nouveau monde sort comme par miracle du sein des flots: l'Amérique se peuplera bientôt d'églises et de chrétiens. A ces enfants nés d'hier il faut aussi des patrons, des modèles et des

France, le bourg actuel de Saint-Urbain (Haute-Marne), quand elles furent retrouvées à Rome, au complet, dans l'église Sainte-Cécile. C'était pourtant le pape Nicolas Ier qui en avait gratifié les moines d'Auxerre; il faut croire que le souverain pontife s'était trompé. (*Petits Bollandistes*, t. VI, p. 174.)

De même les ossements de saint Jacques le Mineur, que l'église de Saint-Cernin, à Toulouse, conserve comme un don précieux de Charlemagne, et dont bon nombre de sanctuaires se vantent de posséder « des parties considérables », ont été retrouvés à Rome avec ceux de saint Philippe, en janvier 1872, dans la basilique de Saint-Jean de Latran. Un décret signé du cardinal Patrizzi, déclare qu'après mûr examen, « on doit retenir que ces corps sont ceux des bienheureux apôtres Philippe et Jacques le Mineur, frère du Seigneur, et que par conséquent ils doivent être, comme il est juste, vénérés comme tels par tous les fidèles. » (*Petits Bollandistes*, t. V, p. 644.) Eh bien, et le saint Jacques le Mineur de Toulouse, il est donc apocryphe ? Inspirer un tel doute sur des reliques données par Charlemagne, cela est grave, ce prince aussi confiant qu'illustre en ayant littéralement bourré nos églises.

amis ; où les trouver? C'est à ce moment, deux fois solennel, que s'ouvrent, pour ne plus se refermer, toutes les portes de la Rome souterraine. Explorée avec l'ardeur de la science et la persévérance de la foi, la grande cité des martyrs viendra réparer les pertes des églises de l'Europe et enrichir les jeunes chrétientés du nouveau monde [1]. »

Ayant un si grand nombre de corps à fournir tant à l'ancien qu'au nouveau monde, apportait-on, en ces temps lointains, une grande minutie à les reconnaître? Je veux bien le croire; cependant, l'histoire de saint Hyacinthe et la grosse erreur relative à cent soixante quatorze mille squelettes me laissent quelques scrupules. Mais on était alors si pressé!

En 1668 seulement, nous voyons la Congrégation des Reliques s'inquiéter de la façon de distinguer « les vraies reliques des saints martyrs des fausses et des douteuses (*a falsis et dubiis*). Les deux signes très certains (*certissimi*) du martyre étaient, d'après la sainte Congrégation, la palme sculptée sur la pierre tumulaire ainsi qu'une petite fiole scellée à l'intérieur et considérée comme renfermant du sang. Le décret de 1668 a été confirmé en 1863 par un nouveau décret. Il est à remarquer que, dans ce dernier, on glisse très délicatement sur un des deux signes très certains : la palme. En effet, rien n'est moins démontré que la signification d'une mort glorieuse qu'on voudrait lui

1. *Les Trois Rome*, t. IV, p. 83.

attribuer. La palme n'est même pas un signe d'un caractère exclusivement chrétien. Sans sortir de Rome, on peut s'assurer, en parcourant la voie Appienne, que la palme figure sur le plus grand nombre des tombeaux païens. Du reste, Mgr Gaume avoue lui-même qu'on a cessé d'attribuer aux palmes des Catacombes aucune valeur indicatrice dans la recherche des martyrs :

« Nous devons ajouter que, malgré ce décret, malgré les preuves multipliées de la signification de la palme sur les tombes primitives, Rome, *par une prudence qu'on ne saurait trop admirer*, ne relève aujourd'hui que les corps accompagnés du vase de sang [1]. »

De ce fait il résulte déjà cette situation fort piquante qu'un bon nombre de martyrs, ceux à la palme, qui, pendant plusieurs siècles passaient pour des martyrs certains, que dis-je, très certains (*certissimi*) devraient être aujourd'hui classés de droit dans les douteux.

Maintenant les martyrs à la fiole méritent-ils être accueillis avec beaucoup plus de foi? Le décret même de 1863, qui a pour but de fixer le rôle de la fiole, nous laisse fort hésitant sur ce point. Nous y lisons en effet que, si la cour de Rome a jugé ce décret nécessaire, c'est parce que, « de nos jours, sont survenus des hommes d'une haute érudition, très versés en

1. *Les Trois Rome*, t. IV, p. 449.

même temps dans l'étude de l'archéologie sacrée, qui ont réfuté, soit dans des écrits, soit dans des livres, que la fiole de sang dut être regardée comme le signe indubitable du martyre[1]. »

Quand des personnages d'une si haute érudition, des savants dont la sacrée Congrégation elle-même reconnaît la compétence exceptionnelle, se déclarent contre la signification donnée à la fiole dite de sang, nous pouvons bien avouer à notre tour un peu d'incrédulité.

M. de Rossi, le dernier et le plus illustre explorateur des Catacombes, celui dont l'opinion pourrait sur cette question faire autorité, s'abstient prudemment d'en souffler mot. Si l'on songe d'une part quel archéologue consciencieux est M. de Rossi, d'autre part, avec quelle satisfaction le Vatican, qui édite les travaux de M. de Rossi, lui verrait émettre une opinion favorable, le silence de ce savant paraîtra tout à fait significatif.

Mais, tandis qu'il se tait sur le prétendu vase de sang, voici ce que nous lisons dans la *Rome souterraine*, où se trouvent résumés ses travaux.

« Des anneaux, des médailles, des lampes de terre cuite ornées d'emblèmes chrétiens, un petit nombre

1. « At nostris hisce diebus alii supervenere Viri eruditione æque pollentes, et in sacræ archeologiæ studiis valde periti, qui vel scriptis, vel etiam voluminibus editis adversus Phialam sanguineam utpote indubium Martyrii signum decertarunt. » *Les Trois Rome*, t. IV, p. 481.

d'ustensiles de diverse nature, ont été découverts ou se découvrent encore de temps en temps dans les cimetières souterrains. On les trouve toujours encastrés dans le mortier des *loculi* où les fixa, au moment de l'inhumation, la main d'un parent ou d'un ami du mort, qui voulait lui donner un témoignage d'affection et se réserver les moyens de reconnaître sa tombe. Dans un petit nombre de cas, des instruments de supplice ont été enterrés à côté d'un martyr ; beaucoup des objets que l'on montre sous ce nom sont d'une authenticité douteuse. » (P. 403.)

Si toute sorte d'ustensiles, plus ou moins authentiques, se trouvent ainsi encastrés, à la façon des fameuses fioles, dans la marge des *loculi*, allez donc distinguer le récipient à sang du premier récipient venu, laissé là à titre de souvenir! Et ceux qui, comme Mgr Gaume, voient dans la tache formée par la chaux qui retient l'objet, un signe de reconnaissance des sépultures de martyrs, ne devront-ils pas abandonner cette première illusion ?

« A côté d'un grand nombre de *loculi*, dit ce prélat, on trouve un vase de sang placé extérieurement au tombeau. Il est incrusté dans une petite ouverture pratiquée dans le tuf de la galerie et fermée par une légère couche de chaux dont la couleur blanche devait, dans le principe, se détacher vivement de la teinte grisâtre du tuf granulaire. D'autres *loculi* sont accompagnés d'une palme, gravée à la hâte sur la chaux qui

cimente la pierre tombale ou taillée plus lentement dans la pierre tumulaire. Enfin, il en est qui présentent tout à la fois le vase de sang et la palme [1]. »

A la seule lecture de ces lignes, apparaît le manque absolu de méthode dans le placement des prétendus signes du martyre. Tel *loculus* serait marqué d'une palme, tel autre désigné par un vase ; ailleurs, on trouverait joints les deux signes. Mgr Gaume explique ces inconséquences par la précipitation; mais cet argument, dont il abuse au cours de son livre, est vraiment trop commode.

Pour nous en tenir au vase, puisque la sacrée Congrégation fait abandon de la palme, au moins devrait-on, s'il avait la même signification partout, le retrouver près de toutes les tombes où la mention du martyre est inscrite au long, détail qui paraît exclure la précipitation. Or, il n'en est rien.

« On les a rencontrés, dit Mgr Gaume, près d'un grand nombre de tombeaux qui appartiennent certainement à des martyrs. »

Près d'un grand nombre, ce n'est donc pas près de tous. Pourquoi cette inconséquence ? Et, d'ailleurs, il importerait de s'assurer si tous ces vases ou mieux toutes ces fioles ont vraiment renfermé du sang. Mgr Gaume s'évertue à rappeler les exemples de chré-

1. *Les Trois Rome*, t. IV, p. 435.

tiens recueillant avec des linges le sang des martyrs. Nul doute que des linges tachés du sang des victimes n'aient été plus d'une fois emportés par des fervents à titre de reliques; mais l'usage de ces funèbres souvenirs peut être admis sans qu'il s'ensuive aucunement la mise systématique en flacon du sang recueilli et son emploi régulier à titre de signe de reconnaissance. Quant à ce fait écrasant, rapporté par Mgr Gaume, que le sang se trouve quelquefois dans les fioles « encore liquide et vermeil » (p. 468), c'est le cas d'observer que qui veut trop prouver ne prouve rien. Le fait d'un jet de sang présenté aux curieux liquide et vermeil, après quinze ou seize siècles, ne saurait éveiller dans l'esprit des moins sceptiques d'autre idée que celle d'une supercherie.

Ce ne serait pas la première en pareille matière. On lit dans le *Dictionnaire des Antiquités chrétiennes* de l'abbé Germiny, au mot *sang :*

« Nous ne mentionnons que pour mémoire certains vases enveloppés encore d'une couche épaisse de mortier, sur lequel figurent diverses abréviations du mot SANGUIS : SA-SANG (Arringhi, t. I, p. 498) SA SATURNINI (Id., p. 496), inscriptions qui, si elles étaient authentiques, constitueraient une preuve irrécusable en faveur de la présence du sang dans les vases où elles sont tracées. De savants paléographes, M. de Rossi, d'après des documents authentiques, et le R. P. Garrucci, d'après la forme des caractères (V. *Hagioglypta*, p. 107), ont reconnu *que ces monuments sont*

faux. Ils avaient été remis *par le faussaire lui-même* à l'abbé Crescenzio, qui, à son tour, avait, sans le vouloir, induit en erreur Severano, éditeur de Bosio. »

Il suffit d'en appeler au plus simple raisonnement pour se persuader que la fiole de sang, qui pourrait bien n'être qu'une fiole à parfums, n'a jamais pu être le signe consacré du martyre. En effet, tous les martyrs, en perdant la vie dans les tortures, n'ont pas versé leur sang. Il y en a eu d'étouffés, de brûlés, de noyés. Comment donc accepter l'idée qu'on aurait été choisir, comme marque distinctive du martyre, un signe qui ne pouvait convenir qu'à un certain nombre d'entre eux?

Autre objection. Certaines inscriptions que la fiole accompagne renferment non-seulement les noms du défunt et son âge, mais encore sa position sociale, le nom de ceux qui ont enseveli ses restes, etc. Comment sur ces épitaphes de plusieurs lignes — ce qui continue à exclure la précipitation — n'a-t-on pas signalé ce fait suprême, sans égal du martyre?

On se l'explique d'autant moins que sur d'autres épitaphes de trois mots, le martyre est signalé. A UN TEL, MARTYR. Quand la piété peut inscrire cette simple acclamation sur une tombe, quel besoin d'énumérer les vains titres du défunt? Est-il possible, est-il admissible surtout que ces seuls titres s'étalent sur la pierre à l'exclusion complète de celui qui doit les dominer tous?

Ce n'est pas seulement à l'archéologie qu'il taut faire appel en pareil cas, c'est au bon sens.

Qu'est-ce qui constate enfin que la fiole n'a été déposée que sur la tombe des ayants droit? Il faut bien que Mgr Gaume en arrive à cette question : « Comment savons-nous qu'il n'y eut dans ce placement ni fraude ni surprise ? » Si Mgr Gaume était franc, il avouerait : « Nous ne le savons pas. » Il préfère se récrier : « Est-il croyable que l'autorité ecclésiastique fût assez peu jalouse de ses droits pour laisser le premier venu apposer sur une tombe un signe qui consacrait le martyre du défunt? » Mais il faudrait d'abord prouver que la fiole était bien le témoignage du martyre, et, si elle n'était pas le témoignage du martyre, l'autorité ecclésiastique n'avait aucun sujet de s'émouvoir. Du reste, rien ne manifeste qu'elle se soit émue.

Mais de si pauvres considérations n'arrêtent pas Mgr Gaume. « Est-ce croyable ?... Non, cela ne l'est pas. » Et, se montant là-dessus l'imagination, monseigneur est tellement persuadé que l'autorité ecclésiastique a dû présider au placement de la fiole qu'il ne tarde pas à voir de ses yeux l'autorité ecclésiastique se livrant à cette opération. La scène se déroule devant lui ; il y assiste, il la raconte. C'est une fiction animée qui trahit dans l'estimable prélat l'étoffe incontestable d'un romancier. Un intéressant dialogue s'établit dans la catacombe entre le pape lui-même et les chrétiens qui apportent le corps du martyr. « Quel est celui que vous apportez ? — C'est un de nos frères. — Comment le savez-vous ?... » etc. Et la preuve irrécusable du martyre, le vase de sang est remis par les répondants au chef de l'Église, qui prononce sur le cas.

Tout ceci est de la pure fantaisie. Il suffirait, évidemment, qu'un récit contemporain notât une telle particularité pour qu'aussitôt tous les doutes sur le rôle de la petite fiole fussent levés ; malheureusement, ce récit n'existe pas. Mgr Gaume, qui a la foi aisée, n'en épilogue pas moins avec chaleur sur le fait imaginaire qu'il vient de se raconter.

« L'événement, dit-il, s'est passé au grand jour ; les témoins sont nombreux, irréprochables. D'une part, ils ont exposé leur vie pour acquérir la certitude du fait dont ils déposent ; d'autre part, ils présentent de ce fait même la preuve palpable : le vase de sang. Quelle apparence qu'ils veuillent se rendre coupables d'une sacrilége imposture [1]?... »

Oh ! l'imagination ! Quand on pense que, si tout cela s'appuyait sur quelque chose, il n'y aurait rien de plus convaincant !

Nous avons vu que, depuis le rejet de la palme parmi les signes douteux, les prétendus martyrs des Catacombes formaient deux catégories. Ce n'est pas la seule classification qui existe entre eux. Partant d'une autre ordre d'idées, l'Église les classe officiellement en *martyrs de nom propre* et en *martyrs innomés.* Les martyrs de nom propre sont ceux dont l'épitaphe révèle tout au moins le nom. Les innomés sont ceux dont on ne sait rien de rien, pas même le nom.

1. *Les Trois Rome*, t. IV, p. 488.

Ces derniers paraissent jouir d'une moindre considération. Le Saint-Siége n'autorise ni pour eux, ni pour les martyrs de nom propre « dont la vie est complétement inconnue », un culte aussi large que celui qu'elle fait rendre aux autres saints.

« Croire que cette distinction suppose un doute quelconque de la part de l'Église sur l'authenticité des reliques des Catacombes serait une grossière erreur, » se récrie Mgr Gaume. Et exposant les causes de la classification pontificale :

« Dans la Jérusalem céleste, tous ne jouissent pas de la même gloire ; ne faut-il pas qu'il en soit ainsi dans la Jérusalem terrestre ? L'Église a des enfants dont la vie, les vertus, les travaux, les combats héroïques sont l'orgueil de son cœur et l'édification du monde : à ceux-là un culte très solennel. Elle en a d'autres, comme la plupart des martyrs des Catacombes, dont le courage et la sainteté ne furent peut-être pas moins admirables ; mais les circonstances tiennent toutes ces lumières cachées sous le boisseau, en sorte que l'imagination et le raisonnement peuvent seuls, à force d'efforts et d'inductions, les faire reparaître aux yeux de la piété : à ceux-ci un culte moins solennel. Tel est l'unique motif de la conduite du Saint-Siége. On comprend, du reste, que, pour être privés ici-bas de certains honneurs, nos martyrs ne perdent rien de leur mérite et, par conséquent, de leur gloire devant Dieu [1]. »

1. *Les Trois Rome*, t. IV, p. 423.

On est enchanté d'apprendre que, pour être moins honorés que d'autres, les innomés ne perdent rien de leur mérite. Il ne reste donc plus qu'un point noir à écarter : c'est à savoir si ces inconnus possèdent un mérite quelconque. En admettant même comme ceux d'autant de victimes les cadavres à la fiole, il ne s'ensuivrait pas que ces victimes fussent également méritantes. D'inévitables erreurs, soit dans les tueries en masse, soit par le fait de fausses dénonciations, doivent entrer pour compte dans le bilan de toutes les persécutions[1]. Mgr Gaume cherche à démontrer, il est vrai, que les titres du défunt ont été dans le principe l'objet d'un examen solennel ; mais nous venons de voir à l'aide de quelle fable. Le pieux panégyriste sent si bien lui-même la faiblesse de son argumentation, qu'il s'empresse d'ajouter que, pour passer saint, il suffit d'avoir versé son sang dans de certaines conditions, sans s'être nullement adonné à la pratique d'aucune

1. Quoique cette vérité soit du nombre de celles qui n'ont pas besoin d'être démontrées, il n'est pas sans intérêt de rappeler ici ce passage de Tacite (Ann., XIV, 42-45.) où quatre cents esclaves vont payer de leur vie la mort tragique de leur maître. On discute au sénat sur cette sinistre hécatombe dont s'émeut la ville :

« Nous avons au milieu de nous, dit un des orateurs, des nations entières qui ont d'autres rites, d'autres cérémonies, qui suivent des religions étrangères ou qui n'ont même aucune religion; il est impossible de maintenir dans l'obéissance un tel ramas d'hommes si on ne les gouverne par la terreur. *Quelques innocents, il est vrai, périront peut-être avec les coupables. Mais, toutes les fois qu'il est nécessaire de donner pour le bien public un éclatant exemple de sévérité, il faut se résigner à frapper injustement des innocents.* »

vertu. Comme cela, de tous ceux qui sont censés avoir péri dans les tortures il ne s'en trouverait pas un d'imméritant. Ils auraient pu être des chrétiens avares, égoïstes, envieux, débauchés, cruels, et même ne pas être chrétiens du tout, leur mise à mort par les païens, dans un temps de persécution, les rendraient dignes d'être hissés sur les autels.

« Pourvu, dit après Bellarmin, le pape Benoît XIV, cité par Mgr Gaume, qu'il soit constant qu'une personne est vraiment martyre, l'Église n'hésite pas à la placer parmi les bienheureux et les saints, *quand même, avant le martyre, elle eût été couverte de crimes.* » (P. 492).

L'incrédulité n'a rien écrit d'aussi fort contre les saints, rien surtout qui rende plus suspect l'hommage rendu aux prétendus martyrs des Catacombes.

Spécifions, pour être exact, que, depuis Urbain VIII, quelque assurance qu'ait l'Église à cet égard, et « sans vouloir blâmer son passé », elle a décidé « pour prévenir les accusations impies », que la pratique des vertus et le don de miracle seraient réclamés pour les canonisations *à venir;* — ce qui, par parenthèse, établit deux nouvelles catégories de saints : ceux d'avant Urbain VIII et ceux d'après lui.

Mais ne négligeons pas non plus de constater avec Mgr Gaume que « plusieurs faits récents prouvent que le Saint-Siége n'est point dépouillé de son droit ancien et qu'il ne se croit nullement obligé de se conformer

avec rigueur et dans tous les cas *aux exigences tyranniques de l'incrédulité moderne.* » (P. 494.)

La gent dévote, peu soucieuse, paraît-il, de ces menus détails, n'en fait pas moins aux prétendues reliques des Catacombes un accueil chaleureux. Tel corps sorti des mines pontificales, absolument ignoré hors de la localité qui le possède, voire du plus grand nombre de ses habitants, a été l'objet de débats homériques. C'est ainsi qu'il y a quelque vingt ans, le corps d'une prétendue sainte Theudosie a été remporté de haute lutte par Mgr l'évêque d'Amiens pour sa ville épiscopale. Il faut lire le récit officiel de la translation du saint corps pour avoir idée des pas et démarches que ce triomphe a dû couter.

On apprend un beau jour à Amiens, que, sur la pierre d'une des soi-disant martyres extraites des Catacombes figurait cette mention : *Nata Ambiana*, née Amiennoise. L'idée de posséder une sainte amiennoise cause à l'évêché une vive émotion. Il n'y a pas plus de deux ans qu'on a fait aux reliques de saint Firmin, jusqu'alors confondues avec celles de quelques autres, les honneurs d'un reliquaire à part, et la cathédrale d'Amiens possède de plus une pièce assez distinguée : la tête de saint Jean-Baptiste ; mais il n'est plus question de saint Firmin ; qu'importe la tête même de saint Jean-Baptiste ! Ce qu'il faut à présent à la cathédrale d'Amiens, c'est le corps de sainte Theudosie. Un messager part pour Rome à l'effet de solliciter de Mgr l'évêque de Porphyre l'insigne relique. Le messager déconfit apprend qu'il y a dix ans que le

corps a été découvert et que, depuis cette époque, il est la propriété de Mgr. Pallavicini, ex-grand maître de la maison du pape, auquel il a été adjugé en manière de cadeau. Où est Mgr Pallavicini ? Il a quitté Rome. Parti pour Gênes, il y a emporté avec lui la sainte, devenue le plus bel ornement de son oratoire. On devine qu'à la première demande qui lui est adressée, Mgr Pallavicini fait la sourde oreille. Nouvelle requête signée par tout le clergé d'Amiens. Une députation va la porter à Gênes. On y lit :

« Si sainte Theudosie pouvait indiquer elle-même le lieu où elle désire que ses restes soient déposés, nous croyons qu'elle choisirait notre ville, non pas seulement parce qu'elle y a eu son berceau, mais aussi parce que c'est le lieu où sa présence peut faire le plus de bien. En consentant à se séparer d'elle en notre faveur, Votre Excellence acquerra encore plus de droits à sa protection, puisqu'en faisant ce sacrifice elle se conformera aux *intentions présumées* de notre sainte compatriote [1]. »

La maladie du chef de la députation met l'évêque lui-même en campagne. Il part « à la conquête du trésor », selon sa propre expression. Malheureusement Mgr Pallavicini n'a pas l'air convaincu des intentions

1. *Album de sainte Theudosie*, recueil complet des documents publiés sur cette sainte, avec une introduction et un épilogue, par Mgr Gerbet, évêque de Perpignan. Paris, Vaton, 1854, in-4°, p. 13.

« présumées » de sainte Theudosie. Il a un corps de nom propre avec sa pierre; il y tient; il le garde. Des négociations qui durent être piquantes, il ne nous a été donné que de connaître le résultat. Le monsignor italien veut faire non pas une cession, mais un troc. Donnant, donnant. Contre un saint de même valeur, il lâchera le sien. Cruelle condition ! « On n'a découvert depuis trois ans dans les Catacombes, écrivait Mgr d'Amiens, que deux corps de nom propre *et tous les deux étaient promis* » (P. 6.) Pourtant l'évêque d'Amiens ne se rebute pas. Il a recours au pape, seul capable de le tirer d'embarras; il en obtient en effet, par une faveur sans seconde, un saint Viator avec sa plaque, lesquels allèrent prendre place dans l'oratoire de Mgr Pallavicini, tandis que sainte Theudosie, si péniblement conquise, était définitivement emballée, *via Amiens*. Cette relique, déposée dans la cathédrale, y figure à présent dans une chapelle dont les frais ont été couverts par l'ex-impératrice Eugénie, à qui le clergé local assurait même que « de pareils actes ont toujours porté bonheur ». (P. 73.)

Amiens ne doit pas avoir encore oublié les fêtes qui furent provoquées pour saluer ce qu'on appelait « l'immense événement ». Elles durèrent plusieurs jours. Deux mille prêtres, vingt-huit évêques avaient répondu aux innombrables convocations lancées de toutes parts, en vue d'élever cette translation à la hauteur d'une manifestation publique. Une demi-douzaine de brochures en prose et en vers virent le jour à cette occasion. Les panégyristes ne doutaient

pas que le retour de Theudosie, dans sa ville d'Amiens, ne fût le signal de faveurs exceptionnelles.

« Là, sainte Theudosie, rendue à notre vénération, répandra sur la ville épiscopale et sur toute la contrée ses grâces et ses faveurs, et éloignera de nous les ca-calamités et les alarmes. » (P. 20.)

En interrogeant nos souvenirs, nous nous apercevons que Theudosie, qui devait éloigner d'Amiens les calamités, a oublié de protéger cette ville en 1866, contre l'invasion du choléra; et, en 1870, contre une autre invasion non moins néfaste, celle des casques à pointe. Mais nous connaissons trop le peuple des croyants pour supposer que ce double échec ait en rien diminué le crédit de la sainte relique.

D'autres enthousiastes n'hésitaient pas à voir dans la découverte si tardive de la sainte amiennoise un « incognito providentiel ». Pourquoi pendant quinze siècles Dieu l'a-t-il tenue cachée ? Parce qu'aux siècles précédents nous aurions eu bien peu de chances de l'obtenir. Les communications étaient alors plus difficiles.

« Dieu avait décidé que sainte Theudosie ne sortirait des Catacombes que le jour où, par un heureux concours de circonstances, elle pourrait reprendre la route d'Amiens, malgré les détours qu'on lui a d'abord fait faire, malgré l'innocente jalousie de la piété et de la science qui voulaient retenir ses reliques et son épi-

taphe sur une terre étrangère. Il avait pourvu d'avance, par un acte authentique, à la destination de ce dépôt sacré. Ce n'est pas en vain qu'Aurélius Optatus a eu l'inspiration de faire graver sur la tombe de sa femme le nom de sa ville natale, par une exception presque unique à la règle suivie dans les inscriptions tumulaires. Il a été comme le notaire providentiel qui a signé, au troisième siècle, le titre de la donation que la bonté divine voulait nous faire au dix-neuvième pour nous dédommager, par un don aussi précieux, de la perte de tant de reliques, ensevelies, il y a soixante ans, sous les ruines de l'Église. Pourrions-nous croire que Dieu eût ainsi *pris des sûretés en notre faveur*, s'il n'avait pas attaché de grandes bénédictions au retour de la sainte martyre dans les lieux qui l'ont vue naître? » (P. 92.)

Il n'est pas inutile de lire ces déductions fantastiques pour se faire idée de la sauce à laquelle les écrivains religieux accommodent de nos jours le providentiel.

Mais, s'il fallait déjà de si grands efforts pour montrer dans la réunion de tant de hasards le doigt de la Providence, quels bien autres efforts ne fallait-il pas pour intéresser le public à une martyre sur laquelle l'histoire n'apprend rien — pas même son martyre.

« Nous n'avons aucun monument historique qui renferme quelques détails sur sainte Theudosie, » avoue l'abbé Gerbet, son principal biographe [1].

1. *Album de sainte Theudosie*, p. 85.

En réalité, tout ce que l'on sait de Theudosie, nous est appris par son épitaphe, à laquelle il a été déjà fait allusion plus haut. En voici la traduction textuelle :

A AURÉLIE THEUDOSIE
TRÈS BÉNIGNE ET
INCOMPARABLE FEMME
AURÉLIUS OPTATUS
A SON ÉPOUSE TRÈS INNOCENTE
DÉPOSÉE LA VEILLE DES KALENDES DE DÉCEMBRE
NÉE AMIENNOISE
A ELLE BIEN MÉRITANTE IL A FAIT (*cette épitaphe*)

On voit bien sur cette pierre les regrets d'un époux ; mais quant à y trouver la moindre trace de martyre, avec la meilleure volonté du monde, c'est impossible. Cependant la place n'a pas manqué pour le consigner. L'épitaphe a huit lignes ; elle est « en beaux caractères romains » ; celui qui l'a gravée avait tout son temps ; comment expliquer son silence sur un fait aussi capital et qu'un mot suffisait à révéler ?

Quant à la fiole dite de sang, on précise ordinairement que ce « timbre du martyre » se trouve sur la paroi extérieure du tombeau, du côté de la tête du cadavre. Or, d'après le récit officiel, la fiole de Theudosie était « une coupe évasée » (p. 38) et cette coupe figurait non en dehors du tombeau, mais à l'intérieur.

On conçoit qu'en présence de témoignages aussi précis l'abbé Gerbet, traitant la nouvelle sainte de constellation, croie devoir ajouter que cette constella-

tion « est encore voilée *à quelque égard* par un nuage.» (P. 85).

A force de recherches patientes le savant abbé a pourtant découvert dans le martyrologe romain une mention de sa sainte. Au 2 décembre, le martyrologe romain porte :

« A Rome, passion des saints martyrs Eusèbe prêtre, Marcel diacre, Hippolyte, Maxime, Adrie, Pauline, Néon, Marie, Martane et Aurélie. »

Pourquoi cette Aurélie, se demande l'abbé Gerbet, ne serait-elle pas notre Theudosie, qui s'appelait aussi de ce nom ? « Nous ne donnons ceci que comme une conjecture ; mais elle ne paraît pas dénuée de probabilité. » (P. 89.)

Ce n'est pas moi qui m'élèverai contre cette probabilité ; seulement j'ouvre une petite brochure consacrée à une sainte Aurélie de même origine, offerte par Pie IX à l'archiconfrérie de Notre-Dame-des-Victoires, et j'y lis :

« Ce fut à Rome, durant la persécution de Valérien, que notre jeune vierge Aurélie fut immolée pour le nom de Jésus-Christ. En effet, à la date du 2 décembre, le calendrier romain, après avoir raconté le supplice de l'illustre sainte Bibiane, vierge-martyre aussi, mais du quatrième siècle, sous l'impie Julien l'Apostat, ajoute : « En ce même jour, on honore encore à Rome » la passion des saints martyrs Eusèbe prêtre, Marcel

» diacre, Hippolyte, Maxime, Marie, Martane et » Aurélie.[1] »

Si nos deux auteurs étaient dans le vrai, leurs deux sanctuaires posséderaient donc la même sainte, ce qui paraît peu probable. Faut-il croire plutôt qu'ils ne la possèdent ni l'un ni l'autre ? Ce doute est cruel. Je n'insiste pas.

L'Aurélie de Notre-Dame-des-Victoires n'a pas une légende beaucoup mieux assise que son ménechme d'Amiens. A cette question qu'il aurait pu éviter de se poser. « Que sait-on des derniers moments de cette jeune sainte ? » l'abbé répond avec une sincérité naïve : « Les actes de son martyre ne sont pas arrivés jusqu'à nous. »

Du reste, si on ne sait rien de sa mort, on ne sait pas davantage de sa naissance. L'épitaphe *Aureliœ benemerenti.* « A Aurélie bien méritante », est encore plus vague que celle de Theudosie. Mais l'absence de renseignements laisse le champ d'autant plus large aux conjectures.

Rien ne s'oppose à ce qu'Aurélie, dont l'épitaphe ne mentionne pas l'époux, soit une jeune vierge. Donc, Aurélie sera honorée comme jeune vierge.

« *Il n'est pas invraisemblable de supposer,* dit l'abbé Dumax, que l'histoire de la jeune Aurélie fut, *à*

1. *Sainte Aurélie et ses reliques* à Notre-Dame-des-Victoires, par l'abbé V. Dumax. Paris, 1873, in-18, p. 6.

peu de chose près, celle des Agnès, des Flavie, des Agathe, des Domitille et de tant d'autres jeunes saintes sur le glorieux trépas desquelles nous possédons d'authentiques récits. Dénoncées comme chrétiennes, tantôt par d'ingrats serviteurs qui espéraient de leur délation un riche salaire, tantôt par de jeunes extravagants qui, charmés de leurs attraits, avaient aspiré à leur main et croyaient se venger d'un refus par une trahison, elles étaient...[1] etc. » (P. 7.)

Et en voilà pour près de deux pages de suppositions qui se terminent, en manière de bouquet, par celle-ci :

« Sans toutefois préjuger ce que durent être toutes les douleurs de son supplice (ce serait téméraire puis-

1. Veut-on un autre échantillon de cette manière d'écrire l'histoire? Une sainte du même calibre, Flavie, fut obtenue de Grégoire XVI, par Mgr Gaume, pour le catéchisme de persévérance de la paroisse de Saint-Cyr, à Nevers. Après avoir constaté qu'elle a été pendant des siècles « comme en contact » avec les restes des Priscille, des Pudentienne, des Praxède, l'auteur de l'*Hagiologie nivernaise,* s'écrie :

« *Peut-être*, pieuses et aimables sœurs, lui avez-vous rendu les derniers devoirs, *peut-être* les plantes aromatiques, recueillies par vous, ont tapissé son tombeau; *peut-être* les parfums de la Rome païenne et sensuelle, achetés par vos soins, ont embaumé ce corps; *peut-être* le pontife des Catacombes, saint Pie, Pastor, le prêtre du Seigneur, ont-ils veillé pendant vingt-huit jours auprès de ce temple de l'Esprit saint, doublement consacré par la vertu des sacrements et par l'onction du martyre; *peut-être*... car, l'histoire à la main, nous pouvons laisser errer notre imagination à travers les pieuses suppositions et les probabilités. »

qu'on ne sait rien de ses derniers moments), toujours est-il à croire que le glaive le termina. » (P. 8.)

En foi de quoi le corpo-santo de cire qui a longtemps servi d'enveloppe aux reliques de la prétendue sainte portait une profonde blessure au cou. La supposition prenait corps et l'imagier hardi allait jusqu'à fixer la place où le glaive avait dû frapper la victime[1]. Curieux exemple de la transformation d'un fait supposé en un fait palpable!

Quand la borne est franchie, il n'est plus de limite

a dit Ponsard. L'abbé Dumax, prenant de plus en plus confiance dans ce qu'il se raconte, en vient à narrer avec les détails les plus circonstanciés l'inhumation de la sainte. Un colloque s'établit dans la catacombe entre ceux qui apportent le corps et ceux qui le reçoivent, le même colloque, sauf les modifications indispensables, que nous avons déjà admiré au passage chez Mgr Gaume : « Quelle est cette enfant? — C'est une jeune vierge, etc. — Comment le savez-vous? — Nous l'avons suivie devant les juges, nous avons entendu l'arrêt qui la condamnait... » etc. Le plus joli, c'est le début du récit : « Voulez-vous apprendre comment se fit l'inhumation de la jeune martyre ? Écoutez. Je n'invente rien. »

1. « Le pape avait donné l'ordre que les saints ossements fussent placés dans un *corpo-santo* ou figure modelée en cire représentant sainte Aurélie telle qu'elle *avait dû être* au moment de son martyre. » *Sainte Aurélie et ses reliques*, p. 18.

Je n'invente rien est un chef d'œuvre !

Un peu plus loin l'abbé, qui n'invente rien mais qui suppose toujours, finit par imaginer qu'Aurélie doit avoir eu un culte tout spécial pour la Vierge. Pourquoi pas aussi pour saint Joseph? S'adressant à la jeune vierge dont le reliquaire sert de piédestal à l'autel de Notre-Dame-des-Victoires :

« Comment donc, lui demande-t-il, un tel honneur (celui de servir de piédestal) vous a-t-il été réservé? Qu'avez vous fait pour le mériter? — Je ne crois pas me tromper *en supposant* que vous l'avez acheté, non-seulement par la pureté virginale de votre cœur, non-seulement par votre ardent amour pour Dieu, par le généreux sacrifice de votre vie, mais *sans doute encore par une dévotion toute spéciale envers l'auguste reine de l'Église*. Il me semble voir cette divine vierge contemplant *à l'avance*, du haut du ciel, son sanctuaire bien-aimé de Notre-Dame-des-Victoires, et disant à Jésus-Christ : « O mon fils, entre tous les saints de » votre cour, c'est la jeune vierge Aurélie que je me » rèserve pour servir de parure à l'autel béni d'où » j'attirerai à votre amour tous les pècheurs. » (P. 24.)

Et, se tournant vers la sainte, dans son accès de lyrisme, l'abbé Dumax continue :

« *Illustre* martyre ! Ah je comprends maintenant pourquoi Dieu, qui sait bien dispenser à ses saints la gloire extérieure à l'heure et au jour marqués dans

ses décrets adorables, a voulu durant tant de siècles tenir cachée aux regards des hommes votre dépouille mortelle. Il craignait que quelque autre sanctuaire célèbre ne réclamât vos restes précieux, et il avait à cœur que la renommée de votre nom devînt d'autant plus grande qu'il serait révélé après un plus long temps d'oubli. » (P. 25).

Toujours l'incognito providentiel ! Si la dépouille d'Aurélie est restée ignorée tant de siècles, c'est que Dieu avait résolu, sur l'insinuation de la Vierge, que cette dépouille serait offerte, en 1842 seulement, par Pie IX, à l'archiconfrérie de Notre-Dame-des-Victoires.

Est-ce également la Providence qui, en prévision du mouvement des cercles catholiques, a décidé que le corps de saint Generosus serait offert en 1874, par le pape, au cercle ouvrier du boulevard Montparnasse ? Incontestablement.

Saint Generosus, dont les reliques, dans leur corposanto, sont le plus bel ornement de la chapelle du cercle, appartient à la classe si nombreuse des innomés. « Comment, s'écrieront ceux que tout étonne, cet innomé a-t-il un nom ? » C'est un mystère que Mgr Gaume va leur expliquer.

« Il était nécessaire de désigner ces ossements vénérables brisés pour la cause de Dieu, par une dénomination quelconque. La piété des fidèles le demandait. Un nom sert puissamment à l'animer, surtout lorsque,

par les idées qu'il exprime, il devient une leçon de vertu. Dès l'origine la maitresse des Églises a trouvé un expédient qui satisfait tout ensemble aux désirs de la piété et aux exigences de la vérité la plus exacte.

» Aux martyrs anonymes des Catacombes elle ne donne jamais de nom propre, par conséquent jamais elle ne les baptise. Elle se contente de les désigner par des attributs ou des appellations générales qui conviennent à tous les saints. Telles sont les suivantes : Juste, Candide, Déodat, Victor, Félix, Fortuné, Pie et autres semblabes. En effet tous les saints, tous les martyrs étant justes, purs, donnés de Dieu, victorieux, heureux, fortunés, pieux, on peut, sans ombre de mensonge, les appeler par ces noms divers [1]. »

Et voilà comment saint Generosus, ayant été, sans ombre de mensonge, soupçonné généreux, a reçu son nom.

Les qualités appliquées aux saints susceptibles de les avoir pratiquées, n'étant pas autrement nombreuses, il ne faut pas s'étonner si l'on rencontre beaucoup de saints du même nom. Il n'y a à cela aucun inconvénient, et « la répétition des mêmes noms appellatifs ne cause, assure Mgr Gaume, aucune confusion dangereuse. » Je veux bien le croire.

Ce que les organisateurs du cercle Montparnasse se sont donnés de mal pour obtenir leur saint Generosus, ils l'avouent sans détour dans la petite brochure con-

1. *Les Trois Rome*, t. IV, p. 424.

sacrée à l'apologie de leur relique : « Les négociations se prolongèrent durant une année. » Des fragments de lettres du correspondant qui avait pris à Rome le rôle d'intermédiaire nous montrent le pape harcelé sans cesse de la même demande. Pie IX charge Mgr Sacriste de faire choix d'un corps; mais il paraît que Mgr Sacriste en prend à son aise. Quand on reparle de la chose à Pie IX, il ne semble plus au courant. Il fait valoir que les corps sont très rares. Enfin, Mgr Sacriste se décide au bout d'un an. Si l'on en juge par la date de la découverte du corps (avril 1846) et celle de son envoi (septembre 1874), saint Generosus a été oublié dans un coin de la custode pendant plus de vingt-huit ans. Quand on pense aux demandes nombreuses et pressantes qui sont constamment adressées à Rome, on soupçonne fort Mgr Sacriste d'avoir écoulé en cette occcasion ce que je me permettrai d'appeler « un rossignol », dans un style peu respectueux peut-être, mais qui peint bien ma pensée.

« La précieuse relique nous parvint enfin, dit la brochure, par l'intermédiaire de l'ambassade de France. »

On la reçut en une grande pompe au cercle catholique avec les indulgences qu'elle apportait. Plus de quatre-vingts ecclésiastiques en dalmatique, ayant à leur tête Mgr de Ségur, suivirent, des palmes à la main, la procession organisée dans les jardins du cercle, éclairés pour la circonstance « par les rayons

magiques de la lumière électrique. » Pendant ce temps-là le choral du cercle alternait avec la musique du 48e de ligne. « L'émotion fut immense, dit le narrateur enthousiasmé. On se croyait transporté au sein d'une fête des catacombes! »

Et si l'on veut savoir quelles idées d'apaisement, d'amour, de concorde et de charité apportait au cercle ouvrier ce corps arrivant de Rome en droite ligne par l'intermédiaire de notre ambassade, qu'on lise de sang-froid, si l'on peut, ces lignes inouïes où l'auteur de la pieuse brochure a la prétention de peindre le sort actuel de l'Église :

« Les légistes et les cannibales, les brutes et les lettrés l'assiégent, l'enchaînent, la bâillonnent et tâchent de la noyer dans son sang. Mais ni les murs du Vatican, ni aucune bastille de la liberté moderne, ni les couperets, ni les fusillades ne sauraient rendre la vérité captive. Pie IX accable toutes les tyrannies, celles d'en haut comme celles d'en bas, de ses anathèmes vengeurs. Les évêques triomphent quoique arrachés à leurs troupeaux et traînés dans les prisons au milieu de cette ère florissante de progrès indéfini, de liberté de conscience et de paix universelle promise par la Révolution. Oh! ironies sanglantes de la vengeance divine! Jamais les générations humaines dans l'histoire ne furent plus opprimées, ni plus dégradées, ni plus abruties! »

Et cet appel convulsif aux ouvriers catholiques :

« Ouvriers chrétiens, un jour viendra, prochainement peut-être, où il faudra affirmer sa foi et mourir. Les apôtres de la libre pensée vous traîneront sanglants à leurs tribunaux de mort. Ils voudront vous forcer, comme au Japon, à piétiner la croix, à cracher sur votre drapeau. Et vous devrez choisir entre l'apostasie et le martyre! Préparez-vous à ces combats terribles qui surpasseront mille fois en cruauté toutes les imaginations des bourreaux du paganisme romain. Ils donneront à leurs tenailles et à leurs brasiers la puissance des découvertes modernes. Et les merveilles de leurs tortures seront bien autre chose que les prodiges des nouveaux armements [1]. »

Jamais le délire clérical s'éleva-t-il à un pareil paroxysme à l'abri de saints exercices? Si c'est là ce que saint Generosus inspire, le voilà classé du coup comme le patron des exaspérés!

Ainsi que le fait deviner sa qualité d'innomé, de Generosus on ne sait rien. Cela n'empêche pas l'auteur de la brochure d'ébaucher déjà son histoire, toujours en procédant par supposition.

A l'époque où Generosus a dû mourir il y avait des esclaves à Rome. Puisque sa tombe ne porte aucun nom, pourquoi ne serait-ce pas un pauvre esclave chrétien? Au fait oui, pourquoi pas? Et le voilà pauvre esclave.

1. *Saint Generosus, martyr*, Paris, boulevard Montparnasse in-32, p. 19.

Dans la même Catacombe, se trouvaient des gens qui ont péri sous Dioclétien. Pourquoi ne serait-il pas mort comme eux en poussant la vertu « jusqu'à l'héroïsme » ? Rien ne s'y oppose en effet. Et le voilà passé héros.

Il ne faudrait pas s'étonner si, d'ici à quelques années, on en venait de fil en aiguille à raconter sa vie dans les moindres détails. N'avons-nous pas l'exemple de sainte Philomène, dont le nom seul fut trouvé sur son épitaphe et dont l'histoire avec commentaires remplit aujourd'hui de nombreux volumes.

Sainte Philomène mérite de nous arrêter comme le type le plus complet du saint problématique « ayant fait son trou ». C'est le parvenu des Catacombes, le saint parti de Rome en sabots et dont la fortune rapide autant qu'insolente écrase aujourd'hui toutes les vieilles gloires du martyrologe. Combien de saints des plus illustres qui se trouveraient singulièrement favorisés si on leur rendait la moitié des honneurs dont sainte Philomène est l'objet. Il n'est pas un succès de sacristie qui ait manqué à cette nouvelle venue.

Sainte Philomène a sa messe spéciale, son petit office, son cantique, son hymne, ses litanies, sa neuvaine, elle a même son mois, lequel offre cette particularité originale que c'est un mois de quarante jours [1]. Les ouvrages *ad hoc* indiquent une manière de

1. *Histoire du culte de sainte Philomène,* thaumaturge du XIXe siècle, par Louis Petit. Approbation de Mgr l'évêque de Langres. Paris et Langres, 1875, in-18, p. 286.

sanctifier la semaine en la dédiant à sainte Philomène. Des associations se sont fondées sous le patronage de sainte Philomène. Médailles et images de sainte Philomène sont répandues à profusion. On a créé un chapelet de sainte Philomène, un cordon de sainte Philomène. Aux parents qui donneront à leurs enfants le nom de Philomène on promet monts et merveilles [1]. Des fanatiques pétitionnent en vue de son couronnement. Enfin pour porter au pinacle la gloire de sainte Philomène, il se crée jusqu'à des journaux. Nous avons des échantillons de deux de ces périodiques : l'*Écho de sainte Philomène* et le *Messager de sainte Philomène*. Le second, qui paraît depuis peu, se donne comme l'organe du « comité de propagation du culte de sainte Philomène ».

Or, si l'on a la curiosité de rechercher quelle est cette sainte qui met tant d'industries en mouvement, on constate avec surprise que non-seulement il n'existe

1. « Les parents ne peuvent mieux assurer à leurs enfants les faveurs d'un saint qu'en leur donnant son nom...

« Que les mères imposent donc à leurs enfants le nom de sainte Philomène; l'expérience l'a démontré : elle exerce surtout sa grande puissance envers les enfants qui portent son nom. »

Et si l'enfant meurt après cela ? — Eh bien, si l'enfant meurt, la protection de la sainte en sera d'autant mieux démontrée :

« S'il meurt, bien des gens diront peut-être que la confiance des parents a été trompée et que le nom que l'on choisit pour un enfant au baptême est de soi une chose parfaitement indifférente et qui ne tire pas à conséquence. Ils auront tort de raisonner ainsi, puisque de toutes les faveurs que sainte Philomène pourrait procurer à ses jeunes protégés, il n'en est pas de plus précieuse, de plus digne d'envie qu'une place en paradis. » Petit, p. 200.

aucune mention de son existence, mais que son nom lui-même est à peine certain. En effet, la plaque en trois morceaux scellée sur sa tombe porte l'inscription :

LUMENA | PAX TE | CUM FI

Les uns prétendent qu'il y a eu interversion de plaques, et qu'il faut lire :

PAX TE | CUM FI | LUMENA

Les autres supposent que FI est le commencement du mot FIAT, dont la seconde syllabe aurait été perdue par suite de la dégradation du monument. Dans ce cas, il ne serait pas bien sûr que le nom de *Philomène* fût *Filumena*.

Pour mettre d'accord les faiseurs de suppositions, la sainte a raconté elle-même, dans une révélation après coup, que ses parents, lors de sa naissance, l'avaient appelée *Lumena*, lumière, et que, lors de son baptême, elle avait reçu le nom de *Filumena*.

Cette révélation, qui a suivi d'une trentaine d'années la découverte du corps dans les Catacombes, est une des inventions les plus grotesques qu'on puisse imaginer. La sainte, déplorant que le monde ne connût pas un traître mot de son histoire, serait venue raconter successivement les épisodes les plus marquants de sa vie à un jeune artisan d'abord, puis à un bon chanoine, puis à une religieuse de Naples. La version du bon chanoine suffirait à révéler le degré d'aberration que l'imagination dévote peut atteindre.

« Je me promenais un jour dans la campagne, dit ce prêtre, quand je vis venir à moi une femme qui m'était inconnue. M'adressant la parole, elle me demanda s'il était bien vrai que j'eusse exposé dans mon église un tableau de sainte Philomène? Je lui répondis que oui, et qu'on ne lui avait raconté que la vérité; sur quoi elle ajouta : « Que savez-vous de particulier sur » cette sainte ? » — Peu, assez peu, n'ayant pu jusqu'ici connaître son histoire que par ce que nous en apprennent l'inscription et les symboles dépeints sur sa tombe. Je les lui expliquai assez brièvement. Mon récit terminé, elle reprit avec vivacité : « Vous ne savez » rien davantage? — Non. — Oh! dit-elle, il y a pour- » tant une infinité de choses à dire de cette sainte. Et » si les mondains mêmes les entendaient, assurément » ils seraient ravis dans l'étonnement! Vous connais- » sez cependant la cause de sa persécution et son cruel » martyre? — Non plus. — Eh bien, prêtez-moi atten- » tion, et je vais vous l'apprendre.

» La vierge Philomène, à laquelle vous avez voué » un culte de vénération et d'amour qui est fort » agréable au Seigneur, n'endura de si grands tour- » ments que pour avoir refusé d'unir sa destinée à » celle de Dioclétien qui la voulait épouser. Le motif » de son refus fut le vœu qu'elle avait fait de rester » toujours vierge par affection pour Jésus-Christ. » Je lui demandai si elle était bien assurée de ce qu'elle avançait, et si elle ne prétendait point me surprendre, sachant peut-être que je désirais si vivement être instruit de ce qui concerne l'histoire de la sainte. « Ou

» donc avez-vous lu ces choses, lui dis-je, car depuis » longtemps nous cherchons inutilement des détails » sur cette sainte. Dites-moi quel est le livre qui vous » a donné cette connaissance et tout ce que vous me » racontez ? — Quel est le livre qui m'a appris cela ? » répliqua-t-elle avec gravité et comme toute surprise, » oh ! c'est bien à moi qu'il faut adresser une sem- » blable demande. Est-ce que je peux ignorer *ce qui » me concerne !* Croyez bien que je ne vous trompe » point et que je ne vous raconte que ce dont je suis » certaine[1]. »

« Nous nous abstenons de tout commentaire, » dit l'auteur à qui j'emprunte ce récit. S'abstenir était bien ce qu'il avait de plus sage à faire.

La version du bon chanoine n'ajoutait encore que peu de détails à la version un peu obscure du jeune artisan. Dans sa révélation à la religieuse de Naples, Philomène, qui prend goût à la narration, rédige décidément ses mémoires. En voici le début :

« Ma chère sœur, je suis fille d'un prince qui gouvernait un petit État dans la Grèce, sous la tutelle de Rome. Ma mère était aussi de sang royal, et comme ils se trouvaient sans enfants, l'un et l'autre, encore idolâtres, ils offraient continuellement à leurs faux dieux, pour en avoir, des sacrifices et des prières. Un méde-

1. *Vie nouvelle du curé d'Ars et de sainte Philomène*, vierge et martyre, par J. Darche. Paris, Palmé, 1865, in-18, p. 324.

cin de Rome, nommé Publius, aujourd'hui en paradis, vivait dans le palais et était au service de mon père. Il faisait profession du christianisme. Voyant l'affliction de mes parents et vivement touché de leur aveuglement, il se mit, par l'impulsion de l'Esprit-Saint, à leur parler de notre foi, et alla jusqu'à leur promettre une postérité, s'ils consentaient à recevoir le baptême. La grâce, dont ces paroles étaient accompagnées, éclaira leur entendement, triompha de leur volonté ; et, s'étant faits chrétiens, ils eurent le bonheur si désiré dont Publius avait promis que leur conversion serait le gage [1]... »

Nous ne jugeons pas nécessaire de pousser plus loin la reproduction de cette ineptie. Philomène y raconte à la religieuse de Naples comment, à treize ans, ayant offert depuis deux ans déjà sa virginité à Jésus-Christ, il ne lui était plus possible d'en disposer en faveur de Dioclétien, que ses parents voulaient lui faire épouser (p. 44) ; et encore comment, jetée en prison par son farouche adorateur, elle y recevait tous les jours sa visite et le voyait se livrer contre elle à des attaques « dont quelques-unes, sans la grâce de Dieu, auraient pu devenir fatales à sa virginité » (p. 45). On ne dit pas de quelle oreille la religieuse de Naples écoutait ces révélations scabreuses ; mais il est probable que tout était pour le mieux, puisque ces révélations ont reçu

1. Petit, p. 42.

l'approbation du saint-siége[1] et qu'on les donne à méditer aux petites filles, afin qu'elles aient à modeler leur vie sur celle de la bienheureuse. Il est à craindre que cette lecture ne leur donne pas toujours une notion très exacte des devoirs filiaux et des devoirs humains. Que penser, par exemple, de ce passage où les parents en larmes, se traînant aux pieds de leur fille, lui crient : « Ma fille, aie pitié de ton père, de ta mère, de ta patrie, de nos sujets ; » ce à quoi Philomène répond : « Non, non, Dieu et la virginité que je lui ai vouée avant tout, avant vous, avant ma patrie. Mon royaume, c'est le ciel. »

Cette narration, toute parfumée d'une odeur de sacristie, n'a au fond d'autre but que de mettre en action plusieurs signes que l'on a reconnus ou cru reconnaître sur la pierre tumulaire. L'un de ces signes, qualifié de lys par une imagination complaisante, a fourni le thème de la virginité. Un ornement vague, qualifié de fouet, a servi de point de départ à un récit de flagellation ; une ancre, à un récit d'immersion dans le Tibre ; enfin deux flèches, au récit d'un double supplice analogue à celui de saint Sébastien : jolie série de tortures dont se serait jouée la vierge de treize ans et auxquelles on joint, pour couronner le martyre et compléter la collection, une décollation finale que la pierre a oublié de mentionner.

1. « Ces révélations doivent inspirer la plus grande confiance, car elles ont reçu l'imprimatur du tribunal du Saint-Office à Rome, en date du 20 décembre 1833, *et l'on sait que ces approbations ne se donnent pas à la légère.* » Petit, p. 39.

Comment une existence si bien remplie est-elle restée dans un si complet oubli? Comment le nom même de Philomène n'était-il pas parvenu jusqu'à nous avant cette révélation précieuse? Serait-ce, comme on nous l'affirme, afin que la gloire de Philomène se fît jour avec d'autant plus d'éclat qu'elle aurait été plus longtemps ignorée.

« Voilà, je n'en doute pas, dit l'auteur de *l'Histoire du culte de sainte Philomène,* pour quelle raison le souverain maître a permis que la gloire de cette vierge incomparable demeurât si longtemps couverte du voile de l'oubli... La Providence, qui a ses heures dans la vie des peuples comme dans celle des hommes, réserve à chaque siècle, comme à chacun des besoins de son Église, un protecteur et un modèle qui leur distribue la grâce en rapport avec leurs nécessités présentes. » (P. 10.)

Donc les nécessités présentes exigeaient impérieusement l'apparition de sainte Philomène; n'en doutez pas, c'est un fait acquis :

« Avant d'apparaître avec tant d'éclat sur la scène du monde, l'angélique vierge reçut, au haut des cieux, sa mission de Jésus-Christ. « Il me semble voir, s'écrie » un pieux auteur, il me semble voir ce Roi des rois, » à qui son père donna toute puissance, la distinguer, » au milieu de l'assemblée des saints, par un regard » de particulière complaisance, d'amour et de prédi-

» lection. Il l'appelle auprès de son trône : Va, lui » dit-il, je t'ai choisie ; et je veux te placer dans le » champ de mon Église, comme une semence nouvelle » destinée à la féconder. Va, tu me rapporteras les » fruits que ma main te prépare ; que la solidité en » augmente pour moi la saveur (?). La vierge entend ; » son apostolat commence. Il est comme la lumière » tirée soudainement de dessous le boisseau. » (P. 11.)

Le corps de Philomène fut découvert en 1802. Il était depuis trois ans relégué au fond de la custode, lorsqu'un prêtre de Mugnano (province de Naples) jeta sur lui son dévolu. On donnait le choix à ce prêtre entre douze corps sans nom « dont on lui présentait la liste ». Pour sortir d'embarras, ce bien avisé choisit le treizième corps, qui était celui de Philomène. Le bon prêtre ignorait que les corps de nom propre ne se donnent qu'à des princes ou à des évêques [1] et non à de petites gens comme lui. Grande fut sa déconvenue lorsqu'il se vit renvoyer aux douze corps de seconde catégorie. [2] Afin de le consoler, un prélat romain fit porter à son hôtel le corps de sainte Ferme ; mais sainte Ferme était encore une innomée ; on

1. *Vie très complète de sainte Philomène*, par Jean Darche. Paris, Périsse, 1876, in-18, p. 75.

2. « Non-seulement il ne put se décider à donner une préférence à l'un des douze corps qui lui étaient offerts en échange, mais encore il ne put pas même se résoudre, après s'être longtemps efforcé de surmonter sa répugnance, à en tirer un au sort. » *L'Écho de Sainte Philomène*, in-8°, juin 1872.

l'avait jugée ferme à vue de nez, de même que Generosus avait été deviné généreux. Le prêtre de Mugnano, qui avait le juste mépris des corps sans nom, tint bon pour Philomène et il fit bien. Il avait pour ami Mgr de Césarée. En sa qualité d'évêque, monseigneur avait des chances d'obtenir Philomène. Il se la fit délivrer et l'offrit au prêtre de Mugnano, lequel n'eut rien de plus pressé que de lui céder en échange la malheureuse sainte Ferme dont les voyages et les rebondissements subséquents nous sont malheureusement inconnus. Tous les détails de cette odyssée se trouvent rapportés de la façon la plus bouffonne dans *l'Écho de sainte Philomène.*

Le prêtre de Mugnano ne se mettait pas plus tôt en route avec sa précieuse conquête que déjà la sainte commençait à faire des siennes. Il avait été convenu entre le prêtre et l'évêque, compagnons de route, que le coffre où reposaient les ossements de Philomène serait placé en évidence sur le devant de la voiture.

« Le maître de poste qui s'était chargé de l'arrangement des bagages — c'est *l'Écho de sainte Philomène* qui parle — posa les deux châsses sous le siége, celle de sainte Philomène à droite, du côté où l'évêque devait s'asseoir et celle de sainte Ferme à gauche. « Les » choses ainsi faites, nous dit dom François, je dus » monter le premier dans la voiture pour aider ensuite monseigneur, qui avait une forte corpulence. » Avec mon secours il put monter aussi et nous nous » assîmes, recevant les adieux d'un cercle d'amis...

» Mais voici qu'un miracle s'opère, qui manifeste
» combien la religion catholique a raison d'honorer
» les reliques de ses serviteurs fidèles, qui ravive notre
» foi dans leur patronage et nous démontre en même
» temps la gloire et les grands mérites de notre sainte
» martyre. »

» A peine assis, monseigneur ressent des secousses et se relève, disant tout naïvement au maître de poste qu'il a dû mal assujetir la châsse, qui vient battre ses jambes. On examine, on s'assure que la châsse est solidement fixée, et monseigneur se rassied ; mais le même phénomène se reproduit. Nouvel examen qui prouve que la châsse est à une certaine distance des jambes de dom Barthélemy et ne peut les atteindre. Pressé de partir, monseigneur reprend sa place, mais force lui est de se relever encore, car il ressent les mêmes coups. *C'était bien un miracle que la sainte opérait pour rappeler la promesse qui lui avait été faite de la mettre sur le devant de la voiture* et sous les yeux des deux voyageurs. Immédiatement il est répondu à ses désirs. »

Dès le premier instant, la future héroïne de tant de brochures trahissait le fond de son caractère qui est de ne jamais perdre une occasion de se faire mettre en évidence. Ce n'était du reste qu'un prélude.

« A quelques milles, entre Sesse et Capoue, nous causions paisiblement de choses ecclésiastiques, raconte encore Dom François, lorsque les chevaux, je ne

sais comment, précipitèrent la voiture dans un fossé profond le long de la route. Ils furent tués et le conducteur blessé à mort; mais la chaise de poste fut intacte[2]. »

Le rédacteur de l'*Écho de sainte Philomène* appelle cela un trait « de la toute-puissante protection » de la sainte. On trouvera peut-être qu'en fait de protection, il n'est pas difficile. Or, cette protection ne devait pas s'arrêter là. D'innombrables pages ne me suffiraient pas pour esquisser les miracles, tous plus stupéfiants les uns que les autres, dont Philomène marqua sa route et dont elle continua l'ébouriffante série dans son sanctuaire de Mugnano. Le bruit s'en répandit bientôt jusqu'à l'étranger. Une dévote demoiselle de Lyon se mit en route, sous la Restauration, tout exprès pour aller constater le pouvoir de la nouvelle sainte, et revint rapportant triomphalement — il serait curieux de savoir à quel prix — un « fragment considérable » de ses os. Ce fragment concassé a fourni un certain nombre de parcelles, plus ou moins importantes, qui sont allées enrichir les nouveaux sanctuaires de sainte Philomène : à Fourvières, à Ars, à Thivet, à Neuville-sur-Seine, à Sempigny, etc.

Le curé d'Ars est certainement celui qui a le plus contribué au succès de Philomène. Cet halluciné célèbre la nommait « sa chère petite sainte ». Dans des excès de familiarité singuliers, il lui arrivait de la

1. *L'Écho de sainte Philomène*, Paris, in-8°, août 1872.

« gronder », non point parce qu'elle tardait à exaucer les vœux de ses clients, mais, au contraire, parce qu'elle les exauçait trop. Le curé Vianney a été jusqu'à constater publiquement quatorze miracles en une semaine.

« Jamais peut-être, dit un biographe de Philomène, une sainte du paradis ne fut plus prompte à écouter favorablement la prière d'un mortel ici-bas. Que de guérisons extraordinaires se sont opérées au village d'Ars ! Le nombre en est incalculable. Le vénérable curé se plaignait parfois que la sainte les multipliât trop ; il la conjurait donc de vouloir bien aller faire ses miracles plus loin, ils lui attiraient trop de monde[1]. »

A l'église Saint-Gervais, à Paris, saint Gervais s'est depuis longtemps laissé distancer de beaucoup par sainte Philomène. L'origine de ce nouveau culte dans l'ancien sanctuaire est ainsi racontée :

« Des époux pleurant une longue stérilité adressèrent leur prière à l'angélique Vierge, dont la naissance était venue récompenser la foi de ses parents. Ils firent une neuvaine en son honneur et promirent de donner son nom à l'enfant qu'elle voudrait bien leur obtenir du Ciel. L'année suivante, leurs vœux furent enfin exaucés ; Dieu leur donna un fils qui reçut au baptême les noms de Marie-Joseph-Philomène[2] »

1. Petit, p. 85.
2. Petit, p. 104.

Singulière idée de solliciter d'une si jeune personne la faveur d'avoir un enfant ! Mais devant la réussite, il n'y a qu'à s'incliner. Les heureux époux possédaient une parcelle provenant du fragment rapporté de Mugnano par la dévote personne de Lyon. Ils en firent deux morceaux, dont l'un, donné à Mgr de Quélen, alla enrichir le sanctuaire de Sempigny, tandis que l'autre était offert à la vénération des fidèles dans l'église Saint-Gervais.

Au diocèse de Langres, le curé de Saulles, qui possède aussi une relique de Philomène, a pu se la faire expédier de Rome sur une demande par écrit :

« Nos prières ont été exaucées. Sur la fin de la neuvaine, on m'accordait à Rome les reliques demandées, avec l'authentique en bonne et due forme, et daté du 1er décembre 1836. Elles furent adressées à l'évêché. Mgr me manda d'aller chercher moi-même mon trésor ; j'y cours *gaudens et exultans*, et je le reçois à genoux des mains de Sa Grandeur, après l'avoir baisé [1]. »

Comment, en 1836, se faisait-il, à Rome, distribution des reliques d'une sainte dont Mugnano possédait le corps depuis 1805 ? S'il fallait approfondir de semblables détails, on n'en finirait pas [2].

1. Petit, p. 157.

2. Il semble qu'en s'adressant directement à Rome, les solliciteurs d'un certain rang obtiennent assez facilement toute espèce de fragment de saint dont ils peuvent souhaiter la posses-

Ces parcelles sont, pour la plupart, enfermées dans un *corpo santo*, ce qui multiplie les images fantaisistes de la sainte. J'ai déjà parlé de ces figures de grandeur naturelle, quelquefois en carton pâte, plus souvent en cire. Le saint y est représenté sous des traits d'une beauté mièvre, dans une pose théâtrale, couvert d'oripeaux de soie, de galons et de bijoux en strass. Ce simulacre humain, que rehausse l'éclat d'un costume inaccoutumé, apparaissant couché derrière une glace, dans un demi-jour favorable, au pied d'un autel, est fait pour impressionner les bonnes gens dont la plupart ne doutent pas qu'ils n'aient sous les yeux le saint lui-même, admirablement conservé. Dans le creux de ces

sion L'ex-impératrice Eugénie ayant demandé au saint-père, en 1858, un morceau de sainte Anne, le reçut par le retour du courrier, avec cet authentique signé du cardinal vicaire du Vatican :

« Nous attestons et nous certifions à tous et à chacun de ceux qui ces présentes verront, que nous, pour la plus grande gloire du Dieu tout-puissant et la vénération de ses Saints, nous avons reconnu ces saintes parcelles des os de sainte Anne, mère de la bienheureuse vierge Marie, recueillies dans des lieux authentiques (?), *ex authenticis locis extractas*, et les avons révérencieusement placées dans un reliquaire d'argent de forme ovale, garni d'un seul cristal bien clos et cerné d'un lien en soie rouge, scellé de notre sceau, et nous les avons délivrées avec faculté de les conserver pour soi, de les donner à d'autres, de les transporter hors de la ville et dans quelque église, oratoire ou chapelle publique que ce soit. »

On ne pouvait spécifier plus nettement que le propriétaire du prétendu morceau de sainte Anne expédié était libre d'en faire absolument tout ce qu'il lui plairait. *Les Gloires de sainte Anne d'Auray*, par l'abbé E. Bernard. Paris, Douniol et Lecoffre, 1869, in-18, p. 136.

figures de cire on dépose les reliques, à moins que leur exiguïté n'oblige à les présenter dans un petit reliquaire extérieur. On conçoit combien tout cet appareil relève l'importance d'une parcelle qui pourrait tenir quelquefois dans un noyau de cerise.

« Au pied de l'autel de sainte Philomène à Ars, dit l'auteur de l'*Histoire du culte de sainte Philomène*, on croit jouir de la présence de la sainte, tant la pose du corps est naturelle et virginale... Les visiteurs du magnifique sanctuaire ne peuvent se lasser de contempler la chaste image de la thaumaturge, doucement endormie sur un lit de velours, dans une urne d'or et de cristal. Une robe d'argent semble la revêtir d'innocence; les broderies d'or qui l'émaillent symbolisent ses nombreuses et éclatantes vertus. Une chlamyde de pourpre, insigne du martyre, ajoute une nouvelle splendeur à la beauté de la vierge, dont la taille est légèrement serrée par une ceinture de soie, fermée par une agrafe de topaze. Un diadème d'or et de pierreries couronne le front candide de la thaumaturge; des bracelets ornent ses mains virginales; des bandelettes de diamant ont servi à lui façonner une riche chaussure; des pierres précieuses forment deux splendides rosettes fixées sur l'une et l'autre épaule, pour simuler des agrafes et retenir la chlamyde; d'autres bijoux sont semés çà et là sur le corps comme autant d'étoiles scintillantes. » (P. 96.)

Le *corpo santo* de Mugnano n'est pas costumé

avec moins de luxe; mais il faut ajouter cette particularité que l'ouvrier chargé de cette œuvre d'art, ne l'ayant pas doué d'assez de charmes naturels, la sainte, dont on sait l'amour-propre, a pris soin de rectifier elle-même la figure de cire qui pouvait laisser au public une idée défavorable de sa personne.

« Le corps figuré dont on avait recouvert les ossements de sainte Philomène était trop petit; le coloris du visage et la mauvaise disposition des dents offraient un aspect disgracieux; l'attitude que l'ouvrier avait donnée à la sainte n'était pas assez décente. La châsse était aussi de dimensions trop étroites. Mais qu'y faire, après que tout était fini et tous les plans arrêtés pour la translation du saint corps ? »

Qu'y faire? Rien. Avec Philomène, n'est-on pas toujours rassuré sur l'avenir !

« Un matin, quelques étrangers ayant demandé à voir le saint corps, on trouva la situation de la sainte tout à fait changée. La chose paraissait incroyable; mais les témoins ne pouvaient se récuser. Ils avaient vu naguère le saint corps étendu et ses genoux élevés présentant la forme d'un angle; et ils voyaient ceux-ci reposant avec décence sur le petit matelas placé au-dessous ; tandis que le reste du corps, se soulevant, offrait l'image d'une jeune personne assise, les yeux fermés et comme plongés dans un doux sommeil. Le bras droit avait aussi changé de position. La flèche qui

tournait auparavant la pointe vers le cœur fut trouvée placée en sens inverse. Même changement du côté gauche. Le bras qui soutenait le lys et la palme s'était élevé, en proportion de l'élévation du corps et de la tête ; et cette nouvelle disposition avait dégagé une partie de la robe de pourpre, qui, en devenant visible, rendait l'aspect de la sainte plus gracieux. Pour qu'il ne manquât rien à cet ensemble de prodiges, le visage lui-même avait perdu ses premiers traits, et s'était singulièrement embelli ; de plus, Dieu, voulant glorifier sa servante, fit croître des cheveux dans les tresses de soie dont on avait couvert la tête de la statue. Ces cheveux voilaient l'épaule gauche et flottaient çà et là avec une élégante légèreté [1]. »

« Plus tard et à différentes reprises, ajoute une note, les vêtements grandirent en proportion du merveilleux accroissement du corps. Ce sont de ces cheveux et de ces vêtements miraculeux que nous voyons présenter à la vénération des fidèles, avec l'approbation de l'autorité ecclésiastique, dans les sanctuaires dédiés à la thaumaturge. »

Tout ceci ne donne encore qu'une faible idée des prodiges dont Philomène s'est plu à stupéfier le monde des dévots. Je ne dirai rien des innombrables merveilles qu'elle a opérées dans l'ordre thérapeutique ; il y faudrait consacrer trop de pages. Les malades gué-

1. Petit, p. 55.

ris à la suite d'invocations ou de neuvaines, ou par application d'images et de reliques de la sainte, ou par friction avec l'huile qui brûle devant ses autels, la multiplication même de cette huile dans les godets pour fournir à des besoins plus nombreux [1], sont autant de faits qui nous sortiraient peu d'ailleurs du programme accoutumé. Tout au plus mentionnerai-je le caractère trop intéressé de certaines cures, par exemple, lorsque le curé d'Ars fait savoir à son collègue de Thivet que la guérison qu'il demande ne lui sera accordée « que s'il fait honorer la thaumaturge dans sa paroisse » (p. 139) ; et encore lorsque la sainte ne se décide à sauver un malheureux en danger de mort que sur la promesse d'un autel en marbre (p. 37). L'humeur peu endurante de Philomène, qui nous est déjà connue par l'aventure des coups dans les jambes, achève de se révéler, quand on la voit frapper de cécité un prêtre qui hésite à lui ouvrir un nouveau sanctuaire (p. 68) ; et précipiter le départ pour l'autre monde d'un opulent égoïste qui ne veut donner d'argent pour l'une de ses chapelles que par testament [2].

Cette magnifique histoire figure, en compagnie de quelques autres, sous la rubrique : « Quelques traits

1. « Il y eut des multiplications plus merveilleuses encore, telles que celles des images de la sainte martyre et des livres écrits en son honneur. Il arriva qu'au lieu de deux cents exemplaires qu'on avait reçus, on en distribua jusqu'à cinq cents. Plus on donnait, plus le petit magasin se trouvait abondamment fourni. » Petit, p. 63.

2. *Vie de sainte Philomène*, Toulouse, Resplandy, in-32, p. 38.

de juste sévérité exercés par sainte Philomène. » Philomène, sainte sévère mais juste, a heureusement de meilleurs moments. Par exemple, si l'on a flatté sa vanité en donnant son nom à un enfant, elle s'en montre très reconnaissante. Quand les petites Philomènes sont malades, elle vient les visiter, elle leur apporte des douceurs ; à l'occasion même elle leur restitue les membres qu'elles ont perdus :

« Cette espérance ne fut pas vaine. Deux jours après la fête de la sainte, Philomène recouvra le doigt qu'elle avait perdu. Ce n'était pas le même d'auparavant qu'on avait porté au cimetière, mais un autre, et, quoique proportionné au reste du pied, il était facile de reconnaître qu'il se trouvait là par une opération extraordinaire [1]. »

« Si on voulait raconter tous les prodiges qu'elle opère dans ce sanctuaire béni, dit à propos d'Ars un de ses panégyristes, il faudrait un bien gros volume. Ces faits étonnants sont si nombreux, que la chapelle de la sainte, ne pouvant plus contenir les *ex-voto* qui les rappellent, on les entasse les uns sur les autres par centaines et peut-être par milliers. La quantité des béquilles déposées en signe de guérisons est telle, qu'on a dû les grouper par énormes faisceaux aux deux côtés de l'autel. On y voit aussi tous les genres de bandages et de mécanismes destinés à soutenir les membres

1. Petit, p. 66.

infirmes du corps humain. Quels trophées que ceux-là[1] ! »

Ces trophées témoignent du moins de miracles utiles. Dans l'ordre des miracles de simple agrément, je signalerai les images de sainte Philomène qui se promènent dans les appartements (p. 60); ou qui se tiennent perpendiculaires au sol quand on les laisse tomber (p. 61); double expérience de physique céleste et amusante que l'auteur de l'*Histoire du culte de sainte Philomène* appelle « les admirables jeux de la divine Puissance ».

C'est un des priviléges de l'Italie que pour un rien les statues de saints y sont baignées de sueur ou bien remuent les yeux. La statue de Philomène à Mugnano a donné le spectacle d'une transpiration que les annales dévotes enregistrent avec orgueil :

« Trois étrangers, étant entrés dans l'église pour vénérer le saint corps, vinrent s'agenouiller devant la statue et firent en même temps l'observation qu'il y avait à l'extrémité du menton un globule brillant comme le cristal. L'un d'eux se lève, y porte la main, et la retire mouillée d'une substance liquide et glutineuse qu'il présente à ses compagnons, et ceux-ci avec lui se l'appliquent dévotement sur le front. Reportant ensuite les yeux sur le visage de la statue, ils voient qu'il en sortait de tous côtés une sueur prodi-

1. Petit, p. 102.

gieuse, telle que la provoque une grande chaleur dans les corps vivants et animés. Se réunissant ensuite en gouttelettes, et celles-ci en deux petits ruisseaux, l'union de l'un et de l'autre venait s'opérer sous le menton, et de là ils descendaient comme un fil épais sur la poitrine. Les couleurs de la sainte paraissaient vivement animées et ses yeux brillaient d'un éclat surprenant. Les témoins de cette merveille en appelèrent d'autres. Dom François et le curé de la paroisse accoururent aussi. Ils examinent, ils palpent ; c'était, disent-ils, comme une espèce de manne cristalline qui avait quelque chose de doux et de visqueux, qui retenait et repoussait le tact. La foule dont en un instant l'église fut remplie, en voyant la sueur et le visage enflammé de la statue, se mit à crier : Miracle! Miracle! Des larmes coulaient de tous les yeux ; les deux pieux ecclésiastiques en versèrent aussi de joie et de tendresse. Mais, pour contenter la dévotion du peuple et mieux s'assurer de la vérité, ils firent descendre la statue de son piédestal, et la placèrent sur le pavé de l'église, au milieu de plusieurs cierges allumés. De cette manière, tous purent considérer de près le signe merveilleux que le ciel leur donnait de sa puissance et du désir qu'il a de voir honorer les statues des saints [1]. »

Nous avions le langage des fleurs ; c'est ici le langage des sueurs. Des gouttelettes perlant sur une statue, nous en devons tirer la conclusion que Dieu veut

1. Petit, p. 58.

qu'on l'honore. Étonnante traduction d'un fait en lui-même peu surprenant : celui d'un morceau de bois qui transpire.

Quant au sang de Philomène, il n'est pas de fantaisie qu'il ne se permette dans la burette où il a été recueilli. Quand il s'avise de se liquéfier, ce qui lui arrive de temps à autre, les spectateurs le voient s'illuminer soudain des nuances les plus diverses :

« Tantôt c'est le rubis, tantôt c'est l'émeraude qui domine; leur éclat est comme terni par une légère couche de cendre. Une fois seulement on le vit s'effacer totalement, et les yeux épouvantés de ceux qui en furent les témoins ne virent plus dans l'urne sainte qu'un peu de terre ordinaire. Mais bientôt cette nouvelle merveille cessa; et ce fut quand les yeux indignes d'un personnage, mort peu après subitement, eurent aussi cessé de profaner de leurs regards la sainteté de ces vénérables reliques [1]. »

Rien de plus facile à expliquer qu'un miracle de ce genre. Un jour un homme de bon sens s'est approché de la fiole et il a dit à ceux qui la regardaient, ébaubis : « Où voyez-vous là des rubis ? où voyez-vous là des émeraudes ? Cette fiole, à travers sa teinte cendrée, présente des tons irisés comme la plupart des verres qui ont séjourné longtemps dans le sol. Que monsieur qui tient la fiole veuille bien cesser de la remuer et les

1. Petit, p. 53.

parcelles intérieures que le temps a détachées cesseront de rouler les unes sur les autres avec des éclats de pierres précieuses. » Et comme le prêtre cessait d'agiter la fiole, on n'a plus rien vu qu'un peu de terre au fond, et le prêtre s'est écrié : « Devant des yeux indignes, le miracle cesse ; c'est un nouveau prodige ! » Les légendes ne se forment pas autrement.

A vrai dire, je ne me chargerai pas d'expliquer le miracle suivant. Mais il convient d'ajouter que cette nouvelle transformation du sang de Philomène a été vue avec les yeux de la foi :

« En l'année 1872, un missionnaire apostolique ayant fait le pèlerinage de Mugnano, les parcelles sacrées prirent, en sa présence, la forme des sacrés cœurs de Jésus et de Marie. » (P. 53.)

Des parcelles de sang séché prenant toutes seules la forme de deux cœurs, c'est raide ; il fallait cependant en arriver là, attendu qu'il n'y a plus de bonne dévotion sans sacré cœur. Le sacré cœur est comme la muscade du poëte. Ceux qui l'aiment doivent être aux anges, car on en a mis partout. L'union de Philomène et du sacré cœur est déjà consacrée par la peinture dans l'église de Crépy, au diocèse d'Arras. Il fallait orner d'une toile le rétable d'un des autels.

« On *supposa*, écrit le curé de Crépy, une extase dans laquelle la jeune martyre avait vu le Sauveur du monde lui apparaître dans son cachot, et lui montrer

de la main droite le ciel, de la gauche son cœur adorable, d'où des flots de grâces se répandent sur la terre. » (P. 151.)

Pour le coup, voilà Philomène marchant en plein dans les plates-bandes de Marie Alacoque. Pour ceux qui ignorent que cette peinture est « une supposition », il devient évident que Philomène a dû voir, en effet, Jésus lui présenter son cœur. Dans quelques années, n'en doutons pas, l'histoire enregistrera le fait. Une quatrième révélation de Philomène au curé de Crépy suffira d'ailleurs à en faire un article de foi, et la sainte a toujours montré assez grand souci de sa gloire pour ne pas regarder à un petit dérangement lorsqu'il s'agit de confondre les incrédules.

VI

LES PÈLERINAGES

Les pèlerinages dits « nationaux ». — Leur origine. — Leur caractère politique. — Les nouveaux croisés. — Organisation des pèlerinages. — Leur public. — La part du tourisme. — Les pèlerins intéressés. — Les pèlerins par procuration et les pèlerins d'intention. — Les commencements de guérison. — Le miraculé de Maine-et-Loire. — S'il y a des guérisons vraies. — Le secret des rechutes. — Les victimes. — La mort du pèlerin considérée comme une faveur. — Tout est faveur pour celui qui pèlerine. — Les offrandes très recommandées. — La terre d'or.

Parmi les titres de gloire de Philomène, un des moins connus, sinon des moins curieux, est d'avoir inspiré les pèlerinages « nationaux ».

Vers la fin de 1871, un prêtre de Saint-Gervais, qui attendait avec impatience « un sauveur [1] », se trouvait à Ars, lorsque lui vint l'idée d'un pèlerinage

1. Petit, p. 123.

de Paris à la Salette, dans le but d'implorer de la Vierge le salut de la France, qui venait précisément de sortir d'embarras, et la délivrance du saint-père, que, d'après une légende intéressée, il aimait à se représenter chargé de chaînes.

« Trop jeune, nous dit-on, pour prendre une initiative à laquelle se refusait d'ailleurs sa modestie, » le prêtre en question communiqua son idée aux religieux augustins de l'Assomption, qui, ayant beaucoup de temps à perdre, s'empressèrent de la mettre à exécution. Quelques fidèles, racolés avec une certaine peine [1], prirent, en février 1872, le chemin de la sainte montagne, sur laquelle fut improvisé le *Conseil général des pèlerinages*, sorte d'agence centrale qui dirige depuis cette époque le mouvement des pèlerins sur les routes de France et d'Italie.

Vous ne voyez peut-être pas beaucoup là-dedans le rôle de Philomène ; mais remarquez que le jeune prêtre avait eu son idée dans l'église d'Ars, où l'on conserve un fragment de la prétendue sainte. Le jeune prêtre ne douta pas que ce fragment ne l'eût inspiré, d'où le titre d'*inspiratrice des pèlerinages nationaux* qu'on accole orgueilleusement au nom de Philomène. Il est difficile de conquérir un titre honorifique à meilleur marché.

Le premier soin du Conseil général fut d'aller chercher à Rome la sanction officielle de son œuvre. Pie IX ne pouvait manquer de faire bon accueil à de

1. Petit, p. 132.

chauds partisans dont le but nettement accusé était de lui remettre sur la tête sa couronne temporelle.

« Nous voulons restituer à notre patrie sa mission, dit le porte-parole du Conseil, rendre à l'Église sa fille aînée, au pape son défenseur. »

Ce à quoi le pape répondit :

« Comme saint Pie V, dont nous célébrons aujourd'hui la fête, obtint par l'intercession de la sainte Vierge Marie la victoire sur les *Tourcs*, espérons que nous aussi obtiendrons de *supérer* (*superare*) les ennemis de l'Église qui sont les mauvais *Tourcs* de nos jours [1]. »

Puis il donna comme signe de ralliement aux nouveaux « croisés » — le terme n'est pas de nous — la croix de flanelle rouge de ses anciens zouaves. Les « pèlerinages nationaux », autrement dits « pèlerinages politiques », étaient fondés. Depuis, chaque année, au mois de mai, dans un pèlerinage qui ouvre la série des autres manifestations de ce genre, le Conseil général n'a cessé de venir régulièrement prendre son mot d'ordre au Vatican.

L'hymne qui devait conduire les fidèles au combat, je veux dire à la prière, ne pouvait être qualifié

1. « Nous n'oublierons jamais l'accent de cette phrase, » dit M. Bournisien dans son rapport à l'Assemblée générale. Voir *Assemblée générale des comités catholiques de France*. Paris, 1873, gr. in-18, p. 290.

de moins, à son tour, que de « national ». Le fameux refrain :

Sauvez Rome et la France!

présenté par le Conseil général comme devant remplacer *la Marseillaise* [1], devint le mot d'ordre des pèlerins, mot d'ordre où se résument dans une admirable concision les vœux des entrepreneurs de pèlerinages. Sauver Rome, c'est-à-dire revendiquer contre les Italiens l'ancien domaine de saint Pierre ; sauver la France, c'est-à-dire lui rendre un gouvernement monarchique, ayant pour point d'appui le clergé. Il n'est pas jusqu'à l'idée de nommer Rome avant la France qui ne trahisse une intention : celle de marquer que nous devons nos cœurs au Vatican avant de les devoir à la patrie [2].

Je renvoie ceux qui douteraient de cette traduction aux textes nombreux qui en sont la paraphrase ; et tout d'abord à cette affirmation de l'adresse à Pie IX, solennellement signée dans tous nos pèlerinages en 1873 : *Le salut de la France, c'est le triomphe de l'Église.* On n'est pas plus franc.

1. « Le cantique du Sacré-Cœur, cet hymne enfant de Marseille qui remplacera un jour dans nos chants nationaux l'hymne de sang et de haine que je ne nommerai pas ici. » *Assemblée générale des comités catholiques de France.* Paris, 1874, p. 220.

2. L'Église, c'est notre patrie,
Le Pape seul en est le roi.

Manuel complet des Pèlerinages, publié par le Conseil général, Haton, in-32, p. 172.

La même année, au mont Saint-Michel, le prêtre chargé d'évangéliser les pèlerins se plaît à insister sur cette pensée :

« L'éloquent orateur, dit *le Pèlerin,* a pris texte du refrain du cantique à saint Michel : « Rends-nous nos anciens jours, » pour nous dire l'obligation où nous sommes, dans ces heures providentielles de rénovation de la France (la rénovation par les pèlerinages), de reprendre la foi des anciens jours, la simplicité de mœurs des anciens jours et surtout la soumission des anciens jours, soumission sans restriction à la voix autorisée de l'Église, soit qu'elle parle par ses conciles, soit qu'elle parle par la bouche de l'infaillible Vicaire de Dieu en terre. Il faut en finir avec les ménagements vis-à-vis des démons de la société moderne, le rationalisme, le libéralisme, la révolution [1]. »

Ainsi plaçons l'Église au pinacle. Abandonnons-lui sans réserve tous les droits ; quoi qu'elle fasse ou quoi qu'elle ordonne, inclinons-nous devant ses décisions souveraines, notre salut est à ce prix. Le salut de la France ! Pauvre France, tu ne t'imaginais pas être si malade ; mais, puisque tu as des sauveurs tout prêts, il faut bien que tu aies besoin d'être sauvée. Et voilà pourquoi nous entendons le chœur de nos évêques déplorer les tristesses du présent et les menaces de l'avenir, déclarer que « nous marchons à la barbarie et à

1. *Le Pèlerin*, 1re année, p. 231.

la ruine », gémir sur nos turpitudes, et nous crier d'expier nos « crimes », dont le plus grand est d'avoir, en 1789, décrété l'égalité de tous devant la loi.

Ce caractère de protestation des pèlerinages contre les conquêtes de la Révolution, il reparaît à chaque instant dans les harangues catholiques! Ici, c'est le père mariste Souteyran déclarant à Fourvières que les pèlerins qu'il conduit y sont venus « pour l'expulsion de ce venin révolutionnaire qui la ronge et la dévore *depuis quatre-vingts ans* ». Là, c'est le rapporteur de l'Assemblée générale des comités catholiques montrant les cent cinquante députés de la droite qui se sont rendus à Chartres en 1873 « abjurant par leur présence *quatre-vingts ans d'incrédulité officielle* [1] ».

C'était alors le beau temps des pèlerinages politiques. Dans la cathédrale même où cent cinquante députés venaient abjurer, dans ce qu'ils appelaient « une manifestation nationale », quatre-vingts ans d'incrédulité officielle, on pouvait entendre Mgr Pie s'écrier :

« Les voyez-vous sur tous les points du globe, ces caravanes saintes que des centaines de chars apportent à toute vapeur vers les lieux marqués par les apparitions et les miracles de la puissance divine. Quel est cet ébranlement subit qui prend les proportions d'un phénomène social et qui entraîne dans un élan commun tous les âges et toutes les conditions?

» La pensée de toutes ces âmes, personnification de

1. *Assemblée générale des comités catholiques*, 1874, p. 219.

la société chrétienne, je la trouve au livre d'Esther, laquelle, nous dit l'historien sacré, priait et conjurait le Seigneur, Dieu d'Israël, en disant : « O vous Sei-
» gneur, qui êtes notre unique Roi (le descendant de
» David était en exil), venez à mon aide dans mon
» isolement. »

» Tel est le cri de Rome, le cri de l'Église persécutée par les uns, trahie par les autres, délaissée de tous. Tel est le cri de la France, qui attend un chef, qui appelle un maître, qui n'en a pas, et qui, sans alliance au dehors, sans cohésion et sans force à l'intérieur, n'a d'espoir que dans le Roi des Cieux [1]. »

Il était difficile, sous le régime républicain, de réclamer un roi avec plus de clarté et avec plus d'aplomb.

Les croix de flanelle rouge firent pour la première fois leur apparition en cette circonstance : « coïncidence pleine d'avenir, remarquait le rapporteur du comité des pèlerinages, car, ne l'oublions pas, c'est dans la basilique de Notre-Dame de Chartres qu'en 1146, saint Bernard a prêché la seconde croisade. »

On était en pleine tentative de fusion, période de grosses intrigues ourdies par de petits hommes, et qui paraît devoir fournir à l'histoire des éléments moins graves que bouffons. *Le Pèlerin*, rendant compte de la manifestation de Notre-Dame de France, au Puy, — manifestation plus nationale que jamais! — écrivait :

1. *Assemblée générale des comités catholiques*, 1874, p. 218.

« Après un discours de Mgr Duquesnay, qui a été une exhortation véhémente à prier Dieu *en faveur d'un dénoûment que l'orateur sacré entrevoit dans un avenir prochain*, les cris de Vive Pie IX! vive la France! se sont fait entendre [1]. »

Et bientôt Mgr de la Bouillerie, coadjuteur de l'archevêque de Bordeaux, allait tenir publiquement ce langage aux membres de l'association de Notre-Dame de Salut :

« On raconte de l'un de nos premiers rois qu'un jour, écoutant le récit de la passion du Sauveur, il saisissait d'une main frémissante la garde de son épée et s'écriait : Que n'étais-je là avec mes Francs!...

» Je m'imagine que, du fond de sa prison du Vatican, notre glorieux Pontife, abreuvé de tous les outrages de l'Italie, a souvent répété en lui-même cette parole : Si Clovis était là avec ses Francs [2] ! »

Malheureusement Clovis devait rester à Froshdorf. Mgr de la Bouillerie aura pu, depuis cette conférence, en faire une autre aux associés de Notre-Dame de Salut sur ce thème connu qu'il y a loin de la coupe aux lèvres.

Il n'est pas sans intérêt de remarquer que l'association de Notre-Dame de Salut, qui a pour but principal

1. *Le Pèlerin*, 1re année, p. 351.
2. *Le Pèlerin*, 1re année, p. 893.

l'encouragement de ces cercles ouvriers où l'on pousse si bien à la haine des citoyens les uns contre les autres[1], est, depuis quatre ans, l'inspiratrice ou la propagatrice de toutes les prières qu'on a assez heureusement qualifiées de « prières sociales » : la croisade permanente de prières « pour toutes les causes qui sont chères aux catholiques français »; la neuvaine à saint Joseph « pour la délivrance du pape et le salut de la France » ; l'année de prières et de pénitence dite « sainte croisade d'expiation » ; l'œuvre « pour la conversion de Paris » ; toutes plus ou moins enrichies d'indulgences par Pie IX. Quand l'association de Notre-Dame de Salut n'imagine pas un nouvel ordre de prières, elle se rattrape en organisant des neuvaines préparatoires aux prières imaginées par les autres. Nous lui devons déjà les neuvaines préparatoires aux prières publiques votées par l'Assemblée ; la neuvaine préparatoire à la fête de l'Immaculée-Conception ; la neuvaine préparatoire à la Consécration du Sacré-Cœur ; enfin, les neuvaines et les prières préparatoires aux élections générales dans lesquelles on demandait encore une fois à Jésus, à la Vierge et à saint Joseph le salut de la France, c'est-à-dire la nomination d'une Chambre réactionnaire. Il faudrait n'avoir lu aucune des pieuses correspondances, aucun des mandements électoraux provoqués par les prières préparatoires pour nier le caractère politique qui s'y attachait. Il n'est pas jusqu'aux dominicaines du Saint-

1. Voir p. 289.

Rosaire qui, « frappées de l'incidence très opportune du quatrième mystère joyeux », ne se soient empressées d'accueillir l'idée de demander au Ciel de bons députés, « en ces jours si menacés par les voltiges du suffrage universel[1]. »

Or, il est assez piquant de constater que cette œuvre de Notre-Dame de Salut a pour directeur le même père Picard des augustins de l'Assomption, qui dirige le Conseil des pèlerinages, et que ces deux œuvres, justement qualifiées d'œuvres sœurs, ont pour organe de publicité le même journal : *le Pèlerin*. Assurément ceux qui ont nié de bonne foi le caractère politique des pèlerinages dits nationaux, n'ont jamais pris la peine d'apprendre toutes ces choses.

S'il était besoin d'ajouter encore une preuve à tant d'autres, je la trouverais dans le dernier rapport du Conseil des pèlerinages à l'assemblée générale des comités catholiques. On y sent percer un abattement singulier :

« L'œuvre des pèlerinages est implantée partout, dit le rapporteur; dès lors, son Conseil général n'a plus qu'à se retirer. Nous l'avons cru un instant. Mais, du fond de sa prison, la voix du maître s'est fait entendre : « Marchez, marchez toujours, ne vous arrêtez pas ; » et aujourd'hui encore, dans une nouvelle lettre, il nous dit : « Ces pèlerinages sont ma joie, ma consola- » tion, un véritable encouragement pour moi. Quel-

1. *Le Pèlerin*, 3e année, p. 602.

» ques personnes disent : *A quoi bon? qu'avons-nous* » *obtenu?* Erreur! vous obtiendrez bientôt. La France » surtout fait des pèlerinages, qu'elle continue; cou- » rage et patience; la France ne peut périr; elle est » indispensable à l'Église. » Qu'avons-nous à faire, messieurs, en face de cette invitation et de ces consolantes paroles? Reprendre la croix du pèlerin et marcher [1]. »

Cette croix qu'on reprend, pourquoi voulait-on la quitter? Le comité a-t-il en réalité tellement implanté son œuvre chez nous que toute direction générale soit désormais inutile? Il serait naïf de le supposer. Et d'ailleurs, quand a-t-on vu jamais des chefs abandonner leurs soldats à eux-mêmes sous prétexte qu'ils sont habitués à vaincre? La forfanterie, cela est clair, n'est ici que le masque du découragement. Et ce découragement, la cause en est facile à dire. Entre les provocations bruyantes des précédents rapports et le début gêné de celui-ci, un grand fait politique s'est accompli qui renverse bien des espérances : le vote d'une Constitution. Le comité qui attendait Clovis est fort déconfit. Si une voix ardente ne l'excitait, il serait capable de rester en panne avec ses oriflammes sur les bras; mais du Vatican, la voix lui crie : « Marche, marche, marche encore! » Et le comité marche, car c'est du Vatican que lui viennent les ordres.

1. *Assemblée générale des comités catholiques*, 1876, p. 205.

Donc l'œuvre continue. Le comité, quoique découragé, ne désarme pas. S'il met une sourdine à ses espérances politiques, il n'en continue pas moins les provocations à l'extérieur, et sa guerre à la société moderne, désignée sous ce terme aussi large que retentissant : la Révolution.

« Les pèlerins sont l'armée du peuple de Dieu, disait *le Pèlerin*, résumant un discours du pape aux Vendéens, en décembre 1875, ils font le tour de Jéricho, c'est-à-dire de la cité de Satan, de la Révolution, et, s'ils ont confiance, la cité s'écroulera d'elle-même [1]. »

Un de ceux qui nient avec le plus de vivacité le caractère politique des pèlerinages, Mgr de Ségur, écrit dans un des petits volumes de propagande dont il est si prodigue :

« Les pèlerinages, surtout les grands, sont une inspiration providentielle destinée à ressusciter la patrie ensevelie, étouffée depuis près de deux siècles sous les scandales publics de toute nature [2]. »

Pour Mgr de Ségur, ce n'est plus assez de remonter le passé de quatre-vingts ans, c'est à près de deux siècles qu'il voudrait retourner en arrière. Près de deux siècles, cela nous reporte tout juste au temps glorieux

1. *Le Pèlerin*, 3e année, p. 438.
2. *La France au pied du Saint-Sacrement*, par Mgr de Ségur, 7e édit. Paris, Tolra, in-18, p. 13.

des dragonnades. Monseigneur ne pouvait donner plus clairement à entendre que le dernier acte politique digne de son approbation est la révocation de l'édit de Nantes. Il ne se borne pas, du reste, à le laisser entendre, car, dans la longue énumération des scandales dont nous donnons le triste spectacle, entre « l'empoisonnement systématique de la jeunesse » et « l'oppression et les entraves de toute sorte aux saintes expansions de l'autorité et de la liberté catholiques », il fait figurer « les *détestables tolérances légales de l'athéisme et de l'hérésie.* »

Ainsi la tolérance légale de l'athéisme, lisez libre pensée, celle de l'hérésie, c'est-à-dire des religions dissidentes, est un état de choses détestable, et c'est contre cet état de choses détestable que protestent les pèlerinages. A coup sûr, les pieuses gens enrôlées dans ces foules bruyantes ne se doutent guère qu'elles font, en s'y mêlant, acte de rébellion contre les lois de leur pays qui proclament la liberté absolue de conscience et le libre exercice des différents cultes.

Soupçonnent-elles davantage qu'en entonnant certains refrains violents elles font appel à la guerre avec l'étranger :

> Pie IX attend sa délivrance,
> A la merci d'enfants pervers...
> Satan t'accuse d'impuissance;
> Brise enfin l'orgueil des Enfers [1]!

1. *Chants pour les pèlerinages vendéens à Notre-Dame de Lourdes.* Avec approbation de l'évêque de Luçon. 1873, in-18.

Ou bien encore :

Rome est en proie à la démagogie!
Rome gémit sous un joug oppresseur!
Mais nous verrons la secte anéantie;
Comme toujours le Christ sera vainqueur!

Levons-nous tous, soldats du Sacré-Cœur!

Levons-nous tous! sauvons Rome et la France!
Ne craignons point d'infernales clameurs!
Prions la Vierge! Elle est la délivrance;
Du roi-pontife elle aide les vengeurs!

Levons-nous tous, soldats des Sacrés-Cœurs! [1]

J'ai entendu des femmes, des enfants, chanter cela de toute la force de leurs poumons. Si l'on eût pris à part une de ces femmes, un de ces enfants et qu'on leur eût demandé : « Quoi! madame, quoi! chère petite, voudriez-vous vraiment que monsieur votre mari, que monsieur votre père allât se battre au loin pour que le pape ait dans l'Italie un État à lui ? » Nul doute qu'elles ne se fussent vivement récriées : « Oh ! mais pas du tout, monsieur! »

Il est impossible de nier le caractère politique des pèlerinages ; mais ce caractère, il ne faut pas l'exagérer non plus. Si les instigateurs de ces mouvements savent très-bien quel but se cache derrière de prétendues manifestations pieuses, la foule qui les suit n'en a qu'une très-faible idée.

1. *Milice de la prière*, cantique de Notre-Dame de Chartres et de Paray-le-Monial. Paroles de C. P., musique de madame K. Chartres, impr. Langlois, in-32.

Les pèlerins de 1873 ont été tous invités par leurs conducteurs à signer une adresse au pape, expédiée au Vatican sous forme de nombreux volumes, et dans laquelle on lisait :

« Vous seul pouvez nous montrer le chemin de la victoire. Continuez à éclairer notre marche par vos enseignements infaillibles, dirigez-nous dans la voie tracée par le grand et glorieux *Syllabus*...

» Le salut de la France, c'est votre délivrance.

» A vous nos cœurs, à vous nos esprits, à vous la puissance de notre patrie, à vous le sang de nos enfants [1]. »

Que les vieilles demoiselles, que les petites filles, que la foule des prêtres et des religieuses présents aient offert au pape, sans plus marchander, *le sang de leurs enfants*, ce n'est pas ce qui pouvait les embarrasser beaucoup. Mais pense-t-on que la masse ignorante, qui fait le fond du personnel des pèlerinages, eût expliqué avec le même entrain ce que c'est que « le grand et glorieux Syllabus » ?

La vérité, c'est que la masse des pèlerins n'est qu'un jouet entre les mains de quelques meneurs qui voudraient les fanatiser. Mais le mal qu'on se donne pour le recrutement de ces troupes innocentes doit nous rassurer sur l'issue de la lutte trop disproportionnée engagée par ces revenants du passé contre les repré-

1. *Manuel complet des pèlerinages*, p. 22.

sentants de l'avenir, par l'esprit de routine contre l'esprit de libre examen.

Au comité central, siégeant à Paris, se sont reliés peu à peu des comités de province. Ce sont eux qui provoquent les pèlerinages, veillent à leur organisation, tracent les itinéraires [1], s'entendent avec les compagnies de chemins de fer et les voituriers pour les transports, envoient des prospectus [2], et versent à l'occasion les fonds nécesssaires pour l'expédition de quelques représentants.

La tâche de ces comités serait toutefois bien ingrate sans le concours des évêques. Sur un appel parti de l'évêché, le menu clergé se met en branle. A moins d'encourir volontairement la disgrâce de leur supérieur hiérarchique, il serait difficile aux curés de ne pas faire preuve de zèle. Non-seulement ils payent de leur personne en cette circonstance, mais ils amènent encore avec eux le petit personnel qu'ils ont réussi à recruter.

1. Des programmes règlent toutes les occupations de chaque journée, heure par heure :

« 7 h. Messe de communion générale;
» 8 h. Déjeuner (café au lait et chocolat);
» 9 h. Vénération des reliques, » etc. 1. *Le Pèlerin*, 1re année, p. 105.

Ces programmes renvoient de loin en loin à certaines prières du *Manuel* publié par le Conseil général. « Celui, dit *le Pèlerin*, qui fera toutes les prières marquées peut être tranquille sur son pèlerinage » 4e année, p. 144.

2. Le signataire d'un des prospectus que nous avons sous les yeux se qualifie « directeur du mouvement ».

C'est ainsi qu'on voit traîner aux pèlerinages ces légions d'enfants qui forment, avec les prêtres et les membres des communautés, la majeure partie des manifestants. L'évêché va jusqu'à préciser à ces enfants, pour qui la manifestation est d'ailleurs une partie de plaisir, la tenue qu'ils auront. Nous lisons dans un « avis préliminaire » de l'évêché de Chartres aux curés du diocèse :

« Nous serions heureux de voir, si ce n'est toutes, au moins un grand nombre des paroisses du diocèse s'associer à cette manifestation religieuse. MM. les curés pourront donc, ils *devront* même engager leurs paroissiens à se rendre à Chartres au jour désigné ci-dessus. En outre, nous les *invitons spécialement* à y députer, chacun de leur paroisse respective, cinq ou six jeunes filles vêtues de blanc, dont quelques-unes porteraient une bannière de la sainte Vierge avec ses glands et une autre d'entre elles tiendrait soit une branche de lis à la main, soit une couronne de fleurs déposée sur un coussin ou un cœur, etc.

» Messieurs les curés qui seraient dans l'intention et en mesure de répondre à nos désirs, sont priés de vouloir bien nous le faire savoir par une lettre sous bande, à l'adresse de monseigneur. »

Excellente manière de constater ceux qui auront ou non répondu au vœu de Sa Grandeur.

En vue de grossir le public, l'association de Notre-Dame de Salut, dont nous avons dit le degré d'inti-

mité avec le Conseil général des pèlerinages, expédie sur le lieu de la manifestation les ouvriers de bonne volonté de ses cercles. D'autre part, afin d'encourager les organisateurs, le grand Conseil a obtenu du pape, à leur intention, trois cents jours d'indulgences, « toutes les fois qu'ils accompliraient un acte pour organiser ou favoriser un pèlerinage ». Sur de nouvelles instances, la faveur a augmenté et Pie IX accorde maintenant :

« Une indulgence *plénière* pour chacun des pèlerinages organisés par le Conseil général ou par les divers comités unis à lui, ainsi qu'à tous les fidèles qui y prendront part [1]. »

Prodigue de ces faveurs qui lui coûtent peu, le Conseil général a encore imaginé d'appliquer aux pèlerinages les « bénédictions télégraphiques », sollicitées de Rome avec réponse payée et reçues sur place avant la fin de la cérémonie. Mais ce qui, plus que les faveurs spirituelles, a certainement contribué au succès de son œuvre, c'est le rabais de 50 o/o, et quelquefois davantage [2], obtenu par lui des compagnies de chemin de fer pour le transport des pèlerins. On ne s'en est pas tenu aux trajets directs : nous avons vu le pèlerinage transformer les manifestations pieuses en promenades, et mettre à la portée de toutes les bourses un petit tour de France ou d'Italie.

1. *Le Pèlerin*, 3e année, p. 35.

2. De Paris à Issoudun, le trajet est coté pour les pèlerins à 11 fr. 60 c., aller et retour, au lieu de 32 francs.

« A Turin, les pèlerins se muniront de billets circulaires qui leur donneront le droit de parcourir l'Italie septentrionale et l'Italie centrale jusqu'à Rome. Ils pourront visiter Turin, Alexandrie, Gênes, Pise, Livourne, Civita-Vecchia, Rome, Foligno, Florence, Pistoie, Bologne, Padoue, Venise, Vérone, Milan, Turin. Ceux qui voudraient commencer par visiter Milan, Vérone, etc., ont le droit de le faire [1]. »

Et je lis ailleurs :

« Les pèlerins pourront profiter de leur séjour à Rome pour se rendre à Naples, au mont Cassin, à Pompéi ; on distribue en gare des billets, aller et retour (prix réduits) pour ces diverses destinations [2]. »

On ne saisit pas très nettement ici ce qui distingue le train de pèlerinage du train de plaisir. Et c'est le cas d'observer qu'une certaine partie des manifestants est beaucoup plus sensible aux distractions du voyage qu'à son but social et religieux. « N'oublions jamais, leur dit le comité, que nous sommes des pèlerins et non pas des touristes [3]. » Seulement, comme les touristes peuvent grossir assez agréablement le nombre des pèlerins, on fait tout ce qu'on peut pour les attirer. Il est à remarquer d'abord que les pèlerinages ont lieu dans la belle saison, presque toujours concur-

1. *Le Pèlerin*, 4e année, p. 325.
2. *Le Pèlerin*, 3e année, p. 82.
3. *Le Pèlerin*, 3e année, p. 848.

remment avec les fêtes locales, et le plus grand nombre en septembre, au moment des voyages. Les prospectus ont soin de spécifier que le trajet est non-seulement sans danger, mais encore agréable :

« La traversée est maintenant hors de tout danger. Il faut dire même qu'elle est très agréable, soit en bateau pendant les marées ordinaires, soit en voiture ou à pied [1]. »

Ces mentions rassurantes ne sont pas inutiles pour certains pèlerins. N'en est-il pas dont la mollesse inspire à l'organe officiel du Conseil des pèlerinages ces reproches aussi amers que irrésistiblement comiques :

« On veut bien aller en pèlerinage, mais il faut que rien ne manque; il ne faut ni le froid, ni la chaleur, ni la pluie, ni les marches fatigantes; il faut du nouveau, voir des pays que l'on ne connaît pas. Enfin, il faut une jouissance, une satisfaction matérielle, sans quoi l'on recule... « Si le divin Sauveur avait agi ainsi, où en serions-nous [2] ? »

Donc il est des pèlerins qui n'ont pas honte de réclamer des jouissances aussi neuves que variées. On le déplore, mais on fait toutefois ce qu'on peut pour les contenter. C'est assurément en vue de ces pèlerins qu'on vante dans les prospectus les charmes irrésis-

1. *Le Pèlerin*, 1re année, p. 165.
2. *Le Pèlerin*, 3e année, p. 55.

tibles du paysage. Ici le sanctuaire « situé sur un rocher, fait jouir du plus attrayant panorama [1]; » là c'est un lieu de dévotion « que la grâce et la nature embellissent à l'envi » [2]. On exalte la beauté des promenades, le pittoresque de la route, l'intérêt des monuments des environs. Quant au spectacle de la fête, on le promet sans pareil. L'éclat des cérémonies dépassera tout ce qu'on pouvait attendre; les décorations seront hors ligne; la musique militaire a promis son concours; à la grand'messe, monseigneur officiera lui-même. Quant aux visiteurs, on aura le dessus du panier : on s'est assuré de la présence des personnages les plus illustres; on va jusqu'à donner l'espoir qu'ils parleront :

« Un grand nombre d'évêques sont invités à cette fête; plusieurs, nous l'espérons, y porteront la parole [3]. »

« La mémorable rencontre de tant de prélats, nous dit-on ailleurs, ne peut manquer d'exercer *une attraction puissante* sur ceux qui, entre tant de belles manifestations successives, ont eu parfois, si on ose le dire, les hésitations et l'embarras du choix [4]. »

Autre part, on annonce qu'un bataillon de prélats

1. *Le Pèlerin*, 2e année, p. 137.
2. *Le Pèlerin*, 2e année, p. 22.
3. *Le Pèlerin*, 1re année, p. 129.
4. *Le Pèlerin*, 1re année, p, 267.

« rangés sur une vaste estrade » donneront ensemble la bénédiction pontificale :

« L'effet sera saisissant. Dix musiques au moins soutiendront les chants que répètera la foule [1]. »

Le soir, outre la musique, il y aura des illuminations ambulantes. Un des programmes de Lourdes fait savoir que « des lumières vénitiennes seront mises à la disposition des pèlerins » [2].

« *Lanternes vénitiennes* courant en longs cordons le long des fenêtres; *flammes de Bengale* projetant de vives lueurs sur le rocher Corneille et la statue de Notre-Dame de France; *fusées* s'élançant vers le ciel pour retomber en gerbes éblouissantes [3]... »

Ainsi parle le compte-rendu d'un pèlerinage à Notre-Dame du Puy, car il ne faut pas oublier non plus, parmi les moyens d'attraction employés, les feux d'artifice. Il n'est pas jusqu'à la lumière électrique qui ne prête ses effets magiques à la cérémonie :

« On avait disposé en face de la statue colossale un appareil électrique destiné à montrer dans la nuit l'image de Marie. Devant ces effets de lumière, la foule n'a pu contenir son enthousiasme [4]. »

1. *Le Pèlerin*, 1re année, p. 1065.
2. *Le Pèlerin*, 2e année, p. 156.
3. *Le Pèlerin*, 1re année, p. 351.
4. *Le Pèlerin*, 1re année, p. 210

Tous ces appels si directs aux badauds n'empêchent pas les organisateurs de pèlerinages de rappeler gravement de temps à autre que pèlerinage et amusement sont deux. Et, de fait, il est certains pèlerins auxquels on ne saurait trop le répéter, si j'en juge par ce compte-rendu du pèlerinage de Notre-Dame de Walcourt [1], que j'emprunte à l'organe du grand Conseil :

« Les pèlerins prennent part à la procession qui se fait en cercle autour de Walcourt. Il est regrettable que l'ivraie se mêle là aussi au bon grain. Parmi les pèlerins pieux qui y viennent en grand nombre pour invoquer ou remercier Marie, on rencontre des personnes qui mêlent aux idées religieuses des idées mondaines de divertissement, de plaisir, de rendez-vous pendant le voyage, et qui s'en retournent chez elles pires qu'auparavant, parce qu'au lieu de profiter de la grâce que leur offrait le Ciel pour se convertir ou devenir meilleures, elles ont fait d'une chose sainte, d'un pèlerinage, un prétexte pour colorer leurs fautes [2]. »

Revenir de pèlerinage « pire qu'auparavant », c'est raide. Je veux croire et je suis d'ailleurs persuadé que ce cas est une exception. Ce qu'il suffit de retenir, c'est que, pour une partie des pèlerinants, le pieux voyage est un voyage d'agrément.

1. Sanctuaire de la frontière belge où l'on se rend de nos départements du nord-est. Notre-Dame de Walcourt a été promue, en 1875, aux honneurs du couronnement.

2. *Le Pèlerin*, 1re année, p. 215.

Si l'on ajoute à ces pèlerins d'une foi douteuse, ainsi qu'à la foule considérable des prêtres et des enfants, les pèlerins que dirige un but tout intéressé, on s'étonnera, non pas que certains sanctuaires soient périodiquement assiégés par un chiffre si élevé d'individus, mais bien plutôt qu'ils n'en attirent pas un plus grand nombre.

L'esprit des masses est éminemment faible et le merveilleux, sous quelque forme qu'il se produise, exerce sur lui une influence aussi profonde que indiscutable. Ceux qui mettent les pèlerins en mouvement sont payés de longue date pour le savoir. Aussi ne négligent-ils rien pour persuader aux naïfs qu'ils trouveront dans le sanctuaire qu'on leur désigne le remède à tous leurs maux.

« Les pèlerinages, avoue l'auteur du *Mois des pèlerins*, ont leur côté intéressé. On les entreprend presque toujours, soit pour obtenir une grâce spirituelle dont l'âme ressent un grand besoin, soit même une grâce temporelle : guérison, succès, cessation d'un fléau, etc. Il nous est parfaitement permis de donner ce but secondaire et tout personnel à nos pieuses excursions. Dieu lui-même nous y invite par les grâces exceptionnelles, par les prodiges sans nombre qu'il se plaît à accorder aux pieux visiteurs des sanctuaires. Qui rend certains pèlerinages si célèbres, si ce n'est l'éclat des miracles qui s'y sont accomplis? » (P. 18.)

Puisqu'à l'éclat des miracles s'attache la célébrité,

c'est-à-dire le succès des sanctuaires, le moyen de les rendre tous courus est assez indiqué. Aussi voyons-nous l'assemblée générale des comités catholiques du Nord, formuler, dans sa grande session de 1875, le vœu suivant :

« Les comités sont invités à faire tous leurs efforts pour ranimer la dévotion des pèlerinages locaux. L'assemblée signale comme moyen d'arriver à ces résultats la publication et la propagation de petites notices sur les vertus du saint vénéré dans le pèlerinage, le culte dont il a été l'objet, les miracles qui se sont opérés dans le sanctuaire [1]. »

Des miracles ! des miracles ! Voilà ce qu'il importe de servir à l'insatiable appétit des foules. De là toutes les surprenantes histoires dont sont farcis les petits livres et les journaux de sacristie.

« Un ouvrier (de l'Ardèche) se casse un bras ou une jambe, accident qui annonce ailleurs plusieurs mois d'inaction et de misère; le pauvre ouvrier console sa famille en lui disant : « Trois jours seulement de » perdus; un pour aller au Saint Père (saint François » Régis), un pour obtenir une guérison, et un troisième » pour revenir. » Et en effet il vient, sacrifiant sa dernière épargne pour les frais de son voyage; sa venue

1. *Assemblée générale des comités catholiques du Nord et du Pas-de-Calais*, 1875, in-8°, p. 157.

peut être littéralement comparée à la victoire de César, car il n'a pas plus tôt vu le saint que le mal fuit épouvanté devant son vainqueur[1]. »

Ainsi, le temps seulement d'aller et de revenir et c'est une affaire faite. En touchant le seuil des sanctuaires privilégiés, soudain les boiteux marchent, les aveugles voient, les muets parlent, les sourds entendent. Que dis-je! le seul fait de se rendre au sanctuaire vous guérit quelquefois en route. Le mieux s'accentue à mesure qu'on avance[2]. Accourez donc, bonnes gens, quoi que vous souhaitiez d'impossible, on vous le servira. Il y aura des miracles pour tous les désirs et pour toutes les bourses; pour les petits comme pour les grands, pour les jeunes comme pour les vieux ; et, ainsi que l'annonce le curé de Notre-Dame de l'Épine, dans son prospectus :

« Les grâces seront nombreuses et tout le monde sera content[3]. »

Tout le monde sera content! Il n'y a rien à ajouter à cela. Qui serait assez peu soucieux de ses intérêts

1. *Le Pèlerin*, 4e année, p. 130.

2. « L'enfant se met en marche. O prodige de la bonté de Marie! les douleurs commencent à diminuer; l'enfant continue sa route et les douleurs perdent toujours de leur intensité. Il arrive enfin à l'auguste sanctuaire où sept cents ans plus tôt un prince venu de Hongrie a recouvré la vue, et les douleurs disparaissent pour ne plus se renouveler. » *Almanach du surnaturel* pour 1875, p. 112.

3. *Le Pèlerin*, 4e année, p. 285.

pour ne pas s'élancer avec ardeur vers ce sanctuaire où tout le monde sera content !

Ne pouvez-vous aller au sanctuaire en personne, on vous autorise, on vous engage même à y envoyer quelqu'un à votre place. Le pèlerinage « par procuration » est une des ingénieuses nouveautés de ce temps-ci. Pour les gens qui aiment à faire leur salut sans se déranger, on a même prôné officiellement le pèlerinage « d'intention ». On part en esprit avec les autres, on imagine qu'on supporte avec eux les fatigues du chemin, on croit qu'on dort mal dans de mauvais lits, on suppose qu'on se plonge tout poudreux dans quelque piscine très froide et l'on rêve qu'on est guéri.

« C'est, dit l'auteur d'une sorte de catéchisme du pèlerin, la pratique que Florence de Werquigneul, abbesse à Douai, avait inculquée à ses religieuses. Chaque année, le 25 août, le monastère tout entier partait ainsi spirituellement pour Lorette. Après diverses étapes, marquées chaque jour par des prières spéciales au lieu où elles se figuraient être arrivées, les pieuses voyageuses, sans quitter leur couvent, arrivaient le 7 septembre en vue de Lorette, chantaient le *Te Deum*, visitaient le lendemain la sainte maison, faisaient leurs dévotions, repartaient après l'octave de la Nativité, et terminaient leur pèlerinage spirituel le 29 septembre [1]. »

1. *Le Pèlerin sanctifiant sa dévotion et sanctifié par elle*, par l'abbé Fanien. Arras, Sueur-Charruey, 1874, in-12, p. 20.

Le petit livre, auquel j'emprunte ce piquant récit de voyage, signale une troisième manière de jouir des bénéfices d'un pèlerinage sans sortir de chez soi :

« On peut, dit-il, faire un pèlerinage en envoyant au sanctuaire vénéré ses offrandes en argent ou en nature. » (P. 20.)

Le *Pèlerin* enregistre un curieux exemple de cette manière de procéder :

« Il s'agit d'un jeune homme qui depuis longtemps ne pouvait plus prendre aucune nourriture qu'à l'aide de la sonde, et encore que des liquides. Le samedi, 19 août, il se mit à déjeuner tout seul, et très bien, vers neuf heures du matin. On questionna, à notre retour, la personne qui avait été chargée de prier et de faire une offrande à son intention : l'heure de la guérison était l'heure même où cette offrande avait été faite à la grotte. »

Ce qui gâte fort le récit, c'est que le narrateur de cette cure « au tronc » ajoute :

« J'attendrai pour vous en reparler que la guérison se soit soutenue et achevée, car il reste à celui qui en a été favorisé une affection de la poitrine [1]. »

Tel qu'il est présenté, ce cas rentre dans la catégorie

1. *Le Pèlerin*, 4e année, p 210.

des « commencements de guérison » généralement signalés dans les dépêches de Lourdes :

« Un grand nombre de malades éprouvent des *commencements de guérison* [1]. »

Tous les miracles ne se présentent pas dans des conditions aussi manifestement comiques. Il en est qu'on offre au public entourés de circonstances et de témoignages si précis, qu'il n'y a en apparence qu'à s'incliner devant leur réalité. Des gens de bonne foi vous disent : « Cet homme était malade depuis tant d'années, j'en réponds; je le connais. Tous les gens du pays le connaissent comme moi. Il ne pouvait se traîner qu'avec des béquilles; il court maintenant comme un lapin. Cela est un fait, je vous l'affirme. »

Tel était le cas d'un pauvre diable dont le grand pèlerinage de Lourdes, en septembre 1876, a vu l'éclatante guérison. Il y avait quinze ou dix-huit ans que les bonnes âmes de Maine-et-Loire, qui lui venaient en aide, le connaissaient pour borgne, sourd, muet et paralytique. S'étant déjà trouvé mieux d'un voyage au Pontmain, ce malheureux ne pouvait plus entendre parler pèlerinage sans que les larmes lui vinssent aux yeux. On se cotisa pour lui permettre de satisfaire son vœu le plus ardent, lequel était de se rendre à Lourdes. M. le curé de Marans ne l'avait admis dans la troupe qu'il conduisait aux roches Massabielle qu'à la

1. Dépêche de Lourdes. Août 1876.

condition que quelqu'un prendrait l'impotent sous sa protection. Un aubergiste du pays accepta généreusement cette tâche.

« Je me suis chargé, dit-il, avec le neveu de la veuve Allard et la fille Melier, de le conduire à Lourdes. Je l'ai porté plusieurs fois sur mon dos. Arrivé à Lourdes, le mardi 26, j'ai loué un logement dans lequel j'ai mis Rivière au rez-de-chaussée. Après dîner, j'ai loué une voiture pour conduire Rivière à la grotte, puis à la basilique, distante de deux ou trois cents mètres. Le 27, à cinq heures du matin, je prends Rivière sur mes bras, ne pouvant avoir de voiture à cette heure matinale. Nous arrivons à cinq heures et demie. On me dit qu'on n'ouvre pas la grille de la grotte avant six heures. Rivière s'assied et fait brûler un cierge qu'il paye un franc. Nous entrons dans la grotte, nous allons vers la piscine, Rivière ôte ses habits, ne garde que son caleçon, s'assied à la première marche ; je l'aide, il met son bâton dans l'eau pour s'y appuyer, pendant qu'il laisse flotter sa jambe gauche. Je lui dis : « Je crois que vous guérissez. » Il ne répond pas d'abord, ne s'étant pas encore mouillé la tête. Après s'être mouillé, il me dit : « Mon cher Jules, je vous « remercie de m'avoir conduit à Lourdes... »

» En le voyant guéri, je fus très-ému. Rivière s'habilla, nous le conduisîmes à la grotte, qui est à trente mètres de la piscine ; il est resté agenouillé jusqu'à neuf heures et demie. On fit ranger la foule pour le laisser sortir, puis nous nous sommes promenés en-

semble. Le lendemain, nous sommes retournés à la grotte, nous avons acheté divers objets, nous avons dîné et avons repris le chemin de fer. A toutes les stations, Rivière recevait de l'argent des personnes qui venaient le voir, ayant appris sa guérison. J'en ai moi-même reçu pour lui. A notre retour à Marans, nous sommes allés aussitôt à l'église, où nous avons entonné un cantique avec Rivière. »

Pendant que le miraculé Rivière entonnait un cantique d'actions de grâces, la presse religieuse, avertie déjà par le télégraphe de la grande nouvelle, entonnait, elle aussi, l'hosanna. Rivière est devenu tout à coup le héros du jour ; du haut de la chaire les félicitations pleuvent sur lui ; il est la gloire du département de Maine-et-Loire ; presbytères et châteaux se le disputent à l'envi. Cependant, un des hôtes généreux chez lesquels le miraculé fait grasse chère, a l'excellente idée de conserver aux siècles futurs la mémoire d'un si grand événement. Il prend la résolution d'écrire l'histoire de Rivière, et, à cet effet, lui donne rendez-vous pour le jeudi suivant. Deux médecins apporteront à cette entrevue le précieux concours de leur présence. O surprise ! l'avant-veille du jour fixé, Rivière a tout à coup disparu. On le cherche dans les couvents où il avait manifesté déjà le désir de se retirer. Pas plus de miraculé que sur ma main. Le camp des dévots n'était peut-être pas loin de soupçonner les libres penseurs d'avoir fait disparaître ce héros dont la seule présence les écrasait, lorsqu'on le vit reparaître un beau matin ;

mais, hélas ! faut-il l'avouer ? reparaître entre deux gendarmes. Le parquet venait de retrouver notre miraculé sur la lisière du département, où il était tranquillement retourné à son industrie première. Rivière, reconnu pour avoir subi déjà treize condamnations antérieures, a comparu, en février dernier, devant le tribunal correctionnel de Segré, qui a augmenté son volumineux dossier de trois ans de prison et dix ans de surveillance. Ce dénoûment d'un miracle de Lourdes aura-t-il du moins ouvert quelques yeux ? Nous voulons l'espérer.

Au cours des dépositions, toutes irrésistiblement gaies, le faux miraculé a reconnu, avec une bonhomie parfaite, qu'il n'avait jamais été ni sourd, ni muet, ni aveugle, ni paralytique. Tout son avoir maladif se réduisait à un ulcère variqueux et une vieille cicatrice à la jambe gauche. Avant son voyage à Lourdes, Rivière montrait aux badauds l'ulcère, et, au retour, la cicatrice. A tromper ceux qui ont envie de croire, la difficulté n'est pas grande.

M. le président demandait au curé de Marans :

« Avez-vous assisté à l'examen auquel le docteur Menuau a procédé sur Rivière ?

« — Oui, répond le curé, mais *sans y faire attention*, la guérison ne faisait pas un doute pour moi [1]. »

1. Tribunal de Segré, Audience du 14 février 1877. Voir *le Patriote* d'Angers du 17 février 1877.

La moralité de cette histoire pourrait être celle de plus d'un des miracles que la presse religieuse enregistre à grand bruit. Ceux qui veulent être convaincus feront bien de se contenter des apparences sans aller au fond.

Je n'entends nullement conclure de là qu'il n'y ait pas de vraies guérisons à Lourdes. Si parmi les milliers de malades qui s'y rendent annuellement il ne s'en trouvait pas quelques-uns à qui le voyage profitât, ce serait alors le vrai miracle. Entre toutes les officines où l'on va chercher des guérisons merveilleuses, Lourdes deviendrait une exception. Il faut bien admettre qu'il y a dans la vie d'heureuses coïncidences. Elles profitent à Lourdes aussi naturellement qu'aux sorciers de campagne et aux somnambules. Quels sont les charlatans qui n'ont pas à leur actif de nombreuses guérisons? Les exemples abondent chaque fois qu'un de ces individus est appelé à comparaître en justice, car il y a des juges pour ceux-là. Une file de témoins viennent déclarer avec la meilleure foi du monde qu'ils ont été rendus à la santé en mangeant un foie de crapaud tué entre onze heures et minuit, ou en appliquant sur la partie malade les rognures d'ongles d'une personne aimée.

Il ne faudrait pas feuilleter longtemps *le Droit* ou la *Gazette des Tribunaux* pour relever tout un volume de ces attestations fantastiques. Le hasard me remet précisément sous les yeux une affaire de spirites jugée en septembre 1865 par le tribunal correctionnel de Lyon, et où les déclarations de ce genre se suc-

cèdent presque sans interruption. Il est assez piquant d'y retrouver, outre les guérisons d'ordre courant, aussi surprenantes que instantanées, les guérisons par procuration et même les commencements de guérison journellement signalées dans nos usines à miracles.

« Ma femme n'est pas encore guérie, dit un des témoins, mais elle le sera bientôt. »

On n'est pas plus confiant à Lourdes.

Madame Pin, coiffeuse, rue Saint-Jérôme, dépose :

« J'étais malade depuis longtemps; un cousin de Lauras me conseilla d'aller le trouver. Comme je ne pouvais pas y aller à cause de ma maladie, ce cousin me dit : « Donnez-moi votre prénom, ce sera la même » chose. » Je donnai mon prénom de Mélanie et il me rapporta une excellente consultation. *J'ai été guérie.* »

M. Devaux, mécanicien, rue de Chartres :

« J'avais attrapé un refroidissement; j'envoyai ma femme consulter Lauras; l'esprit de saint Jacques lui faisait écrire des caractères indéchiffrables. L'esprit parti, il les traduisait et donnait une consulte sûre.

» D. *Avez-vous été guéri?*

» R. *Oui, très bien.* »

Madame Roche, liseuse de dessins, rue Imbert-Colomès :

« Ma fille avait le ver solitaire, et moi, j'avais mal à la poitrine; je suis allée consulter pour toutes deux M. Lauras. L'esprit est arrivé; M. Lauras s'est mis à écrire comme un fou des lettres illisibles. Il avait l'air d'avoir affaire avec quelque dieu. Après ça, il l'a traduit et m'a donné ma consulte.

» D. Vous y êtes allée souvent?

» R. Plusieurs fois.

» D. *Vous avez été guérie?*

» R. *Parfaitement.*

» D. Et le ver solitaire de votre fille?

» R. *Il a été tué.* (Rires).

» D. Combien avez-vous payé?

» R. Rien; sa femme m'a donné dix francs, parce que j'étais gênée. »

A cela près que je n'ai jamais ouï parler de dons d'argent faits par les pères de Lourdes aux pèlerins besoigneux, le rapport, on le voit, est complet. On ne peut pas dire qu'il y ait ici aucune affirmation vague. Les gens que le sieur Lauras a guéris viennent en témoigner eux-mêmes, hautement, devant tous. Quel doute pourrait-on conserver? Cela n'a pourtant pas empêché le pauvre diable, qui se disait inspiré par l'esprit de saint Jacques le Mineur, d'être condamné à un mois de prison et seize francs d'amende pour exercice illégal de la médecine [1].

Ces citations pourraient être multipliées à l'infini. Le nombre de gens qui croient devoir leur guérison

1. Tribunal correctionnel de Lyon. Jugement du 21 août 1865

plutôt à tel ou tel sortilége, à tel ou tel remède empirique plutôt qu'à la nature ou à leur médecin, est incalculable. La vérité, pour aller droit au fait, est que les malades qui allaient entrer dans la période de guérison, ceux à qui le changement d'air ou l'hydrothérapie devaient être favorables ont parfaitement pu se trouver mieux d'un voyage à Lourdes.

L'important serait que ce mieux, dû parfois à un état de surexcitation momentané, se continuât. Or il est évident, de l'aveu même des intéressés, qu'il en est plus d'une fois autrement. Dans ce cas, on attribue la rechute à ce que le malade a mis de la tiédeur dans ses remercîments :

« Trop souvent, dit *le Pèlerin*, lorsque Dieu nous a exaucés, nous le remercions à peine. Dernièrement une personne avait été guérie par l'invocation de la sainte Vierge. Tout allait bien. On rendait, il est vrai, quelque action de grâce, mais ce n'était pas cette foi vive, cette reconnaissance qui se témoignent par de nouveaux actes de piété et par un nouveau degré franchi dans la voie de la perfection.

» Si nous osions pénétrer les secrets divins, nous dirions peut-être que cette tiédeur fut cause d'une rechute. Quoi qu'il en soit, la maladie a repris son cours interrompu pendant un mois [1]. »

Ailleurs c'est une enfant guérie à Lourdes dont la ferveur, nous dit-on, s'est ralentie :

1. *Le Pèlerin*, 4e année, p. 195.

» Une de ses maîtresses s'apercevant du changement survenu dans sa conduite, lui dit : « Mon enfant, ne » craignez-vous pas que la sainte Vierge ne vous » punisse et ne permette à votre maladie de repa- » raître ? »

L'insinuation de cette maîtresse prouvait combien le ciel des dévots lui est connu. Là on n'obtient pas de faveurs de la Providence, on passe seulement des marchés avec elle. Donnant, donnant. La petite avait fait une promesse à la Vierge et elle avait été guérie; elle ne tenait plus sa promesse : la Vierge allait lui rendre son mal. Ce fait ne manque pas de se produire. Le mal de l'enfant, qui consistait en un lupus, lui est rendu :

« Ce mal affreux, progressant d'une manière étonnante, se répandit depuis le coude jusque sur la main qui se crispa et se ferma entièrement par la violence du mal. Elle fut obligée d'avoir son bras en écharpe, ne pouvant en soutenir le poids. La suppuration traversait chaque jour plusieurs doubles de linge[1]. »

Mais il peut bien y avoir des patients qui tiennent leurs promesses et ne s'en trouvent pas mieux. C'est à leur intention, sans doute, qu'on écrit de Lourdes au sujet de paralysés qui ont trouvé « un commencement de mouvement » :

1. *Le Pèlerin*, 3e année, p. 166.

« Pourquoi le miracle commencé ne s'achève-t-il pas? C'est le secret de la Providence, qui veut faire produire à l'âme des fruits plus abondants de désirs[1].»

Il n'y a rien à ajouter à cela. Pourquoi nos maux continuent-ils après que nous avons été à Lourdes pour les guérir? C'est le secret de la Providence, de cette Providence taquine qui se plaît à provoquer nos désirs — pour ne pas les réaliser[2].

Si Lourdes s'en tenait à ces guérisons pour rire, il n'y aurait pas encore beaucoup à s'émouvoir. On pourrait même à la rigueur se féliciter que la distraction du chemin, un effort de volonté, un bain glacé pris à propos, eussent contribué à remettre pour un moment quelques écloppés sur leurs jambes; mais à côté des rares malades qui reviennent mieux portants de leur excursion, il conviendrait de rechercher s'il n'en est pas qui s'en retournent chez eux plus mal qu'ils n'étaient auparavant.

Je touche ici un point délicat sur lequel on conçoit que les documents n'abondent point, car les propagateurs de l'eau de Lourdes sont naturellement peu

1. *Le Pèlerin*, 3e année, p. 219.

2. « Il est d'autres malades qui n'ont reçu aucun soulagement corporel, peut-être parce qu'ils n'ont pas prié avec assez de confiance et de persévérance, ou bien parce que, dans les desseins de la Providence, *il leur est plus avantageux, dans l'ordre du salut, de ne pas recouvrer la santé dont ils pourraient abuser.* » *Le Propagateur de la Dévotion à saint Joseph*, 1re année, p. 335.

portés à rechercher et à faire connaître ceux de leurs pèlerins à qui le voyage a pu être fatal. Le savent-ils d'ailleurs! Un individu se met en route, dont certaines publications ont monté l'imagination au point de lui faire croire qu'il va trouver soudain, au bout de son voyage, la santé perdue. Tremblant la fièvre, il brave les fatigues d'un long trajet, l'insomnie, les courants d'air, les bousculades, l'odeur âcre et épaisse d'un wagon trop plein. Arrivé à destination, il se plonge dans un bain qui lui est contraire, revient chez lui ayant aggravé son mal et meurt. Qui s'est occupé de ce passant, qui dira le secret de sa fin? Et d'ailleurs, la maladie dont il allait se guérir n'est-elle pas là pour expliquer tout?

Peut-être la police s'inquiétera-t-elle un jour de ces dangereux transports de malades que le fanatisme abandonne à des mains sans expérience, soumet à des exercices que aucune autorité médicale ne dirige. Les villes d'eaux, où l'on ne se rend que sur ordonnance, n'en ont pas moins encore leurs médecins spéciaux qui souvent détournent le malade d'une cure qui lui a été imprudemment conseillée. A Lourdes, le seul guide médical est M. Lasserre, lequel nous montre dans son livre une femme qui rend la vie à son enfant agonisant en le tenant plongé « pendant un long quart d'heure » dans l'eau glaciale de la source.

« Croisine tire de son tablier le corps tout nu de son enfant à l'agonie. Elle fait sur elle-même et sur lui le signe de la croix. Et puis, sans hésiter, d'un mouve-

ment rapide et déterminé, elle le plonge tout entier, sauf la tête, dans l'eau glacée de la source.

» Un cri d'effroi, un murmure d'indignation sort de la foule.

» — Cette femme est folle! s'écrie-t-on de toutes parts.

» Et l'on se presse autour d'elle pour l'empêcher.

» — Vous voulez donc tuer votre enfant? lui dit brutalement quelqu'un...

» N'importe! son bras demeurait ferme et sa foi ne faiblissait pas. Pendant un long quart d'heure, aux yeux stupéfaits de la multitude, au milieu des cris, des objurgations et des injures que la foule groupée autour d'elle ne cessait de lui adresser, elle tint son enfant dans cette eau mystérieuse... Spectacle sublime de la foi catholique ! Cette femme précipitait son fils agonisant dans le plus imminent des périls terrestres pour y chercher, au nom de la Vierge Marie, la guérison venant du Ciel. Elle le poussait naturellement vers la mort pour le conduire surnaturellement à la vie [1] ! »

On ne songe pas sans frémir qu'une mère peut, au premier jour, avoir idée de renouveler, pendant un grand quart d'heure [2], sur son enfant malade, cet

1. Lasserre, p. 169.

2. Une attestation médicale, que M. Lasserre joint à son récit, constate que si en effet l'enfant a été plongé dans l'eau de la source, en février, pendant un long quart d'heure, il y a miracle, attendu qu'une immersion aussi prolongée devait lui être fatale. Au contraire le praticien se plaît à reconnaître que,

effrayant exercice. Et comment une fanatisée hésiterait-elle à donner un spectacle que M. Lasserre traite carrément de « sublime ».

Sous le titre de « Belle mort », le *Pèlerin* raconte qu'un Hollandais, « déclaré incurable », a pris le chemin de Lourdes :

« On voulut le détourner, dit la pieuse feuille, *et ses conseillers étaient certainement sages :* rien ne l'ébranla ; il partit. Plus d'une fois, en voyage, il toucha à la mort. Il arriva avec sa femme seule à l'hôtel de la Grotte... Une crise se déclare, c'était l'agonie. On a le temps à peine de le transporter chez les pères, au parloir. A cinq heures, M*** rendait le dernier soupir. Et il n'a pas vu la grotte [1]. »

On m'objectera peut-être que le pèlerin en question était à toute extrémité, je veux bien le croire; mais, en cet état précisément, sa fin ne devait-elle pas être hâtée par un long et pénible voyage. On me dira que c'est

pourvu que leur durée ne dépasse pas un petit nombre de minutes, « les affusions d'eau froide peuvent rendre de grands services dans les affections adynamiques graves. » Le miracle se trouve donc entièrement subordonné à ce chiffre d'un quart d'heure dont personne ne pourrait témoigner sérieusement; car qui aurait eu l'idée de prendre une montre en main au début de l'incident. Ce n'est qu'une appréciation vague qui a pu faire porter après coup l'immersion à un quart d'heure; or, qui ne sait combien, dans un moment d'émotion, d'inquiétude, cinq minutes paraissent aisément l'équivalent de quinze minutes. *Ab uno miraculo disce omnes.*

1. *Le Pèlerin*, 2e année, p. 1312.

contre la volonté des siens que ce malade a tenu à partir ; que lui seul est donc responsable du résultat ; mais la plus grande part de responsabilité ne revient-elle pas à ceux qui, par de fantastiques récits, encouragent de telles imprudences.

Le fait suivant est plus caractéristique encore.

On a pu lire dans la *Gazette de France* du 4 septembre 1876, sous la rubrique « nécrologie » :

« M. le comte de *** est mort à Lourdes, à la suite d'une crise *aiguë et inattendue*. C'est à l'ombre du sanctuaire auguste et vénéré de la Vierge-Immaculée que ce vieux gentilhomme catholique et breton a rendu son âme à Dieu. »

Le fait n'est-il pas terrible dans sa concision? « A la suite d'une crise aiguë... et inattendue ! » Assurément malade, le vieux gentilhommme allait à Lourdes chercher la santé. Qu'y trouve-il ? Une crise soudaine, inattendue, qui l'emporte. Est-ce aux fatigues du voyage, est-ce à l'eau froide de la piscine qu'il faut attribuer ce dénoûment ? On ne le dit pas ; mais ce qui reste attesté, c'est qu'il est le fruit du pèlerinage.

Quelque incurables que puissent être les malades dirigés sur Lourdes, est-il tolérable que, sous prétexte d'une tentative désespérée, d'ignorants conducteurs puissent, même avec les intentions les meilleures, précipiter le départ de ces malheureux dans l'autre monde ?

Sur ce grand saut final dans l'éternité, on s'attache,

il est vrai, à répandre parmi les pèlerins une théorie qui rend bien aisée la justification des morts anticipées. Mourir en pèlerinage, c'est obtenir du Ciel une faveur. Donc aider quelqu'un à mourir en pèlerinage, c'est lui faciliter l'accès des faveurs.

Au grand pèlerinage de Lourdes, en 1874, un curé de l'Eure, M. l'abbé Tissandier, qui allait mettre sa paroisse sous la protection de Notre-Dame de Lourdes, est frappé en chemin de fer de mort subite. Le fait est aussitôt transmis aux pèlerins comme une bonne nouvelle. Il eût été curieux de savoir ce que le défunt en pensait.

« Ce mort, dit le père Bailly, prononçant l'oraison funèbre de son collègue, est une grâce pour notre pèlerinage. Dieu se plaît à choisir une victime quand il veut accorder de grandes faveurs. »

Étrange système de compensation contre lequel le bon Dieu protesterait, je n'en doute pas, s'il prenait souci des sottises qui se débitent en son nom !

Lors du grand pèlerinage suivant, c'est au tour d'un prêtre de Verdun d'être frappé. Encore une faveur ! seulement, comme ce prêtre ne fait que se casser une jambe, il en résulte que la faveur est moindre.

« La joie était dans tous les cœurs quand le bon Dieu permit qu'un sacrifice, comme l'an dernier, quoique beaucoup moindre, vînt ajouter les mérites d'une victime aux prières des quatre jours. Un bon prêtre de

Verdun qui, la veille au soir, avait, à genoux sur la place de Lourdes, récité avec tous le *De profundis* pour le regretté abbé Tissandier, qui est allé au ciel et voulait venir à Lourdes, ce bon prêtre fit une chute près de la grotte au sortir de la messe, se fractura une cuisse et dut rester à Lourdes... Souffrir près de Notre-Dame de Lourdes est encore une faveur[1] ! »

On voit combien est simple cette manière d'apprécier les événements. Vous guérissez à Lourdes, c'est une faveur; vous vous y cassez la jambe ou vous y perdez la vie, c'est encore une faveur. Auprès des gens qui émettent de tels axiomes, Pangloss passerait pour un pessimiste.

Ces faveurs macabres ne sont nullement particulières à Lourdes :

« Une pieuse dame, racontent les *Annales de la Salette*, qui avait passé plusieurs jours dans un état continuel de souffrance, descendait vers le village de la Salette, accompagnée de son mari. Le mulet qu'elle montait s'est donné peur; sans son état extrême de souffrance, cette pauvre dame n'aurait eu probablement rien à craindre; mais l'effroi subit et la secousse qu'elle a éprouvés ont malheureusement déterminé la rupture d'un anévrisme dont elle souffrait; elle est tombée de sa monture et elle n'a plus donné aucun signe de vie... Qui sait si dans cet accident, si déplo-

1. *Le Pèlerin*, 3e année, p. 220.

rable en lui-même, il ne faut pas voir un mystérieux secret de la bonté de Marie envers sa pieuse servante [1] ! »

Trois jours après son départ de la Louvesc un pèlerin est ramassé mort sur la grande route :

« Le cadavre, dit *le Pèlerin*, était celui du vieux pèlerin qui, après avoir reçu tant de faveurs de saint Régis, venait de recevoir la dernière et la plus précieuse de toutes [2]. »

Faut-il conclure de ces faits que le meilleur pèlerinage est le pèlerinage où l'on meurt? L'inflexible logique voudrait alors que le fait de mourir en naissant constituât l'existence la plus favorisée... Mais est-ce bien le cas de parler logique? La vérité est que les entrepreneurs de miracles tirent des circonstances le moins mauvais parti qu'ils peuvent. Que ce soit la vie ou la mort, la pluie ou le beau temps qui se trouvent en jeu, le procédé est toujours le même : porter à l'avoir du surnaturel tout le mal comme tout le bien qui vous arrive. La pluie qui menaçait épargne-t-elle une cérémonie : miracle !

« Les nuages noirs et amoncelés sur nos têtes ne se contenaient que par miracle et semblaient impatients de voir rentrer la procession; aussi à peine avait-elle

1. *Annales de Notre-Dame de la Salette*, août 1869.
2. *Le Pèlerin*, 4e année, p. 132.

franchi le seuil du saint temple, qu'ils versèrent leurs torrents avec abondance [1]. »

Au contraire, les pèlerins ont-ils reçu la pluie, autre genre de miracle :

« Nous sommes pendant cinq quarts d'heure sous une pluie torrentielle; mais nous reconnaissons que l'eau qui tombe en pèlerinage doit être de l'eau bénite, car pas un de nous ne toussait le lendemain [2]. »

Le train qui emporte les pèlerins tamponne-t-il en roulant les voyageurs les uns sur les autres et blessant quatre d'entre eux, dont le directeur du pèlerinage, on glorifie ce magnifique trait de protection. De protection? sans doute, puisque tout le monde pouvait mourir dans l'accident. Et, oubliant les remercîments au mécanicien qui, d'après le récit même des journaux pieux, a renversé à temps la vapeur et serré les freins :

« Oui, c'est bien là un miracle très évident et très affirmé! La Vierge devait protéger ses pèlerins : elle les a protégés; mais arrêtons-nous ici, car l'événement parle lui-même avec une irréfutable éloquence; c'est un argument nouveau ajouté à tous les autres, qui établissent d'une manière si péremptoire la divinité de ce qui se passe à la grotte de Massabielle; c'est un mo

1. *Le Pèlerin*, 4e année, p. 293.
2. *Le Pèlerin*, 1re année, p. 228.

tif de confiance de plus pour tout espérer de la protection de Notre-Dame de Lourdes[1] ! »

Ainsi, Notre-Dame de Lourdes favorise les pèlerins quand elle les fait mourir sur place ; elle les favorise encore quand elle les renvoie vivants chez eux. Tout est faveur pour ces gens-là ; et il n'est pas jusqu'aux contusions reçues par un chef de pèlerinage qui n'établissent « d'une manière péremptoire » la divinité de ce qui se passe à Lourdes.

Aux dociles troupeaux qui prêtent sans rire l'oreille à ces pauvretés, on peut tout demander. Ce qu'on leur demande de préférence, concurremment avec la crédulité, c'est de l'argent. Nous avons déjà vu qu'on pouvait se faire représenter aux pèlerinages par une offrande en argent ou en nature. Si l'on se rend personnellement aux lieux privilégiés, le même petit catéchisme du pèlerin auquel nous empruntions ce détail recommande, entre autres pratiques indispensables, celle des offrandes. Il paraît s'ensuivre que l'absence ou la présence du pèlerin n'est qu'une question secondaire, pourvu que son offrande arrive. Les trois pratiques recommandées aux pèlerins par notre petit livre sont les cierges, les évangiles et les offrandes.

« *Doit-on*, demande le questionnaire, *attacher de l'importance à ces pratiques* ? »

1. *Le Pèlerin*, 4e année, p. 55.

» Oui, parce qu'elle nous donnent occasion d'exercer plusieurs vertus.

» *Quelles vertus pratiquons-nous en faisant des offrandes aux pèlerinages?*

» Nous faisons acte de religion en donnant aux églises, soit pour elles-mêmes, soit pour l'entretien des ministres sacrés, puisque nous faisons servir nos biens à l'honneur de Dieu, ce qui est la recommandation de l'Esprit-Saint dans les Proverbes. Nous faisons acte de justice, car il est juste que, jouissant des lieux de pèlerinage, nous les entretenions par nos offrandes, qui sont souvent leur seule ou leur principale ressource. Nous faisons acte de détachement, puisque nous abandonnons volontairement une chose que nous possédons. Nous faisons acte de reconnaissance, puisque nous rendons à Dieu une partie des biens que nous tenons de sa libéralité. Enfin nous augmentons encore le mérite de notre don, si nous le faisons assez important pour qu'il soit, relativement à notre condition, un acte de pénitence et de pauvreté [1]. »

Çà, que l'on verse et que les sommes versées soient autant que possible importantes! Vous ferez ainsi vœu de pauvreté, bons pèlerins. Dans le principe, c'étaient les communautés religieuses qui faisaient vœu de pauvreté, mais on a changé tout cela. Voyez de toute part les maçons gâcher le mortier et tailler la pierre au profit de quelque ordre pieux. En un petit nombre

1. *Le Pèlerin sanctifiant sa dévotion*, p. 17.

d'années les millions se seront promptement engloutis dans les constructions [1]. Et le temple ne serait rien sans ses dépendances. Voulez-vous des nouvelles de la maçonnerie à Lourdes? Elles sont un peu anciennes déjà (janvier 1875), mais encore suffisamment instructives :

« Autour de la grotte de Lourdes, une armée d'ouvriers est constamment sur la brèche pour transformer ces rochers, ces lieux jadis déserts en une véritable oasis. A droite de la basilique, sur le flanc de la montagne du calvaire, on jette les fondements de l'immense résidence des missionnaires, qui comptera cent dix mètres de façade ; plus loin se dresse le palais épiscopal, avec son jardin dessiné par un maître. Vis-à-vis, sur la rive du Gave, faisant face à la grotte, les couvents s'élèvent comme par enchantement. Notre-Dame de Lourdes vient d'attirer deux autres phalanges de vierges sur cette terre bénie : les Réparatrices de Toulouse, les Clarisses de Lyon, ont déjà choisi leur place pour monter, avec les Bénédictines, les Carmélites, les sœurs Bleues, les sœurs de Nevers, les Petites-Sœurs des pauvres, une garde d'honneur autour de l'immaculée [2]. »

Regardez cette nuée sombre s'abattre sur le même point. Le bruit a couru que le terrain y était bon ;

1. « Les millions se dirigent vers la grotte. » Henri Lasserre, p. 457.
2. *Le Pèlerin*, 2e année, p. 833.

chacun en veut sa part. Telles, à l'annonce de nouveaux placers, on voit se précipiter, sac au dos, pic en main, les hordes d'émigrants, pauvres de costume, mais riches d'espérances. J'ignore sur quelles ressources peuvent compter les communautés qui ont jeté sur Lourdes leur dévolu, mais je dois dire qu'en général les communautés sont assez disposées à construire d'abord et à acquérir, sauf à solliciter ensuite le secours des bonnes âmes pour sortir d'embarras. La plupart des appels de fonds lancés dans le public par le clergé n'ont d'autre but que d'intéresser les fidèles à quelque œuvre un peu légèrement entreprise.

« Les travaux de notre nouveau patronage avancent rapidement, écrit au *Pèlerin* l'abbé F... Les murs de la façade sont à la hauteur voulue ; mais, s'ils montent si vite vers le ciel, c'est pour lui demander l'argent qui les payera [1]. »

Quoique l'abbé F... en appelle uniquement au ciel, vous verrez que ce seront encore les fidèles qui débourseront.

Nous n'insisterions pas sur ces perpétuelles demandes d'argent, auxquelles le public pieux est après tout fort libre de se soumettre, si nous n'avions à faire cette dernière observation, que les ordres religieux qui

1. *Le Pèlerin*, 2e année, p. 1260

gèrent la plupart de nos usines à miracles n'ont pas plus tôt achevé de mettre en état un lieu de pèlerinage, qu'ils en ont ailleurs un autre à fonder, je veux dire à achever.

Certains ordres, en tête desquels je citerai celui des pères oblats de Marie, prennent en quelque sorte la restauration des pèlerinages à l'entreprise. Sur la demande d'un évêque, se détache du groupe principal un petit nombre de pères qui vont prendre possession de quelque coin de terre destiné soit à devenir privilégié, soit à le redevenir, s'il le fut jadis. Au bout de plusieurs années d'une ardente propagande, appuyée de quêtes diocésaines, il est rare que le pèlerinage ne soit pas en bon chemin.

C'est ainsi qu'en peu de temps les pères oblats ont rendu son lustre à Notre-Dame du Laus. Aujourd'hui cet ordre actif, dont la reconnaissance officielle ne date que de 1826, tient une douzaine de nos pèlerinages les plus fréquentés : Notre-Dame de l'Osier, au diocèse de Grenoble; Notre-Dame de Sion, au diocèse de Nancy; Notre-Dame de Cléry, au diocèse d'Orléans; Notre-Dame de Talence, au diocèse de Bordeaux; Notre-Dame de Bon-Secours, au diocèse de Viviers; Notre-Dame des Lumières, au diocèse d'Avignon; Notre-Dame de la Garde, au diocèse de Marseille. L'évêque de Laval a mis entre les mains des pères oblats le sort du pèlerinage du Pontmain. Comme lanceurs de la simili-Salette de Saint-Andelain, au diocèse de Nevers, nous avons déjà vu les pères oblats promettre à ceux qui les aideraient, ne fût-ce

que d'un franc, dans « l'achèvement de leur belle église », des messes et des images, sans compter les faveurs assurées de la Vierge :

« Elle comblera de ses faveurs toutes les personnes qui voudront bien nous venir en aide [1]. »

Comme restaurateurs du tombeau de saint Martin, à Tours, on peut entendre les mêmes pères oblats s'écrier dans leurs prospectus :

« *Nous conjurons* les rédacteurs des Semaines religieuses, des journaux catholiques, les membres des comités de pèlerinages, de donner la plus grande publicité aux conditions que les chemins de fer ont bien voulu nous accorder [2]. »

Devant ces manières un peu tapageuses de réchauffer la foi ; quand Mgr Guérin, parlant des missionnaires de Bétharram, « établis » depuis 1852 à Notre-Dame de Sarrance, constate avec plaisir qu'ils relèvent la gloire de ce pèlerinage *et en assurent le succès* [3], on veut bien croire qu'il ne s'agit que d'œuvres pies, mais on ne peut se défendre de chercher quels autres termes on emploierait s'il s'agissait d'affaires.

1. *Le Pèlerin*, 2e année, p. 579.
2. *Le Pèlerin*, t. IV, p. 324.
3. *Petits Bollandistes*, t. IX, p. 544.

APPENDICE

Depuis que ces pages ont été écrites, un fait singulièrement caractéristique s'est produit.

Le gamin auquel nous devions l'apparition de Saint-Palais (v. p. 31) s'est mis tout à coup à raconter qu'il avait vu non la Vierge mais le diable. Les apparitions de la Vierge sont si fréquentes, qu'elles n'ont plus le don d'étonner; on est moins familier avec les apparitions du diable, et le Parquet daigna s'émouvoir.

Sommé d'expliquer ses contradictions, le héros de Saint-Palais n'eut pas plus tôt goûté de la prison qu'il avouait au juge d'instruction n'avoir vu en réalité ni Vierge ni diable. Il avait tout bonnement joué la co-

médie, espérant, paraît-il, que quelqu'un de riche s'intéresserait à lui et lui ferait un sort.

Je laisse aux moralistes à épiloguer sur le dangereux appât de certains modes de fortune trop faciles. Ce qu'il nous suffit de constater ici, c'est que, de l'aveu de son acteur principal, ces apparitions répétées de la Vierge pour lesquelles le clergé local se mettait en branle, ces prétendus propos de la Vierge qu'un public béat écoutait avec componction, ces miracles enregistrés à grand bruit, toutes ces simagrées enfin sur lesquelles le *Français* appelait l'an dernier l'attention des hommes graves, n'étaient que stupides et grossiers mensonges.

Le jeune Lamerenx, reconnu par le tribunal de Saint-Palais capable, malgré son âge, de discerner la valeur de ses actes, a été, par arrêt du 16 juin 1877, déclaré coupable du délit de publication, avec mauvaise foi, de fausse nouvelle et condamné de ce chef à deux mois d'emprisonnement, cinquante francs d'amende et aux dépens.

Ainsi finissent les histoires d'apparitions et de miracles le jour où la justice veut bien les approfondir.

Le hasard ne pouvait apporter, en manière de moralité, un appui plus direct et plus sûr à ce livre.

Au moment de mettre sous presse, nous arrive de Saint-Palais une lettre trop intéressante pour que nous ne la joignions pas à ce dossier. Elle nous donne l'historique des apparitions, tel que les débats l'ont révélé, et pourrait porter ce titre instructif : *Comment une légende se crée.*

« Le jeune Lamerenx avait onze ans, nous écrit notre correspondant, lorsque, par suite de la maladie de son père et de sa mère, il dut pourvoir, dans l'hiver de 1876, à tous les soins du ménage et à tout le travail nécessité par le petit commerce de boucherie auquel se livraient ses parents. Ce qui fatiguait surtout l'enfant, c'était d'aller souvent la nuit quérir dans des fermes et des métairies assez éloignées les agneaux achetés par son père.

» Il espéra se faire du moins dispenser des courses de nuit en simulant une grande frayeur qui lui aurait été occasionnée par une bohémienne. Cette femme l'avait soi-disant poursuivi et il manifestait la crainte de la rencontrer encore. Le père ne prit pas l'histoire au sérieux ; il rassura l'enfant et l'envoya, comme devant, prendre les agneaux dans les métairies.

» Bientôt l'enfant imagina de dire qu'il rencontrait dans ses courses une sorcière qui semblait s'attacher à ses pas. Pour le coup, le père lui rit au nez et finit par le menacer de le battre s'il continuait à débiter des histoires de bohémiennes et de sorcières.

» Plusieurs commères du voisinage avaient appris, par des propos échappés aux frères et aux sœurs du petit Lamerenx, que ce dernier avait vu une vilaine femme qui l'effrayait beaucoup. Elles se firent raconter par l'enfant toute son histoire, et l'une d'elles lui dit que peut-être ce qu'il prenait pour une sorcière était une sainte,... peut-être même la sainte Vierge. Elle était apparue à Lourdes ;

pourquoi n'apparaîtrait-elle pas à Sardaee ? A Lourdes, elle n'avait parlé qu'après plusieurs apparitions. Il fallait prendre courage et, la première fois que la vision reparaîtrait, lui demander qui elle était et ce qu'elle voulait.

» L'enfant prit la balle au bond. S'emparant de l'idée émise par cette commère, il commença aussitôt le rôle qu'il devait jouer pendant dix mois environ. Une dame du voisinage, très dévote, entendit les voisins parler de Jean Lamerenx ; elle s'empressa de faire part à M. le doyen de tout ce qui se disait et l'engagea à voir l'enfant.

» Le doyen de Saint-Palais, qui a trente-huit ans à peine, est un excellent prêtre. Il est intelligent, mais doué d'une imagination ardente. Il se trouvait d'ailleurs dans une disposition d'esprit très propre à le faire croire aux apparitions, s'imaginant devoir la guérison récente d'une grave maladie à un miracle de Notre-Dame de la Salette. Sa dévotion pour la Vierge est exaltée, excessive; sa confiance en elle, illimitée. Il manda, le 20 mai, le jeune Lamerenx auprès de lui, l'interrogea pendant près de trois heures, et convaincu, sans plus de contrôle, de la sincérité et de la véracité de l'enfant; entraîné, on n'en doute pas, par cette idée que la Vierge voulait favoriser la paroisse dont il était pasteur, il monta en chaire le lendemain même, un dimanche, et eut l'imprudence de donner aux prétendues visions de Jean Lamerenx une publicité d'autant plus dangereuse que, si dans ce pays il y a beaucoup de foi, il y a aussi beaucoup de superstition et que la masse y a la passion du surnaturel.

» L'effet produit par cette publicité ainsi donnée du haut de la chaire fut aussi déplorable qu'immense. Le langage du doyen avait été assurément très correct. Après avoir raconté les visions de l'enfant, il avait invité tout l'auditoire à étudier les faits avant de se décider. Se trouvait-on en présence de faits surnaturels? Si oui, étaient-ils

célestes ou diaboliques ? N'y avait-il dans les visions que des phénomènes pathologiques, ou bien s'agissait-il d'une mystification ? Tout ceci fut compris par le petit nombre de personnes instruites, éclairées ; mais pour la masse, puisque le curé avait parlé, c'est que c'était arrivé. Sans cette publicité, en quelque sorte officielle, donnée aux billevesées d'un enfant et de quelques commères, la comédie de Sardace n'eût jamais pris les proportions considérables qu'elle acquit un instant.

» L'enfant était devenu l'idole mais aussi l'esclave de la foule. On en avait fait un personnage ; les fumées de la célébrité lui troublèrent l'esprit. Comme il l'a dit aux débats, il était entraîné et se laissait entraîner, espérant que quelqu'un de riche s'intéresserait à lui et lui ferait un sort. Cependant, sous l'influence grandissante de la raison et au réveil de sa conscience, l'enfant comprit l'odieux du rôle qu'il avait joué. Las de toute cette comédie, il finit, en dépit de l'importance qu'il avait acquise et des attentions dont il était l'objet, par en arriver à ces rectifications grossières qui devaient aboutir à une rétractation complète.

» Le ministère public ayant relevé les grands points de similitude qui existent entre les apparitions de Lourdes et celles de Saint-Palais, il n'est pas sans intérêt de rappeler qu'en 1875, on avait organisé dans notre pays un grand pèlerinage à Lourdes. Ce fut un véritable événement et il fit grande impression sur les enfants et les bonnes femmes. Jean Lamerenx, une fois lancé, n'avait qu'à écouter ce qui se disait autour de lui. On comparait journellement ce qui s'était passé à Lourdes avec ce qui se passait à Sardace. L'enfant tirait parti de toutes les conversations. C'est ainsi que, pour la scène de l'eau bénite, il a reconnu devant le tribunal qu'ayant entendu plusieurs personnes s'écrier que l'eau n'avait pas touché terre, il imagina de dire qu'elle était rentrée dans le flacon.

» L'accusation et la défense ont été d'accord sur ces points :

» 1° Que, dans les événements de Sardace, la moindre part de responsabilité incombait à l'enfant; que, pour celui-ci toutefois, cette part, si minime qu'elle fût, était caractérisée au point de vue de la loi pénale et tombait sous son application.

» 2° Que la responsabilité principale était à la charge de l'autorité ecclésiastique de Saint-Palais; mais que cette responsabilité, si considérable qu'elle fût, n'était et ne pouvait être que morale, vu la pureté et la bonté des intentions.

» Du reste, c'est sur l'imprudence et la légèreté inqualifiables du doyen qu'ont été basées les circonstances atténuantes dont le jugement a fait bénéficier l'enfant. »

Cette lettre, que nous avons voulu donner tout entière, fixe parfaitement la part de responsabilité qui revient au curé de Saint-Palais dans l'affaire de l'apparition. Elle rectifie ainsi l'erreur dans laquelle nous étions tombé nous-même en voulant séparer la cause du curé de Béhasque de celle du curé de Saint-Palais, objet de nombreuses confusions dans la presse.

C'est bien le curé de Saint-Palais, fort honnête homme d'ailleurs, mais illuminé, qui assistait aux apparitions ; c'est celui de Béhasque, hostile à cette comédie, qui s'est rendu coupable d'attentats à la pudeur, et que la cour d'assises des Basses-Pyrénées vient de condamner par contumace à cinq ans de travaux forcés.

DOCUMENTS A CONSULTER[1]

NOTRE-DAME DE LA SALETTE, son apparition, son culte, par le P. Berthier, missionnaire de Notre-Dame de la Salette. Nouvelle édit. revue et augmentée. *Approuvée par Mgr l'évêque de Grenoble*. Paris et Grenoble, 1870, in-18.

AFFAIRE DE LA SALETTE, recueillie et publiée par J. Sabbatier. Paris, Borrani, 1857, gr. in-18.

NOTRE-DAME DE LOURDES, par Henri Lasserre. *Ouvrage honoré d'un bref spécial adressé à l'auteur par Sa Sainteté le pape Pie IX*. 90e édit. Paris, Palmé, 1877, gr. in-18.

LES APPARITIONS DE SAINT-PALAIS, avec trois gravures des nouvelles apparitions. Seul dépositaire, A. Barthabure, négociant à Saint-Palais. In-32.

1. Cette bibliographie ne mentionne que les principaux ouvrages employés et néglige en partie ceux qui ont été déjà signalés dans *l'Arsenal de la Dévotion*.

Les Apparitions de Saint-Palais. Pau, impr. veuve Vignancour, 1876, in-8°.

Apparition de la sainte Vierge a Saint-Bauzille-de-la-Silve (Hérault). Récit authentique, suivi de la Neuvaine du Pèlerin. Popian, 1873, in-8°.

Apparition de la sainte Vierge a Auguste Arnaud de Saint-Bauzille-de-la-Silve, par L. Vaur. Montpellier, 1873, in-8°.

Apparition miraculeuse au Pontmain, le 17 janvier 1871, par M. le curé de Bagneux. Paris, aux bureaux de la *Semaine religieuse*, 1871, in-32.

Apparition du Pontmain, Antécédents, apparition, pèlerinage et faveurs obtenues, par. J. M. de Gaulle. 2e édit. *Avec approbation de Mgr l'évêque de Laval.* Paris et Lille, Lefort, gr. in-18.

Signification des symboles constatés a Pontmain, par l'abbé Boullan. Pontmain et Paris, 1871, in-8°.

La Salette, Lourdes et Pontmain, voyage d'un croyant, par le comte Lafond. Paris, Bray et Retaux, 1872, gr. in-18.

Lourdes en Flandre, ou la Dévotion à la Vierge Immaculée à la grotte d'Oostakker, par l'abbé E. Scheerlinck, ouvrage traduit du flamand. *Avec approbations des évêde Gand, de Bruges et de Malines.* Gand, Société de Saint-Charles Borromée, 1876, in-8°.

NOTICE SUR L'ASSOCIATION EN L'HONNEUR DE NOTRE-DAME DU SACRÉ-CŒUR établie canoniquement dans la chapelle du Sacré-Cœur de Jésus, à Issoudun (Indre), pour obtenir par sa toute-puissante intercession le succès des causes difficiles, extrêmes et désespérées, tant dans l'ordre spirituel que dans l'ordre temporel, par le P. Chevalier. 11e édit. *Avec approbation de Mgr l'archevêque de Bourges*. Tours, 1865, in-18.

DE LA DÉVOTION A NOTRE-DAME DU SACRÉ-CŒUR, par l'abbé X. Deidier. *Avec approbation de Mgr l'archevêque de Bourges*. Chez les missionnaires du Sacré-Cœur, à Issoudun (Indre). Gr. in-18.

LE POUVOIR DE NOTRE-DAME DU SACRÉ-CŒUR PROUVÉ PAR DES FAITS, par un missionnaire du Sacré-Cœur. *Approuvé par Mgr l'archevêque de Bourges*. Tours, 1866, in-18.

NOTRE-DAME DU SACRÉ-CŒUR MIEUX CONNUE et son association pour le succès des causes difficiles et désespérées, par le R. P. Chevalier, missionnaire du Cœur de Jésus. *Avec l'approbation de Mgr l'archevêque de Bourges*. Nouv. édit. Issoudun, 1871, in-18.

LA ZÉLATRICE DE NOTRE-DAME DU SACRÉ-CŒUR, par un missionnaire du Sacré-Cœur de Jésus. *Avec l'approbation de Mgr l'archevêque de Bourges*. Issoudun, 1871, in-18.

ASSOCIATION DE NOTRE-DAME DU SACRÉ-CŒUR. Piqûre de huit pages in-32. *Approuvée*. Bourges, impr. Pigelet.

PETITE NEUVAINE A NOTRE-DAME DU SACRÉ-CŒUR. Piqûre de huit pages in-32. *Approuvée*. Bourges, impr. Pigelet.

Le cent, 2 fr., *franco* pour la France.

Almanach de l'Archiconfrérie de Saint-Joseph de Beauvais, pour 1872. Beauvais, D. Père, impr. de l'évêché, in-18.

Notice sur l'Association en l'honneur de saint Joseph, établie canoniquement à Aizanville (Haute-Marne pour obtenir, par sa puissante intercession, le soulagement des âmes du Purgatoire et le succès des causes difficiles, tant dans l'ordre spirituel que dans l'ordre temporel, par l'abbé J. L. Roy, directeur de l'Association. *Approbation de l'évêque de Langres*. Aizanville, 1872, in-32.

Recueil des pièces relatives a l'Œuvre de Notre-Dame de Séez. Circulaire. — Ordonnance épiscopale.— Bulletins. (Recueil factice). Paris, impr. Goupy, in-32.

Les Petits Bollandistes, vies des saints d'après les Bollandistes, le P. Giry, Surius, Ribadeneira, Godescard, les propres des diocèses et tous les travaux hagiographiques publiés jusqu'à ce jour, par Mgr Paul Guérin, *camérier de Sa Sainteté Pie IX*. 7e édit. Bar-le-Duc et Paris, 1876, 17 volumes gr. in-8o.

Hagiologie nivernaise, ou Vie des saints et autres pieux personnages qui ont illustré le diocèse de Nevers par leurs vertus, par Mgr Crosnier. Nevers, 1858, in-8o.

Almanach illustré du surnaturel, pour l'année 1875. Paris, Palmé, in-16.

Les Gloires de sainte Anne d'Auray, son culte, son histoire, son couronnement, par l'abbé E. Bernard. *Ap-*

probation de l'évêque de Vannes. Paris, Douniol et Lecoffre, 1869, in-18.

Les Merveilles de sainte Anne d'Auray, par Mgr de Ségur. Paris, Tolra, 1876, in-18.

Manuel du Pèlerin a Notre-Dame et au calvaire de Bétharram, par un prêtre de Bétharram. *Approuvé par Mgr Lacroix, évêque de Bayonne*. 3e édit. Pau, 1874, in-18.

Manuel des Pèlerins de Mater admiribilis de Brouzet et de Bouquet. *Approbation de l'évêché de Nîmes*. Paris, Douniol, 1865, in-18.

La Sainte Colline de Fourvières, histoire de son sanctuaire vénéré, par L. Becoulet. *Approbations de l'archevêché de Lyon et de l'évêque de Nîmes*. Lyon, Bonnepart-Valette et Becoulet, 1867, in-18.

Guide du Touriste et du Pèlerin a Notre-Dame de Chartres, par un des rédacteurs de la *Voix de Notre-Dame de Chartres*. Nouv. édit. Chartres, 1867, in-12.

Notice sur Notre-Dame de Chartres et son antique pèlerinage. Publication de l'Œuvre des Clercs. Chartres, in-32.

Consécration des petits enfants a Notre-Dame de Chartres. Prospectus in-32. Bar-le-Duc, impr. Guérin.

Consécration des enfants a Notre-Dame du Sacré-Cœur. Prospectus in-32. Bourges, impr. Pigelet.

Vie et culte de saint Gilles, l'un des quatorze saints les plus secourables du Paradis, par Jules de Kerval. Le Mans, impr. Leguicheux-Gallienne, 1875, in-18.

Abrégé de la vie et des miracles de l'illustre confesseur de Jésus-Christ, saint Druon. Tournai, Casterman, in-32.

Pèlerinage de saint Hubert en Ardennes, ou particularités sur la vie de saint Hubert, l'abbaye d'Andage, l'église de Saint-Hubert et l'usage de la sainte étole contre l'hydrophobie, par l'abbé C. J. Bertrand. 2e édit., revue, augmentée et *approuvée par Mgr l'évêque de Namur.* Tournai, Paris et Leipzig. Casterman, gr. in-18.

Histoire de sainte Chantal et des origines de la Visitation, par l'abbé E. Bougaud. 8e édit. revue et *précédée d'une lettre de Mgr. l'évêque d'Orléans.* Paris. Poussielgue, 1874, 2 vol. gr. in-18.

Le Curé d'Ars, vie de M. Jean-Baptiste-Marie Vianney, publiée sous les yeux et *avec l'approbation de Mgr l'évêque de Belley*, par l'abbé A. Monnin, 12e édit. Paris, Douniol, 1874, 2 vol. gr. in 18.

Le Vénérable Benoît-Joseph Labre, célèbre pèlerin français, sa vie, ses vertus, ses miracles, avec l'histoire de la procédure suivie pour sa béatification, par J. Desnoyers, docteur en théologie. *Approbation de l'évêque d'Arras.* Lille, Lefort, 1856, 2 vol. in-8o.

Notre-Dame du Perpétuel Secours, Vierge miraculeuse vénérée dans l'église de Saint-Alphonse à Rome, et dans plusieurs autres églises des pères rédemptoristes, par un père rédemptoriste. 4e édit. *Approbation du Supérieur et de l'évêché de Tournai.* Paris et Tournai, Casterman, 1870, in-32.

Histoire de l'invention du tombeau de saint Gilles, par l'abbé Trichaud. Nîmes, Giraud, 1868, in-8o.

Vie pratique de sainte Germaine, bergère de Pibrac. *Approbations des archevêques de Bourges et de Toulouse.* Toulouse, Resplandy, in-32.

Rome souterraine, résumé des découvertes de M. de Rossi dans les Catacombes romaines, et en particulier dans le cimetière de Calliste. par Spencer Northcote et Brownlow, traduit de l'anglais, avec des additions et des notes, par Paul Allard, et précédé d'une préface par M. de Rossi. 2e édit. revue et augmentée. Paris, Didier, 1874, in-8°.

Les Trois Rome, journal d'un voyage en Italie, par Mgr Gaume, protonotaire apostolique, docteur en théologie. 3e édit. (t, IV, *Histoire des Catacombes*). Paris, Gaume et Duprey, 1864, gr. in-18.

Album de sainte Theudosie, recueil complet des documents publiés sur cette sainte, avec une introduction et un épilogue, par Mgr Gerbet, évêque de Perpignan. Paris, Vaton, 1854, in-4°.

Sainte Aurélie et ses reliques, à Notre-Dame-des-Victoires, par l'abbé V. Dumax. Notice publiée sous le patronage de l'abbé Chevojon, curé de Notre-Dame-des-Victoires. Paris, au bureau de *la Semaine religieuse*, 1875, in-18.

Saint Generosus, martyr, dont le corps, donné par Sa Sainteté le pape Pie IX, est vénéré dans la chapelle du cercle catholique d'ouvriers de Montparnasse. Paris, boulevard Montparnasse, in-32.

Histoire du culte de sainte Philomène, thaumaturge du XIXe siècle, inspiratrice des pèlerinages nationaux, par Louis Petit. *Ouvrage approuvé par Mgr l'évêque de Langres.* Paris et Langres, 1875, in-18.

Vie nouvelle du curé d'Ars et de sainte Philomène, vierge et martyre, par Jean Darche. Paris, Palmé, 1865, gr. in-18.

Vie de sainte Philomène, vierge et martyre. Toulouse et Paris, in-32. Bibliothèque de l'hôpital militaire.

Assemblée générale des Comités catholiques de France. Paris, gr. in-18. Années 1873, 1874, 1875, 1876.

Un volume paraît chaque année.

Le Pèlerin sanctifiant sa dévotion et sanctifié par elle, par l'abbé H. Fanien, curé de Lagnicourt. *Approbation de l'évêque d'Arras.* Arras, Sueur-Charruey, 1874, in-12.

Le Mois des Pèlerins, ou Mois de septembre consacré à visiter les principaux sanctuaires, par le père Antoine D. S. G. Paris, Périsse, in-32.

Chants pour les Pèlerinages Vendéens a Notre-Dame de Lourdes. *Approbation de l'évêque de Luçon*, 1873, in-18.

Milice de la prière, cantique. Souvenir du pèlerinage national à Notre-Dame de Chartres et à Paray-le-Monial. Paroles de C. P., musique de madame K. Chartres, Langlois, in-32.

Manuel complet des Pèlerinages, publiée par le Conseil général des Pèlerinages. Paris, Haton. In-32.

Le Pèlerin, organe du Conseil général des Pèlerinages, paraissant tous les samedis, depuis le mois de juillet 1873. Quatre années. Paris, in-8°.

En janvier 1877, *le Pèlerin* a changé son format. Il paraît maintenant en in-4° illustré, et a joint à son premier sous-titre celui d' « organe de l'association de Notre-Dame de Salut ».

Ajoutons, pour mémoire, diverses publications périodiques du même ordre : les *Annales de Notre-Dame du Sacré-Cœur ; — la Voix de Notre-Dame de Chartres ; — la Semaine religieuse de Lorraine ; — la Semaine religieuse de Montpellier ; — la Semaine catholique de Toulouse ;* — les *Annales de Notre-Dame de Lourdes ;* — les *Annales de Notre-Dame de la Salette ; — l'Écho de sainte Philomène*, etc., ainsi que de nombreux prospectus détaillés en leur place.

TABLE

I. — COMMENT SE FONDE UN SANCTUAIRE PRIVILÉGIÉ

Sanctuaires naturels et sanctuaires factices. — Les lieux privilégiés. — Comment on les connaît. — Statuettes indicatrices. — Système moderne des apparitions. — La Salette et Lourdes. — Imitateurs et parodistes : Saint-Palais, Saint-Bauzille, la Voyante de Fontet, le Pontmain. — Les Sanctuaires par reproduction : Simili-Lourdes; la grotte d'Oostakker. — Choix d'un vocable. — La Vierge accordant sous un titre ce qu'elle refuse sous un autre. — De la pluralité des Vierges. — Le saint-siége créant lui-même une hiérarchie parmi elles. — Flot d'indulgences variées; les autels privilégiés; les couronnements. — Grandeur et décadence des Vierges.... Page 1

II. — COMMENT FONCTIONNE UN SANCTUAIRE PRIVILÉGIÉ

Du rôle des confréries ou archiconfréries. — Zélateurs et zélatrices. — Les enrôlements. — Leçons de propagande. — Grand mouvement d'affaires. — Les confrères sans le savoir. — Le chapitre des offrandes. — Prospectus. — Les appels à l'amour-propre. — Messes et miracles en prime. — Les faveurs obtenues contre argent comptant. — Encore les messes. — De l'intérêt qu'on peut avoir à adresser préférablement ses commandes à certains sanctuaires. — Trois classes de miracles. — Les protections régionales. — Le choléra et la guerre, sources de fortune..... Page 73

III. — LES SAINTS SPÉCIALISTES

Les saints protecteurs des récoltes. — Le secret pour obtenir à coup sûr de la pluie. — Dieu, père de tous nos maux. — Les saints protecteurs des bestiaux. — Les saints protecteurs des enfants. — Le vouement. — Les saints protecteurs des femmes en couche. — Les saints guérisseurs des fièvres. — Ruisseaux et fontaines miraculeuses. — Spécialités pour les maux d'yeux, les maux d'oreilles, les maux de tête, les maux de bouche, les maux de dents, les maux de gorge, les maux de rate, les maux de ventre, le coryza, les hernies, la gravelle et la pierre. — Les saints guérisseurs des maladies de peau, de la folie, de la possession et de l'épilepsie. — La protection du soldat. — Saints qui font retrouver les objets volés ou perdus; qui empêchent de se noyer; qui protégent contre l'incendie, contre les démangeaisons et les brûlures; contre les serpents. — Les saints cumulards. — Autres spécialités bizarres : les mal mariés, le délire des aboyeurs, la danse de Saint-Guy, la rage. — L'Étole du grand saint Hubert. — Curieux cérémonial de la *taille*. — Ce que c'est que le *répit*..... Page 137

IV. — LES RELIQUES

Division des reliques. — La partie réputée pour le tout. — Vérification difficile. — Les prétendues « reconnaissances ». — Le chapitre des méprises. — Reliques mêlées. — Reliques en double. — Les ossements disputés. — Transactions à l'amiable. — Singuliers partages. — Les échanges. — Entrainements du fanatisme. — Les faux en matière de reliques. — La ferveur poussée jusqu'au vol. — Difficulté d'enlever les reliques qui s'y refusent. — Reliques marquant leurs lieux d'élection ; — se livrant à la pantomime. — Châtiments publics pour des reliques changées de place. — Les images et statues miraculeuses. — Aperçu de leurs faits et gestes. — Les Vierges noires.— Notre-Dames qui pleurent et qui transpirent. — Les attouchements..... Page 187

V. — UNE MINE DE SAINTS

Le recrutement des saints. — Canonisations et béatifications. — Les postulateurs à l'œuvre. — Ce qu'il faut de temps et d'argent pour faire un saint. — La ressource des Catacombes. — Difficulté de distinguer un martyr du premier venu. — Désordre des premières fouilles. — Quelques grosses erreurs. — Prétendue distinction entre les vraies reliques et les fausses ou les douteuses. — La palme. — Le vase de sang. — Les martyrs de nom propre et les martyrs innomés. — Théorie de Benoît XIV sur les saints couverts de crimes. — La conquête de sainte Theudosie. — Ce qu'on sait de sa vie. — L'histoire par supposition. — Sainte Aurélie. — Saint Generosus. — Un innomé au cercle Montparnasse. — Philomène, type de la sainte parvenue. — Sa complaisance pour les biographes empêchés. — Le début de sa nouvelle odyssée. — Diffusion de reliques et pluie de miracles. — Les *corpo-santo*. — Caractère intéressé des actes de la sainte. — Le sang à images. — Philomène et le Sacré-Cœur..... Page 243

VI. — LES PÈLERINAGES

Les pèlerinages dits « nationaux ». — Leur origine. — Leur caractère politique. — Les nouveaux croisés. — Organisation des pèlerinages. — Leur public. — La part du tourisme. — Les pèlerins intéressés. — Les pèlerins par procuration et les pèlerins d'intention. — Les commencements de guérison. — Le miraculé de Maine-et-Loire. — S'il y a des guérisons vraies. — Le secret des rechutes. — Les victimes. — La mort du pèlerin considérée comme une faveur. — Tout est faveur pour celui qui pèlerine. — Les offrandes très recommandées. — La terre d'or..... Pages 317

APPENDICE..... 369

DOCUMENTS A CONSULTER..... 375

Paris. — Alcan-Lévy, imprimeur breveté, 61, rue de Lafayette.

BX
2320
P3
1877

Parfait, Paul
Le dossier des pèlerinages

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY